

# La Fabrique d'une autre économie

## Lyon, 1831-1834

« Que Dieu nous rende la lutte des classes ! »,  
Albert Hirschman, *Un certain penchant à l'autosubversion*, 1995.

Les insurrections de Lyon, en novembre 1831 et en avril 1834, ont longtemps été considérées comme inaugurant les premières conflagrations violentes entre le capital et le travail. On connaît les mots de Karl Marx et de Friedrich Engels faisant des canuts les premiers spartakistes des temps capitalistes nouveaux<sup>1</sup>. A ce titre, la lecture des évènements lyonnais a longtemps offert un double regard sur les canuts : pour les uns, ils demeuraient des barbares incapables de comprendre le monde moderne qui se mettait alors progressivement en place autour d'eux, et dès lors, ils représentaient un danger à surveiller et à corriger, constamment ; pour les autres ils dessinaient un premier schéma, imparfait et imprécis, d'une classe des travailleurs qui allait incessamment conquérir par la

---

<sup>1</sup> Concernant cette référence à Spartacus : analysant pour la *Nouvelle Gazette Rhénane* les luttes de juin 1848 en France, Friedrich Engels avait écrit, « l'histoire ne nous offre que deux moments ayant quelque ressemblance avec la lutte qui continue probablement en ce moment à Paris : la guerre des esclaves de Rome et l'insurrection lyonnaise de 1834 », in Karl Marx, *Les luttes de classe en France (1848-1850)*, suivi de : *Les journées de juin 1848 par Friedrich Engels*, Paris, éditions sociales, 1967. Relevons qu'au printemps 1832 Marius Chastaing signera Spart... la série d'articles « Economie sociale » publiée dans *l'Echo de la fabrique*.

force puisqu'il le fallait sa place et ses droits. Les deux lectures offraient un point commun ; les canuts étaient situés hors de leur temps, scories ou esquisses.

A ces lectures peuvent, déjà, être opposées les constatations faites par Louis-René Villermé au milieu des années 1830. Non que les observations de ce médecin, hygiéniste, soient miraculeusement objectives et hors des questionnements sur les masses dangereuses propres alors aux notables de Juillet. Mais des faits sont pointés lors de son enquête qui nuance les commentaires féroces relatifs au caractère dégradé tant au physique qu'au moral des insurgés lyonnais. Villermé, glanant ses informations de Saint-Georges à la Croix-Rousse, observe une ville industrielle où l'on dénombre quelques 30 000 métiers à tisser la délicate soie, une ville en plein développement et où les ouvriers sont « sobres, polis, raisonnans », mais aussi « hommes d'énergie » et de combat, paraissant même presque, au final, et de façon sans doute quelque peu dérangement pour l'enquêteur, des « bourgeois aisés ». D'ailleurs, Villermé écrit que « loin d'être dégradés au moral comme on l'a dit, et d'une intelligence si bornée, ce sont au contraire des hommes plus avancés dans la véritable civilisation », pour poursuivre encore, que, décidément, ces canuts sont même plus avancés « que ne le sont beaucoup d'hommes élevés par leur fortune ou leur position sociale, au dessus du rang d'ouvrier »<sup>2</sup>.

Les relevés de Villermé font écho à une historiographie moderne sur les premiers travailleurs de l'ère industrielle qui, en bref, un siècle et demi plus tard, allait emboîter les pas d'Edward Thompson. Etudiant les débuts de la classe ouvrière anglaise autour de 1830, portant en priorité attention à sa culture, produit de valeurs partagées dans les routines mais tout autant dans les luttes et conflits, Thompson invitait à y lire une véritable création : « La classe ouvrière n'est pas apparue comme le soleil à un moment donné. Elle a été partie prenante

---

<sup>2</sup> Louis-René Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, J. Renouard, 1840, p. 367 et p. 369.

de sa propre formation »<sup>3</sup>. Les travaux historiques ultérieurs ont approfondi cette intuition sensible à l'autonomie ouvrière dans deux directions. On a souligné la dimension *politique* de cette création. Plusieurs chantiers ont été fouillés : on a mieux mesuré l'impact des événements, les Révolutions surtout, 1789, 1830 et 1848, leurs acquis en matière de citoyenneté civile, politique, économique, mais tout autant leurs valeurs, leurs discours, leurs symboles ; on a fait justice du caractère prétendument utopique des attentes et projets portés par ces travailleurs ; on a montré comment l'exigence d'autonomie les a conduit à s'emparer des nouvelles libertés pour les exploiter ; on a insisté sur la volonté qu'ils avaient de se réapproprier leur culture - les mots, les images, les chansons - de la formuler, de la valoriser et de l'exploiter à leur profit. Mais, l'historiographie récente est également revenue sur la condition *économique* exacte de ces premiers ouvriers pour découvrir qu'elle différait assez nettement de celle emblématique de l'ouvrier moderne dont la condition fut inaugurée un peu plus tard par la généralisation des premières manufactures concentrées. Vers 1830, c'est encore le métier qui prime et ces travailleurs, artisans plus qu'ouvriers, vont agir pour le protéger quitte à l'adapter continûment, et par là, conserver leur maîtrise des savoirs et savoirs-faire, leurs codes moraux et leurs solidarités singulières<sup>4</sup>.

Ces enseignements généraux valent donc éminemment pour Lyon et ses canuts dans la période qui suit immédiatement les Trois Glorieuses de Juillet. Ici, quelques traits supplémentaires doivent être rapidement tracés.

---

<sup>3</sup> Edward P. Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Gallimard, 1988, p. 13.

<sup>4</sup> Deux travaux de synthèse en français: Gérard Noiriel, *Les ouvriers dans la société française (19<sup>e</sup> - 20<sup>e</sup> siècles)*, Paris: Seuil, 1986; Alain Dewerpe, *Le monde du travail en France (1800-1950)*, Paris: Armand Colin, 1989. En anglais, voir les contributions sur le sujet dans : Ira Katznelson et Aristide Zolbert (eds.), *Working-Class Formation. Nineteenth-Century Patterns in Western Europe and the United States*, Princeton University Press, 1986; Steven Kaplan et Cynthia Koepp (eds.), *Work in France: Representations, Meaning, Organization and Practice*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1986.

Sur le plan politique, le centralisme croissant ne joue qu'en partie, et Lyon, après 1830, donne un nouvel élan à son identité propre, celle d'une véritable Cité ayant bénéficié longtemps d'une réelle autonomie municipale : une identité forgée par le souvenir de l'âge d'or des franchises, par celui du siège récent et dramatique de la ville lors de la période révolutionnaire, siège qu'avait précédé aussi, au printemps 1793, un nouvel élan du fédéralisme<sup>5</sup> : « L'histoire de Lyon, résumera un peu plus tard Edouard Aynard mentionnant l'exemple des Cités italiennes et de la Hollande, est celle d'une petite république municipale et marchande »<sup>6</sup>. Idées et pratiques du *self-government*<sup>7</sup> sont indissociablement liées à la vitalité économique de la Cité<sup>8</sup>, berceau de « l'industrialisme républicain » constatera Jules Michelet en 1833<sup>9</sup>.

Lyon est donc encore la ville du travail et tout tourne là autour de l'activité de la « Fabrique ». Le terme désigne ici l'industrie de la soie qui s'est implantée durant le siècle des grandes foires. C'est en 1536 que François Ier inquiet, après Louis XI, de la suprématie des marchands italiens sur le commerce des tissus a accordé, parmi d'autres aides, protections et exemptions, le privilège de la fabrication des étoffes d'or, d'argent et de soie à la ville de Lyon. Dès 1540, à l'initiative notamment d'Etienne Turquet, les soyeux entrent dans les corps et métiers de la cité. L'octroi des premiers règlements, la mise au point par Claude Dagon vers 1605 du métier à la grande tire qui positionne les soyeux lyonnais sur le secteur des façonnés, la mobilisation d'un système de crédit et

---

<sup>5</sup> Sur ces aspects, Pierre-Yves Saunier, *L'Esprit lyonnais 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup>*, Paris, CNRS Editions, 1995 ; Françoise Bayard et Pierre Cayez (dir.), *Histoire de Lyon*, livre III : *Du 16<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Editions Horvath ; Bruno Benoit, *L'Identité politique de Lyon. Entre violences collectives et mémoire des élites (1786-1905)*, Paris, L'Harmattan, 1999.

<sup>6</sup> Chambre de commerce de Lyon, *Compte rendu des travaux de l'année 1896*, Lyon, Imprimerie du salut public, 1897, p. 319, cité dans B. Benoit, *ouv. cit.* p. 174.

<sup>7</sup> Sur cet aspect à Lyon, voir les nombreuses références dans P. Y. Saunier, *L'Esprit lyonnais*, *ouv. cit.* notamment 3<sup>e</sup> partie.

<sup>8</sup> Sur la situation économique générale de Lyon dans cette période, Pierre Cayez, *L'Industrialisation lyonnaise au 19<sup>e</sup> siècle : Du grand commerce à la grande industrie*, 2 vol., Lille, Atelier de reproduction des Thèses, 1979.

<sup>9</sup> Jules Michelet, *Tableau géographique de la France*, [1833], Paris, Lacroix, 1875, p. 48.

de banques rodé auparavant dans le cadre des foires, la bienveillante attention de plusieurs autorités, en particulier Colbert au 17<sup>e</sup> siècle, favorisent tout au long des deux siècles suivants l'essor de l'industrie de la soie, sa suprématie sur l'économie locale. Au tournant 1800, la Fabrique est une industrie florissante, une industrie de pointe, qui occupe à la veille de la Révolution 40000 travailleurs à Lyon et dans ses trois faubourgs de la Croix-Rousse, de Vaise et de la Guillotière, et qui à partir de 1815 va connaître un taux annuel de croissance de l'ordre de 4%, de loin supérieur au taux national. C'est également une industrie ouverte qui rayonne sur les marchés lointains. Les exportations des précieuses soieries lyonnaises s'orientent vers l'Italie et l'Allemagne jusqu'à 1815, les décennies suivantes enregistrant le développement du marché anglais et surtout du marché américain, les négociants allant même ouvrir des filiales jusqu'à Mexico, Rio de Janeiro ou Buenos Aires. Ici, les commissionnaires et négociants ont très tôt révolutionné les stratégies de vente, généralisant dès le second tiers du 18<sup>e</sup> siècle la pratique des échantillons, réfléchissant à la différenciation qualitative des produits et à leur rythme optimal de renouvellement, veillant à la plus parfaite formation des dessinateurs et autres concepteurs<sup>10</sup>. Sur le plan productif, la Fabrique fonctionne sur un modèle singulier, ce qui est souvent rappelé par les observateurs ; ainsi, au début des années 1830, voulant familiariser le nouveau préfet Antoine Gasparin à l'organisation de leur industrie, les notables de la Chambre de commerce de Lyon noteront : « La production des tissus de soie n'est pas, comme celles des autres tissus, concentrée dans quelques grands ensembles réunissant des masses d'ouvriers [...]. La production dont il s'agit se répartie, au contraire, entre plusieurs centaines de maisons qui reçoivent, en premier lieu, les commandes des mains des commissionnaires, leurs intermédiaires avec les pays de consommation. Elle est ensuite distribuée par chaque maison

---

<sup>10</sup> Carlo Poni, « Fashion as Flexible Production : The Strategies of the Lyons Silk Merchants in the Eighteenth Century », in Charles Sabel and Jonathan Zeitlin (dir.), *World of Possibilities: Flexibility and Mass Production in Western Industrialization*, Cambridge University Press, 1997, p. 37-74.

entre des chefs d'atelier qui, possédant chacun un ou plusieurs métiers exploités par eux-mêmes ou par des ouvriers logés chez eux, sont de fait à la tête de petites manufactures dont la réunion compose à proprement parler la fabrique de Lyon »<sup>11</sup>. L'industrie de la soie, est donc *organisée* et son modèle est celui de la manufacture dispersée<sup>12</sup>. C'est une économie de variété, soucieuse de qualité et d'innovation, attentive à s'adapter (en l'anticipant ou même en le créant) aux flux changeants d'une mode nationale et internationale portant le plus souvent sur des étoffes de très haute valeur. Si la production repose sur un réseau complexe d'ateliers où battent quelques métiers et où le travail suite à la commande du marchand-fabricant se divise ensuite de façon complexe entre le chef d'atelier, ses compagnons, ses apprentis, il n'y a pas régulation décentralisée, individuelle et spontanée. Ce sont, au contraire, transactions et institutions<sup>13</sup> qui sont au cœur de la régulation de la Fabrique :

---

<sup>11</sup> Cité dans Jacques Canton-Debat, *Un homme d'affaire lyonnais : Arlès-Dufour (1797-1872)*, Thèse de doctorat en Histoire, Université Lyon 2, 2000, p. 77.

<sup>12</sup> Un modèle de manufacture dont la notion datée de *sweating system* trahit les principales caractéristiques, la cohérence et le degré d'adaptation aux contraintes économiques de ce temps. Sur ce point, Alain Cottureau a noté, « In its broadest sense a collective manufacture is quite simply a localized ensemble of production systems that are linked by the use to which the merchandise they produce is put... . Collective manufactures differed according to the composition of the production systems they integrated, according to the inter-company connections they involved and according to the extent of the common domain that they regulated ». Le cas de la Grande Fabrique, poursuit Cottureau, est archétypal dans la mesure où il combine trois dynamismes étroitement connectés : « It provide a *framework for the shifting organization of production* ; it manufacture *varieties of individual products* ; its market operated to *order* and gave rise to *auction prices* : the operators were « *price makers* » and not « *price takers* ». Il s'agit donc d'une économie de variété, de réseau et d'incessantes et multiples négociations (Alain Cottureau, « The Fate of Collective Manufactures in the Industrial World : The Silk Industries of Lyons and London 1800-1850 », in C. F. Sabel and J. Zeitlin, *World of Possibilities: Flexibility and Mass Production in Western Industrialization*, Cambridge University Press, 1997. Voir également, Charles Sabel et Jonathan Zeitlin, "Historical Alternatives to Mass Productions: Politics, Markets and Technology in Nineteenth Century Industrialization", *Past and Present*, n°108, 1985, p. 133-176.

<sup>13</sup> Les deux termes sont utilisés ici au sens où les entendait « l'ancienne économie institutionnelle » défendue notamment par John Rogers Commons et qui tirait une large part de son inspiration de la philosophie pragmatiste. La transaction, pour reprendre ici la présentation de Bruno Théret, est « l'ensemble des règles opérantes (working rules) issues de l'action collective qui stabilisent la contradiction entre les

un véritable bricolage mixant l'individuel et le collectif, l'intentionnel et l'inintentionnel, permet à cette industrie de s'adapter en inventant des formes singulières de régulation. Dans les faits, l'évolution de la Fabrique a alors été rapidement pensée par ses acteurs et par les pouvoirs locaux en termes de *développement*, c'est-à-dire en termes de volonté politique de transformation et aménagement du milieu<sup>14</sup>. Cela a concerné au premier chef la gestion de l'innovation, cruciale pour cette industrie. C'est ainsi dès le 18<sup>e</sup> siècle, dans l'environnement confiné des corporations, qu'est déjà mise en place une véritable politique d'innovation impliquant la municipalité et les principaux acteurs de la Fabrique ; l'innovation est ainsi indissociablement technologique et institutionnelle. Le fait a été souligné pour cette période par Liliane Hilaire-Pérez : « The success of Lyonnais « collective invention » was based upon active public and private networking, coordination, and funding applied to a dynamic economic sector operating on a European scale »<sup>15</sup>. La véritable formulation des enjeux politiques de ces transactions économiques dans le cadre du métier n'interviendra qu'après 1789. Ce sont dans les quinze années qui suivent la Révolution que, soucieux de remédier aux

---

deux dimensions fondamentales de toute transaction entre personnes que sont le conflit et la coopération. Le fait que deux personnes étrangères l'une à l'autre entrent en transaction signifie en effet, pour Commons, qu'elles sont à la fois dans un état d'interdépendance de fait, et donc dans l'obligation de coopérer, et en opposition a priori sur les termes de la transaction. L'institution est dans cette perspective ce qui permet aux transactions de s'opérer et de se reproduire dans le temps en maintenant dans les limites de l'une et de l'autre la tension dynamique entre ses deux dimensions de base » (Bruno Théret, « Nouvelle économie institutionnelle, économie des conventions et théorie de la régulation : vers une synthèse institutionnaliste », *La Lettre de la régulation*, décembre 2000, p. 1-5).

<sup>14</sup> Alain Touraine a relevé que développer implique de se référer « à la volonté qu'ont les acteurs sociaux, ou mieux politiques, de transformer leur société... le développement est une politique », Alain Touraine, « Qu'est ce que le développement ? », *L'Année sociologique*, 42, 1992, p. 46. Albert Hirschman, proche de l'inspiration institutionnaliste, explique que « le problème du développement consiste à susciter et à encourager l'action humaine dans une certaine direction », *Stratégie du développement économique*, Paris, Editions ouvrières, 1964, p. 38.

<sup>15</sup> Liliane Hilaire-Pérez, « Inventing in a World of Guilds : The Case of Silk Fabrics in Eighteenth-Century Lyon », in Stephen Epstein and Maarten Prak (ed.), *Guilds, Innovation, and the European Economy (1500-1800)*, 2007.

désordres industriels résultants du vide créé par les Lois Le Chapelier, s'appuyant sur des institutions neuves, du Tribunal réformé des arts et métiers (1790-1791) au premier Conseil des prud'hommes (1807), et sollicitant le nouvel esprit des droits de l'homme prohibant tous les rapports de subordination de personne à personne, le milieu de la Fabrique revient de façon décisive sur certaines asymétries de pouvoir léguées par le 18<sup>e</sup> siècle entre les deux acteurs centraux de la Fabrique, maîtres-marchands et maîtres-ouvriers. Ce mouvement va conduire graduellement, par expérimentations successives, à la mise en fonctionnement d'un vrai paritarisme, à la reconnaissance de la légitimité de la vie jurisprudentielle des activités de la profession et à une suite d'accords collectifs pour définir un véritable code de la Fabrique régulant les tarifs, les conditions d'accès à la profession, les régime de prêt et d'endettement. Durant cette période l'industrie lyonnaise de la soie inaugure alors, comme l'a expliqué Alain Cottereau, « des formes de régulation des métiers d'inspiration démocratique, s'opposant (...) au jacobinisme comme au libéralisme économique »<sup>16</sup>. Après 1807, ces formes de régulation à l'intérieur des métiers se diffuseront, le nombre de cas traités aux prud'hommes s'accroissant par exemple très rapidement et enregistrant une très forte proportion de conciliations. Le paysage institutionnel reflète cette évolution et il n'est alors pas surprenant de voir le mutuellisme s'implanter précocement ; ce sont les chefs d'ateliers en soie qui créent en 1828 le « Devoir Mutuel », devoir de surveillance et réforme des abus industriels, d'indication et d'information, d'assistance et de secours mutuels entre canuts.

1830 n'est donc pas un point de départ du mouvement social lyonnais. Néanmoins cette période inaugure une étape nouvelle ce dont témoigne directement l'évènement insurrectionnel, en 1831 et 1834<sup>17</sup>. Au plan national, deux

---

<sup>16</sup> Alain Cottereau, « La désincorporation des métiers et leur transformation en publics intermédiaires : Lyon et Elbeuf 1790-1814 », in S. Kaplan et P. Minard (dir.), *La France malade du corporatisme ?*, Paris, Belin, 2004.

<sup>17</sup> Sur cette période, les références demeurent : Fernand Rude, *Le mouvement ouvrier à Lyon de 1827 à 1832* [1944], 2<sup>e</sup> édition, Paris, Anthropos, 1969 ; du même, *Les révoltes des canuts 1831-1834*, Paris, François Maspero, 1982. Robert J. Bezucha, *The*

tendances vont se heurter au lendemain des Trois Glorieuses. D'un côté, la Révolution de Juillet, révolution des libertés, sanctionne les progrès net des différentes formes de citoyenneté et encourage de nouvelles réalisations<sup>18</sup>. Sur le terrain économique et social, en quelques mois les ouvriers désormais associés vont pouvoir s'identifier au peuple souverain et exiger de participer au gouvernement des nouvelles sociétés industrielles dont ils s'estiment les principaux auteurs<sup>19</sup>. D'un autre côté, dès l'installation du parti de la « résistance » au pouvoir - le ministère Casimir Périer de mars 1831 - se développe une rhétorique conservatrice qui va imposer le règne frileux des notables.

A Lyon ce heurt prendra une tournure particulière et l'affrontement va se concentrer sur le terrain industriel, et plus spécialement, sur l'avenir de la Fabrique. En 1829 les négociants adressent un mémoire au roi expliquant que l'apparente robustesse de la Fabrique n'est qu'illusion, que cette industrie est déjà frappée par un processus souterrain de « décadence », et que sa composition originale est dépassée<sup>20</sup>. Ce discours sur le déclin de la Fabrique, sur la vétusté de son modèle productif va être une constante de la période dans les cercles officiels, négociants et autorités. Une autre révolution, industrielle, dit-on, est en cours et paraît imposer un modèle productif nouveau, déjà souverain dans le domaine du coton. Un modèle prévoyant le rassemblement des ouvriers dans les

---

*Lyon Uprising of 1834, Social and Political Conflict in the Early July Monarchy*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1974. Sur cette question d'évènement, et sur l'apparition à cet instant d'une véritable « pensée critique », voir les analyse de Michèle Riot-Sarcey, *Le réel de l'utopie*, Paris, Albin Michel, 1998.

<sup>18</sup> Maurice Agulhon, "1830 dans l'histoire du 19e siècle français", in M. Agulhon, *Histoire vagabonde*, vol. 2, Paris : Gallimard, 1988. Evoquant ces années 1830-1834, il note, « pour l'éveil de la démocratie, au plein sens du mot, qui suppose que se rencontrent de façon plus qu'occasionnelle le peuple et la politique, ce furent peut-être les années les plus importantes du siècle », p. 26

<sup>19</sup> Voir ici surtout, William H. Sewell, « La confraternité des prolétaires : conscience de classe sous la Monarchie de Juillet », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, 36 (4), 1981, p. 650-671.

<sup>20</sup> *Mémoire adressée à son excellence le ministre du commerce et des manufactures par les fabricants d'étoffes de soie de la ville de Lyon*, Lyon, Imprimerie de Gabriel Rossary, 1829.

manufactures, leur subordination à l'entrepreneur, un modèle qui valorise mécanisation, spécialisation et production de masse. Nombre de notables lyonnais estiment qu'il mérite d'être testé dans le domaine de la fabrication des soies. C'est d'ailleurs une évolution qu'ont déjà encouragé les anglais, qui, inspirés des arguments de l'école ricardienne, ont aboli en 1824 et 1826 les *Spitafield Acts*, exposant sans protection leurs soyeux aux chocs de la concurrence internationale. Ce modèle ne règle-t-il pas le problème récurrent de l'organisation de la Fabrique en mettant entre les mains des seuls authentiques producteurs, les marchands-fabricants, l'expertise des adaptations nécessaires aux nouvelles lois de l'économie ? Ne constitue-t-il pas le moyen de s'opposer à un déclin que rend inéluctable le caractère brouillon, bruyant, daté, de son organisation actuelle ? Ne permet-il pas surtout, estiment les nouvelles élites économiques et politiques de plus en plus orléanistes de la ville, de freiner les revendications démesurées, tant sur le plan économique, que civil ou politique, des chefs d'ateliers et compagnons ? Une fraction de l'opinion lyonnaise va estimer que croissance industrielle et nouvelles lois de l'économie de marché ne peuvent être que fortement pénalisées par les régulations démocratiques expérimentées jusque là dans le régime dispersé de la Fabrique. Une foule d'arguments sera avancée, pointant le fait que dans la fabrication de la soie, seuls les marchands et les compagnons sont des producteurs, les chefs d'ateliers n'étant que des parasites ; que la voix donnée aux ouvriers, - des prud'hommes à la presse - a favorisé leur insubordination et leur refus de tout sain principe d'ordre industriel ; que l'écoute puis la satisfaction de leurs principales revendications en terme de salaire, de santé, d'éducation, de loisir, les a conduit à exagérer leurs attentes et les a distrait des véritables contraintes économiques de la croissance. De là, estiment ces notables, la nécessité d'accélérer pour la fabrication des soies le passage à la manufacture concentrée en sapant l'ancienne organisation de la Fabrique. Les chefs d'ateliers, vont développer une argumentation toute autre. C'est de l'amélioration et de l'extension des procédures démocratiques issues de la vie des métiers que dépendra la survie et

l'adaptation de la Fabrique à l'environnement industriel moderne. Les canuts vont expliquer que santé, éducation, bien-être sont des droits prévus par la Constitution, tout autant que des conditions favorables à la croissance économique. Mais, instruit par les régulations antérieures de la Fabrique, ils vont aussi ne pas basculer vers la chimère d'une dévolution entièrement démocratique des revenus, positions et emplois ; là se situera d'ailleurs leur différent avec leurs alliés républicains. Attentif à ce qu'un environnement démocratique apporte au fonctionnement d'une économie, ils le seront tout autant aux conséquences politiques bénéfiques qu'a fait constamment surgir leur régime régulier de transactions économiques dans le cadre du métier. Un régime qui, d'abord, met en présence et en contact des acteurs d'un même monde, d'un même rang : n'insiste-t-on pas, continûment, sur le fait que les fabricants d'aujourd'hui étaient hier encore des chefs d'ateliers ? Un régime qui laisse donc espérer que les écarts - tant de revenus que de rangs ou de responsabilité - entre les acteurs de la Fabrique va pouvoir être contrôlé, discuté, négocié raisonnablement. Un régime qui invite dès lors tous ses acteurs à imaginer ensemble et de façon continue les moyens de surmonter des conflits de nature divisible<sup>21</sup> permettant ainsi de régler les différents et de vider les querelles : de tisser patiemment du lien politique. Dans la conjoncture des lendemains de 1830, autorités et négociants estiment, en bref, qu'il faut *dissoudre* la Fabrique dans le cours naturel de l'évolution industrielle ; les canuts pensent, au contraire, que la

---

<sup>21</sup> Instruit notamment par ses études sur le développement économique, Hirschman a relevé que l'un des ingrédients les plus intéressants des sociétés pluralistes de marché résidait sans doute dans la fréquence et l'ubiquité de ses conflits, des conflits de type on-divisible. Il résume son enseignement sur ces conflits en trois propositions :

« - Ils se produisent à une fréquence considérable et revêtent une grande diversité de formes.

- Ils sont en majorité de type divisible et se prêtent donc au compromis et à l'art de la négociation.

- Du fait de ces deux caractéristiques, les compromis trouvés n'entretiennent jamais l'idée ni l'illusion qu'il s'agit de solutions définitives ». Albert Hirschman, *Un certain penchant à l'autosubversion*, Paris, Fayard, 1995, p. 359.

Fabrique présente une *solution* originale mêlant opportunément l'économique et le politique, solution qui mérite d'être expérimentée à un niveau plus général.

### Petits ateliers et grandes fabrique

*François-Marie Fortis (1768-1847), Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs, et sur les rives de la Saône et du Rhône, Paris, Bossange frères, 1821-1822, 2 volumes, volume 2, p. 444-451. Dans cet extrait l'auteur imagine un dialogue entre un voyageur américain conscient des bouleversements industriels en cours et un négociant lyonnais, encore attaché au modèle obsolète de la manufacture dispersée. Le premier donne la leçon.*

*L'Américain.* Je viens de parcourir l'Angleterre, l'Allemagne, la Prusse, la Hollande, la Russie, l'Italie ; dans tous ces pays les manufactures d'étoffes de soie ont été l'objet principal de mes recherches ; celles de Lyon m'intéressaient vivement, et cet intérêt s'est accru lorsque je les ai visitées. J'avais ouï parler avec éloge de l'établissement de *la Sauvagère* ; j'y ai reconnu, dans le plan, l'administration et la distribution des travaux tout ce que les grandes fabriques d'Allemagne et d'Angleterre ont de plus considérable. Les étoffes de cette manufacture, remarquables par les soins de la fabrication, la beauté des tissus et des couleurs, peuvent rivaliser avec avantage les produits des fabriques anglaises ; mais j'ai été étonné d'apprendre que cet établissement est le seul de ce genre à Lyon, et que les travaux des manufactures lyonnaises sont disséminés entre une multitude de petits ateliers.

*Le Négociant de Lyon.* Suivant les anciens usages de cette ville, les travaux des fabriques y sont exécutés par des ouvriers indépendants des chefs de manufactures, qui traitent avec eux pour le prix des façons. Cette méthode, introduite à Lyon par les fondateurs de nos manufactures, subsiste depuis trois siècles. Les fabricants les plus célèbres l'on constamment suivie. Ils ont reconnu qu'elle contribuait à la célérité de la fabrication et à la perfection des étoffes, et qu'elle était également avantageuse au fabricant et à l'ouvrier.

Les manufactures d'étoffes de soie, bien différentes de toutes les autres, sont par leur nature sujettes à des variations continuelles ; quelquefois on les voit s'élever, décroître, languir et se réveiller tout-à-coup dans le cours de la même année. Le fabricant, forcé de suivre cette fluctuation continuelle de hausse et de baisse, se borne à fabriquer les étoffes dont l'écoulement est assuré. Dans les temps de prospérité, trouvant sous sa main une multitude d'ouvriers, toujours prêts à la servir, il double, il quadruple ses travaux, et un mois ou deux lui suffisent pour exécuter les commissions les plus considérables ; ensuite, il se ralentit ou s'arrête, suivant les circonstances ; mais s'il avait l'imprudence de fabriquer une quantité de marchandises excédant la consommation du moment, la mobilité continuelle du goût lui ferait éprouver des pertes énormes.

D'un autre côté, l'ouvrier qui devient chef d'un atelier s'élève insensiblement ; il acquiert des connaissances dans toutes les parties des manufactures, et devient fabricant. C'est ainsi que se sont formés la plupart de ceux qui les ont fait fleurir à Lyon.

L'expérience, qui est la pierre de touche de tous les systèmes, ayant prouvé que cette méthode a été la source d'une prospérité toujours croissante, il en faut conclure que les fabricants de Lyon doivent suivre les traces de leurs prédécesseurs, et s'attacher aux moyens qu'ils ont employés avec tant de succès.

*L'Américain.* En visitant les principales manufactures de l'Europe, j'ai été frappé de voir jusqu'à quel point tous les peuples rivalisent aujourd'hui d'industrie ; l'Angleterre, qui a devancé les autres nations, doit ses progrès à ses grands ateliers. C'est là que l'on trouve

d'immenses avantages dans la division des travaux qui est le grand et le seul moyen d'économie et de perfection. Là il s'exécutent sous l'œil du maître qui, veillant sur l'ensemble et sur les détails, perfectionne, invente, et marche sans cesse vers l'amélioration. C'est ainsi que les Anglais ont vaincu les obstacles que leur opposait le climat, et donné aux manufactures d'étoffes de soie un accroissement dont elles ne paraissaient pas susceptibles.

L'usage et les succès ont consacré à Lyon la méthode des travaux isolés. Mais doit-on en conclure que cette méthode est la meilleure ? et lorsque tout a changé dans la marche de l'industrie, les succès obtenus dans des temps éloignés de nous sont-ils une garantie de ceux que l'on obtiendra de l'avenir ? Les Anglais sont parvenus par ces grands établissements à balancer les immenses avantages que la nature a donné à la ville de Lyon. Combien les Lyonnais n'en auraient-ils pas sur eux, en suivant leur exemple ?

J'ai eu l'occasion de remarquer que les petits ateliers, favorables aux petites manufactures, entraînent de graves inconvénients.

Dans les temps de prospérité, l'ouvrier hausse le prix de la main-d'œuvre, et lorsqu'il y a un ralentissement ou interruption, ceux qu'avaient attirés des travaux extraordinaires, languissent dans la misère ou s'expatrient. Il est étonnant que dans une ville, où l'on a fait des règlements si sages, on ne se soit point occupé d'attacher à la ville de Lyon les ouvriers, et de prévenir leur émigration pour des établissements où ils trouveraient des ressources dans tous les temps.

Si je dois en croire les rapports de plusieurs fabricants de votre ville, c'est ordinairement dans les temps de prospérité que l'on voit une multitude d'ouvriers, souvent sans moyens comme sans connaissance, s'élever au rang de chef de manufacture ; les uns succombent après avoir donné l'exemple d'employer des moyens de fraude pour dénaturer la qualité des étoffes ; d'autres vont porter leurs établissements en pays étrangers. En Allemagne, en Prusse, en Pologne, en Italie, j'ai vu des ouvriers et des chefs de manufacture de Lyon ; mais un grand établissement attache au sol, il se perpétue ; il transmet le nom et la réputation de ceux qui l'ont fondé.

Vainement dit-on que les variations du genre *façonné*, s'opposent à ce que le fabricant établisse lui-même des ateliers, dont les frais seraient ruineux dans les temps d'interruption des travaux.

Si vous considérez les travaux des manufactures de masse pendant dix ou vingt années, vous verrez que les variations du *maximum* au *minimum* des métiers occupés, flottent entre le dixième et la quart de la totalité de leur nombre ; celles qui sont plus considérables tiennent à des événements extraordinaires. Mais ces variations, souvent funestes aux petits fabricants, atteignent peu ceux du premier ordre ; ceux-ci pourraient établir des manufactures suffisantes pour des temps ordinaires, et choisir des ouvriers auxiliaires parmi les habitants de la campagne plus attachés à leurs domiciles, et que la diminution ou l'interruption des travaux ne réduit point à un état de misère qui les force à s'expatrier.

Remarquez que la stagnation des manufactures en général, provient surtout de cette énorme disproportion entre la quantité de marchandises et les besoins de la consommation ; or la source de ce mal est en grande partie la méthode lyonnaise. Dans les temps de prospérité, une foule de petits manufacturiers ou d'ouvriers agrandissent sans mesure leurs spéculations, et entassent les marchandises, ne calculant point que les flots de cette pluie d'or qui inonde momentanément les manufactures, ne tombera bientôt plus que goutte à goutte.

Que l'on ne dise point que cette méthode des grands ateliers n'est pas favorable à cette multitude d'ouvriers qui deviennent chefs de manufactures. Il est évident que la masse des profits est plus considérable par les économies des grandes fabriques, et ces profits se divisant entre les chefs et une multitude de sous-chefs, en raison de leur habileté, ceux-ci arriveront plus rapidement à la fortune dans de grands ateliers, que par la méthode lyonnaise.

D'un autre côté, je n'admettrais point de système exclusif, et favorisant au contraire la concurrence des grandes manufactures avec les petits ateliers, au lieu de fermer la voie à l'industrie, je l'élargirais. Les grands établissements formeraient un corps conservateur des

manufactures, de leurs inventions, de leur perfectionnement, des la beauté des produits. Par la marche constante et uniforme de ces grands ateliers, on verrait diminuer et disparaître insensiblement cette instabilité perpétuelle dans le prix des mains d'œuvre ; source de pertes pour les fabricants, de mécontentements et de cet esprit de mutinerie des ouvriers, dont on trouve tant d'exemples dans l'histoire de Lyon.

Il faut conclure de là que les établissements tels que celui de *la Sauvagère*, donneraient un grand développement aux manufactures de Lyon ; et j'ose prédire que, si les fabricants de cette ville ne se hâtent de suivre, pour les étoffes unies, le grand exemple que M. Berne leur a donné, ils perdront insensiblement cette branche précieuse de leur manufacture.

Cet essai et ses principaux résultats constitueront la matière de l'économie politique que vont développer les canuts entre 1831 et 1834. Nous étudierons cette économie politique telle qu'ils la présentèrent dans les pages de leurs journaux, notamment le premier d'entre eux, *L'Echo de la fabrique*. A Paris, immédiatement après les Trois Glorieuses, une première presse ouvrière, éphémère, était apparue signalant la volonté qu'avaient alors les travailleurs de se doter d'une parole<sup>22</sup> ; mais c'est à Lyon que l'essai est véritablement transformé pour donner naissance à une expérience pérenne. Là, les canuts créent leur propre organe, un hebdomadaire, *L'Echo de la fabrique*. Durant une cinquantaine de mois, les chefs d'ateliers et ouvriers en soie, vont s'entendre, s'informer, débattre, prendre voix dans leur journal, semaines après semaines, pour tenter d'adapter le régime complexe de la fabrique lyonnaise à l'évolution industrielle en cours, de manière à préserver leur autonomie et leur liberté : pour cela, Antoine Vidal, Joachim Falconnet, Marius Chastaing, Joseph Bouvery, Michel-Marie Derrion, César Bernard, d'autres encore, vont débattre dans les pages de *L'Echo* de « l'association industrielle » et de « l'enseignement mutuel », tenir la chronique des séances du conseil des prud'hommes, s'informer des nouvelles panacées saint-simoniennes, républicaines ou fouriéristes, développer leurs réflexions sur « l'économie sociale », présenter leurs poèmes, chansons et charades, multiplier les conseils pratiques, dans le domaine de « l'hygiène » aussi bien que dans celui de la « jurisprudence usuelle », proposer des « lectures prolétaires »,

---

<sup>22</sup> Jacques Rancière et Alain Faure (eds.), *La parole ouvrière*, Paris : UGE, 1976.

croiser le fer avec les journaux rivaux, notamment le *Courrier de Lyon*, organe de la préfecture.

Nous étudierons donc cette économie politique telle qu'elle se présente dans les quelques trois milles pages de la première presse canuse parues entre octobre 1831 et septembre 1835. Le support est-il adéquat ? Deux rapides précisions doivent être apportées. En premier lieu il faut insister sur le fait que cette littérature procède de plusieurs signatures ; toutefois si les profils diffèrent - négociants, chefs d'ateliers, politiques, lettrés - la plus grande partie d'entre eux demeure liée de façon vitale à la Fabrique ; et par ailleurs, dès que le journal s'éloignera trop de son objet, de fortes forces de rappel issues de la Fabrique le replaceront dans la direction adéquate. Ce qui n'empêchera pas cette tribune, et c'est là l'un de ses principaux intérêts, de faire entendre de proche en proche des voix discordantes sur les enjeux économiques ou politiques. C'est donc, en quelque sorte, une intention, mais résultant d'arbitrages et de choix collectifs continus qui va s'exprimer dans le journal<sup>23</sup>. En second lieu, le journal est-il alors, plus que les pamphlets, brochures, essais, le bon endroit pour relever l'opinion économique des canuts ? La réponse est assez claire : les travaux récents ont montré qu'il s'agissait alors de la naissance de la presse et que ce media était certainement le moyen le plus neuf, le plus révolutionnaire de prendre voix<sup>24</sup> ; par ailleurs, ce premier 19<sup>e</sup> siècle voyait s'affirmer une conception neuve des rapports entre le public et la science. Le public devait recueillir l'avancée des connaissances, mais tout autant y participer<sup>25</sup>. Et ici, la presse avait encore à jouer un rôle capital. A Lyon, les quelques trois mille pages de *L'Echo de la fabrique* et de ses concurrents et successeurs des années 1834-

---

<sup>23</sup> Sur cette question de l'intentionnalité, voir les développements récents dans Jacques Guilhaumou, *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, chapitre 1, p. 82-85 notamment.

<sup>24</sup> Voir ici Jeremy Popkin, *Press, Revolution and Social Identities in France 1830-1835*, University Park, PA, The Pennsylvania State University Press, 2002.

<sup>25</sup> Bernadette Bensaude-Vincent, « A Genealogy of the Increasing Gap Between Science and the Public », *Public Understanding of Science*, vol. 10, 2002, p. 99-113.

1835 contiennent la quasi-totalité de l'expression canuse de cette époque ; une expression qui s'emploie donc, en connaissance des principales doctrines mais aussi des réalités quotidiennes de la Fabrique et, plus généralement, de l'environnement politique, économique, social, culturel général, à expérimenter une économie politique originale, bien différente de celle que l'on expose alors dans les autres pans de l'expression lyonnaise, même radicale et républicaine, de l'époque.

### **Louis Babeuf : le rôle de la presse en 1832**

En octobre 1832, l'imprimeur et éditeur lyonnais républicain Louis Babeuf lance un mensuel de 32 pages, le *Journal des intérêts moraux et matériels*. Il s'agit alors, sur le modèle du *Journal des connaissances utiles* que vient de lancer Emile de Girardin à Paris, de mettre à disposition de tous, pères et mères de famille, cultivateurs, fabricants, électeurs citoyens, toutes les « connaissances utiles », qu'elles concernent, l'hygiène, le jardinage, l'éducation, la cuisine, ou, enfin, la législation. A Lyon, Pierre Lortet et Jules Favre vont publier de nombreux articles dans ce mensuel. Jules Favre y exposera notamment une réflexion sur la fonction sociale de la propriété accompagnée d'une présentation de l'histoire du peuple français.

L'introduction de Louis Babeuf au tout premier numéro, permet de mesurer l'espoir dont est alors porteuse la presse ; elle permet également – mais ici l'enseignement initial procède exclusivement des intellectuels républicains - de vérifier cette participation attendue du public à l'utilisation des connaissances et au contenu émancipateur que l'on confère alors à cette participation. *L'Echo de la fabrique* franchira toutefois un pas de plus en constituant un espace où le public participera de façon continue à l'élaboration d'un savoir commun sur l'économie et la politique de ce début des années 1830.

*« Le principal avantage dont on fasse honneur à la presse, c'est de porter rapidement et malgré les distances, à la connaissance de tous les hommes, ce qui se découvre d'utile, ce qui s'imagine d'ingénieux, ce qui se passe d'intéressant dans toutes les parties civilisées du globe. Par un véhicule prompt et puissant, pas un fait important ne peut rester inconnu, pas une idée utile demeurer sans fruit. Toute découverte est transmise à l'instant à ceux qui peuvent en profiter, tout perfectionnement dans un art quelconque parvient à ceux qui pratiquent cet art ; tout trait de lumière parti de la tête du savant, de l'artiste et de l'ingénieur est un éclair qui brille en un clin d'œil sur tous les points de l'horizon ; en un mot, tous profitent à leur gré de ce que chacun a pensé, dit, trouvé, essayé, inventé ou amélioré. Ainsi, les préjugés disparaissent, les idées fausses ne peuvent prendre aucun empire ; les routines aveugles s'éclairent et se redressent. Ainsi la société humaine marche dans une prospérité toujours croissante. C'est la presse qui a produit tout ce bien ; elle est la raison de cette progression, le foyer de cette lumière, le pivot de ce grand mouvement, le lien qui unit tous les hommes en une véritable association, en une communauté d'efforts et d'intérêts, de travaux et de produits » [Journal des intérêts moraux et matériels, Lyon, J. Babeuf, numéro d'octobre 1831, p. 2].*

Trois périodes, marquant trois étapes de la réflexion économique, peuvent être distinguées dans le journal.

La première période coïncide avec la ligne adoptée par son premier rédacteur en chef, Antoine Vidal. Cette période va de la naissance de cette presse (octobre 1831) au décès de Vidal durant l'été 1832. Elle est inaugurée par les manifestations autour du tarif et par l'insurrection de novembre 1831 et se clôt peu après les journées de juin 1832. C'est une période plutôt a-politique où vont dominer les thématiques économiques ; notamment l'industrialisme saint-simonien dans la version libérale qu'en propose Barthélémy Arlès-Dufour. L'économie est naturellement un domaine de consensus qui expulse conflit, violence et bellicisme, et où naissent morale et religion des temps nouveaux. Les canuts pouvaient être convaincus par une doctrine exaltant le rôle des producteurs. Mais cette version de l'industrialisme pouvaient aussi les inquiéter par ses accents naturalistes et par la conception hiérarchiques du politique qui s'en dégageait.

La seconde période débute avec l'installation de Marius Chastaing à la tête de *L'Echo de la fabrique* et se prolonge une année, jusqu'à son remplacement en août 1833. Cette période est beaucoup plus politique, dominée par la conscience des antagonismes ; désormais c'est le déficit démocratique qui est pointé par l'opinion radicale et républicaine et, à sa suite, la presse ouvrière lyonnaise. Si le développement est entravé c'est essentiellement en raison d'institutions politiques déficientes. Leur remplacement et la mise en place d'un régime républicain conduira automatiquement à un développement plus harmonieux. L'économiste de référence est ici Jean-Baptiste Say, à la fois théoricien du nouveau monde industriel libéral mais aussi auparavant Idéologue et républicain. Mais là encore, les canuts, en partie et momentanément convaincus, pouvaient au final se révéler perplexes : concernant aussi bien ces fameuses lois de l'économie politique que concernant les instances politiques chargées de les contrôler, qu'enfin de l'articulation précise entre lois économiques et autorité politique.

La troisième période, sans doute la plus intéressante, enregistre l'implosion de la presse ouvrière. *L'Echo de la fabrique*,

désormais repris en main par le Mutuellisme, se voit concurrencé par *L'Echo des travailleurs* que lancent Joachim Falconnet et surtout, une nouvelle fois, Marius Chastaing. Après la seconde insurrection (avril 1834), *L'Indicateur* et la *Tribune prolétaire* vont reproduire la scission jusqu'à l'automne 1835 et la promulgation des lois d'exception. Dans cette période plus fragmentée, plusieurs voix se heurtent mais la ligne Mutuelliste l'emporte assez nettement. Le politique et l'économique sont articulés de façon plus subtile. La doctrine qui au final, convainc les chefs canuts, c'est celle de Charles Fourier dont les épigones locaux, Jacques Rivière Cadet et Michel-Marie Derrion, vont développer les conséquences pratiques. Des avancées plus pragmatiques s'observent alors sur des chapitres majeurs : l'association et la grève, les femmes, les coopératives de consommation.

## Une « feuille tout industrielle » [octobre 1831-juillet 1832]

L'insurrection de novembre 1831 recouvre la première période du journal des canuts. L'explosion fit très grand bruit partout, en France et en Europe tant elle semblait inaugurer une ère d'antagonismes radicalement nouveaux. Un mois après l'insurrection, François-René de Chateaubriand porte un regard à la fois nostalgique et admiratif sur les canuts vainqueurs à Lyon et administrateurs exemplaires de la Cité durant les combats. Chateaubriand estime qu'il serait dangereux de minorer ces événements sous le prétexte qu'ils n'avaient apparemment pas de contenu politique évident et ne constituaient qu'une révolte, aux origines seulement économiques et sociales ; cet « ordre établi dans le désordre par les ouvriers, note le vicomte, annonçait la fin d'une société et le commencement d'une autre société »<sup>26</sup>. Pourtant loin d'être un surgissement, l'explosion de 1831 n'était pas si inédite qu'on a pu le dire. Jean Jaurès, par exemple, mentionnant le long passé de « perpétuels froissements » entre classes, notera dans son *Histoire Socialiste de la Révolution Française* qu'à Lyon, dès la période révolutionnaire, «[...] c'était dans une sorte de champs clos que se rencontraient et se heurtaient les intérêts »<sup>27</sup> des négociants et des canuts. Mais justement ces rencontres plus ou moins heurtées dans le cadre des relations « industrielles » n'avaient pas été sans profits et avaient permis l'élaboration d'un espace de transactions indissolublement économiques et politiques. La période précédant immédiatement novembre 1831 n'a fait ici qu'affirmer les tendances ; des solidarités sont

---

<sup>26</sup> François-René de Chateaubriand, *Revue européenne*, 20 décembre 1831.

<sup>27</sup> Jean Jaurès, *Histoire socialiste de la révolution française*, vol.1, Paris, Editions Sociales, 1969, p. 168.

nées ou se sont définitivement affirmées avec la naissance puis l'affirmation du mutuellisme ; l'économie lyonnaise a enregistré plusieurs bifurcations importantes, avec l'extension et la diversification des marchés, le déclenchement d'une crise économique nouvelle par sa violence et sa généralité entre 1827 et 1832, et l'adaptation rapide du métier Jacquard aux activités de la Fabrique<sup>28</sup> ; le paysage politique, surtout, a changé, les Trois Glorieuses promouvant la liberté d'expression et d'association. L'évolution des mentalités a alors été, à Lyon, plus rapide encore qu'ailleurs : ici, en très peu de mois voire en quelques semaines, les choses vont suffisamment évoluer pour que les « industriels » commencent à s'identifier au peuple souverain et comprennent que l'association, à la différence de la corporation, est peut-être l'expression, moderne, de l'idée de liberté<sup>29</sup>. Ce qui domine alors la première période du journal des canuts, c'est le thème de « l'industrie » ; l'inspiration saint-simonienne est centrale, mais les journalistes travaillent constamment cette source théorique pour l'adapter à la situation de la Fabrique.

## **Naissance de *L'Echo de la fabrique***

Dans les deux ans qui suivent la révolution, l'article 7 de la nouvelle Charte d'août 1830 - « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois. - La censure ne pourra jamais être rétablie » - est mis à

---

<sup>28</sup> Tisserand et mécanicien, Joseph Marie Jacquard (1752-1834), combinant des découvertes antérieures avait mis au point entre 1801 et 1806 un métier à tisser semi-automatique. Il eut l'idée d'équiper les métiers à tisser traditionnels d'un mécanisme sélectionnant les fils de chaîne à l'aide d'un programme inscrit sur des cartes perforées. Son invention permettait à un seul ouvrier de manipuler les nouveaux métiers. Au début du 19<sup>e</sup> siècle il fut la cible des canuts qui accusaient son invention d'être, en particulier, cause de chômage. Mais à partir des années 1810-1815 le nouveau métier, constamment amélioré par la suite par d'autres mécaniciens se généralisa. A sa mort, près de 30 000 métiers Jacquard battaient à Lyon.

<sup>29</sup> Sur cette évolution très rapide, voir l'article déjà mentionné de W. H. Sewell ainsi que son ouvrage, *Gens de travail et révolutions, le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, Paris, Aubier, 1983.

profit par les lyonnais. En quelques mois un véritable champ journalistique apparaît où toutes les opinions, représentées, s'affrontent<sup>30</sup>. Alors que *Le précurseur* (libéral puis de plus en plus républicain) existe déjà depuis cinq ans, durant l'été 1831 sont créés *Le Cri du peuple* (légitimiste) et *La Glaneuse* (républicaine) et un peu plus tard, *Le Courrier de Lyon* (orléaniste). C'est le 30 octobre 1831 que paraît le premier numéro de *L'Echo de la fabrique*, en pleine bataille du tarif. En cet automne 1831, les canuts, laminés par la baisse du prix des façons, exigent une intervention et un accord commun sur un prix minimal. Rien de révolutionnaire d'ailleurs dans cette demande ; depuis longtemps, et plus encore depuis l'installation des prud'hommes à Lyon, ce genre d'accord collectif négocié participe à la vie normale de la Fabrique. En octobre 1831, ce tarif, discuté et négocié collectivement par les chefs d'ateliers et les négociants, en présence du préfet Louis Bouvier-Dumolart<sup>31</sup>, va être affiché, repris et publié dans le premier numéro de *L'Echo de la fabrique*. Mais, de façon sans doute paradoxale pour les ouvriers qui viennent de vivre les journées de Juillet, cet accord est immédiatement dénoncé par les autorités, au nom même du nouveau principe de liberté. Les négociants se dérobent immédiatement et le gouvernement de Casimir Périer<sup>32</sup> insiste sur le caractère seulement indicatif du tarif. Ces reculs mettront une vingtaine de jours plus tard le feu aux poudres. Du 21 au 23 novembre 1831 la ville se soulève et oblige la troupe à faire retraite. Durant une dizaine de jours Lyon sera aux mains des insurgés qui, à la stupéfaction

---

<sup>30</sup> Voir ici Jeremy Popkin, *Press, Revolution and Social Identity in France 1830-1835*, The Pennsylvania State University Press, 2002.

<sup>31</sup> Louis Bouvier-Dumolart (1780-1855), haut-fonctionnaire sous l'Empire avait été nommé préfet du Rhône en mai 1831. Considéré comme fautif d'avoir couvert de son autorité les tarifs d'octobre il sera remplacé au lendemain de l'insurrection. Il publiera pour sa défense plusieurs brochures dont *Relation de M. Bouvier du Molart, ex-préfet du Rhône, sur les évènements de Lyon*, Lyon, Bureau du Journal du Commerce, 1832.

<sup>32</sup> Casimir Périer (1777-1832) avait succédé à Jacques Laffite à la tête du gouvernement de Louis-Philippe en mars 1831. Son arrivée sanctionnait l'échec du parti du « mouvement » et la victoire du parti de la « résistance » favorable à une interprétation minimale des libertés nouvelles et au rétablissement de l'ordre.

générale, administrent fermement la Cité avant de la remettre aux mains des autorités<sup>33</sup>. C'est dans ce contexte que commence à paraître le journal des canuts.

Dans les derniers jours d'octobre avait été diffusé le prospectus du journal, rédigé par Joachim Falconnet. Chef d'atelier et membre du Devoir Mutuel, il méditait semble-t-il la création d'un tel organe depuis les toutes dernières années de la Restauration. Il sera le premier gérant du journal et appellera à son côté en tant que rédacteur en chef Antoine Vidal. Au printemps suivant, élu prud'homme chef d'atelier, Falconnet, voulant éviter les cumuls, abandonnera la place de gérant à Vidal. Ce dernier apparaît alors comme le personnage central de la première période du journal. Un rapide recensement montre d'ailleurs qu'il signe entre octobre 1831 et juillet 1832 plus de soixante-dix pièces dans *L'Echo* – articles, chansons, courtes notes, biographies. Vidal présentait un profil tout à fait original ; né à Ganges en 1796, ce protestant attaché à son culte avait fui sa région lors de la violente réaction ayant suivi 1815 et il avait trouvé refuge à Lyon, y exerçant le métier de tulliste. Mais Vidal était également reconnu pour ses talents littéraires mis au service de ses convictions sociales et politiques et on le surnommait significativement le « Béranger<sup>34</sup> lyonnais ». En 1831, lorsque Falconnet vient chercher ce défenseur de l'enseignement mutuel pour la rédaction de *L'Echo de la fabrique*, il exerce alors la fonction d'instituteur à Saint-Didier au Mont d'Or, à quelques lieux de la colline de la Croix-Rousse et du faubourg de Vaise. Aux côtés de Vidal deux autres plumes d'une même génération née autour de 1800 s'imposent rapidement, celle de Falconnet et celle de Marius Chastaing, fils de huissier et ancien étudiant en droit, proche de Vidal. La première période de *L'Echo* enregistre également plusieurs autres signatures notables : celles de Barthélémy Arlès-Dufour, négociant en soie et l'un des principaux saint-simoniens lyonnais, auteur, entre avril et juillet 1832, d'une longue série

---

<sup>33</sup> Sur cet événement majeur la référence demeure l'ouvrage de Fernand Rude, *Le mouvement ouvrier à Lyon de 1827 à 1832*, ouv. cit., chapitres 5 à 9.

<sup>34</sup> Pierre-Jean Béranger (1780-1857), chansonnier parisien, véritable héros de la résistance à Charles X sous la Restauration.

d'articles sur la situation anglaise et celle de Léon Favre, commissionnaire en drap et, surtout, frère du célèbre avocat républicain<sup>35</sup>.

Lorsque le prospectus paraît, le journal porte en sous-titre « Journal des chefs d'ateliers et des ouvriers en soie » et Falconnet précise qu'il sera « spécialement consacré à la manufacture d'étoffes de soie et de toutes les industries qui s'y rattachent »<sup>36</sup>. Toutefois, dès le premier numéro, ce sous-titre change pour devenir « Journal industriel de Lyon et du département du Rhône » et, en mars 1832 il devient finalement « Journal industriel et littéraire de Lyon et du département du Rhône »<sup>37</sup>. Dès sa parution, le journal est nettement différent des autres organes lyonnais, *Le précurseur* par exemple où Anselme Pétetin, Théodore de Seyne ou Eugène Dufaitelle traitent essentiellement, surtout jusqu'à l'automne 1833, des sujets politiques, l'essor des jeunes nationalités, les débats à la Chambre et notamment les propositions de la minorité républicaine, etc. *L'Echo*, par contraste est un journal industriel, bon marché et que l'on distribue dans les quartiers industriels, ses points de vente étant à la Croix-Rousse, à la Guillotière, à Vaise. Par ailleurs, les modifications du sous-titre du journal renvoient à une double évolution en cours. *L'Echo* demeure d'abord le journal de la Fabrique ; toutefois, loin de tout exclusivisme ou de tout particularisme, les journalistes estiment que les problèmes nouveaux rencontrés par cette industrie et cette profession lyonnaises anticipent et résument désormais ceux de tous les « industriels ». Le journal va d'ailleurs s'employer à reproduire les réactions, notamment parisiennes, aux événements de Lyon et en janvier on reproduira un passage du *Globe* saint-simonien<sup>38</sup> expliquant que « Lyon est le symbole

---

<sup>35</sup> Sur ce dernier, Antoine Perrod, *Jules Favre : Avocat de la liberté*, Lyon, La Manufacture, 1988, p. 450-457.

<sup>36</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Prospectus ».

<sup>37</sup> En avril 1832, le sous-titre se fixe définitivement : *Journal industriel et littéraire de Lyon*.

<sup>38</sup> Journal littéraire fondé en 1824, *Le Globe. Journal philosophique et littéraire* devient à partir de l'automne 1828, sous l'impulsion en particulier de Pierre Leroux, un organe d'action politique libéral. Au lendemain de la Révolution de Juillet et jusqu'à avril 1832, dirigé désormais par Michel Chevalier, *Le Globe* va devenir le

de la France et de l'Europe entière »<sup>39</sup>. Quelques courtes semaines après l'insurrection de novembre, Falconnet précise que cette publication « est tout industrielle », liée aux « véritables intérêts de la classe ouvrière »<sup>40</sup>. Quelques mois plus tard, Vidal précise que le journal est solidaire des « intérêts des industriels », qu'il est « attaché par sympathie à la classe prolétaire », qu'il est finalement défenseur de « tous les artisans »<sup>41</sup>. L'artisan, dans le vocabulaire de l'époque, c'est celui qui exerce un métier un art, mais c'est surtout celui qui crée, produit, qui est l'auteur de quelque chose<sup>42</sup>. C'est d'ailleurs la défense des « artisans lyonnais » qui domine et donne une tonalité particulière au sein de *L'Echo de la fabrique* à l'argumentation de Vidal, « philosophe tolérant » selon Falconnet, « philosophe pratique » selon Chastaing<sup>43</sup> : « car l'artisan ne veut que ce qui est juste, raisonnable, note Vidal, de ce que tout citoyen a le droit d'exiger de la société, de vivre du fruit de ses travaux, et de ne point être abreuvé d'humiliations comme l'ilote ou le serf moscovite »<sup>44</sup>. Les rectifications du sous-titre signalent également une seconde évolution. Si le journal mentionne à partir de mars 1832 qu'il est industriel ET littéraire c'est pour souligner que l'émancipation de ceux qui travaillent doit être tant physique – l'obtention du nécessaire – que morale. *Homo non vivitur pane*, va rappeler Chastaing et la première période du journal va voir se multiplier les articles sur l'enseignement et l'instruction alors que simultanément *L'Echo* va offrir à son lectorat canut des rubriques sur la littérature, le théâtre, la peinture.

---

principal organe d'une opinion saint-simonienne qui avait publiée peu avant sous l'impulsion notamment de Barthélémy-Prosper Enfantin et de Saint-Amand Bazard les deux volumes de son manifeste, *Doctrine de Saint-Simon, exposition*.

<sup>39</sup> *L'Echo de la Fabrique*, « Variétés. Conférence entre un chef d'atelier et plusieurs fabricants », n° du 1<sup>er</sup> janvier 1832, p. 6.

<sup>40</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon », n° du 22 janvier 1832, p. 1.

<sup>41</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon », n° du 13 mai 1832, p. 1.

<sup>42</sup> Voir ici l'entrée « artisan » de la 6<sup>e</sup> édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1832-1835).

<sup>43</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Funérailles du gérant de L'Echo », n° du 12 août 1832, p. 3.

<sup>44</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon », n° du 13 mai 1832, p. 1.

« Les infortunés ouvriers ont choisi, pour arme défensive de leurs droits, la publicité » annonce immédiatement le Prospectus de *L'Echo de la fabrique*. En ce début fragile et incertain de la Monarchie orléaniste on rapproche l'émergence du peuple, victorieux lors des Trois Glorieuses de Juillet, à celle du journal et du journaliste. La chute de Charles X a créé les conditions de la liberté, notamment d'expression. Cette liberté est-elle réalisée ou du moins mieux approchée deux ans après ? Chastaing pose la question à l'occasion du charivari<sup>45</sup> infligé au printemps 1832 au Duc de Talleyrand ; les principaux meneurs sont traînés en justice et condamnés. Mais l'un des accusés, Letierce, pour se défendre explique que le charivari n'est qu'un moyen de « publier ses opinions »<sup>46</sup>, c'est une publicité, permise par la Charte de 1830. L'épisode signale donc que cette publicité est une conquête, mais fragile, à protéger et solidifier constamment contre la réaction : « le charivari a des ennemis puissants, note Chastaing, il est d'origine prolétaire »<sup>47</sup>. Un paradoxe est relevé par les journalistes de *L'Echo* : désormais alors que tous les pans de la société semblent posséder leur propre organe, la classe la plus nombreuse et la plus utile, celle des « prolétaires », en est privée. Or, note sévèrement Vidal, « la publicité est à la liberté ce que l'âme est au corps ; sans elle, point de société, et les peuples assez vils pour ne pas faire cas de cette liberté, sont dignes du plus dur esclavage ». Situation curieuse où le journaliste explique d'ailleurs que, parfois contre les ouvriers eux-mêmes, il faut faire la promotion de cette liberté de parole, devoir donc, autant que droit ; « *L'Echo de la fabrique* sera enfin le journal des prolétaires »<sup>48</sup>. Ce journal affirme d'ailleurs très vite son identité, ses ambitions, sa présence en somme ; le sous-titre, on l'a vu, s'ajuste

---

<sup>45</sup> Le charivari était, originellement, un genre de concert tumultueux et discordant que l'on donnait aux mariés dont la différence d'âges était importante. On le donnait plus spécialement lors des remariages des veufs et veuves. Sa pratique réapparaît après 1815 avec une signification beaucoup plus politique puisqu'il servait à ridiculiser les adversaires. De fait il s'adressait plutôt aux puissants et aux nantis et pour cette raison, la répression à son encontre sera sévère

<sup>46</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Variétés. Des charivaris », n° du 1<sup>er</sup> avril 1832, p. 7.

<sup>47</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Variétés. Des charivaris », n° du 15 avril 1832, p. 7.

<sup>48</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon. L'Echo de la fabrique », n° du 1<sup>er</sup> avril 1832, p. 1.

insensiblement au projet, et rapidement les principales rubriques structurant cette publication se fixent : chaque livraison s'ouvre sur un article de fond. L'article s'intitule LYON et aborde les principaux événements qui chaque semaine rythment la vie de la Fabrique : le tarif et la mercuriale, l'insurrection, les prud'hommes, les compagnons et apprentis, la façon dont les journaux concurrents et hostiles, notamment le *Courrier de Lyon*, décrivent les canuts et leurs revendications etc. Une autre rubrique, « industrie polémique », intègre des articles portant, pour certains, une nouvelle fois, sur la réalité lyonnaise (article sur la conjoncture, les abus, les innovations dans l'industrie de la soie) mais aussi, le plus souvent, des articles plus généraux et plus thématiques, abordant par exemple, la question de l'inégalité, de la fiscalité, de la situation politique, économique, sociale anglaise, de l'instruction et de l'éducation, de l'écrasement des jeunes nationalités. Chaque livraison du journal présente aussi dans ses pages centrales le compte-rendu du conseil des prud'hommes accompagné, le plus souvent, de lettres au rédacteur rédigées fréquemment par des chefs d'ateliers en lien aux cas abordés durant les séances des prud'hommes. La dimension littéraire de *L'Echo de la fabrique* se développe également avec contes, chansons, poèmes. Et chaque semaine l'une des dernières rubriques, juste avant les annonces et avis divers, en pages sept ou huit était celle des « coups de navette » qui permettaient aux journalistes d'épingler et de désigner à la moquerie, au mépris et parfois à la vindicte de tous, les négociants et commissionnaires récalcitrants ou les principales veuleries des autorités. Au lendemain des journées insurrectionnelles certains de ces « coups de navette » valent déjà mention :

« On félicitait un ouvrier de ce qu'il n'avait pas été blessé dans les trois journées : Parbleu, répondit-il, les négociants nous avaient tellement fait maigrir qu'ils ne pouvaient plus nous ajuster »<sup>49</sup>.

---

<sup>49</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Coups de navette », n° du 27 novembre 1831, p. 8.

« Les ouvriers avaient sollicité une amélioration à leur sort, et on leur a envoyé le ministre de la guerre, 26,000 hommes de garnison, des canons, etc. *Sensible amélioration !* »<sup>50</sup>.

Il apparaît ainsi nécessaire d'éclairer cette « classe industrielle » d'artisans lyonnais unissant travail et talent. Une alliance se dessine que viendra sanctionner le premier banquet d'anniversaire du journal<sup>51</sup> : « le banquet des actionnaires de L'Echo est le premier qui a lieu sous les auspices du *journalisme* et de *l'industrie* unis ensemble, se prêtant un mutuel secours »<sup>52</sup>. « L'honorable artisan » doit donc recevoir le renfort du journaliste et de la presse nouveau pouvoir majeur révélé par 1830. « Du sein de nos discordes civiles, souligne Chastaing, et avec elles est né le journalisme ; par lui est ouverte une tribune où tous les intérêts, où toutes les classes de la société ont des représentants énergiques. Organe de l'opinion publique, il est cependant vrai de dire que c'est lui qui l'excite et la dirige. Sous ce point de vue, le journalisme est un pouvoir ajouté à ceux qui régissent l'état »<sup>53</sup>. Le journaliste, désormais protégé par les textes officiels, est le représentant d'un pouvoir nouveau, moderne, identifiable –il doit signer ses contributions - en lien au monde de l'industrie, tournant le dos aux réflexes guerriers (il doit par exemple se soustraire à la pratique anachronique des duels) au cœur de toutes les transactions ; « la fonction de journaliste, explique Chastaing, s'allie à toutes les autres ». Et définissant le journal il note : « BOUCLIER, un journal sert d'arme défensive ; JAVELOT, il sert à l'attaque ; MIROIR, il réfléchit les opinions ; ARENE, il leur ouvre un champ libre ; TABLE RASE, il reçoit et conserve leur expression diverse »<sup>54</sup>.

---

<sup>50</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Coups de navette », n° du 25 décembre 1831, p. 8.

<sup>51</sup> Les banquets avaient une fonction sociale et politique très importante pendant cette Monarchie censitaire. Dans une période où de nombreuses voix n'avaient que peu de possibilités de se faire entendre, les banquets constituaient un événement à part et un lieu de ralliement pour l'opposition.

<sup>52</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Banquet industriel pour l'anniversaire de la fondation de l'Echo de la fabrique », supplément du n° du 28 octobre 1832, p. 4.

<sup>53</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Littérature. Revue des journaux de Lyon », n° du 26 février 1832, p. 6.

<sup>54</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Littérature. Le journalisme », n° du 29 avril 1832, p. 8.

Voilà pour le discours ; dans les faits, et fort naturellement, le journal demeurera un lieu de tensions entre ses deux figures tutélaires, le mutuelliste et le journaliste (qui ici, déjà sous la plume de Chastaing, prétend *diriger* l'opinion), qui le plus souvent, mais pas toujours, dialogueront et passeront des compromis pour les résoudre.

## L'interprétation de l'insurrection de novembre

Je veux du respect pour ce  
PROLETAIRE  
(M. Chastaing, n° du 18 mars  
1832)

Dans les pages de *L'Echo de la fabrique* les événements des 21-23 novembre 1832 sont associés à la baisse continue des salaires, aux inégalités et à la misère croissante des chefs d'ateliers et des compagnons ; « le moteur de ce duel affreux a été la misère » va-t-on avancer rapidement. L'annulation du tarif par les autorités a simplement déclenché le conflit. Toutefois, ce conflit n'est pas essentiellement économique et ne vient nullement d'un défaut organique ou d'une contradiction du nouveau monde de « l'industrie ». Bien au contraire, ce domaine d'activité est considéré comme allant naturellement dans le sens du progrès et de la concorde. L'industrie est un lieu d'échange et de coopération, de simple administration des situations. Si conflit il y a eu, c'est en raison de la perversion de l'industrie par des pratiques et des comportements arriérés, vestiges et scories du vieil univers de la noblesse, de son luxe, ses rixes et ses distinctions. Dans les numéros du journal suivant l'insurrection, notamment en décembre 1831 et en janvier-février 1832, alors que partout on réfléchit à l'origine et aux causes des « troubles de Lyon », s'opère un véritable renversement. Immédiatement après les troubles on dédouane les insurgés – pas simplement par précaution - de toute intention politique et de toute hostilité au régime de Juillet. Au

contraire, dans le cadre de ce qui est analysé comme un vaste égarement et un accident, les ouvriers, toujours évoqués en groupes disciplinés, représentent l'ordre et la cohésion. Vidal va ainsi détailler la conduite irréprochable des ouvriers lors des journées insurrectionnelles ; sur le plan politique et administratif car ils vont protéger les propriétés contre les pillages lors des combats et, reprenant le contrôle du mouvement, soustrayant la ville au chaos, vont au plus tôt rendre les pouvoirs aux autorités légales ; mais également « sous les rapports de l'humanité et de l'hospitalité » lors des combats, défendant par exemple les soldats blessés contre la fureur de la foule. « Les vrais ouvriers, écrit encore Vidal faisant notamment référence aux agitateurs carlistes, repoussent toute analogie avec des êtres dégradés, écume de la société qui ne trouvent des moyens d'existence que dans les troubles et les dissensions »<sup>55</sup>. Si les ouvriers, organisés, ont garanti l'ordre, l'embrasement général est venu de « l'erreur de quelques hommes », de quelques isolés, négociants rétrogrades engoncés dans leur égoïsme et leur individualisme. « Eh bien ! que la France sache, note encore Vidal, que ce long duel n'a été provoqué que par les insultes que l'égoïsme adressait à la misère ; qu'aucun but politique n'a fait mouvoir les ouvriers ; que ces ouvriers respectent la dynastie issu de juillet, à l'élévation de laquelle ils ont participé... Que la France sache enfin que ce n'est point le pillage et la dévastation qui les ont fait agir ; que vainqueurs leur conduite est toute généreuse, et que leur premier soin a été de tendre la main aux vaincus et de leur prêter aide et protection »<sup>56</sup>.

Un canevas original se met donc en place dans la presse canut, inversant le discours officiel. Ce dernier tente d'associer l'action des canuts à une simple réaction, la réactivation de réflexes conservateurs aveugles aux nouvelles libertés de la Charte de 1830. En bref, les canuts sont décrits comme des sauvages. Une analyse, par sa radicalité, et par l'impact qu'elle

---

<sup>55</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon. Les ouvriers de Lyon », n° du 11 décembre 1831, p. 2.

<sup>56</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Vers les dix heure du matin... », n° du 27 novembre 1831, p. 4.

va avoir, résume ce point de vue, celle de Saint Marc Girardin dans le *Journal des débats* : « les barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ni dans les steppes de la Tartarie ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières »<sup>57</sup>. Cette analyse est mentionnée et repoussée par les journalistes de *L'Echo*, signifiant à leurs adversaires que « l'ouvrier, le prolétaire méprise ces calomnies »<sup>58</sup>. Le journal des canuts va donc tenter de montrer, au contraire, que les ouvriers sont positionnés dans le sens de l'histoire alors que les négociants et – le plus souvent – les autorités civiles tentent maladroitement de reproduire et de pérenniser dans un contexte ayant évolué des comportements et des valeurs représentatives de sociétés dans lesquelles les libertés élémentaires étaient niées.

C'est pour cela que *L'Echo de la fabrique* va défendre une interprétation singulière des trois journées de Novembre. Cette insurrection n'aurait jamais dû avoir lieu tant, objectivement et manifestement, la solution à ce problème « industriel » était évidente et dépendait uniquement de la bonne volonté des différents acteurs et de leur capacité à *s'entendre*. La crise, en effet, ne peut être imputée, comme tentent de le faire croire les négociants, à une concurrence étrangère redoublée et aux prix du travail maintenus artificiellement hauts à Lyon. Le froissement des intérêts matériels entre canuts et négociants était réel et cependant des compromis raisonnables étaient possibles, vont expliquer les Vidal, Chastaing et Falconnet. L'exploitation n'explique pas tout : si l'étincelle a jailli c'est surtout en raison d'un élément subjectif, indice d'une véritable immaturité, d'un retour à l'enfance, des négociants : leur volonté d'humilier les canuts et de leur dénier toute reconnaissance. Cette trame est partout présente dans les numéros du journal qui suivent l'insurrection de novembre. Elle devient plus visible encore lorsqu'en janvier 1831 commence à paraître *Le courrier de Lyon*, journal des négociants

---

<sup>57</sup> Saint-Marc Girardin, *Journal des débats*, 8 décembre 1831. Le journaliste écrivait encore, « Chaque fabricant vit dans sa fabrique comme les planteurs des colonies au milieu de leurs esclaves, un contre cent ; et la sédition de Lyon est une espèce d'insurrection de Saint-Domingue ».

<sup>58</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon », n° du 25 décembre 1831, p. 1.

et surtout du nouveau préfet Etienne Gasparin, journal dont *L'Echo* ne va pas tarder à noter qu'il a, lui et ses « collègues en servilisme », « le cauchemar, la monomanie du prolétariat »<sup>59</sup>. Au cours du seul premier trimestre le *Courrier* traitera les canuts de « gobes mouches » qui « peuplent nos cafés », s'étant paresseusement créés dans les faubourg une somme de « besoins factices », et que mènent à leur guise, comme un troupeau de bêtes, des « chefs naturels » (républicains ou carlistes). Les journalistes de *L'Echo de la fabrique* stigmatisent aussi et pointent du doigt les pratiques dégradantes des négociants ; dans plusieurs numéros revient par exemple l'humiliation que constitue la « cage »<sup>60</sup>, pièce où, chez le négociant, les canuts attendaient les ordres d'ouvrage ; « où l'ouvrier humilié est enfermé comme un *ourang-outang* et ne regarde son maître qu'à travers les barreaux »<sup>61</sup>. Dès lors, plusieurs articles soulignent l'influence de ce facteur culturel dans l'insurrection : « Les ouvriers en soie (...) ont été poussés à l'insurrection, bien moins par l'inexécution du tarif que par les vexations continuelles qu'ils essayaient journellement de la part d'une partie de MM les fabricants »<sup>62</sup>; ainsi, « les ouvriers ont été aussi mis en mouvement par un sentiment de dignité blessée »<sup>63</sup>.

---

<sup>59</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon. Le Courrier de Lyon monomane », n° du 22 juillet 1832, p. 1.

<sup>60</sup> « Que les chefs d'atelier, note Vidal, soient séparés des employés de la maison, que leur importe, mais qu'une cage de huit pieds carrés, où est un banc de six places soit réservé à quarante et quelquefois cinquante personnes ! que ces personnes, soit par négligence, soit par la mauvaise volonté des gens de la maison, restent enfermées dans ce lieu insalubre quelquefois trois ou quatre heures ! c'est ce que nous devons signaler, c'est contre cette violation de l'humanité que nous devons nous élever avec force » (*L'Echo de la fabrique*, « Lyon », n° du 11 mars 1832, p. 1).

<sup>61</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Rêveries », n° du 15 janvier 1832, p. 2. Un correspondant canut écrit de son côté, « Je ne finirais pas s'il fallait énumérer toutes les turpitudes de ces messieurs, qui ne voient dans les ouvriers que des êtres biens inférieurs à eux, des esclaves qui ne doivent être soumis qu'à leurs caprices, ou des valets qui reçoivent assez d'honneur en leur servant de marche-pied pour monter à la fortune » (*L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n° du 20 novembre 1831, p. 4).

<sup>62</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n° du 25 décembre 1831, p. ?

<sup>63</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Variétés. Conférence entre un chef d'atelier et plusieurs fabricants », n° du 1<sup>er</sup> janvier 1832, p. 7.

Si *L'Echo de la fabrique* appuie constamment ses éloges de l'artisan, c'est aussi pour mieux le distinguer du négociant et de ses alliés civils. Le conflit est né de « l'égoïsme de quelques commerçans »<sup>64</sup>, véritables parvenus mimant les gestes de l'ancienne aristocratie et oublieux de leur origine : « qu'ils pensent qu'eux tous sont sortis de cette classe qu'ils méprisent aujourd'hui » les avertis un correspondant du journal des canuts exaspéré par leurs comportements arrogants et belliqueux<sup>65</sup>. On décrie leur volonté de recreation d'un esprit de caste opposé au nouveau monde du travail ; alors « point de reconnaissance » possible va noter Léon Favre. Face aux maux de l'insurrection, et alors même que l'on publie une *Notice par ordre alphabétique des morts et des blessés civils et militaires à la suite des évènements de Lyon des 21, 22 et 23 novembre 1831*, les nantis de la cité organisent par charité un bal somptueux et le *Courrier de Lyon* peut enseigner que « danser de la part de la classe aisée, c'est rendre service à la classe ouvrière », un mot que reproduit *L'Echo*. La réponse est immédiate pointant le décalage : « Nous aimions à croire que quelque pudeur restait au front de nos gouvernans, et que, désolés de leur impuissance à nous soulager, ils auraient au moins la pitié de ne pas insulter à nos maux par un faste inopportun »<sup>66</sup>. Une dizaine de mois plus tard, lorsque Jean-Claude Fulchiron, député conservateur du Rhône, répondra à la Tribune Nationale à Etienne Garnier-Pagès<sup>67</sup> que les autorités économiques et politiques de Lyon sont venues en aide au canut par le canal des aumônes et de la charité, la réponse du journaliste de *L'Echo* sera plus ciblée et bien plus cinglante : « Voilà ce que nous offre le coryphée des

---

<sup>64</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De Lyon et de la concurrence étrangère », n° du 6 novembre 1831, p. 1.

<sup>65</sup> Les principaux arguments développés dans *L'Echo de la fabrique* se retrouvent également dans le *Rapport fait et présenté à Mr le Président du Conseil des ministres sur les causes générales qui ont amené les évènements de Lyon, par deux chefs d'ateliers*, rédigé par Pierre Charnier et César Bernard. Evoquant la responsabilité des négociants dans l'embrasement de novembre 1831, ils évoquent l'arrogance des « spéculateurs sur la faim » et soulignent que « le despotisme, chassé des châteaux, s'était réfugié dans les comptoirs », p. 7 et p. 2.

<sup>66</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Le bal et les prud'hommes », n° du 29 janvier 1832, p. 2.

<sup>67</sup> Etienne Garnier-Pagès (1801-1841), député de l'Isère était alors l'une des principales figures de l'opinion républicaine.

aristocrates de coffre-fort auxquels Juillet a donné le pouvoir »<sup>68</sup>. La mise en opposition de l'artisan – acteur central du nouveau monde pacifique et accumulateur de l'industrie - et des élites économiques et politiques rétrogrades et dispendieuses est une nouvelle fois effectuée juste après les journées parisiennes de juin<sup>69</sup>. Alors que quelques mois plus tôt « il fallait exterminer une classe qui ne voulait que le *pillage et la dévastation* »<sup>70</sup>, note Vidal, désormais les feuilles officielles louent la pondération des ouvriers parisiens qui n'ont pas suivis les meneurs républicains lors des funérailles du général Lamarque. Incohérence, jugent les journalistes de *L'Echo*, car c'est en toute logique, « industrielle », que l'artisan redoute la crise et évite les convulsions politiques. Contrairement à ce que dit le *Courrier de Lyon*, la masse qui est travailleuse a plus intérêt que les riches propriétaires oisifs à la stabilité : « Les renversements dérangent le riche, ils tuent le pauvre »<sup>71</sup> relève Arlès-Dufour.

## La réception des idées saint-simoniennes

La première période de *L'Echo de la fabrique* porte indiscutablement la trace de l'influence saint-simonienne. Au tout début des années 1830, l'Ecole est alors à l'apogée de sa période « théorique » et réfléchit au moyen de diffuser le

---

<sup>68</sup> *L'Echo de la fabrique*, « M. Fulchiron député », n° du 9 décembre 1832, p. 1.

<sup>69</sup> Les funérailles du général Lamarque – grand soldat de Napoléon, opposant à Charles X sous la Restauration et député libéral des Landes de 1828 à 1832 - furent l'occasion d'une grande insurrection à Paris les 5 et 6 juin 1832. Le marasme économique, l'épidémie de choléra, la mort de Casimir Périer faisaient entrevoir, en particulier aux républicains, la possibilité de bousculer le fragile régime orléaniste. Mais devant le soulèvement populaire les différentes fractions républicaines demeurèrent indécises et inertes et l'insurrection se solda par une défaite complète. Le régime de Juillet et la « Résistance » en sortirent victorieux et définitivement renforcé.

<sup>70</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Qu'est ce qu'un industriel », n° du 10 juin 1832, p. 2.

<sup>71</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Le Courrier de Lyon, journal politique, industriel et littéraire », n° du 27 mai 1832, p. 5.

message industrialiste<sup>72</sup>. Dès le printemps 1831, en pleine période de crise économique et politique à Lyon, alors que le maire Victor Prunelle venait d'être charivarisé et que le nouveau préfet Louis Bouvier-Dumolart était nommé par Casimir Périer, les saint-simoniens avaient investi Lyon, la ville du travail et de l'industrie. Du 3 au 17 juin, les prédications de Pierre Leroux et de Jean Reynaud avaient fait forte impression, notamment sur les canuts. La doctrine influença le mouvement des ouvriers lyonnais et s'en trouva elle-même bouleversée. L'influence fut donc réciproque. Peu impliqués dans les troubles de novembre - en dépit des soupçons des autorités civiles -, surpris, dérangés et dépassés par la violence du mouvement, les saint-simoniens assimilèrent par la suite rapidement l'importance et la nouveauté des événements de Lyon. Au début de l'année 1832, le Père Enfantin envoyait ses disciples Antoine Ribes et Alexandre Massol à Lyon pour y constituer une grande église ; et Michel Chevalier allait dans plusieurs articles du *Globe* réfléchir au caractère précurseur de la situation de la « Fabrique ». De son côté la presse ouvrière lyonnaise s'était largement ouverte à cette influence ; mentions, allusions et références à la Doctrine vont se multiplier alors même que plusieurs des principaux saint-simoniens lyonnais vont publier dans *L'Echo*. Nous avons déjà mentionné la signature de Arlès-Dufour<sup>73</sup> ; une autre plume saint-simonienne sera présente, celle du Docteur Pierre Lortet, auteur, au moment de l'épidémie de choléra à Lyon, de plusieurs textes sur l'hygiène, mais également d'une contribution sur l'instruction. Enfin Louis Berthaud, rédacteur

---

<sup>72</sup> Sur cette histoire, voir récemment, Antoine Picon, *Les saint-simoniens. Raison, imaginaire et utopie*, Paris, Belin, 2002. Egalement, Nathalie Coilly et Philippe Régnier (dir.), *Le siècle des saint-simoniens. Du Nouveau christianisme au canal de Suez*, Paris, BnF, 2006.

<sup>73</sup> Lors de son séjour à Lyon, en 1839, Jules Michelet note à propos d'Arlès-Dufour et du journal des canuts : « Très favorable aux ouvriers, il payait le rédacteur de l'Echo de la fabrique pour y avoir une influence ; il essaya inutilement de les diriger avec Lortet, mais les avocats [Michelet évoque certainement ici la fraction républicaine qui, avec Chastaing, ancien étudiant en droit, va prendre en main le journal à partir de l'été 1832]... Il se trouva suspect aux ouvriers, maudit des fabricants », *Journal*, tome 1 (1828-1848), Paris, Gallimard, 1959, p ; 296.

de la revue littéraire *Asmodée*, et Pierre Corréard, tous deux, un temps, saint-simoniens ou proches du mouvement, publièrent poèmes et chansons dans la première moitié de l'année 1832.

### Les saint-simoniens et les événements lyonnais de l'automne 1831

Les saint-simoniens suivirent de près les événements de Lyon, « éclatant symbole de la situation industrielle de toute la France ». A la fin du mois d'octobre 1831 ils considèrent l'obtention d'un tarif par les canuts comme une mesure simplement transitoire et peut-être maladroite. Le tarif s'imposait moins que l'abolition des lois prohibitives sur les céréales ou qu'une modification radicale de la fiscalité. Surtout, ce tarif a retardé l'emploi de mesures plus structurelles et a perpétué « la guerre que les fabricants de Lyon se livrent à eux-mêmes » [chefs d'ateliers et négociants]. C'est alors une réforme plus vaste qui doit être menée et la « situation [demeurera] inextricable tant qu'on ne comprendra pas que les privilèges de l'oisiveté sont la cause de tous les maux des travailleurs ; tant qu'à la politique d'exploitation et de haine on n'aura pas substitué la politique d'association pour les individus, les classes et les peuples ». A la promotion de cette réforme auprès des ouvriers, des négociants, des autorités civiles, doivent activement s'employer les membres de l'Eglise, « pacificateurs » et « apôtres de la paix » : ils doivent convaincre chacun – et notamment les ouvriers puisqu'ils se considèrent « les représentants des classes inférieures » - que « les liens commerciaux ont été les premiers liens pacifiques ».

Selon ces saint-simoniens, meurtrière et évitable, l'insurrection de novembre 1831 va néanmoins accélérer la prise de conscience commune du caractère conciliateur et moralisateurs des pratiques industrielles lorsqu'elles sont correctement organisées. Trois avancées seront enregistrées : d'abord, le sens même du politique va être irréversiblement altéré : « les intérêts du travail sont décidément entrés dans le cercle politique et vont s'y étendre de plus en plus » ; ensuite le « SENTIMENTS D'ASSOCIATION » va progresser ; « De part et d'autre on repousse la violence, on s'attire, on se prépare à l'ASSOCIATION ». Enfin l'opinion saint-simonienne va définitivement s'imposer.

On reproduit ici une lettre envoyée au Père Enfantin lors de l'insurrection par les membres de l'Eglise de Lyon et reproduite un mois plus tard dans *Le Globe* du 27 décembre 1831.

PERE,

Les ouvriers l'ont emporté. Hier ils ont combattu avec un courage incroyable ; rien ne donne une idée de leur acharnement au combat. Nous avons une idée bien fautive de ces gens que nous croyions sans énergie ; nous ne savions pas encore par expérience ce que sont ces hommes qui combattent pour avoir du pain. J'ai passé hier la journée à l'Hôtel-Dieu ; François était à l'Hôtel de ville. L'un et l'autre nous avons pansé les blessés des deux partis. Trop peu connus dans la ville, nous n'aurions rien pu y faire de plus. Ce que je tiens de vous je l'ai transmis à ceux qui comprennent votre parole. François, qui est homme d'action, s'est conduit avec calme et prudence. Corréard s'est un peu mêlé aux groupes, mais s'est tenu éloigné du combat. Tous nous avons employé toute l'influence que nous avions sur les ouvriers à calmer leur fureur contre les négociants, et à leur montrer combien de sang était répandu par des hommes faits pour s'aimer et s'entendre, quels maux suivraient de pareils désastres, que de haines pourraient leur survivre ! En même temps nous leur avons fait comprendre que ce qui pouvait immédiatement soulager leur misère, ce n'était pas un tarif inexécutable, mais l'abolition des impôts qui pèsent sur eux. Nous leur avons dit que des hommes travaillaient pour eux par des moyens pacifiques. Ces gens nous serraient les mains, leur larmes coulaient, ils déploraient les malheurs auxquels notre ville était en proie ; mais à peine échappés à nos conseils, l'odeur de la poudre leur rendait toute leur fureur. Il n'y a eu que peu de groupes qui aient manifesté quelques opinions de la vieille politique, soit carlistes, soit républicaines ; le peuple est resté froid et indifférent à ces démonstrations ; les cris, les formules étaient : Vivre en travaillant ou mourir en combattant ; la mort ou du

! pain! Les ouvriers blessés qu'on nous apportait et ceux qui les accompagnaient nous  
! disaient : « les négociants ont fait une révolution pour eux ; ils en voulaient aux nobles et  
! aux prêtres ; ils s'en sont débarrassés ; ils voulaient des places, ils en ont ; ils se sont servis  
! du peuple pour faire la révolution, et ne se sont plus ensuite occupés de lui. Nous voulons  
! faire une révolution pour nous ». Et lorsqu'on leur disait qu'ils étaient dupés par les  
! carlistes : « Que nous importe carlistes ou républicains, nous voulons du pain ».

FRANCOIS et PEIFFER

Source : *Religion saint-simonienne. Evènements de Lyon*, Paris, Everat imprimeur, 1832.

\*\*\*

Les références saint-simoniennes dans la première période de *L'Echo de la fabrique* sont donc précoces et nombreuses. Dès le second numéro on reproduit un long passage du *Globe*, en précisant toutefois, en préambule, que le journal ne partage pas « les doctrine des disciples de Saint-Simon »<sup>74</sup>. Mais un mois plus tard, quelques jours après l'insurrection, *L'Echo de la fabrique* affiche de longs passages d'un article de Michel Chevalier rappelant l'apport originel de la concurrence au développement de la liberté politique mais pour souligner aussi, pour le présent, l'opportunité de la réguler notamment par « l'association » : « Le canon de Lyon est le premier signal d'une grande œuvre à accomplir... il n'y va de rien de moins que de pacifier, d'harmoniser, de relier toutes les industries, tous les travailleurs du globe », une œuvre, comme le souligne encore Chevalier cité par *L'Echo*, « sainte et religieuse »<sup>75</sup>. Quelques mois plus tard le journal des canuts publie de longs passages d'un article de Laurent de l'Ardèche soulignant le déclin des mécanismes d'oppression dans l'histoire des hommes et attirant l'attention sur les efforts toujours vains des réactionnaires pour freiner ce mouvement<sup>76</sup>. Puis, à partir de l'été, *L'Echo* fera la chronique de la retraite de Ménilmontant et, un peu plus tard, du procès des saint-simoniens, publiant par exemple, avec une introduction de

---

<sup>74</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Sans partager les doctrines... », n°du 6 novembre 1831, p. 2.

<sup>75</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Nouvelles diverses », n°du 18 décembre 1831, p. 8.

<sup>76</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Variétés », n°du 25 mars 1832, p. 6-7.

Cognat, une longue lettre de défense du mouvement par Michel-Marie Derrion<sup>77</sup>. A cette occasion le rédacteur, probablement Chastaing explique que « sans adopter en entier les doctrines de TSt-Simon, nous croyons ne pas devoir refuser l'insertion de la lettre suivante : la position d'ailleurs des St-Simoniens devant la justice nous en ferait un devoir, lors même que la reconnaissance que nous leur devons pour avoir tourné les idées du siècle vers les besoins et l'amélioration de la classe prolétaire, ne nous y obligerait. »<sup>78</sup>.

Après l'été 1832 les références vont demeurer nombreuses ; *L'Echo* signalera l'ouverture du cours de Cognat sur la religion saint-simonienne<sup>79</sup>, évoquera ses démêlés avec les autorités, publiera les chansons et poèmes de Pierre Corréard ainsi que la bibliographie de Charles Lemonnier<sup>80</sup>. Surtout, le journal rendra minutieusement compte des mission successives des apôtres parisiens et de leur réception à Lyon, l'ensemble culminant dans le grand banquet de décembre 1832 (n° du 21 octobre, du 18 et 25 novembre, du 9 décembre 1832). Mais le plus souvent désormais, avec Chastaing, et alors même que s'imposent d'autres références - fouriéristes et républicaines - on va se défier des « idées mystiques »<sup>81</sup> des saint-simoniens. Finalement le bilan est tiré un peu plus tard, là encore probablement par Chastaing : « il y a longtemps que notre profession de foi a été faite, nous ne sommes pas saint-simoniens ; leurs idées mystiques, leur système sur la femme, leur soumission aveugle à un seul homme juge des capacités de ses disciples, voilà les motifs de leur éloignement à leur doctrine ». Un même but général était suivi, l'émancipation des travailleurs, et le rédacteur loue les saint-simoniens d'avoir défini - avec d'autres - ce but, mais, note Chastaing, les moyens pour y parvenir diffèrent, « et nous croyons que les

---

<sup>77</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Société saint-simonienne », n° du 8 juillet 1832, p. 7-8 ; « Au rédacteur », n° du 12 août 1832, p. 2 ; « Au rédacteur », n° du 26 août 1832, p. 5-6.

<sup>78</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Sans adopter en entier... », n° du 26 août 1832.

<sup>79</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Avis divers », n° du 16 septembre 1832, p. 8.

<sup>80</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Bibliographie saint-simonienne », n° du 14 octobre 1832, p. 6.

<sup>81</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Colonie sociétaire », n° du 16 décembre 1832, p. 6.

nôtres sont plus favorables au progrès de la liberté, de la dignité de l'homme »<sup>82</sup>.

Ces mentions permettent de mieux établir la réception singulière de la doctrine que privilégièrent les journalistes de la feuille des canuts. Une première lecture semble montrer qu'ils adhèrent au message « industrialiste » laissant plus volontiers de côté la dimension morale et religieuse du mouvement saint-simonien. Effectivement, le travail doctrinal effectué, à la suite de Saint-Amand Bazard et Barthélémy-Prosper Enfantin, sur les notions de concurrence, de travail, de propriété est immédiatement capitalisé par les journalistes de *L'Echo*. Toutefois leur position sur le chapitre de la religion est moins évidente que prévue et l'idée d'un tri entre l'économique et le moral n'est pas satisfaisante. Naturellement, les canuts vont se démarquer très vite des dérives d'Enfantin et de ses disciples, notamment sur le chapitre de la femme et les excès du mouvement après le schisme accroîtront ou accéléreront la désaffectation des canuts. Mais dans la première période de *L'Echo*, économie et morale, loin de figurer deux domaines distincts, en viennent le plus souvent à s'articuler. Plus précisément, l'économie, domaine de la fabrication (« l'artisan » de Vidal), de l'échange et du partage, produit spontanément de la morale et de la religiosité, finalement de la cohésion. Lorsque, après l'été 1832, la nouvelle équipe du journal va s'éloigner de l'enseignement saint-simonien, ce sera pour se démarquer de ses excès mystiques, mais aussi et surtout pour affirmer l'idée que la cohésion sociale ne procède ni uniquement ni spontanément des pratiques économiques mais plutôt - l'homme étant après tout un « animal politique » - de l'action politique et des institutions républicaines.

Sur le plan plus strictement industriel, les emprunts des journalistes de *L'Echo de la fabrique* à la Doctrine saint-simonienne sont plus évidents. Ils vont être avant tout attentifs au thème de l'association : « [...] quand nous disons que l'humanité doit travailler dès aujourd'hui à réaliser l'association universelle, avaient écrits les saint-simoniens, nous entendons

---

<sup>82</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Mission st-simonienne », n° du 6 janvier 1833, p. ?.

surtout qu'elle doit s'occuper de transformer l'éducation, la législation, l'organisation de la propriété et toutes les relations sociales, de manière à réaliser le plus promptement possible sa condition future »<sup>83</sup>. Ici les canuts pouvaient lire une invitation à faire de l'industrie un domaine central de la politique et à inviter les producteurs associés à en être eux-mêmes les principaux auteurs. Par ailleurs, la critique de la propriété était centrale chez les saint-simoniens. Dans le nouveau monde « administré » de l'industrie la propriété devait évoluer pour s'adapter aux exigences du plus grand nombre des producteurs. La propriété était une « convention », dès lors « susceptible de perfectionnements »<sup>84</sup> : dans le présent, transmise par l'héritage, elle était à la fois inique et inefficace, origine principale d'un monde désorganisé dans lequel la distribution des richesses favorisait les oisifs au détriment des producteurs. Le perfectionnement de la propriété pouvait en outre s'accompagner du réglage collectif d'autres institutions : collectées par des impôts désormais attachés à l'accroissement des richesses et au maintien d'un niveau toléré d'inégalités, les ressources pouvaient être distribuées en direction des producteurs les plus aptes par un nouveau système de banques et de crédit ; ils pouvaient aussi permettre d'assurer les plus faibles et les plus démunis contre les vicissitudes de l'évolution industrielle. Ce sont ces différents thèmes que l'on retrouve dans deux séries d'articles parus au printemps 1832 dans *l'Echo de la Fabrique* : celle de Vidal sur la notion de « société industrielle » et celle de Chastaing sur les notions « d'égalité sociale » et « d'économie sociale ».

\*\*\*

« L'homme est né pour la société et non pour l'isolement » relève Vidal<sup>85</sup>. En société, c'est à dire ici en groupe, ni club, ni loge, mais réunion de producteurs. C'est donc dans l'activité économique, le travail de l'artisan, que l'homme

---

<sup>83</sup> *Doctrine de Saint-Simon. Exposition*. 1<sup>er</sup> année, p. 236.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 304.

<sup>85</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon. D'un système d'association entre les chefs d'ateliers et ouvriers en soie », n° du 29 janvier 1832, p. 1.

réalise sa vraie nature sociale et peut atteindre sa destination trouvant enfin, par la pratique, ce que se contentaient d'intuiter la religion et la morale : « La société telle que nous la voyons, doit être toute industrielle ; elle ne doit avoir pour but que l'amélioration du sort de la classe ouvrière en portant dans son sein un accroissement de facultés qu'elle ne trouvera point tant que ses membres seront épars »<sup>86</sup>. Or, alors que les autres acteurs de l'industrie, les négociants et les commissionnaires, se groupent en compagnie, les chefs d'ateliers et ouvriers en soie, les vrais producteurs, demeurent inorganisés. Il faut donc qu'ils s'entendent et s'unissent, créent une « *caisse* commune entre les associés », sorte « *d'assurance mutuelle* ». Ces sociétés, estime Vidal, doivent être de taille restreinte – semblable au « cercle d'amis » -, aptes à se multiplier et surtout publiques : « que les ouvriers se rapprochent, qu'ils forment entr'eux des sociétés, que ces sociétés soient au grand jour ». Conçue comme « société industrielle », l'association présente trois grands avantages : d'abord, plus que les « collisions violentes », elles permettent, véritable espace de résistance, la réforme des nombreux abus qui grèvent l'activité de la Fabrique ; ensuite elles aident à « garantir un homme contre le fléau de la misère provenant d'autres causes que du travail », maladie, accident ou vieillesse ; enfin elles constituent des lieux d'échange et de sociabilité ouvrière, les hommes y apprenant mutuellement « à se communiquer leurs lumières »<sup>87</sup>. Dès les premiers temps de *L'Echo*, et même si l'influence « théorique » du saint-simonisme est bien présente, c'est sur cas que se juge et s'évalue alors le fait de l'association. Dès février 1832, Vidal peut observer qu'à Lyon trois expérimentations sont en cours : la première, la caisse de prêt, mise en projet après l'insurrection par les autorités de la ville ; la seconde, « l'association générale et mutuelle de secours », mise en place peu avant par les chefs d'ateliers, sous la tutelle du Mutuellisme ; la troisième, proposée par Benjamin Rolland, et inspirée de la société

---

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>87</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon. Des sociétés industrielles », n° du 26 février 1832, p. 1.

protestante de secours mutuel. La société protestante est discutée par Vidal lorsque le projet de Rolland reçoit le renfort d'un article de Théodore de Seyne dans *Le Précurseur* : avec sa commission centrale de sept membres honoraires où seuls figurent deux industriels (deux acteurs de la Fabrique), ne court-on pas ici le risque, s'interroge Vidal, d'une captation de cette société par une nouvelle aristocratie<sup>88</sup>? Mais Rolland lui répond dans *L'Echo de la fabrique* que l'ampleur de la tâche - l'organisation de ce nouveau monde dynamique de l'industrie - est telle que toutes les énergies sont nécessaires : comment les canuts par leurs seules ressources pourraient-ils pérenniser et rendre durablement viable un système de secours en cas de maladie, en cas de cessation de travail, un système d'encouragement pour le travail (l'innovation), pour l'instruction, la création d'une bibliothèque universelle, un régime d'assurance des locations, etc<sup>89</sup>. Rolland reproche à Vidal de réifier de façon anachronique les vieilles oppositions, de disqualifier à priori les négociants, d'identifier ces négociants aux futur membres honoraires de la société protestante de secours mutuel. La charge de Rolland porte et Vidal modifie son point de vue peu après. Les antagonismes n'étaient réels, objectifs, que dans les sociétés belliqueuses taillées pour la guerre. Le monde industriel ne met nullement en présence deux classes rivales, les « hommes de la propriété » et les « prolétaires », mais il invite en revanche à faire une séparation morale entre « les hommes probes, économes, travailleurs, et ceux qui dissipent et finissent souvent par forfaire à l'honneur. Dans ces deux classes sont pêle-mêle les riches et les pauvres, les prolétaires et les hommes de la propriété ». D'ailleurs, à mille lieux de la volonté d'extinction d'un rival jaloué et haï, « quel est l'être plus reconnaissant que le prolétaire ! ». Alors, relève Vidal, attentif à cette reconnaissance qui, au niveau de l'ensemble, devient solidarité, le projet de Rolland doit être mis au rang des tentatives

---

<sup>88</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon. Du projet d'association pour les ouvriers en soie, par M. Benjamin Rolland », n° du 25 mars 1832, p. 1-2.

<sup>89</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n° du 8 avril 1832, p. 5-6 ; « Au rédacteur », n° du 15 avril 1832, p. 4-5.

prometteuses : en effet, à la différence des traditionnelles sociétés de bienfaisance où « tout est mesquin et précaire [puisque] il faut être malade, et malade dangereusement pour obtenir des secours »<sup>90</sup>, la société protestante prétend aider le travailleur dès qu'il est sans travail, avant même qu'il ne soit dans la misère et malade. D'ailleurs finira par écrire Vidal peu avant sa mort, cette solidarité ne peut être limitée à une seule industrie, à la « Fabrique » lyonnaise. Ce n'est pas simplement du canut dont il est question, mais bel et bien de « l'industriel ». « *Qu'est-ce qu'un industriel ?* » titre l'un de ses derniers articles. Ce n'est pas « un barbare, un ennemi de l'homme, de la propriété », c'est un être *adapté* à ce nouveau monde : « il comprend sa position ; il sait que son atelier ennoblit autant que les salons, et qu'il vaut mieux vivre du produit de sa navette ou de son rabot, que des *rognures* du protocole ». Dès lors, une nouvelle fois, « l'industriel est reconnaissant »<sup>91</sup>. L'industriel, c'est alors aussi le tulliste, frère du canut (significativement le tout dernier article de Vidal, consacré à sa propre industrie)<sup>92</sup>, mais aussi le travailleur anglais - qui vient de s'exprimer lui-aussi, bruyamment, à Bristol<sup>93</sup> -, avec lequel il faut commencer à construire une « association universelle », nouvelle sainte alliance, une « union universelle entre les travailleurs » : « Le temps des conquêtes est passé, et la plus belle, celle qui reste à faire, c'est de mettre en rapport tous les peuples ; de faire que les sociétés industrielles se développent... . Il n'y aura de vrai bonheur pour les industriels que lorsque des relations suivies effaceront pour eux la distance qui sépare Lyon et Manchester, Cadix et Bordeaux, Vienne et Bruxelles. Il n'y aura d'amélioration possible pour le sort du prolétaire que quand

---

<sup>90</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Projet d'association de M. Benjamin Rolland », n°du 29 avril 1832, p. 3-4.

<sup>91</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Qu'est ce qu'un industriel ? », n°du 10 juin 1832, p. 2.

<sup>92</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De la fabrication des tulles », n°du 24 juin 1832, p. 7.

<sup>93</sup> Trois semaines avant l'insurrection lyonnaise, Bristol avait été le théâtre de soulèvements et émeutes ouvrières. L'opinion avait alors fait le lien entre les évènements.

tous les peuples seront intimement liés et ne formeront qu'une chaîne, dont chaque ville manufacturière sera un anneau »<sup>94</sup>.

\*\*\*

Rappeler les hommes au respect d'eux-mêmes, les inviter à un *agape* universel, tel est le but que je me suis proposé en proclamant le dogme de l'EGALITE SOCIALE

M. Chastaing, 10 juin 1832

Au printemps 1832, Chastaing publie à son tour deux séries d'articles importants ; la première est une livraison de cinq articles intitulés « Economie sociale. De l'impôt » ; la seconde, légèrement postérieure, comprend des articles plus ambitieux sur « L'égalité sociale ».

L'économie sociale de Chastaing constitue une variation sur le thème de l'impôt ; thème majeur, renvoyant au système de comptabilité sociale<sup>95</sup>. Dans un système dynamique succédant à l'ancien monde des positions fixes, il faut revenir sur certaines questions basiques : qui compte ? comment compte-t-on ? sur qui compte-t-on ? pour qui compte-t-on ? etc. Quelques mois plus tard, alors qu'à la mairie de Lyon s'affronteront sur ce sujet le docteur Terme, adjoint de Victor Prunelle maire de Lyon, et partisan de l'impôt direct, et M. Gros, défenseur du système en place, Arlès-Dufour soulignera que « l'économie politique de l'école saint-simonienne » a fourni les principales solutions à cette question, notamment par sa défense de l'impôt progressif<sup>96</sup>. Chastaing, qui signe ses deux

---

<sup>94</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De l'union universelle entre les travailleurs », n° du 27 mai 1832, p. 4.

<sup>95</sup> La période révolutionnaire avait enregistré de nombreux acquis sur le plan fiscal. Un programme de fiscalité directe, appuyé sur les contributions foncières et mobilières, les patentes et les portes de fenêtres, s'était alors imposé. La Restauration renoua avec un système fiscal privilégiant les impôts indirects et cette option fut maintenue par la Monarchie de Juillet.

<sup>96</sup> *L'Echo de la fabrique*, « L'impôt progressif », n° du 22 juillet 1832, p. 3.

premières contributions Spart..., présente trois considérations importantes dans ses textes sur l'impôt :

- Premièrement, il estime que le système fiscal actuel conduit au paradoxe de faire supporter majoritairement l'impôt, potentiel indice de la citoyenneté économique et sociale, par ceux qui sont actuellement exclus de la citoyenneté politique. Situation intenable, juge-t-il, tant « pour être sujet de l'impôt, il faut être citoyen, c'est-à-dire jouir des droits et des avantages de la cité ; sous ce rapport, impôt et droit civique sont corrélatifs ; dès lors le journalier, le prolétaire ne doivent supporter aucun impôt puisqu'ils ne jouissent d'aucun droit civique. Il est injuste de les faire contribuer aux charges de la société, attendu qu'ils ne participent à aucun de ses avantages. Ceux-là seuls qui possèdent, ont besoin d'être protégés par le corps social ; cette protection est inutile aux autres »<sup>97</sup> ; quelques temps plus tard Chastaing estimera qu'en dépit de ses imperfections, l'impôt sur les patentes constitue une bonne première approximation d'une possible reconnaissance de la citoyenneté par le travail et l'industrie<sup>98</sup>.
- deuxièmement, Chastaing, rappelant le poids élevé des impôts indirects dans le système présent - simple reproduction des anciens droits-réunis - et la charge qu'ils représentent sur le sel ou le tabac, souligne leur caractère inique : « Voyez comme cet impôt est injuste, il écrase l'indigent, il effleure l'homme aisé, il épargne l'homme riche ». L'impôt doit donc être direct, « assis sur une base équitable »<sup>99</sup> et adapté aux activités de

---

<sup>97</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Economie sociale. De l'impôt », n°du 18 mars 1832, p. 4-5.

<sup>98</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Economie sociale. De l'impôt des patentes », n°du 8 juillet 1832, p. 2.

<sup>99</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Economie sociale. De l'impôt », n°du 1<sup>er</sup> avril 1832, p. 3.

production. L'impôt des portes et fenêtres, impôt direct mais pénalisant l'activité économique, apparaît, par exemple, comme une aberration<sup>100</sup>.

- troisièmement, la destination actuelle de l'impôt n'a aucun sens. Dans un monde qui évolue grâce à la liberté économique, à la division des professions, à l'innovation, la fiscalité doit permettre de maintenir solidarité et cohésion en réduisant les aléas, et non à pérenniser et accentuer les inégalités. Est-il pas exemple normal que les fonds publics à Lyon aillent à la construction d'un théâtre pour les nantis alors que la distribution d'eau est si défectueuse<sup>101</sup>. La question est encore abordée par Chastaing à l'occasion de l'émeute des chiffonniers, occasion d'ailleurs pour lui de souligner « que les questions sociales l'emportent et prédominent sur les questions politiques ». Les chiffonniers parisiens se sont soulevés lorsque leur monopole et leur droit sur le ramassage des ordures a été entamé par un nouveau système de diligence plus rapide et plus productif. Les machines, juge Chastaing, constituent des « inventions éminemment utiles » dans le monde de l'industrie, « mais si par leur application

---

<sup>100</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Economie sociale. Impôts des portes et fenêtres », n° du 13 mai 1832, p. 3.

<sup>101</sup> Un thème plus que sensible, au printemps 1832, alors que le choléra arrive à Lyon, faisant des ravages. Le docteur Lortet intervient alors régulièrement dans *L'Echo de la fabrique* pour proposer conseils et avis sanitaires. Vidal traite de son côté le sujet sur un mode plus ironique ne perdant pas une occasion d'alpaguer les négociants : « Le choléra a, dit-on, déjà amené des améliorations parmi nous, et comme dit le proverbe, à quelque chose malheur est bon. Aussi plusieurs négociants ont fait élargir les cages de leurs magasins ; d'autres les ont rendues plus saines par des courants d'air, on en cite même qui ont placé, dans ces lieux autrefois insalubres, des vases de chlorure de chaux. Vous voyez pourtant ce que c'est que l'empire de la peur ! Philosophes vantez la morale, c'est bien sans doute. Hommes compatissants, vantez la philanthropie, c'est encore bien, mais tout cela n'est rien en comparaison de la peur », *L'Echo de la fabrique*, « La cage et le choléra », n° du 8 avril 1832, p. 6.

immédiate elles froissent l'intérêt de diverses classes de travailleurs, il faut qu'auparavant de les mettre en œuvre la société qui doit en tirer un grand avantage dans la suite, vienne d'une manière quelconque au secours des malheureux, victimes de ce progrès des arts, dût ce progrès être ajourné »<sup>102</sup>.

Les réflexions sur l'impôt introduisent Chastaing, à partir de mai 1832, à une composition plus générale sur le thème de l'égalité sociale. Si 1789 est associé aux avancées décisives de l'égalité politique, il faut, en toute cohérence, que 1830 amène le triomphe complémentaire de l'égalité sociale. Le journaliste explique donc qu'il est un « niveleur », mais là encore dans un sens moderne en phase avec le monde de l'industrie : « à la différence des niveleurs de 93, je demande au lieu d'une égalité de misère qui abaisserait le riche au niveau du pauvre, je demande une égalité de bien-être qui élève le pauvre au niveau du riche »<sup>103</sup>. Quels peuvent être les piliers d'une telle égalité ? Selon Chastaing cette égalité repose sur le « nécessaire » et sur « l'instruction ». Le nécessaire se situe entre le luxe et la misère, « deux antipodes du monde social ». Le nécessaire, tant sur les chapitres de l'alimentation, du vêtement, de l'habitation, est défini relativement aux circonstances et situations historiques et sociales et n'est donc pas un minimum vital. Il constitue une sorte de norme raisonnable en adéquation avec l'éthos de l'artisan, un juste milieu pour tous, avec ses déclinaisons toutefois, mais opposé à la logique précédente d'un monde ne se nourrissant que de la présence antagonique du luxe et de la misère : « Le nécessaire, note Chastaing, se trouve au milieu de ces deux excès, plus près, il est vrai, de la nourriture du pauvre, mais bien au-dessus »<sup>104</sup>. Mais l'émancipation de l'industriel doit tout autant être morale et nécessite l'instruction ; « il faut à tous les hommes cette instruction élémentaire qui les civilise, et

---

<sup>102</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Economie sociale. De l'émeute des chiffonniers », n° du 15 avril 1832, p. 6.

<sup>103</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De l'égalité sociale », n° du 20 mai 1832, p. 3.

<sup>104</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De l'égalité sociale », n° du 27 mai 1832, p. 5.

leur apprenant leurs droits, leur enseigne aussi leurs devoirs ». Le thème est au cœur de la première série de *L'Echo de la fabrique*, attirant, outre celle de Chastaing, les signatures de Vidal, Lortet, Arlès-Dufour (voir partie suivante). Dans le journal lui-même, cette exigence se traduit par l'ouverture de nouvelles rubriques, notamment « Littérature », inaugurée dans le numéro du 19 février 1832. Et à l'extrême fin de la première période du journal, dans les derniers jours d'août 1832, Chastaing inaugurera ses « Lectures prolétaires », courtes maximes tirés de classiques, qu'il présentera un peu plus tard comme un véritable « cours d'instruction », un « enseignement moral » pour la classe ouvrière, « chaque pensée [devant] être lue et méditée avec soin, soit qu'on l'approuve soit qu'on la rejette, afin de se rendre raison des motifs d'approbation ou de blâme »<sup>105</sup>.

Au sein même du monde du travail le problème de l'inégalité doit être entièrement repensé, il faut, explique Chastaing, « faire main-basse sur des préjugés fortement enracinés ». Le journaliste présente deux articles sur ce qu'il appelle la « noblesse des professions ». Le système présent est composé, exclusivement, de « citoyens » ; certains sont fonctionnaires et forment le gouvernement, les autres, « citoyens non fonctionnaires », formant le peuple. Il n'y a là aucunement occasion de distinguer et séparer une catégorie d'acteurs tant, d'une part, du roi au simple soldat, existe « une hiérarchie nécessaire, mais subordonnée à l'exercice des fonctions »<sup>106</sup>, d'autre part, sitôt la fonction accomplie, le fonctionnaire redevient simple citoyen. Mais l'enseignement vaut tout autant pour les prolétaires eux-mêmes, désormais « fondement de l'édifice social ». Chastaing montre que tous les classements sont relatifs, qu'on ne peut parler d'une « prééminence » naturelle, évidente, d'une profession sur l'autre à partir d'un critère objectif, la pénibilité par exemple ; que la transaction économique entre spécialisations n'est pas essentiellement une relation hiérarchique, que « l'égalité

---

<sup>105</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lectures prolétaires », n° du 14 octobre 1832, p. 7-8.

<sup>106</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De l'égalité sociale », n° du 10 juin 1832, p. 6.

n'empêche ni la subordination, ni le travail » et que même l'idée traditionnelle de domesticité doit être modifiée : « Le domestique est un artisan qui, dans l'intérieur de la maison, remplit les mêmes fonctions que d'autres artisans remplissent au dehors »<sup>107</sup>.

Cependant assez vite, à partir du printemps 1832, l'idée que « l'industrie » constitue le moyen providentiel pour aboutir à l'égalité sociale et au règne des capacités va s'éroder ; ou du moins le lien apparaîtra plus complexe, plus problématique. Les journalistes de *L'Echo de la fabrique*, plus conscients de la réalité des conflits, vont désormais insister sur le rôle du politique. Le message saint-simonien, avec sa dimension religieuse, demeure toutefois présent, mais à titre d'horizon. En juillet 1832, Chastaing rappelle son « beau rêve de l'égalité sociale » et le rapproche d'une longue tirade saint-simonienne parue peu avant dans le prospectus de *L'Industriel, journal du progrès* : « un nouvel ordre social a surgi : il se consolidera et s'améliorera, car l'humanité est soumise à la loi du progrès... elle tend à l'association universelle... Hâtons-nous de SANCTIFIER, d'organiser, de protéger le travail car il est le gage de la paix et de l'harmonie parmi les peuples ». Evoquant la complicité des arts, du travail et de la science dans ce système nouveau, il poursuit « et bientôt de cette union, de cette divine harmonie naîtra L'INDUSTRIE, cette reine future du monde, qui reliant les hommes par le besoin qu'ils ont l'un de l'autre, les réunira pour le bonheur général, dans une association politique universelle, où chacun développera librement et pour le profit de tous les facultés que la nature aura mises en lui. Ainsi s'accomplira ce que le christianisme a commencé, ce qu'il n'a point eu pouvoir d'achever, parce que le temps de la régénération n'est point arrivé. Alors tous les privilèges auront disparu : L'INEGALITE SOCIALE ne divisera plus ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, plus de castes, plus de haines, plus de divisions et de guerres : le fer de la lance sera changé en soc de charrue ; les trésors du globe seront transportés d'un bout du monde à l'autre avec la rapidité de l'éclair, par la vapeur que le

---

<sup>107</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De l'égalité sociale », n° du 17 juin 1832, p. 5.

génie de l'homme aura appris à maîtriser. Les mers ne seront plus que de vastes canaux servant à l'échange des produits de l'industrie : les chemins de fer auront rapproché toutes les distances ; l'univers entier ne sera plus qu'un immense atelier, où la production incessamment active, affranchie de la concurrence et du monopole, trouvera dans la division du travail, habilement combinée, une source féconde et intarissable de richesses qui satisfera tous les besoins et contentera tous les désirs »<sup>108</sup>.

## L'organisation de la Fabrique

Interpellé par les contours et enjeux de cette « société nouvelle dont l'Europe est en travail », le journal demeure pourtant, à part égale, celui d'une industrie spéciale, la Fabrique. Les soyeux avaient conscience, face à l'affirmation de plus en plus nette, de Manchester à Lille, du modèle de la manufacture concentrée (coton et laine), de travailler dans des conditions singulières. Toutefois loin de vouloir abandonner le modèle de la fabrique dispersée, ils estimaient alors nécessaire de le renforcer et de l'améliorer tant il constituait, économiquement et politiquement, une alternative sérieuse à la production de masse des grandes manufactures. En juillet 1832, Arlès-Dufour souligne que « l'industrie morcelée » lyonnaise ne peut survivre qu'en multipliant les efforts pour s'organiser et se perfectionner. Cette organisation passe d'abord par la défense du chef d'atelier, véritable cœur du système, et acteurs principal de ces « petites fabriques »<sup>109</sup>. A cette défense correspond, sitôt le mirage de la mercuriale évanouit, un combat majeur sur la réforme des abus que l'on pense alors en voie d'être gagné par la réorganisation des prud'hommes ; mais elle passe aussi par les efforts concrets d'organisation, qu'ils

---

<sup>108</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Cri d'alarme en faveur de la société », n° du 1<sup>er</sup> juillet 1832, p. 6.

<sup>109</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon. Industrie lyonnais », n° du 8 juillet 1832, p. 1.

concernent la mise en place d'une maison d'indication, la disposition de chiffres et de statistiques fiables ou surtout la formation à un métier dans lequel savoirs et savoirs-faire jouent un rôle capital.

### Du rapport entre les fabricants et les ouvriers

*Charles Beaulieu, qui signait professeur de français, était intervenu dans l'Echo de la fabrique, proposant des notices historiques sur Lyon. En 1838 il publie un volume, Histoire du commerce, de l'industrie et des fabriques de Lyon, depuis leur origine jusqu'à nos jours. Pour autant, Beaulieu n'était pas un connaisseur direct du système de la Fabrique. Toutefois cet extrait de son travail reflète deux aspects de la situation : l'autonomie dont bénéficiaient les chefs d'ateliers, et la conscience qu'ils possédaient de cette autonomie ; la nécessité éprouvée par tous d'élaborer des modes originaux de régulation des transactions entre négociants et chefs d'ateliers. Dans la conclusion de son travail, indécis, Beaulieu oscille, d'un côté, entre des propositions sur la formation et l'éducation des différents acteurs, sur l'amélioration des informations disponibles, et, d'un autre côté, les opinions favorables à la disparition du système des ateliers et au rassemblement des ouvriers dans les manufactures.*

Le capitaliste ou le fabricant lyonnais, uniquement occupé du soin de se procurer des matières convenables à ses commandes, de faire composer de nouveaux dessins, d'essayer de nouveaux mélanges, ou de faire appliquer des modes nouveaux de tissage, n'a en cela avec l'ouvrier d'autre relation qu'une surveillance relative à l'application des accessoires propres à l'exécution de cette mise en œuvre, sans entrer dans les détails de la manipulation, qui est le fait particulier de l'ouvrier ; en un mot, le fabricant, après avoir pesé la soie non ouvrée et donné ses instructions pour la fabrication de telle ou telle étoffe, n'a plus qu'à peser de nouveau la pièce façonnée, pour vérifier si toute la matière a été employée, et à payer le prix de la façon, ordinairement convenu à l'avance. Le prix de façon devient naturellement le seul point de contestation entre le négociant et l'ouvrier. Si, d'un côté, le premier l'élève ou l'abaisse, suivant ses commandes plus ou moins avantageuses, suivant l'habileté de l'ouvrier, enfin suivant ses calculs personnels, l'ouvrier à son tour, est libre d'accepter. Ainsi, traitant de gré à gré, l'industriel ou le fabricant, le producteur ou l'ouvrier sont sur le pied d'une parfaite égalité ; mais pour mieux comprendre ce point d'une libre discussion, il faut savoir que dans cette grande cité industrielle, on ne trouve pas, comme dans beaucoup d'endroits, plusieurs centaines et quelquefois des milliers d'ouvriers, réunis dans un même local par les soins ou par l'intérêt d'un seul ou de plusieurs capitalistes. On ne voit pas à Lyon ces grands bâtiments dont le propriétaire s'enorgueillit et dont l'ouvrier devient comme une des parties inséparables ; en un mot, la règle de communauté est inconnue au travailleur lyonnais. Il n'existe qu'un établissement de ce genre de manufactures proprement dites : c'est la Sauvagère ; encore est-il de fondation moderne. Hors de là, vous ne trouverez point à Lyon cette espèce de hiérarchie industrielle, dont le manufacturier, souvent millionnaire, et l'ouvrier sont les deux extrêmes.

Or donc, dans cette ville, chaque ouvrier en soie reçoit directement du fabricant et la matière à employer, et le dessin ou le perfectionnement à exécuter, et le prix de façon de son travail. Ainsi habitué à débattre lui-même ses propres intérêts, l'ouvrier lyonnais jouit d'une indépendance morale dont aucune ville manufacturière ne saurait donner une idée. Le travail lui est confié, l'exécution en est à son libre arbitre ; la surveillance qu'exerce parfois le fabricant n'est purement que consultative, et non d'obligation. Maître de l'emploi de son

temps, comme de sa volonté, l'ouvrier n'a jamais à soumettre l'intention de se reposer ou de s'occuper qu'à son propre jugement, ou à ses besoins. En un mot, les rapports entre le fabricant et l'ouvrier lyonnais, et les résultats qui en découlent sont des faits régis par le seul intérêt individuel et non collectif, ni de réciprocité.

Chez le fabricant lyonnais, vous trouverez réuni le produit de l'industrie de tous les ouvriers employés par lui ; vous ne le voyez en rien diriger lui-même leur conduite ou leur travaux. Et si sur une porte, ordinairement située près de l'entrée du magasin, vous lisez ces mots : *Entrée des ouvriers*, il ne faut pas croire que cette porte soit l'entrée des ateliers ; seulement l'ouvrier doit s'y présenter, lorsqu'il vient de recevoir de son fabricant les soies à mettre en œuvre, ou lorsqu'il lui rapporte une pièce fabriquée, que le premier donne ou reçoit dans un endroit placé à l'intérieur appelé en terme de fabrique : *la cage*. Tels sont les principaux et indispensables rapports qu'ont les fabricants lyonnais avec les ouvriers qu'ils occupent ; on voit que, sous le rapport de l'industrie, ce sont deux classes absolument indépendantes l'une de l'autre, et qu'un tel système les place dans un isolement complet d'intérêts et de confraternité, système vicieux, qui, par une meilleure organisation, en évitant les conséquences funestes auxquelles il a donné et peut encore donner lieu, pourrait être la base d'une homogénéité entre deux classes indispensables l'une à l'autre, puisque, en thèse générale, il ne peut y avoir de négociants ou de fabricants sans des producteurs ou ouvriers, ni de ceux-ci sans les premiers, dont les capitaux et l'industrie, ou les connaissances spéciales sont la source féconde qui alimente et soutient les branches de toutes la partie commerciale : or donc, disons nous, l'homogénéité entre ces deux classes devrait être, selon nous, le *palladium* de la liberté et de la prospérité du commerce et des fabriques de notre merveilleuse cité.

\*\*\*

L'insurrection de Novembre s'était soldée, du côté des autorités, par trois promesses principales ; l'établissement d'une caisse de prêt pour les ouvriers, la fixation d'une mercuriale, la réforme des prud'hommes de Lyon. La mise en place de la caisse de prêt restera en chantier jusqu'à l'automne 1832. En revanche, les deux autres mesures vont être au cœur des discussions.

« Le bruit courait, ces jours derniers, qu'une femme était tombée dans l'eau ; plusieurs ouvriers sont allés voir à

Le 7 décembre, un arrêté du Maréchal Soult, ministre de la guerre, déclare que les tarifs d'octobre, contraires à la Charte de 1830 - les autorités s'étant immiscées dans une libre convention pour en fixer les termes -, sont désormais nuls et non avenue. Cette annonce déclenche plusieurs réactions dans *L'Echo de la fabrique*. D'abord, comment croire, face à ces nouveaux maux, que la création d'une caisse d'épargne, que la charité publique ou que quelques efforts épars pour faire baisser le coût de la vie pourraient suffire : la réalité est plus simple selon Vidal ; « tant que l'ouvrier ne gagnera à Lyon que 1fr.15 à 1f.25 par jour, il ne pourra vivre »<sup>111</sup>. Et puis, comment ne pas relever l'ancienneté de la pratique du tarif à Lyon, le tarif, c'est-à-dire, une « convention de bonne foi entre les ouvriers et ceux qui les emploient » : les précédents de 1807, 1811 et 1817<sup>112</sup>, tous sanctionnés par les autorités - de la Restauration de surcroît -, attestent de leur régularité. Ensuite, estime Falconnet, qualifier les tarifs de mesures d'exception, étrangères aux normes libérales de la Charte, conduit à méconnaître le nouvel ordre des choses : « serait-elle une loi d'exception, note le journaliste de *L'Echo*, celle qui réglerait, dans une ville manufacturière, le prix au minimum de la main-d'œuvre, afin de préserver d'un anéantissement total une branche de commerce, qui, à elle seule, fait vivre 200000 individus ; et surtout lorsque ce prix serait établi, après avoir été débattu par les parties, non pas avec précipitation, mais avec calme, et que chacune des parties aurait apporté toute la bonne foi possible ; lorsque chaque article aurait été médité,

---

<sup>110</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Coups de navette », n° du 3 mars 1832, p. 7.

<sup>111</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon », n° du 25 décembre 1831, p. 1.

<sup>112</sup> En 1817, les chapeliers lyonnais s'étaient révoltés contre les conditions de travail et de salaire que leur imposaient les maîtres. Leur coalition allait sortir victorieuse obtenant un tarif. La réussite des chapeliers allait permettre une revendication similaire des soyeux qui obtinrent la remise en vigueur des tarifs de 1807 (unis) et de 1811 (façonnés). Voir ici F. Rude, *L'Insurrection lyonnaise de novembre 1831*, ouv. cit., chapitre 1.

calculé et discuté pendant plusieurs jours s'il était nécessaire ? »<sup>113</sup>. Les autorités et les négociants récalcitrants offrent désormais une mercuriale, c'est-à-dire un barème de prix défini « objectivement » sur la base des prix antérieurs pratiqués par les meilleures maisons. Mais Falconnet doute de la solidité de cette proposition : quels prix constatés, quelles maisons ? quelles autorités pour relever et sanctionner ces prix ? quel contrôle sur cet ensemble ? « Nous ne voyons pas, explique Falconnet, de quelle manière on pourrait établir une mercuriale ». Toutefois en mai 1832, lors de l'installation des nouveaux prud'hommes et à l'occasion du discours du préfet Gasparin, les canuts relèvent que la mercuriale peut encore constituer un point d'appui. Peu importe que le préfet contraste tarif et mercuriale : « Un tarif fixe d'avance le prix auquel doit être payé tel objet, une mercuriale établit le prix auquel il a été payé ; l'un prévient le fait, l'autre le constate », note Gasparin. Dès lors, selon lui, le tarif est « menteur », « la mercuriale, au contraire, est l'expression de la vérité, mobile comme toutes les vérités relatives, mais acceptées de tous, parce qu'il ne faut pas de contrainte là où le fait est déjà accompli »<sup>114</sup>. Les journalistes de *L'Echo*, prenant acte de la publicité faite autour de la mercuriale, tenteront, au contraire, de faire converger mercuriale et tarif ; « tarif ou mercuriale, va écrire Chastaing, c'est tout un à nos yeux ». Pour ne pas être un mirage, la mercuriale doit en effet assumer une rupture : le droit civil traditionnel renforcé par la Charte de 1830 établit la liberté des conventions. Mais la relation économique entre négociants et canuts, entre employeurs et employés, relève-t-elle de cette catégorie ? « Suis-je libre, écrit Chastaing, lorsque je souscris un engagement envers cet homme qui me met un pistolet sous la gorge ? Non, ce pistolet est un argument auquel je ne peux pas résister. La faim est bien aussi un argument de même espèce »<sup>115</sup>. La réponse est évidente et il faut donc modifier le

---

<sup>113</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Du tarif et d'une mercuriale », n° du 11 décembre 1831, p. 5.

<sup>114</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon. Installation du nouveau conseil des prud'hommes », n° du 27 mai 1832, p. 2.

<sup>115</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon. Défense de la mercuriale », n° du 29 juillet 1832, p. 2.

cadre légal et institutionnel, considérer qu'il est indispensable « que le pouvoir intervienne » pour équilibrer cette relation. Il faut donc également, en amont, définir une norme d'intervention. Or, si le principe indiscutable de « l'industrie » est de « vivre en travaillant » il faut établir cette norme à partir du « besoin réel de la dépense nécessaire à un ouvrier » ; Chastaing note même, plus clairement encore, « il faut donc une règle pour que le salaire ne descende pas au-dessous des besoins réels de l'ouvrier. Ce n'est que dans un tarif que cette règle peut se trouver. C'est en ce sens que nous comprenons et que nous acceptons la mercuriale »<sup>116</sup>. Les craintes initiales de Falconnet étaient toutefois justifiées et, dans les faits, la mercuriale demeurera lettre morte. Ce que les coups de navette traduiront sans coup férir :

« La mère Curiale se plaint de ce que l'on ne la visite pas assez souvent »<sup>117</sup>.

Dès le début des évènements de l'automne 1831 il y avait cependant débat parmi les chefs d'ateliers sur le meilleur remède à la dégradation de leur condition. En octobre, Pierre Charnier avait précisé courageusement devant l'assemblée des chefs d'atelier que la défense du tarif n'était qu'assez secondaire, le plus important étant de travailler aux moyens de réformer les nombreux abus qui minaient l'activité de la Fabrique. Lors de sa mission à Paris, au lendemain de l'insurrection, il défendra la même position. Dès janvier 1832, Falconnet va expliquer dans *L'Echo de la fabrique* que s'il a fallu, un temps, et pour dédouaner politiquement les canuts, convaincre de la fidélité des travailleurs lyonnais à la nouvelle monarchie orléaniste – « nous sommes des hommes de juillet » va-t-il écrire – désormais il faut se recentrer sur le projet initial du journal : concerné par l'amélioration du sort de la classe des soyeux lyonnais, il doit aider à « extirper les abus », véritable fléau de la Fabrique. Dans le même numéro, le journaliste

---

<sup>116</sup> *L'Echo de la fabrique*, « La mercuriale », n° du 20 juillet 1832, p. 2.

<sup>117</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Coups de navette », n° du 26 août 1832, p. 8.

dresse un catalogue complet de ces abus : « 1° que le bénéfice du chef d'atelier ne soit pas absorbé par les frais de montage de métier, ou que, dans ce cas, il y ait indemnité proportionnée aux frais de montage de la part du négociant ; 2° indemnité aux chefs d'atelier pour les courses inutiles ; 3° du passage des nuits sans aucune gratification ; 4° du paiement des ouvriers à jour fixe, au lieu de les payer en rendant leur coupe ou pièce ; 5° de la différence des prix dans le même magasin et pour le même article, abus qu'on ne sait comment qualifier ; 6° que les livres doivent être réglés à toutes les pièces et en présence du chef d'atelier ; 7° que le poids des matières et les sommes d'argent doivent être écrits en toute lettres sur les livres ; 8° que le chef d'atelier ne doit jamais se dessaisir de son livre ; 9° que le temps accordé pour monter un métier soit écrit sur la disposition, indemnité à accorder au chef d'atelier s'il attend sa pièce ou son dessin ; 10° que le prix des façons doit être convenu contradictoirement entre le négociant et le chef d'atelier ; 11° des tirelles et déchets selon les articles ; 12° indemnités à accorder au chef d'atelier pour l'emploi des mauvaises matières ; 13° que l'enlacement des dessins ne soit plus à la charge du chef d'atelier ; 14° que les prix des matières doivent être payés également, soit en arrière soit en avance 15° qu'une règle générale doit être établie pour tous les magasins. »<sup>118</sup>. Durant les mois suivants, et jusqu'à avril, Falconnet va revenir, point par point, sur ces différents abus. Le montage de métier, « le plus monstrueux des abus », est abordé en premier ; en raison de la variabilité et de la volatilité des commandes des négociants, les chefs d'ateliers montent souvent à perte de coûteux et complexes métiers ; il faut mutualiser ce risque, selon Falconnet, établir une jurisprudence dans ce sens, calculer un partage équitable des risques<sup>119</sup>. De même on constate les ravages du sur-travail et du travail de nuit résultant du chantage que font les négociants sur les canuts : « d'après l'attestation des plus célèbres médecins de notre ville, écrit Falconnet, les trois quarts des maladies des ouvriers de la

---

<sup>118</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon », n°du 22 janvier 1832, p. 1-2.

<sup>119</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Abus du montage de métier », n°du 5 et 12 février 1832.

fabrique proviennent de cette cause. Un travail assidu de dix-huit heures sur des métiers à la Jacquard, qui sont ordinairement pénibles à faire mouvoir, où l'estomac appuyé contre le rouleau reçoit le contre-coup du battant, empêche la digestion, dispose à l'irritation, première cause des maladies de langueur », le travail de nuit faisant plus qu'empirer la situation. Face à ce fléau il est indispensable de poser collectivement les bases de ce que peut humainement être une journée de travail. Là encore un calcul précis, objectif, doit être risqué : « on devrait fixer la journée de chaque article, c'est à dire prendre la moyenne sur cent ouvriers » mais aussi associer une prime conséquente au travail de nuit. De même, les chefs d'atelier subissent le flou qui entoure la tenue des comptes par les négociants et leurs commis. Souvent poids, dates, produits et prix changent au gré et à l'avantage des employeurs. Dès lors il apparaît « indispensable, pour éviter beaucoup d'erreurs et de contestations de part de d'autre, que le nombre de mateaux, la qualité des matières, ainsi que leurs poids, soient écrits en toutes lettres, avec la date du jour où elles sont données ou reçues » et cette comptabilité exacte doit être en outre de la responsabilité du négociant<sup>120</sup>. En bref, une situation où les négociants sont rois et despotes, où « le chef d'atelier est ainsi devenu leur valet, corvéable et contribuable à merci » doit être entièrement révisée : au tournant de l'hiver 1831-1832 les canuts et surtout leur presse fondent leur espoir sur la réforme annoncée des prud'hommes.

La naissance des prud'hommes au début du 19<sup>e</sup> siècle obéissait à la volonté de clore l'ère de désordre industriel engendré par la Révolution ; les premiers prud'hommes siégèrent à Lyon en 1806 et l'institution, qui s'imposa rapidement, évolua constamment jusqu'au début des années 1830. Suite aux journées de novembre 1831, les prud'hommes sont finalement réformés par une ordonnance de Louis-Philippe, reproduite dans *L'Echo de la fabrique* du 22 janvier 1832 ; les prud'hommes passent de quinze à vingt-cinq

---

<sup>120</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Abus des écritures sur les livres d'ouvriers », n° du 26 février 1832 ; « Abus. Règlement des comptes », n° du 5 mars 1832.

membres, dix-sept d'entre eux représentant spécialement l'industrie de la soie. Sur ces dix-sept, la majorité demeure au négociants qui sont neuf. Enfin, les huit prud'hommes chefs d'atelier et leurs électeurs doivent posséder au minimum quatre métiers. Dès la parution de ce texte et de l'arrêté préfectoral annonçant et détaillant les prochaines élections<sup>121</sup>, les journalistes vont travailler dans deux directions :

- en premier lieu, bien qu'enregistrant l'évolution en cours, ils vont désigner les défauts de cette nouvelle organisation, la taxant seulement de « quasi-amélioration ». Deux aspects posent problèmes : pourquoi avoir donné la majorité aux négociants ? Une réponse, joyeusement amère, sera donnée dans les « coups de navette » : « On demandait à un homme de loi pourquoi il y aurait neuf prud'hommes marchands et seulement huit ouvriers. C'est, répondit-il, pour qu'il y ait autant de raison d'un côté que de l'autre »<sup>122</sup>. Une réponse plus directe et plus virulente sera proposée par Vidal : « on a voulu montrer que le pauvre était toujours le pauvre »<sup>123</sup>. Le rapport 9 négociants/8 chefs d'ateliers accentue alors encore une disproportion évidente : « Ainsi, 500 négociants, formant à peu près 200 maisons de commerce seront représentés par le nombre de neuf, et 40 mille chefs d'ateliers ou ouvriers seront représentés par celui de huit ». Il aurait fallu, selon Vidal un même nombre de représentants de chaque côté et confier le risque d'un arbitrage lors de conflits à une autorité tierce. La seconde critique majeure porte sur la fixation du cens aux seuls chefs d'ateliers possédant au moins quatre métiers. Cette option exclut les 9/10<sup>e</sup> des canuts du vote et de l'éligibilité, fractionne les intérêts, recrée au sein des canuts des divisions.

- Cependant, dès janvier, les journalistes de *L'Echo de la fabrique* vont considérer que, même écorné, ce droit obtenu mérite défense. Leurs développements vont alors s'adresser directement aux canuts eux-mêmes, souvent circonspects et peu familiarisés avec la pratique et les enjeux d'un suffrage ; « Ainsi

---

<sup>121</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Conseil des prud'hommes de Lyon », n° du 29 janvier 1832, p. 4.

<sup>122</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Coups de navette », n° du 25 mars 1832, p. 7.

<sup>123</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon. Une quasi-amélioration », n° du 18 mars 1832, p. 2.

c'est aux chefs d'ateliers possédant quatre métiers à serrer leurs rangs, à s'entendre entre eux, et avec ceux ne possédant pas le cens, afin de servir la cause commune : qu'ils ne se laissent pas éblouir par des promesses fallacieuses »<sup>124</sup>. C'est une responsabilité nouvelle et un devoir qui doivent être assumés en tant que tels par cette fraction des chefs d'ateliers en soie : « Les chefs d'ateliers doivent voter d'après leur conscience ; aucune influence ne doit agir sur eux ; ils doivent choisir des hommes probes, connus par leurs précédents, joignant la fermeté à la justice, et ne fléchissant jamais auprès des considérations, et encore moins près de la flatterie »<sup>125</sup>. A quelques jours du vote, Falconnet va à nouveau travailler à lever les soupçons et indécisions, s'affirmant confiant dans la possibilité de voir « ouvriers et négociants » grâce aux nouveaux prud'hommes établir régulièrement et de plus en plus raisonnablement des compromis aboutissant alors à l'établissement « une jurisprudence sur des bases larges et solides »<sup>126</sup>.

\*\*\*

La seule défense du chef d'atelier ne pouvait suffire au développement de la Fabrique. Il fallait aussi que cette industrie morcelée s'adapte constamment et pour cela favoriser son organisation et sa capacité à évoluer. Rapidement, il va s'avérer que ceux sur qui devrait reposer cette fonction - tant les autorités civiles que surtout les négociants - sont hors jeu et largement en dessous des attentes. En mars, Léon Favre note dans *L'Echo* que la situation d'isolement, l'égoïsme ambiant dans la Fabrique grève toute possibilité de s'organiser collectivement face aux fluctuations de l'activité et à la montée de la concurrence étrangère. Les négociants ont ici le premier

---

<sup>124</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Nouveau conseil des prud'hommes », n° du 12 février 1832, p. 3.

<sup>125</sup> *L'Echo de la fabrique*, « On parle beaucoup des élections... », n° du 26 février 1832, p. 3.

<sup>126</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Nouveau conseil des prud'hommes », n° du 15 avril 1832, p. 3.

rôle à jouer et Favre préconise plusieurs mesures, notamment des réunions régulières, sorte de conseil supérieur de la fabrique, la constitution, par cotisation, d'un fonds destiné à l'innovation<sup>127</sup>, et finalement d'inviter les chefs d'ateliers à se joindre aux discussions des négociants. Ces mesures, comme l'explique Favre, « auraient pour résultat immédiat de donner à tous les fabricans un amour de leur bien-être réciproque, une espèce de confraternité, de solidarité de réussite, qui ne leur manque que parce qu'ils s'évitent au lieu de se rechercher ; chacun se croirait obligé d'apporter à la masse le tribut de ses lumières ; les procédés les plus économiques, les plus fructueux naîtraient sous leurs efforts réunis ; d'un autre côté, les fonds applicables aux inventions, laisseraient le champ libre aux imagination industrielles, et les effets les plus inattendus pourraient en surgir ; enfin le contact habituel des ouvriers et des fabricans leur apprendrait à s'aimer, à s'estimer les uns les autres, et révélerait une foule de capacités qui meurent impuissantes à se faire jour »<sup>128</sup>. Mais rapidement il faut déchanter ; et à l'occasion des discussions à la Chambre sur les mesures de prohibition à destination du commerce anglais – question vitale pour la Fabrique de Lyon qui dépend largement depuis 1826 de l'ouverture de ce marché – Arlès-Dufour stigmatise l'immaturation politique et économique de la classe des négociants lyonnais incapables d'agir collectivement. Dès lors, ce ne sont que des « quasi-citoyens » et Arlès-Dufour peut même ajouter, parlant de la classe à laquelle pourtant il appartient : « En vérité, nous sommes des *enfants* ! Nous voudrions récolter sans labourer ni semer »<sup>129</sup>. La volonté d'organiser l'industrie lyonnaise de la soie est donc plutôt le fait des chefs d'ateliers... et des journalistes qui se sont liés à leur cause. Dans la première période de *L'Echo de la fabrique*,

---

<sup>127</sup> Favre évoque la nécessité de « produire un capital dont la rente serait affectée aux essais divers de machines ou procédés dont la découverte pourrait être utile, et qui d'ordinaire ne peuvent être employés faute de fonds nécessaires pour leur confection première » (n° du 25 mars 1832)

<sup>128</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Des améliorations à apporter à la fabrique », n° du 25 mars 1832, p. 2.

<sup>129</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Dans notre dernier article... », n° du 17 juin 1832, p. 2.

plusieurs institutions sont projetées et expérimentées : dès février 1832, on annonce ainsi la création d'une maison spéciale d'indication pour la fabrique d'étoffes de soie. Un bilan semblable à celui de Favre est proposé par Falconnet ; fragile, vulnérable, la Fabrique, cœur industriel de Lyon, doit se ressaisir et pour cela briser l'isolement qu'on observe entre négociants et ouvriers ou entre ouvriers eux-mêmes. L'isolement signifie ici perte d'efficacité économique par déficit d'informations. Ce déficit entraîne gaspillages et surcoûts, le montage de métier étant donné en exemple. Il faut donc concentrer l'information et c'est l'objet de cette maison d'indication. Quatre récapitulatifs seront faits, publiés chaque semaine dans la rubrique « avis » de *L'Echo de la fabrique* : « 1° des demandes de métiers par MM. les négociants ; 2° du placement des ouvriers dans les divers ateliers et selon les articles ; 3° des demandes et du placement d'apprentis ; 4° de la vente des métiers, harnais et accessoires pour tous les genres de fabrication et enfin de toutes les demandes en rapport avec la fabrique »<sup>130</sup>. L'organisation ne porte pas simplement, dans l'esprit des journalistes de la feuille canut, sur l'amélioration de l'information et des transactions ; quelques mois plus tard, Arlès-Dufour propose avec « l'association industrielle d'essais et de perfectionnement » un ambitieux projet pour améliorer l'innovation dans la Fabrique. La nature du projet, qui ne verra pas le jour, est décrite en termes très clairs : « Ce n'est pas de l'association pour l'exploitation de l'industrie que nous voulons parler, mais de l'association pour faire, à frais communs, toutes les expériences, tous les essais, pouvant provoquer et activer le perfectionnement et le développement de notre industrie dans toutes ses branches... Nous demandons une association d'industriels, une association composée de fabricans, marchands de soie, commissionnaires, teinturiers, chefs d'ateliers, mécaniciens, artistes, enfin d'hommes directement intéressés à la prospérité de notre industrie et voulant y

---

<sup>130</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Maison spéciale d'indication pour la fabrique d'étoffes de soie », n° du 26 février 1832, p. 7-8. L'annonce est reproduite dans les numéros du 20 mai et 8 juillet suivants.

concourir »<sup>131</sup>. A ces efforts s'associe d'ailleurs rapidement une requête complémentaire ; au lendemain de l'insurrection de novembre tant les négociants que certaines autorités, en particulier Fulchiron, ont affirmé que, contrairement à ce qu'ils clamaient en exagérant leur misère, les canuts vivaient dans le confort et que s'étant créés dans la grande ville des « besoins factices », ils reculaient désormais devant les sacrifices pourtant logiques qu'impliquait la difficile conjoncture économique que traversait leur industrie. Cette affaire sur le budget des ouvriers déclenche la volonté, chez les canuts, de disposer de chiffres précis et de statistiques exactes. La tendance s'accélérera encore lorsqu'au printemps, avec l'arrivée du choléra, la situation économique se dégradera encore. Cela conduira à la publication régulière dans *L'Echo de la fabrique* des tableaux des prix des façons et à la publication de premières notes de conjoncture. Cela amènera également à chercher les meilleurs baromètres du « signe de l'activité de la fabrique » et, par exemple, à douter de la fiabilité des chiffres fournis par la Condition des Soies<sup>132</sup>.

C'est cependant sur la question de l'instruction que se repère le plus nettement la volonté collective de prise en charge et de transformation de leur Fabrique, et au delà de leur société, par les canuts ; ceux-ci sont notamment conscients du fait que la santé de leur industrie dépend essentiellement de la qualité de transmission et du renouvellement constant de leurs savoirs et savoirs-faire. Mais ils le sont tout autant du fait que leur nouvelle dignité de travailleurs, dans le nouveau système de l'industrie, ne peut faire l'économie d'une instruction complète. Durant le premier semestre 1832, une longue série d'articles sur l'instruction est publiée dans le journal. L'instruction, note Vidal, se référant au mouvement inexorablement ascendant

---

<sup>131</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon. Industrie lyonnaise », n°du 8 juillet 1832, p. 1.

<sup>132</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De la condition des soies », n°du 5 août 1832, p. 3. Après plusieurs initiatives privées à l'extrême fin du 18<sup>e</sup> siècle – notamment la Condition fondée par Jean-Louis Rast-Maupas – la condition des soies de Lyon avait été constituée comme établissement public, placé sous le contrôle de la Chambre de commerce par un décret de l'Empereur, en avril 1805. Cette institution contrôlait poids et valeur des soies moulinées. Le chiffre des entrées et sorties constituait alors l'un des rares moyens de vérifier l'activité économique de la Fabrique, voir ici Adrien Perret, *Monographie de la condition des soies de Lyon*, Lyon, Pitrat Aîné, 1878.

produit par le siècle des Lumières, « élève l'âme, rend l'homme propre aux emplois, au commerce et le fait devenir meilleur, parce qu'il connaît mieux ses devoirs de citoyen et de père de famille »<sup>133</sup> ; mais l'ouvrier en est exclu. Est-ce pour des raisons subjectives, son incapacité même à saisir les opportunités ? Pour Vidal il y a, au contraire, objectivement, deux raisons à cette défection : la première raison, c'est le niveau de vie trop bas de l'ouvrier, qui le conduit le plus souvent à employer très jeunes ses enfants dans l'atelier ; la seconde, c'est l'absence d'un enseignement gratuit s'appuyant sur les nouvelles méthodes d'apprentissage<sup>134</sup>. Ici, Vidal retrouve immédiatement son vieil engagement en faveur de l'enseignement mutuel<sup>135</sup>. Estimant périmé l'enseignement des frères de la doctrine chrétienne - « nous croyons que ces écoles ne sont plus de notre siècle » - il va défendre les avancées de l'école lancastrienne - ses techniques d'enseignement, l'éventail des matières admises - soutenue à Lyon par la Société pour l'instruction élémentaire du Rhône<sup>136</sup>. Mais cette opportunité nouvelle s'accompagne de devoirs du même ordre, et Vidal ou Lortet vont dans plusieurs articles tenter de responsabiliser les différents acteurs : les canuts eux-mêmes, souvent réticents à laisser leurs enfants à l'école mais aussi les maîtres obligés de donner l'exemple, où les élèves eux-mêmes, futurs apprentis, appelés à travailler de

---

<sup>133</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De l'instruction populaire », n° du 11 mars 1832, p. 3.

<sup>134</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De l'instruction populaire », n° du 5 février 1832, p. 2-3.

<sup>135</sup> Inventées en Angleterre au tournant des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle par Andrew Bell et Joseph Lancaster, les méthodes d'enseignement mutuel avaient été introduites en France au tout début de la Restauration par des hommes comme Alexandre de Laborde, Charles de Lasteyrie, le Baron de Gérando et d'autres philanthropes encore ; ils fondèrent en 1815 la Société pour l'Instruction élémentaire. Cet enseignement mobilisait les enfants les plus aptes pour encadrer et répéter les leçons du maître. Vers la fin de la Restauration, l'enseignement mutuel, fruit des utopies pédagogiques aussi bien que des nécessités pratiques (écoles mal dotées, manque de maîtres) devint le centre de ralliement des libéraux contre les ultras. L'enseignement mutuel connaîtra son apogée au début de la Monarchie de Juillet avant de décliner.

<sup>136</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Enseignement mutuel. Société d'instruction élémentaire du Rhône. Avis aux pères de famille », n° du 13 mai 1832, p. 4.

leur côté<sup>137</sup>. Le problème de l’instruction va rejaillir encore durant l’été 1832, à l’occasion des discussions sur l’organisation de l’école La Martinière, créée à partir d’une donation. Alors que les élites penchent pour un internat où seraient enseignées les disciplines classiques, les rédacteurs de *L’Echo*, appuyant la proposition de Tabareau, finalement victorieuse, militent en faveur d’un externat et d’un enseignement plus partagé, plus équilibré et faisant une place aux disciplines pratiques et techniques : « Nous sommes convaincus, va noter Arlès-Dufour, qu’il est impossible de prouver que le but de l’institution, qui doit être certainement de donner l’instruction et l’éducation professionnelle au plus d’enfants possible et le mieux possible, puisse être atteint par le pensionnat, aussi sûrement que par l’externat »<sup>138</sup>.

### Regards croisés : France/Angleterre

« Je prêche et propage avec vous les idées de la libre concurrence perpétuelle qui mène à la liberté générale du commerce qui, elle-même, mènera à l’association pacifique des peuples », Lettre d’Arlès-Dufour à John Bowring, 1832<sup>139</sup>.

En juillet 1832, c’est Chastaing qui rédige dans *L’Echo de la fabrique* la note biographique sur Jeremy Bentham, décédé peu avant. Il estime le grand Radical digne du « panthéon des bienfaiteurs de l’humanité »<sup>140</sup>, ayant voué ses recherches en matière de législation au triomphe d’un principe, celui du plus grand bonheur pour le plus grand nombre ; peu avant,

---

<sup>137</sup> *L’Echo de la fabrique*, « De l’instruction populaire », n°du 11 mars 1832, p. 2-3 ; « De l’instruction populaire », n°du 15 avril 1832, p. 4 ; « Instruction primaire », n°du 24 juin 1832, p. 5-6.

<sup>138</sup> *L’Echo de la fabrique*, « Ecole Lamartinière », n°du 3 et 10 juin, et du 15 et 29 juillet 1832 ;

<sup>139</sup> Cité dans J. Canton-Debat, *ouv. cit.*, p. 197.

<sup>140</sup> *L’Echo de la fabrique*, « Jeremy Bentham », n°du 29 juillet 1832, p. 3-4.

commentant un texte de Thomas Perronet Thompson paru dans la *Wesminster Review*, Chastaing avait traduit ce principe dans ses propres termes : « La richesse et la prospérité nationale consistent dans l'élévation des profits et des salaires de chacun. Donnez donc au plus grand nombre possible des salaires et des profits élevés » pour conclure plus généralement, transitant de l'économique au politique, que « la liberté de commerce est corrélative à celle des hommes eux-mêmes »<sup>141</sup>. C'est cependant Arlès-Dufour qui, dans les pages du journal des canuts, va exposer et détailler le plus longuement la situation et les enseignements du modèle anglais.

Installé comme commissionnaire à Lyon depuis 1825, Arlès-Dufour séjournait pour affaires régulièrement en Angleterre. Converti vers 1828 par Infantin aux enseignements économiques saint-simoniens, il avait été, au préalable, fortement influencé par les thèses de Jean-Baptiste Say. Autour de 1830 il était en contact avec des Radicaux anglais comme Georges Porter ou surtout John Bowring et ces échanges allaient s'accroître avec ses nouvelles responsabilités à la Chambre de Commerce de Lyon où il était entré début 1832. A ce moment, on discutait au Parlement anglais de l'opportunité, par mesure de rétorsion, de relever les taxes à l'importation contre les produits français. Une telle situation se serait avérée catastrophique pour la Fabrique, bénéficiaire depuis 1826 de la levée des prohibitions décidée alors par le gouvernement de Georges Canning. C'est à l'occasion de ce débat qu'Arlès-Dufour évoque le problème dans *L'Echo de la fabrique*, signant en avril-mai 1832 une série de papiers intitulés « L'Angleterre ». L'exercice lui permet d'aborder les vifs débats sur le *Reform Bill*<sup>142</sup> ainsi que la question connexe des relations économiques entre l'Angleterre et la France. La situation anglaise signale l'inexorable poussée des intérêts industriels simplement

---

<sup>141</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Economie sociale », n° du 3 juin 1832, p. 4.

<sup>142</sup> Le *Reform Bill* de 1832 modifia radicalement la carte électorale en Angleterre. Il consista en une redistribution des sièges du Parlement en faveur des villes industrielles et permit également l'ouverture du vote à de nouvelles catégories sociales. L'électorat fut multiplié par deux en Angleterre, en Irlande et au Pays de Galle, par quinze en Ecosse.

retardés par des institutions politiques rétrogrades. L'aboutissement de cette « marche progressive » est précisément définie par le journaliste lyonnais : « le but que nos prévisions d'hommes peuvent lui assigner, est l'association universelle des peuples »<sup>143</sup> ; ce but correspond en définitive à une mise en complète harmonie des activités industrielles avec les institutions politiques. Toutefois les nécessaires transformations politiques peuvent être plus ou moins rapides et faciles ; il est illusoire de penser, estime Arlès-Dufour, que la puissante aristocratie anglaise, détentrice du pouvoir politique, va accepter calmement une passation de pouvoir. Il s'agit naturellement d'un combat d'arrière-garde, mais il peut être long et violent : « Les aristocraties peuvent seules ralentir la marche, parce qu'elles profitent et vivent des privilèges et monopoles qui désunissent les peuples, et les empêchent de commercer, de s'entendre, de s'aimer, de s'associer »<sup>144</sup>. Attentifs aux enseignements critiques des précédents français de 1789 et 1830, le peuple anglais doit pouvoir avoir l'émancipation sans le chaos civil et politique. Le seul moyen, selon Arlès-Dufour est de promouvoir la réciprocité industrielle. La liberté commerciale enseignée et acceptée constitue le meilleur moyen d'accélérer la marche progressive de l'humanité. Le journaliste peut souligner ici la cohérence de la position anglaise, la politique commerciale engagée par William Huskisson et George Canning entre 1824 et 1826 ayant largement bénéficié des « fruits semés par Smith, Bentham et Ricardo »<sup>145</sup>. Par contraste, la situation française dessine un tout autre paysage ; à la Chambre, le Baron Charles Dupin<sup>146</sup>, qui se

---

<sup>143</sup> *L'Echo de la fabrique*, « L'Angleterre », n° du 20 mai 1832, p. 2.

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 2 ?

<sup>145</sup> *L'Echo de la fabrique*, « L'Angleterre », n° du 6 mai 1832, p. 4.

<sup>146</sup> Prolongeant les arguments de Jean-Antoine Chaptal (*De l'industrie française*, 1819) hostile au libéralisme de Jean-Baptiste Say, Charles Dupin dans plusieurs volumes, dont notamment *Situation progressive de la France*, 1827) avait défendu la formule d'esprit protectionniste des « forces productives et commerciales » pour défendre le travail français. Parlementaire depuis 1827 il sera au début de la Monarchie de Juillet rapporteur de la loi sur les céréales. En 1836 encore, lors de la discussion de la loi des douanes, il se montrera hostile à la liberté commerciale absolue.

dit pourtant « père des ouvriers », vient de faire l'éloge des *Corn Bills* et prépare une proposition de loi dans le même esprit, destinée à la protection des grands propriétaires terriens. Cette mesure agite l'opinion anglaise et fait courir le risque d'un recul du libéralisme économique. En France, elle semble s'opposer aux intérêts de la majorité des producteurs. Comment expliquer un tel paradoxe ? C'est, d'une part, explique Arlès-Dufour en raison des carences du système représentatif français, « l'élite du pays » demeurant étrangère aux « intérêts matériels du pays »<sup>147</sup>. C'est aussi en raison de la faiblesse de la propagande libérale en France due, en grande partie, à l'incapacité de ses élites économiques, ce que signale le manque d'envergure et de vision de la classe des négociants lyonnais (n° du 10 juin 1832). Ces derniers, incapables de s'organiser et inconscients des risques courus par la Fabrique en cas de nouvelle prohibition des soieries françaises en Angleterre devraient pourtant, selon Arlès-Dufour, prendre acte du relèvement des soieries britanniques depuis 1826.

\*\*\*

L'Angleterre du tout début des années 1830 est celle du *Reform Bill* (loi électorale) qui va pousser sur le devant de la scène politique anglaise une alliance entre les Whigs et les classes bourgeoises moyennes. Sur le plan économique le credo associé à cette évolution sera celui d'un libéralisme économique insistant centralement sur la nécessité d'abolir privilèges et protections. Dans ce contexte, l'industrie anglaise de la soie, avec l'abolition des *Spitalfield Acts*<sup>148</sup> au milieu des années 1820, a subi un vaste mouvement de dérégulation. Quelques années plus tard, cette industrie est en déroute et les principaux producteurs demandent un relèvement des droits de douanes. C'est dans ce contexte que plusieurs penseurs Radicaux anglais vont s'intéresser à la Fabrique de Lyon. Deux enseignements

---

<sup>147</sup> *L'Echo de la fabrique*, « L'Angleterre », n° du 29 avril 1832, p. 3.

<sup>148</sup> En 1824 avaient été abolis les *Spitalfield Acts* qui, depuis le 18<sup>e</sup> siècle régulaient les conditions de travail et le niveau de rémunération des ouvriers en soie de Spitalfield (Londres).

synthétiques vont ressortir de leurs observations : premièrement, la levée des prohibitions, bien qu'insuffisante - ce que signale l'insurrection de Novembre - , a constitué une chance pour cette industrie ; deuxièmement, l'adaptation de la Fabrique au contexte concurrentiel a mobilisé une régulation complexe, en grande partie intentionnelle, où se sont impliqués acteurs publics et privés.

Un premier observateur est John Stuart Mill. En 1826, le tout jeune Radical avait fait l'éloge des propositions de Canning à propos de la levée des lois prohibitives anglaises sur les soies. Présent en 1830 à Paris, Stuart Mill avait suivi avec enthousiasme le déroulement et les suites des Trois Glorieuses de Juillet ; il voyait dans cette révolution une vérification de sa philosophie de l'histoire dans laquelle le progrès de la démocratie et l'irruption du peuple sur la scène politique observaient un rythme successif de mouvement et de conservation<sup>149</sup>. Il intervient dans *The Examiner*, rapportant sur l'insurrection lyonnaise de Novembre 1831. Pour Stuart Mill, le soulèvement des canuts est l'indice du déficit de libéralisme économique dont souffre la France. Les troubles venaient d'une chute des salaires, résultante d'une exposition plus forte de la Fabrique à la concurrence internationale. Dans ce contexte, les actes du préfet Bouvier-Dumolart, entérinant le tarif, sont jugés catastrophiques et signalent une ignorance significative des mécanismes économiques par les principales autorités françaises. Une intervention politique était toutefois indispensable, selon Stuart Mill, mais elle consistait à contrebalancer la baisse du salaire par un allègement des charges dont souffrent injustement les canuts, comme tous les producteurs français. C'est, d'une part, le poids de la fiscalité, d'autre part le haut prix des biens de subsistance en raison des lois prohibitives françaises, qui expliquent, en période de baisse des salaires, la chute vertigineuse du niveau de vie des canuts. C'est alors le système politique français qui est ici le principal

---

<sup>149</sup> A. P. Robson et J. M. Robson, « Impetuous Eagerness : The Young Mill Radical Journalism », in J. Shattock and M. Wolff (ed.), *The Victorian Periodical Press*, University of Leicester Press, 1982.

responsable de la situation lyonnaise. Stuart Mill peut noter : “How much of the great concerns of society may or may not be brought within the functions of government, when government shall be something very different from what it is, it would be premature for us to decide. But we are sure, that as governments are at present constituted, the less they have to do with the regulation of contracts between man and man the better for society; and the more strictly they confine themselves to the mere protection of person and property from force and fraud, the better they know their proper stations, and the more good, or rather the less intolerable evil they produce”<sup>150</sup>.

Mais le principal témoin anglais dans cette période sera John Bowring. Unitarien, Bowring était surtout l’un des principaux lieutenants de Jeremy Bentham, qui avait imposé à la tête de la *Wesminster Review*, ce prosélyte du pacifisme et du libéralisme économique. Dans le cadre de l’administration mise en place par Lord Grey et par le nouveau pouvoir Whig, ce « Radical Doctor »<sup>151</sup> sera chargé par le Board of Trade d’investiguer sur les relations économiques franco-anglaises et de tenter d’infléchir les habitudes protectionnistes des français ; entre 1832 et 1834, il fit ainsi de nombreux séjours en France. Dans son numéro du 6 mai 1832, *L’Echo de la fabrique* mentionne son arrivée à Lyon où il va rester plusieurs semaines. Il se lie avec nombre d’acteurs locaux, dont Arlès-Dufour<sup>152</sup>, entre en correspondance avec Joachim Falconnet et Pierre Charnier<sup>153</sup>, et il devint aussi, semble-t-il, l’un des actionnaires du journal des canuts (n°du 17 mars 1833). La mission de Bowring à Lyon répondait à un objectif précis. En Angleterre, les principaux acteurs de la soie, notant l’état calamiteux de leur industrie

---

<sup>150</sup> John Stuart Mill, *Collected Works*, vol. XXIII, *Newspaper Writings*, (2), University of Toronto Press, Routledge & Kegan Paul, 1986, p. 384.

<sup>151</sup> Voir ici, George Bartle, *An Old Radical and His Brood. A Portrait of Sir John Bowring and his Family*, London, Janus Publishing Company, 1994. Egalement, S. Conway, “Bowring in Government Service”, in J. Youings (ed.), *Sir John Bowring 1792-1872. Aspects of his Life and Career*, 1993.

<sup>152</sup> Voir ici ses souvenirs sur Arlès-Dufour, *Autobiographical Recollection of Sir John Bowring*, London, Henry S. King, 1877, p. 312-314.

<sup>153</sup> Papiers de Pierre Charnier, fonds Fernand Rude, Bibliothèque municipale de Lyon,

depuis les dérégulations de 1824 et 1826, demandaient au gouvernement le relèvement des protections contre les produits étrangers et notamment contre ceux de Lyon. Les soyeux londoniens estimaient en particulier qu'ils étaient exposés à une concurrence déloyale, les principaux frais de production à Lyon étant inférieurs à ceux de Londres. Bowring va s'employer à démentir ce point de vue en défendant la thèse d'une supériorité intrinsèque de la Fabrique de Lyon dont les principaux acteurs, confrontés à la concurrence, auraient été capables de mieux s'organiser et se mobiliser que ceux de Londres.

La Fabrique lyonnaise, note Bowring, exportant les 4/5<sup>e</sup> de sa production, est largement exposée à la concurrence et aux fluctuations de l'activité économique. Par ailleurs, de toutes les industries françaises, elle est celle qui apparaît la moins protégée. Cette exposition a pourtant été le gage de sa réussite : Quelle fut la réaction des industriels lyonnais face à ces nouvelles conditions, à l'ouverture de leurs marchés ? Ils travaillèrent de concert à l'amélioration de leurs savoirs et savoirs-faire va expliquer Bowring ; c'est une implication, une mobilisation générales que décrit ici l'observateur anglais : « the fact that struck me most in France was the way in which taste was formed, and I was exceedingly surprised at finding among the weavers themselves and among their children, and among every body connected with the production of patterns, an attention devoted to every thing which was in any way connected with beauty, either in arrangement or in colour"<sup>154</sup>. Cette supériorité, que manifeste une capacité à produire rapidement des nouveaux modèles, a cependant été cultivée par le milieu lyonnais qui a par exemple ouvert de nombreuses écoles d'apprentissages. C'est ici une véritable politique d'innovation que découvre alors Bowring. C'est en effet la municipalité de Lyon qui a ouvert et assuré la promotion de l'école du Palais Saint-Pierre où 180 étudiants sont réceptionnés et leurs études payées pendant cinq années : là ils sont placés

---

<sup>154</sup> *Report From Select Committtes on the Silk Trade, 1832*, déposition de John Bowring, p. 532.

sous des magistères variés pour assimiler toutes les facettes de la création des nouveaux modèles en soierie, gage de la supériorité lyonnaise : évoquant cette dimension, Bowring souligne, « this has been treated as an object of so great importance, that they have in the city of Lyons, a school of arts, to which the town itself gives 20,000 francs a year, and which takes possession of every lad who shows any great aptitude for drawing or for any other subject of study which is likely to be brought to bear on manufactures ; all the painters, and all the sculptors and all the botanists at Lyons become manufacturers and scarcely ever go out of the manufacturing circle ». Mais Bowring note aussi l'implication du gouvernement dans le financement et le contrôle de cette filière lyonnaise. Détaillant les étapes du financement de cette école, il relève au final : « the Mayor proposes the amount ; it is then referred to the Municipal Council, to approve of it ; it is then referred to the Prefect, and comes under the immediate cognizance of the King, so that the sanction of all the principal authorities is obtained, the town reserving to itself the right of making any supernumerary grant if it should be necessary”<sup>155</sup>. De même, Bowring souligne que cette politique de formation touche également, au delà de la conception des dessins et modèles, le domaine du tissage lui-même : : “The school of weaving are almost wholly individual schools, and consist sometimes of from sixty to eighty scholars; a pattern will be exhibited, and then their invention is put to the rack as to the best means of producing that pattern on a piece of silk goods; the master instructs them and removes the difficulties they find, and enables them to accomplish it. In the same way in which an artist obtains distinction and recompense for his success, a weaver will obtain it; he will of course easily get a little capital to enable him to become a chef d’atelier, and so obtain the benefit of any discovery he had made”<sup>156</sup>. Ces écoles de tissage sont là encore, note Bowring, aidées et soutenues politiquement par un système astucieux de concours et de bourses, proposés

---

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 537.

<sup>156</sup> *Ibid.*, p. 535.

par la municipalité, qui permet de repérer les meilleurs, d'assurer leur promotion et la constance de leur volonté d'innover, d'améliorer les processus de fabrication, de mutualiser les découvertes. L'organisation institutionnelle complexe de la Fabrique est également attestée, au delà de la formation, par deux autres institutions sur lesquelles l'enquêteur anglais va insister : la Condition de soies, qui permet un contrôle et un comptage de la matière première, et surtout le tribunal des Prud'hommes : « The Conseil des Prud'hommes is one of the most popular and best organized institutions that exist in France », va-t-il noter, relevant que ce conseil permet de protéger l'innovation par un système astucieux de brevets, mais favorise également le règlement des disputes sur le mode de la conciliation entre les différentes parties en conflit. Evoquant les prud'hommes chefs d'ateliers, il souligne, « the general good sense of their proceeding. The men who represent the weavers appeared to me men of sound discretion and sober judgment. The tribunal sits in open court, and their discussions were an object of great interest, and their decision gave general satisfaction; they act as a court of conciliation”<sup>157</sup>, ajoutant plus loin en relevant le nombre très limité des appels, “their business is to conciliate”. Si l'observateur anglais insiste donc sur l'ouverture de l'industrie de la soie lyonnaise au marché mondial, c'est aussi pour mieux souligner la complexité des régulations mises en place pour s'adapter à cette libéralisation.

A la suite de Bowring, plusieurs autres commentateurs anglais vont développer une analyse comparable des causes de la supériorité lyonnaise : son collègue Thomas Perronet Thompson, dans la *Westminster Review*, va lui aussi dénoncer les pressions des négociants anglais - “they demanded prohibition”<sup>158</sup> - pour mieux détailler les raisons exactes de la

---

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 541-542. Voir également un peu plus tard, *Second Report on the Commercial Relations Between France and Great Britain. Silk and Wine*, William Clowes and Sons, Stanford Street, 1835, où Bowring développe les mêmes arguments.

<sup>158</sup> Thompson poursuit, «As the struggle of the silk manufacturers is the latest, so it probably be one of the last attempt to cause a vast sacrifice to be made by the

supériorité de la Fabrique de Lyon : dans un passage précédent la présentation de l'École des Arts de Lyon, il écrit : « The cause of French superiority in the silk manufacture may easily be traced. That manufacture has grown up naturally and spontaneously, as it were, in the silk-producing districts ; it is the only one which has not been cursed with protecting laws ; its productions being distinguished for cheapness and beauty, find their way into all the markets of the world, and in consequence, they give and receive the impressions which the general taste displays. Into this fabric, a vastly greater portion of fancy and art enters than into rival manufacture. The elegance and variety of its patterns, the harmony both of form and colour, are much of those exhibited by any of its competitors”<sup>159</sup>. Le rapport de Bowring sera encore utilisé un peu plus tard dans plusieurs ouvrages importants. George Porter mentionne une nouvelle fois dans *The Progress of the Nations* l'importance du savoir et de l'apprentissage dans la réussite lyonnaise<sup>160</sup>. Et c'est également Andrew Ure qui va en faire un large usage dans son classique *The Philosophy of Manufactures* qu'il publie en 1835. Ure insiste, comme Bowring, sur le fait que c'est son intégration au marché qui est la principale raison de la vitalité, de la « spontaneous growth »<sup>161</sup>, de la Fabrique lyonnaise. Il souligne également les dégâts qu'entraînent ailleurs, en France, un protectionnisme désastreux. Néanmoins, comme nombre de Radicaux anglais de l'époque, il insiste sur l'articulation complexe de conciliation

---

community for the purpose of producing a trifling benefit of a small number of individuals », *Wesminster Review*, vol. 18, January 1833, p. 1-31, p. 5.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>160</sup> Il écrit par exemple, « Among the causes to which the continued superiority of French weavers, in some articles of their manufacture, must be attributed, may be intanced the kind of education which they receive, and by means of which so many among those who are engaged in the labour of weaving – an operation which among us is mere drudgery – are enable to contribute to the perfecting of their art, by the invention of new patterns » George. R. Porter, *The Progress of the Nation in its Various Social and Economical Relations from the Beginning of the Nineteenth Century*, 2 vol. London, Murray, 1851. Première édition 1837.

p. 221.

<sup>161</sup> Andrew Ure, *The Philosophy of Manufactures*, London, Charles Knight, 1835, p. 253 et suiv.

artificielle et de conciliation naturelle des intérêts<sup>162</sup>, qui permet cette réussite lyonnaise. En bref, comme Bowring, il peut à la fois être un défenseur enthousiaste du libéralisme économique, tout en étant attentif aux complexes formes de régulation *intentionnelle* qui permettent justement à l'industrie de Lyon de s'adapter à la concurrence ; Ure montre que la réussite lyonnaise s'explique principalement par sa supériorité en matière de goût, d'invention, de qualité. Qu'elle est l'origine de cette maîtrise de l'ouvrier lyonnais ? étudiant ce milieu, Ure souligne qu'il s'agit d'une « circonstance due very much to the pains taken by the French government for a century and a half to encourage the Fine Arts » ; il montre que l'admirable système de formation mis en place dans la Cité, à la Martinière par exemple, a été impulsé et supporté, notamment sur le plan financier, par la municipalité ; il souligne enfin que la protection de l'innovation étant au cœur de ce système productif, un système ingénieux de brevet a été développé, bénéficiant de la protection du conseil des prud'hommes, « one of the most popular and best organized institutions in France ».

\*\*\*

En dépit de ses qualités propres et notamment du caractère très appliqué et presque expérimental de ses développements, la première période de *l'Echo de la fabrique* emprunte au final certaines qualités et défauts du saint-simonisme du tournant des années 1830. Le journal mobilise clairement l'enthousiasme industrialiste pour souligner le fait que ces nouvelles pratiques constituent des vecteurs d'émancipation physique et morale pour le plus grand nombre. Mais, récupérant aussi le thème de « l'administration » des situations industrielles (et non du gouvernement) par

---

<sup>162</sup> Sur cette question du dialogue entre conciliation naturelle et artificielle des intérêts chez les benthamites des années 1830, voir Elie Halévy, *La formation du radicalisme philosophique*, 3 vol. Paris, Alcan, 1901 et 1904, notamment conclusion générale.

l'association universelle, cette littérature ouvrière partage *en partie* l'ingénuité et l'optimisme excessif d'un certain mysticisme saint-simonien qu'épinglera par exemple plus tard Elie Halévy : « on ne saurait concevoir une association si parfaite que l'antagonisme n'y joue encore un rôle, et [...] le problème de l'organisation politique, dans cette société comme dans tout autre, est non de supprimer mais d'utiliser un principe d'antagonisme qui est comme enraciné dans la nature des choses »<sup>163</sup>.

*En partie* seulement ; car, attentifs aux développements saint-simoniens sur l'association, sur l'orientation sociale à donner à certaines institutions (la propriété, la banque, la fiscalité), sur l'instauration de règles collectives de répartition (« à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres »), les canuts commençaient légitimement à craindre certaines orientations politiques et morales du saint-simonisme : notamment ce que cette doctrine entendait exactement par le règne des « capacités » tant dans le domaine « pratique » que « théorique ». Résidait là un nouveau risque d'exclusion pour les canuts qui pouvaient redouter l'abandon de leurs attentes et la non prise en considération de leurs intérêts dans les choix futurs. A ce règne inquiétant des capacités, annoncé par les saint-simoniens, était d'ailleurs significativement lié un autre sujet de perplexité pour les canuts : l'organisation très centralisée et très hiérarchisée du monde industriel que prévoyaient les saint-simoniens. Face aux désordres et aux gaspillages présents, la doctrine annonçait, « une institution *sociale* [...] investie de ces fonctions, si mal remplie aujourd'hui ; elle est *dépositaire* de tous les instrumens de la production ; elle préside à toute l'exploitation matérielle ; par là elle se trouve placée au point de vue d'ensemble, qui permet d'apercevoir à la fois toutes les parties de l'*atelier* industriel »<sup>164</sup>. Or, ce programme pouvait être immédiatement traduit par le chef d'atelier, comme conduisant à l'abandon du

---

<sup>163</sup> Elie Halévy, « La doctrine économique de Saint-Simon », in *L'Ere des tyrannies*, Paris, Gallimard, 1937, p. 86 (1<sup>er</sup> parution, *Revue du mois* 1907).

<sup>164</sup> *Doctrine de Saint-Simon. Exposition*, ouv. cit., p. 261.

système de la manufacture dispersée au profit du système des vastes établissements dans lesquels il perdait toute autonomie. Les canuts verront d'ailleurs leurs suspicions être confirmées deux ans plus tard. En effet, dans son essai *Un mot sur les fabriques étrangères de soierie* (1834), Arlès-Dufour montre que l'industrie lyonnaise doit absolument se réformer pour accélérer encore son intégration à un marché international en pleine évolution. Pour cela, certains sacrifices sont essentiels, et parmi ceux-ci, l'émigration d'une partie importante des soyeux hors des murs de la cité, préalable à leur rassemblement dans des grands « ateliers mécaniques » ; en bref, explique le négociant, la Fabrique « doit suivre, tôt ou tard, la marche de l'industrie cotonnière ». La réponse apportée aux conséquences sociales d'une telle transition est plutôt brève : « que si l'on venait à me demander ce que je pense des résultats probables de cette transformation, relativement à l'amélioration du sort de l'ouvrier, je répondrais que, pour juger les conséquences d'un fait, il faut le laisser s'accomplir, et je suis loin de considérer le fait des ateliers de Manchester comme *accompli*. La question devient d'ailleurs plutôt sociale qu'industrielle [...] »<sup>165</sup>. A cette date, c'est Chastaing dans la *Tribune prolétaire* qui épinglera cet ancien allié : « La suppression de la classe des chefs d'atelier est au fond du système de M. Arlès, et nous croyons que bien malgré lui, si ce système prévalait, le sort des ouvriers empirerait [...]. L'émigration des ouvriers dans les campagnes les livre nécessairement aux exigences tyranniques de la cupidité des marchands ; leur concentration dans des ateliers n'est autre chose, sous un autre nom, que la GLEBE INDUSTRIELLE, remplaçant la GLEBE AGRICOLE »<sup>166</sup> (TP, n° du 5 avril 1835).

---

<sup>165</sup> Barthélémy Arlès-Dufour, *Un mot sur les fabriques étrangères de soierie*, Lyon, L. Boitel, 1834.

<sup>166</sup> *La tribune prolétaire*, « Un mot sur les fabriques étrangères de soieries, par M. Arlès-Dufour », n° du 5 avril 1835, p. 2.



## **Le journal de la « CASTE PROLETAIRE tout entière » [août 1832-août 1833].**

On appelle *tracassier* un homme qui ne sait pas mourir paisiblement de faim.<sup>167</sup>

La seconde période du journal des canuts va connaître un net durcissement. Lorsque, le 25 novembre 1832, on commémore en ouverture par un bandeau noir le premier anniversaire de l'insurrection de 1831 et les victimes tombées alors pour « l'émancipation des travailleurs », on édite aussi en fin de numéro une « recette pour faire de la poudre à canon »<sup>168</sup>. Cette orientation du journal est contemporaine d'une alliance nouvelle avec l'opinion républicaine, elle-même en plein essor après les journées de juin. Lyon, comme le notera plus tard Gabriel Perreux, est alors « la première ville républicaine de France »<sup>169</sup>. Un républicanisme soucieux d'autonomie vis-à-vis de la capitale, et très marqué par le fédéralisme de l'école américaine, se développe à Lyon. C'est là

---

<sup>167</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Coups de navette », n° du 14 octobre 1832, p. 8.

<sup>168</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Recette pour faire de la poudre à canon », n° du 25 novembre 1832, p. 7.

<sup>169</sup> G. Perreux, *Au temps des sociétés secrètes : La propagande républicaine au début de la Monarchie de Juillet (1830-1835)*, Paris, Hachette, 1931. Egalement, Pamela Pilbeam, *Republicanism in Nineteenth-Century France 1814-1871*, Palgrave-McMillan, 1995, chapitre 5. Dans son Rapport de 1834, Girod de l'Ain mentionne un correspondant parisien de Lortet écrivant que ce dernier « ne rêve que décentralisation et se figure qu'une fois la France dotée de libertés municipales, son organisation politique sera complète ; la municipalité est sa capitale », *Cour des Pairs. Affaire du mois d'avril 1834. Rapport fait à la Cour par M. Girod de l'Ain*, Paris, Imprimerie Royale, 1834, vol. 4, p. 119.

que naît, à l'initiative de Pierre Lortet, de Philippe Chanay, de Jules Seguin, rejoints et relayés ensuite par César Bertholon, Antide Martin et d'autres encore, la première *Association pour la liberté de la presse*, dont les statuts sont immédiatement reproduits dans *L'Echo de la fabrique*<sup>170</sup>. Le dialogue se noue naturellement entre les canuts et les républicains par l'intermédiaire de la presse. Les thèmes politiques investissent le journal des chefs d'atelier, attentif à tout ce qui promeut la souveraineté et l'établissement d'une authentique représentation nationale. Toutefois, les ouvriers en soie de Lyon renvoient incessamment aux républicains certaines insuffisances de leur doctrine en matière de réforme sociale. Le républicanisme signalait en effet trois faiblesses potentielles : en pleine évolution sur le plan doctrinal, il demeurait encore en retrait sur le plan économique et social ; il fondait tous ses espoirs sur la seule évolution des institutions politiques ; enfin, la responsabilité du changement semblait n'appartenir aux travailleurs que de façon très marginale. Les canuts partageaient l'espoir d'un gouvernement plus démocratique mais ne pouvaient adhérer à une vue d'ensemble aussi unilatérale des moyens de la réforme et du progrès. Tout en se rapprochant du credo républicain ils ne cesseront donc de rappeler trois choses : premièrement que l'évolution ne peut attendre la réalisation *ex ante* d'un nombre important de conditions préalables, ici, notamment, l'instauration d'un régime républicain tout constitué ; deuxièmement que les voies de la réforme ne sont pas limitées aux seules possibilités d'un gouvernement central mais peuvent adopter nombres de sentiers de traverse ; troisièmement, qu'ils ont, eux artisans, un rôle très sûr à jouer dans le cadre de ces changements.

### **L'équipe Berger-Chastaing**

---

<sup>170</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Association pour la liberté de la presse », n°du 17 juin 1832, p. 3.

Il y a alliance offensive et défensive entre le *Précurseur*, la *Glaneuse* et *l'Echo de la fabrique*. Le traité a été signé par les ministres plénipotentiaires des, très-hautes, très-puissantes et très-excellentes parties contractantes. On attend sous peu de jours les ratifications. [Coups de navette, n° du 7 octobre 1832].

La nouvelle équipe du journal est officiellement en place le 3 septembre 1832. Berger, un chef d'atelier, accepte la gérance de *L'Echo de la fabrique*, mais c'est Chastaing, devenu rédacteur en chef qui va en être le véritable maître d'œuvre<sup>171</sup>. Né en 1800, Chastaing n'est pas un canut et il revendique plutôt l'ancienneté de son engagement républicain, mentionnant notamment les luttes sous la Restauration aux côtés de Vidal et Bailleul, pour le développement de l'enseignement mutuel à Lyon (voir le n° du 17 février 1833). En 1820, jeune et turbulent étudiant en droit, il était arrêté pour avoir distribué des prospectus de la souscription lyonnaise en faveur des détenus politiques et était expulsé de la faculté. Il semble par la suite ouvrir à Lyon un bureau d'affaires contentieuses qu'il dirige encore en 1832, et en 1833 il est le directeur à Lyon de la *Compagnie d'assurance mutuelle et générale des créances hypothécaires*. Il demeure un an à la tête de *L'Echo de la fabrique* ; en août 1833, il sera écarté de la rédaction, accusé de lui donner un ton trop politique. Il créera alors *L'Echo des travailleurs* puis, après l'insurrection du printemps 1834, la *Tribune prolétaire* (1834-1835). Auteur de plusieurs textes maçonniques, il relancera, après 1840, l'aventure de la presse ouvrière lyonnaise, publiant *L'Echo de la fabrique de 1841* (1841-1845), puis la *Tribune lyonnaise* (1845-1849). C'est dans cette dernière revue qu'il fera paraître son « testament » économique, politique et

---

<sup>171</sup> A partir de la fin de l'année 1832, on ne dispose plus d'une table des matières de *l'Echo de la fabrique*, détaillant en particulier les auteurs. La lecture de la table des derniers numéros de l'année 1832 signale toutefois la présence désormais exorbitante de Chastaing dans la rédaction du journal.

social : *Des causes du malaise social* (1847-1848), puis, repris en brochure, *Astréologie, ou remède aux causes du malaise social*<sup>172</sup>.

La ligne de la nouvelle équipe est rapidement présentée aux lecteurs dans les numéros des 9 et 23 septembre 1832. On affiche d'abord une volonté de continuité. La philosophie de Vidal consistait à asseoir le journal sur la présentation hebdomadaire de la situation de la Fabrique mais pour mieux déborder vers la prise en considération de la situation générale des travailleurs. Cet aspect est réaffirmé, la nouvelle équipe soulignant que le cœur de son propos demeurera « l'amélioration physique et morale de la classe prolétaire ». Toutefois un durcissement semble déjà commencer à s'opérer : « Nous serons, écrivent Berger et Chastaing, le journal de la CASTE PROLETAIRE, tout entière »<sup>173</sup>. C'est ainsi le journal d'une caste, solidaire et compacte, presque coextensive à la nouvelle société active - « l'association universelle de tous les travailleurs » -, prête à la lutte, faisant front et étant antagonique à d'autres fractions hostiles de cette société. Une orientation plus agressive se dessine donc au commencement de la seconde période du journal. Dans cette perspective, la presse et ses acteurs deviennent décidément des armes. La profession de journaliste est « une fonction publique » et *L'Echo de la fabrique* doit être perçu comme un « centre de réunion, un point d'appui et de ralliement »<sup>174</sup>. Il faut qu'il impose sa présence et, structuré et complet, il doit exhiber une « composition en quelque sorte monumentale »<sup>175</sup>. C'est donc un véritable « journal de doctrine » composé à partir d'une véritable idée directrice, un journal ordonné et détaillé, et Berger et Chastaing en détaillent les nouveautés : désormais chaque numéro s'ouvrira par un sommaire, les articles d'industrie, les variétés, les articles « littérature » seront maintenus. Les rubriques « jurisprudence usuelle » et « lectures prolétaires », récemment ouvertes, seront prolongées alors

---

<sup>172</sup> Marius Chastaing, *Des causes du malaise social et de leur remède, ou Astréologie*, Lyon, Imprimerie de Rodanet, 1848.

<sup>173</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon. A nos concitoyens », n° du 9 septembre 1832, p. 1.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>175</sup> *L'Echo de la fabrique*, « A nos lecteurs », n° du 23 septembre 1832, p. 1.

qu'on encouragera les articles sur les progrès des sciences, sur l'économie sociale, et que de nouveaux aspects, l'actualité législative par exemple, seront encore abordés. Et dès ses premiers éditoriaux de septembre 1832, on saisit que, en bordure de la politique, *L'Echo de la fabrique* est désormais aux aguets. On apprend que deux symboles de la première période ont été retirés : l'épigraphe de Jean de La Fontaine d'abord : « De tous les temps les petits ont pâti des sottises des grands »<sup>176</sup> est supprimée. Valable pour une ère de despotisme, la formule, fataliste, ne vaut plus dans une période de rapide changement et de progrès ; continuer à en faire la devise du journal des canuts constituerait un véritable anachronisme dans une période de « prince citoyen, élu roi au feu de l'insurrection populaire, sous une monarchie consentie, à la charge d'être entourée d'institutions républicaines »<sup>177</sup>. Il en est de même pour cette image du lion, maladroitement belliqueuse, qui décorait auparavant la première page du journal, véritable « contre-sens » dans une ère de *réforme sociale*. Ce positionnement ne conduit cependant pas *L'Echo de la fabrique* à revendiquer le statut, - et les charges - d'un journal pleinement politique. Mais c'est désormais pour des raisons tactiques. En effet, la complicité d'idées avec les Lafayette, Clausel, Odilon-Barrot, Garnier-Pagès et Cabet, - « la voix de nos tribuns »<sup>178</sup> - est immédiatement affichée.

\*\*\*

Les Bousingots sont l'honneur de la France ;  
Et je suis fier du nom de Bousingot.  
Amédée Roussillac, numéro du 3 mars 1833.

---

<sup>176</sup> Le texte exact est :

« Hélas, on voit que de tout temps  
Les petits ont pâti des sottises des grands. » (La Fontaine, *Fables*, Livre deuxième, *Les deux taureaux et une grenouille*, 1668).

<sup>177</sup> *L'Echo de la fabrique*, « A nos lecteurs », n° du 23 septembre 1832, p. 1.

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 2. Dans le sillage plus ou moins direct du marquis Gilbert de Lafayette (1757-1834), Odilon Barrot (1791-1873), Bertrand Clausel (1772-1842), Etienne Cabet (1788-1856), Etienne Garnier-Pagès sont alors les principaux journalistes et hommes politiques républicains, désormais en opposition ouverte au régime de Juillet.

Le républicanisme ne fait pas brutalement irruption dans *L'Echo de la fabrique* avec l'arrivée à sa tête de Chastaing. Une complicité existait précédemment ; le journal avait célébré l'acquiescement des meneurs politiques de l'insurrection de novembre 1831 lors du procès de Riom<sup>179</sup> et mentionné peu avant la naissance, à l'initiative notamment de Lortet, de *l'Association pour la liberté de la presse* à laquelle on souscrivait dans les bureaux du *Précurseur*. A mesure que le temps passait et que l'illusion d'une concorde naturelle entre producteurs dans la nouvelle société s'estompait, les journalistes des canuts devenaient plus sensibles aux arguments politiques d'un Auguste Blanqui expliquant, lors du Procès des Quinze, qu'il y avait désormais « guerre entre les riches et les pauvres » et que dans cette guerre l'agression était venue des riches<sup>180</sup>. Le ton de *L'Echo de la fabrique* devient rapidement beaucoup plus offensif et, dans le numéro du 16 décembre 1832, alors que le journal publie des extraits de corollaires d'économie politique de François Raspail<sup>181</sup>, et fait l'éloge du discours de Voyer d'Argenson<sup>182</sup> à la Chambre des députés, on apprend que les journaux conservateurs l'accusent désormais ouvertement « de tendance républicaine, voire même d'esprit anarchique » et le qualifie de « feuille bousingote »<sup>183</sup>.

---

<sup>179</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lyon. Procès politique des lyonnais », n° du 24 juin 1832.

<sup>180</sup> Auguste Blanqui, *textes choisis*, Paris, Editions sociales, 1971. Le Procès des quinze vit la condamnation des principaux dirigeants de la Société des Amis du Peuple, dont Blanqui et François Raspail.

<sup>181</sup> Corollaires probablement tirés de, François Raspail, *Cours élémentaire d'agriculture et d'économie rurale à l'usage des écoles primaires*, Paris, L. Hachette, 1832.

<sup>182</sup> Le marquis d'Argenson, proche des républicains, il venait de succéder à La Fayette comme député du Bas-Rhin.

<sup>183</sup> *L'Echo de la fabrique*, « La Mode et l'Echo de la fabrique », n° du 16 décembre 1832, p. 2. Sur le plan politique, le terme de « Bousingot » renvoyait alors aux jeunes hommes d'opinions républicaines. Le sobriquet avait été popularisé par Léon Gozlan, dans une série d'articles du *Figaro* publiés début 1832. Le terme s'inspirait des chapeaux de cuir vernis que portait cette jeunesse d'opposition. Après les journées de juin il servait encore à désigner plus précisément les étudiants ayant participé à la tentative d'insurrection.

Une nouvelle rhétorique s'installe donc dans *L'Echo de la fabrique* ; on pointe les activités et les intentions d'un pouvoir à la fois politique et économique devenu réactionnaire et tentant non d'accompagner mais d'entraver le progrès. Une remarque, lors de l'interdiction prononcée par la préfecture contre le bal des bottiers, résume parfaitement cette conjoncture : « Vraiment l'autorité est inconcevable dans ses tracasseries. Tout marche autour d'elle ; elle seule est stationnaire »<sup>184</sup>. Cette seconde période du journal présente alors une longue litanie des répressions : interdictions, condamnations, procès. On stigmatise l'iniquité des arrestations préventives d'ouvriers « coalisés », on attire l'attention sur les procès intentés aux républicains lyonnais, on note les refus de cours, fêtes et banquets. Mais l'élément peut-être le plus significatif est la chronique régulièrement tenue des procès et condamnations qui frappent alors systématiquement la presse « patriote », spécialement les deux feuilles locales maintenant complices de *L'Echo de la fabrique* : *Le Précurseur* et *La Glaneuse*. Et, entre février et mai 1833, le journal des canuts, en dépit de son statut non-politique, subit pourtant son premier grand procès. Il est attaqué en police correctionnelle par deux négociants qui l'accusent de diffamation, leur maison de commerce ayant été identifiées et ciblées pour opprobre publique dans *L'Echo de la fabrique* ; en effet, selon le journal, s'appuyant ici sur les témoignages de nombreux canuts, les maisons Pellin et Bertrand font systématiquement entorses aux codes du travail en voie de gestation dans les séances des prud'hommes et multiplient les abus contre les chefs d'ateliers. Dans le numéro du 17 février on publie donc une nouvelle rubrique, un « Catalogue des maisons de commerce qui sont en contradiction avec les décisions du conseil des prud'hommes », véritable exposition en place publique des mauvaises maisons ; une « damnation » dans les termes de l'époque. Le procès contre *L'Echo de la fabrique* prend tout de suite un ton politique ; le 26 février, à l'audience, se pressent près de huit cents ouvriers, pour voir Berger et Chastaing, défendus par Maître Philippe

---

<sup>184</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Réclamations », n° du 24 février 1833, p. 3.

Chanay, se présenter devant un tribunal où, significativement, Charles Chegaray, procureur du roi, représente le ministère public. Ce dernier lors de son réquisitoire fulmine contre « les doctrines républicaines que professent les rédacteurs et gérants de *l’Echo de la fabrique* »<sup>185</sup>, mais le journal n’est condamné que très légèrement. Là, comme souvent, le système du jury a protégé les accusés et leur permet de faire du procès une véritable tribune de leurs opinions<sup>186</sup>. La direction du journal refuse donc le verdict et l’accusation de diffamation et demande un nouveau jugement ; question de principe. Ce n’est pas diffamer que de désigner publiquement les entorses volontaires de certains négociants à un code du travail négocié collectivement et publiquement au sein du tribunal des prud’hommes ; il faut ici une « théorie neuve », en accord avec « la marche progressive de l’esprit humain », pour apercevoir que les domaines du travail et de l’échange ne peuvent plus relever de la sphère privée ; « Nous croyons ne devoir le silence qu’à la vie privée, mais nous ne pensons pas que le négociant dans son comptoir, traitant avec ses ouvriers, fasse un acte de la vie privée »<sup>187</sup>. La condamnation sera pourtant maintenue par un pouvoir que le journal des canuts juge, à son tour, de plus en plus veule et débile ; quelques jours plus tard *L’Echo de la fabrique* évalue les arguments du Baron Charles Dupin qui vient de publier ses *Harmonies des intérêts industriels et des intérêts sociaux* ; dans ce travail Dupin nie la misère des canuts et stigmatise le caractère essentiellement politique – il évoque « les temps d’anarchie et de révolution », de l’insurrection de 1831<sup>188</sup> ; « c’est le procès fait par le *salon à l’atelier* », juge

---

<sup>185</sup> *L’Echo de la fabrique*, Supplément du n° du 3 mars 1833, p. 2.

<sup>186</sup> La Charte de 1830 prévoyait l’application du jury aux délits de presse et délits politique. Bien plus clément, ce système permit en outre aux différents procès politiques qui se multiplièrent en 1832-1833 de devenir de véritables tribunes notamment pour les avocats républicains.

<sup>187</sup> *L’Echo de la fabrique*, « Procès de l’Echo de la fabrique », n° du 5 mai 1833, p. 1.

<sup>188</sup> Charles Dupin, *Harmonies des intérêts industriels et des intérêts sociaux pour servir d’introduction à l’enseignement du Conservatoire des arts et métiers*, Paris, Bachelier, 1833.

simplement *L'Echo de la fabrique* commentant les arguments du « bon baron »<sup>189</sup>.

Simultanément, au cours de l'année 1833, le républicanisme évolue pour faire place à plus de considérations sociales : « il s'oriente délibérément, notera Perreux, vers la réforme sociale »<sup>190</sup>. Cette orientation est, une nouvelle fois, précoce à Lyon. Charles Monier a d'abord présenté une prédication républicaine intitulée significativement *Histoire du prolétaire au XIXe siècle*, et *L'Echo de la fabrique* rendra compte un peu plus tard de son procès. Mais, c'est surtout Antide Martin qui publie dans la *Glaneuse*, dès le mois d'avril, une série d'articles qui, réunis en recueil formeront son *Nouveau catéchisme républicain*<sup>191</sup>. Adoptant la forme populaire du catéchisme, commis par « un prolétaire » (même s'il n'en est pas un), ce texte connaîtra une grande diffusion à Lyon et influencera les canuts. Le texte, et c'est une première dans la littérature républicaine de ce temps, accorde en effet une importance majeure aux problèmes sociaux et à leur réforme. Dès la première leçon, consacrée à la liberté, le déficit pointé dans la situation présente concerne immédiatement les travailleurs : « L'ouvrier comme le fermier ne travaillent que pour enrichir, l'un le marchand, l'autre le propriétaire, desquels ils dépendent ; et le reste de leurs gains que ceux-ci n'ont pas enlevé, leur est ravi en grande partie par l'impôt [...]. Ce sont là les hommes qu'on désigne par le nom de PROLETAIRES, nom qui s'applique en général à tous ceux qui ne possèdent absolument rien, vivent du fruit de leur travail quotidien, quel qu'il soit »<sup>192</sup>. Dans la société présente, où la monarchie s'est compromise avec une nouvelle aristocratie d'argent, les deux droits fondamentaux, liberté et égalité, sont déniés aux travailleurs. Les principaux relais de la domination politique sont ici le régime actuel de la propriété qui protège les oisifs et

---

<sup>189</sup> *L'Echo de la fabrique*, « M. le baron Charles Dupin », n° du 26 mai 1833, p. 7.

<sup>190</sup> Gabriel Perreux, *Au temps des sociétés secrètes*, ouv. cit., p. 270.

<sup>191</sup> Antide Martin, *Nouveau catéchisme républicain, indiquant à tout citoyen ses droits, ses devoirs et la forme de gouvernement qui convient le mieux à la dignité et au bonheur d'un peuple, par un prolétaire*, Lyon, imprimerie de Jérôme Perret, 1833.

<sup>192</sup> *Ibid.*, p. 9.

une logique fiscale appuyée sur les impôts indirects. Un régime républicain fondé sur la « souveraineté du peuple », généralisant l'élection, la responsabilité, l'unité, et prenant appui sur « l'organisation régulière, la correspondance, la séparation » des quatre pouvoirs, exécutif, législatif, administratif, judiciaire, engagerait les *réformes* nécessaires à la disparition de l'exploitation ; de l'exploitation morale, puisque ce régime instaurerait « l'instruction nationale » - « instruction du premier degré égale, commune et gratuite et en rendant facile l'admission de tous, *pauvres ou riches*, aux degrés supérieurs de l'instruction »<sup>193</sup> - ; mais aussi de l'exploitation matérielle : la propriété cesserait d'être vue comme un droit absolu pour devenir un « droit *d'exploitation* » au bénéfice des « masses » ; l'impôt deviendrait direct et progressif. Dans la vingtième leçon un programme économique et social est esquissé consistant : « - à rapprocher deux classes d'hommes qui, placées dans une dépendance réciproque, ne peuvent rien faire l'une sans l'autre, savoir la classe des possesseurs des instruments de travail, soit les propriétaires de terres, les manufacturiers, les capitalistes, etc, et la classe des travailleurs - à renouveler le pacte d'association qui les unissait autrefois, et à former de nouvelles conditions qui assurent au travail et au talent, une portion plus équitable du produit de l'industrie et de l'agriculture ; à faire cesser graduellement l'abus de la rétribution prélevée par *l'oisiveté et l'exploitation de l'homme par l'homme* ; - à faire passer peu à peu, par la puissance des associations, les instruments de travail entre les mains de ceux qui les emploient - à délivrer les travailleurs pauvres, de la plus grande partie des impôts qui les accablent ; - à les admettre à une représentation *complète* dans l'ordre politique, qui leur permette de discuter eux-mêmes leurs intérêts ; - à rendre la prospérité au pays en *organisant*, en encourageant le travail, en forçant son accroissement par une augmentation de consommation intérieure, par une sage liberté des échanges avec l'extérieur, par une haute protection accordée à toutes les entreprises de canaux, de chemins, d'ouvertures quelconques de communications ; - enfin, à

---

<sup>193</sup> *Ibid.*, p. 80.

organiser un bon système de crédit qui donne au travailleur probe et laborieux la facilité d'emprunter partout un capital qui lui permette de commencer ou de soutenir son industrie »<sup>194</sup>. Le catéchisme d'Antide Martin résumait, traduisait et généralisait nombre d'attentes des canuts. Mais deux arguments pouvaient faire encore problème : quels moyens étaient proposés à cette réforme répondant à une véritable « loi du progrès ». « Tout cela, notait l'auteur du *Catéchisme*, ne peut être obtenu qu'avec un gouvernement ami des intérêts de tous, c'est-à-dire républicain »<sup>195</sup> : L'Etat, sa conquête puis son administration régulière contenait donc toute la question sociale. Par ailleurs quels allaient être les acteurs de ce mouvement ? « C'est à nous, déclare encore Antide Martin, issu du pur et glorieux sang prolétaire, à nous qui vivons au milieu de ces classes » d'impulser le mouvement, fixer les objectifs, détailler le calendrier. L'économiste qui fait alors, peut-être, référence, dans cette seconde période de *l'Echo de la fabrique*, est alors Jean-Baptiste Say. Ses thèses, nous le verrons, feront en partie autorité sur le chapitre des machines lorsqu'il s'agira de s'opposer au prétendu passéisme des mutuellistes. A cette occasion, Pétetin, invité à s'exprimer dans *l'Echo de la fabrique*, évoquera, au sujet de Say, « sa persistance à professer l'idée voltairienne appliquée à l'industrie » ; alors qu'un peu plus tard, dans la rubrique nécrologique qu'il lui consacra, Chastaing, listant ses principaux titres en économie politique, rappellera surtout que Say a fait ses premières armes aux côtés de Mirabeau et Clavière pour s'imposer ensuite parmi les Idéologues, bref, qu'il est avant tout un « républicain sincère », dont le gendre, Charles Comte est alors membre de la « minorité républicaine » à la Chambre<sup>196</sup>. C'est toutefois un Say digéré par l'opinion républicaine qui est ici sollicité comme référence : ressort nettement l'idée d'une économie libérale

---

<sup>194</sup> *Ibid.*, p. 82-83.

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>196</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Notice sur Jean-Baptiste Say », n° du 23 décembre 1832, p. 7. Sur ce Say républicain, voir l'interprétation actuelle, spécialement, Richard Whatmore, « The Political Economy of Jean-Baptiste Say's Republicanism », *History of Political Thought*, vol. 19 (3), 1998, p. 439-456.

surtout productrice de *croissance industrielle*, mais étroitement encadrée par un réseau d'institutions républicaines et, au premier chef, par un gouvernement central élu au suffrage et incarnation de la raison.

Face aux réflexes de plus en plus conservateurs du pouvoir orléaniste, les références de *L'Echo de la fabrique* vont donc évoluer rapidement pour se rapprocher et faire bloc avec l'opinion républicaine. L'action de ses principaux ténors – Garnier-Pagès, Odilon-Barrot, Voyer d'Argenson – est saluée alors que par ailleurs, on ouvre dans *L'Echo de la fabrique* une souscription en faveur de Jacques Lafitte<sup>197</sup>. Les questions institutionnelles sont désormais traitées par le biais d'une « revue législative »<sup>198</sup>. On multiplie les mentions aux nouveaux journaux d'opposition : *L'Européen*, le journal de Philippe Buchez à qui on reconnaît une « franchise toute républicaine »<sup>199</sup> dans le traitement des questions sociales, *Le bon sens* de Cauchois-Lemaire<sup>200</sup> ou encore *Le Républicain* de

---

<sup>197</sup> Jacques Laffite (1767-1844), ancien gouverneur de la Banque de France, député libéral sous la Restauration. Il sera l'un des principaux chefs du parti du Mouvement au lendemain des « Trois Glorieuses ». Habilement placé à la présidence du Conseil par Louis-Philippe, il s'usera rapidement et pourra laisser la place à Casimir-Périer, l'un des acteurs majeurs du parti de la Résistance. Il fut ruiné par son passage en politique et une souscription nationale fut ouverte à laquelle s'associera donc *L'Echo de la fabrique*.

<sup>198</sup> « Ne pouvant, nous, prolétaires, concourir nous-mêmes à la formation de la loi, on ne trouvera sans doute pas mauvais que nous jetions un coup d'œil sur la manière dont ceux qui se sont exclusivement chargés de le faire pour nous, s'acquittent de ce devoir » écrit Chastaing lors de l'ouverture de cette nouvelle rubrique dans le journal ; *L'Echo de la fabrique*, « Revue législative », n°du 30 décembre 1832, p. 2.

<sup>199</sup> *L'Echo de la fabrique*, « L'Européen. Journal des sciences morales et économiques », n°du 28 octobre 1832, p. 7. Philippe Buchez (1796-1865) qui, éloigné désormais des saint-simoniens dont il critiquait le panthéisme, développait un néo-catholicisme cherchant à marier l'enseignement de l'Eglise avec les nouvelles idées démocratiques et associationnistes. En 1833 il va publier son *Introduction à la science de l'histoire ou science du développement de l'humanité*.

<sup>200</sup> Louis-François Auguste Cauchois Lemaire (1789-1861), journaliste, figure de la contestation libérale et bonapartiste sous la Restauration, il avait refusé, par soucis d'indépendance, une pension que lui accordait Louis-Philippe au lendemain de Juillet. Rapidement dans l'opposition, il fonde à Paris en mars 1832 *Le bon sens. Journal populaire de l'opposition constitutionnelle*.

James J. Fazy<sup>201</sup> ; mais aussi aux Sociétés, celle des « Amis du peuple », préoccupée par la « régénération sociale imminente »<sup>202</sup>. On mentionne et recommande les travaux de Geodefroy Cavaignac<sup>203</sup>, Raspail, Etienne Cabet. Surtout, on ouvre les colonnes de *L'Echo de la fabrique* à cette opinion républicaine ; Anselme Pétetin est publié régulièrement, mais aussi Ulysse Trélat<sup>204</sup>, alors qu'en mars 1833, on reproduit le texte que vient de publier Armand Carrel dans le *National* et dans lequel il explique que « c'est la grande cause des prolétaires qui se plaide à Lyon »<sup>205</sup>.

### Républicains, chefs d'atelier et mutuellistes

Les demi mesures ne sont plus permises en France<sup>206</sup>.

La seconde période de *L'Echo de la fabrique* est marquée par la volonté de se séparer, de s'identifier et de se compter. Les critiques s'adressent alors aux alliés dont on veut tester la fiabilité, le degré de ralliement et d'engagement. Jules Favre, célèbre avocat républicain, par exemple, est durement sermonné pour avoir mandaté une pétition des propriétaires

---

<sup>201</sup> Dirigé par le libéral et radical genevois James Fazy (1794-1878), *Le républicain. Journal d'observation des sciences sociales et revue politique* connu quelques livraisons à Paris en 1833.

<sup>202</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Société des amis du peuple », n° du 30 décembre 1832, p. 6.

<sup>203</sup> Louis Godefroy Cavaignac (1801-1845), journaliste, l'un des animateurs, avec Armand Carrel (1800-1836) du journal *Le National*, passé alors dans l'opposition au régime de Louis-Philippe.

<sup>204</sup> Ulysse Trélat (1795-1879), journaliste républicain, fondateur et principal rédacteur du journal *Le Patriote. Journal politique, littéraire et d'annonces du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire*, publié à Clermont-Ferrand depuis juin 1831.

<sup>205</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Dissertation du National », n° du 31 mars 1833, p. 1.

<sup>206</sup> *L'Echo de la fabrique*, « A messieurs Falconnet, Labory, Martinon, Bourdon, Perret, Sordet et Verrat, prud'hommes chefs d'atelier », n° du 21 octobre 1832, p. 2.

lyonnais favorables à une modification de la procédure de recouvrement des loyers ; pétition scandaleuse en période de misère ouvrière, juge le journal ; pétition « de la *gent* propriétaire contre la *gent* prolétaire »<sup>207</sup>, malencontreusement couverte par un homme qui se voudrait à la fois « démocrate journaliste et avocat aristocrate »<sup>208</sup>. *L'Echo* demande ici cohérence dans l'engagement et « tant pis pour ceux qui, ardents promoteurs des révolutions politiques, se scandaliseraient à l'idée d'une révolution sociale ». Peu de temps après, c'est Maître Chanay, pourtant habitué de la cause républicaine, qui sera accusé de frilosité par le journal. D'un autre côté on compte les alliés et on distribue les bons points ; ainsi, les saint-simoniens, pourtant en perte de crédibilité chez les canuts, sont loués pour leur venue au travail manuel dans les chantiers et les ateliers, pour leurs efforts, en somme, pour « se faire *peuple* »<sup>209</sup>. Et puis on se plaît à mentionner la solidarité universelle qui commence, partout, à s'exprimer. On détaille ainsi les souscripteurs venant en aide aux ouvriers condamnés pour coalition, les tullistes, par exemple : l'identité de certains souscripteurs n'est pas une surprise – groupements de chefs d'ateliers – mais la liste se clôt par :

Une républicaine            50 c.  
Une mère de famille        50 c.  
Une petite fille de 10 ans 10 c.

Les tièdes et les indécis sont en revanche ciblés. L'accusation principale, à partir de l'automne 1832, sera portée contre certains chefs d'ateliers, notamment mais pas seulement mutuellistes accusés, à travers l'action des prud'hommes chefs d'atelier, de timidité voire de compromission. L'épisode est significatif du degré de crispation atteint par les acteurs de la Fabrique dans la mesure où il met au cœur des débats

---

<sup>207</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Sur la pétition de quelques propriétaires contre les ouvriers de Lyon », n° du 4 novembre 1832, p. 2.

<sup>208</sup> *L'Echo de la fabrique*, « A M. Jules Favre », n° du 18 novembre 1832, p. 3.

<sup>209</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Mission saint-simonienne », n° du 21 octobre 1832, p. 4

Falconnet, à la fois prud'homme chef d'atelier, proche ou du moins toujours soucieux de dialoguer avec les mutuellistes, et, enfin, fondateur de *l'Echo de la fabrique*.

Dès septembre, le journal relaie les plaintes de canuts à l'encontre de leurs prud'hommes. Ceux-ci sont accusés de faiblesses et on dresse un bilan peu reluisant de leurs premiers mois d'activité : « Il faut en convenir, note Chastaing, la classe des ouvriers est plus malheureuse depuis l'installation du conseil actuel des prud'hommes qu'auparavant, et avec moins d'espoir de rompre ce réseau de misère qui l'entoure »<sup>210</sup>. Des raisons objectives permettent en grande partie de rendre compte de cette faiblesse : l'infériorité numérique des prud'hommes canuts, leur dissémination au sein du conseil, la présence déséquilibrante de représentants non élus des industries lyonnaises autres que la Fabrique... ; mais le rédacteur avance aussi l'idée de causes plus subjectives liées à la perte de vue, par intérêt, de la solidarité qui lie les prud'hommes chefs d'atelier à la masses des canuts. Dès lors ces représentants auraient graduellement accepté l'idée de passer « sous les fourches caudines du *négociantisme* »<sup>211</sup>. Ces deux textes reçoivent, dans *L'Echo de la fabrique*, une réponse cinglante des prud'hommes chefs d'ateliers, Falconnet en tête. L'épisode est significatif et atteste du fait que le journal demeure une tribune. L'attaque de Chastaing est une manifestation du « charlatanisme littéraire » désormais en vogue dans un journal ayant oublié sa « marche primitive » qui était de favoriser « l'harmonie entre les industriels en général »<sup>212</sup>. Or, c'est un tour exactement inverse qui est pris : « Faut-il traduire toutes les questions en provocations et en guerre civile ? ». Comment accepter dès lors, pour les acteurs responsables de la Fabrique, l'alliance escomptée avec la presse ? « Nous vous prions donc, de croire sincèrement, relèvent Falconnet, Bouvery, Sordet et les autres, que nous ne

---

<sup>210</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Du conseil des prud'hommes », n°du 30 septembre 1832, p. 1.

<sup>211</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Du conseil des prud'hommes », n°du 7 octobre 1832, p. 2.

<sup>212</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Réponse des prud'hommes chefs d'atelier au rédacteur », n°du 14 octobre 1832, p. 2.

sommes pas plus sous l'influence du *négociantisme*, que disposés à passer sous les fourches caudines du *journalisme* »<sup>213</sup>. La cassure est cependant réelle et les « coups de navette » enfonce le clou :

MM. Les négocians ont envoyé chez MM. Les prud'h... chefs d'atelier, pour les féliciter. La meilleure intelligence règne entr'eux <sup>214</sup>.

L'épisode de la caisse de prêt approfondit encore la cassure. Cette caisse, promise par les autorités après les journées de novembre 1831, est finalement créée en octobre 1832. Falconnet souligne immédiatement qu'il faut combattre la mauvaise volonté des uns et le scepticisme des autres pour que, dans une période de graves difficultés économiques, cette institution devienne une véritable « banque industrielle » permettant de lier et de solidariser les producteurs les plus vulnérables au sort commun<sup>215</sup>. Opinion que ne peut accepter Chastaing qui souligne, au contraire, que cette institution porte en germe contrôle et domestication des ouvriers de la Fabrique : « c'est un moyen détourné de s'assurer de nous... et si nous ne sommes pas sages... »<sup>216</sup>. Lorsque vient la fin de l'année et l'élection prochaine des prud'hommes, élection à laquelle Falconnet, de par la règle du renouvellement partiel, doit se présenter, le journal ravale en partie ses critiques et prône une réélection accompagnée toutefois d'attentes précises ; mais

---

<sup>213</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>214</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Coups de navette », n° du 21 octobre 1832, p. 8.

<sup>215</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De la caisse de prêt proposée pour les ouvriers en soie de Lyon », n° du 28 octobre 1832, p. 1 ; « De la caisse de prêt », n° du 18 novembre 1832, p. 3-4.

<sup>216</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Timeo danaos et dona ferentes », n° du 25 novembre 1832, p. 4. Pierre Charnier, prud'homme chef d'atelier était par exemple régulièrement sollicité par Gamot, via la commission de surveillance de la caisse de prêt, pour livrer des renseignements et indications sur les chefs d'ateliers sollicitant des prêts. Charnier répondra à ces demandes en expliquant que « représentant d'une fraction du peuple » il ne se voit pas « commis de la caisse de prêt », ni spécialement disposé à remplir une tâche qu'il décrira dans ces termes : « Cela veut dire tu fouilleras jusque dans la conscience de ton malheureux commetant ». Papiers Pierre Charnier, BM Lyon, fl. 335 et 343.

finalement, Falconnet est battu en janvier et remplacé par Dumas. Le journal déplore la non-réélection de son ancien gérant mais pour immédiatement ajouter que ce résultat, d'abord, consacre le principe démocratique de l'élection et, ensuite, sanctionne ceux ayant « cru obtenir des améliorations par la voie de la conciliation »<sup>217</sup>.

C'est simultanément, à l'occasion d'un débat entre Bouvery et Pétetin à propos du rôle des machines, que sont confirmées les nouvelles options républicaines du journal de la Fabrique. Bouvery est l'un des chefs historiques du mutuellisme à Lyon, fondateur du Devoir Mutuel en 1828 puis président, à l'automne 1831, de la commission centrale des chefs d'ateliers. En août 1832, il publie dans *L'Echo de la fabrique* un premier avertissement contre la tentation politicienne portée par des « régénérateurs et philanthropes » sympathiques à un peuple « essentiellement raisonneur et amateur de nouveauté »<sup>218</sup>. Il relève que les grandes envolées politiques n'ont conduit jusqu'à présent qu'à une détérioration du sort des ouvriers. Est-ce dû à un enchaînement fatal ? Bouvery ne le pense pas mais oppose aux utopies politiques l'expérience économique : des « combinaisons d'ordre social plus équitable » sont envisageable, explique-t-il, mais sur la base de « longues recherches et de beaucoup de tâtonnement ». S'il s'agit effectivement d'un problème de « répartition plus équitable des charges et des bénéfices de la société », il est indispensable de ne pas renverser les priorités : « le bon sens indiquait que dans cette répartition l'ordre matériel devrait précéder l'ordre politique »<sup>219</sup>. Dans cette perspective le progrès social – « il faut marcher dans la voie des améliorations matérielles » – a tout à craindre d'un pseudo progrès politique ; « ne nous fions plus, tonne Bouvery, à ces intriguants ambitieux qui, sous le masque d'apôtres de l'humanité, ne cherchent qu'à nous faire servir d'instruments à leur élévation... Lorsque nous serons assurés

---

<sup>217</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Considérations sur la non-réélection de M. Falconnet », n° du 20 janvier 1833, p. 2.

<sup>218</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Depuis que les Voltaire, les Rousseau... », n° du 19 août 1832, p. 4.

<sup>219</sup> *Ibid.*, p. 3.

désormais que notre travail suffira à notre existence, nous discuterons si la république nous convient mieux que la monarchie »<sup>220</sup>. Un peu plus tard, développant sur exemple ses propositions, Bouvery s'opposera à un article du *Nouvelliste* qui proposait de résoudre le malaise social par un vaste programme prévoyant la délocalisation des populations ouvrières urbaines en excès vers les campagnes et leur emploi dans des grands travaux agricoles et par l'accélération du machinisme dans l'industrie, dernière mesure que le chef d'atelier en soie qualifiera de « mauvaise plaisanterie »<sup>221</sup>.

Dès le numéro suivant, le journal des canuts ouvre ses colonnes à une longue critique de la position de Bouvery par Pétetin. Deux aspects sont caractéristiques dans cette réponse :

- Le premier est le recours au débat savant. Pétetin n'est pas un chef d'atelier mais un grand journaliste parisien, éditeur en 1831 de la *Revue encyclopédique*, et qui a damé le pion à Jean-Baptiste Monfalcon une année auparavant pour prendre la tête du *Précurseur* et lui faire adopter un ton plus républicain que libéral<sup>222</sup>. Pétetin donne ici une leçon à Bouvery<sup>223</sup> et à travers lui, au mouvement mutuelliste lyonnais. Il mentionne donc les résultats objectifs du débat entre Sismondi et Say<sup>224</sup>, rapproche la position

---

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>221</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Sur un article du *Nouvelliste* », n° du 9 septembre 1832, p. 3.

<sup>222</sup> Le *Précurseur* va d'ailleurs reproduire les articles de Pétetin, mais non ceux de Bouvery.

<sup>223</sup> Bouvery est alors considéré comme le véritable fondateur du Devoir Mutuel.

<sup>224</sup> En Angleterre le débat sur les machines, central dans la naissance de l'économie politique, avait été focalisé par la controverse entre Ricardo et Malthus (voir ici Maxine Berg, *The Machinery Question and the Making of Political Economy 1815-1848*, Cambridge University Press, 1980). En France, l'opposition entre les arguments de Say et ceux de Sismondi structure dans les années 1820-1830 un débat d'ensemble auquel participent aussi Charles Dupin, Adolphe Blanqui, Charles Dunoyer et d'autres encore. Say présente une défense des machines dont la puissance technique doit permettre une baisse des coûts, une augmentation de la consommation et finalement l'essor d'industries et d'emplois nouveaux, quitte à proposer, pour les périodes difficile de transition, quelques aides aux ouvriers en détresse. Sismondi redoute l'emploi des machines dans des secteurs dans lesquels

de Bouvery des arguments rétrogrades de Sismondi, et souligne que les faits ont tranché globalement en faveur des thèses de Say si on prend la précaution de les compléter par les principaux enseignements saint-simoniens<sup>225</sup>.

- Le second aspect concerne l'affirmation de la priorité du politique sur l'économique. Le malaise social est dû principalement à un déficit d'institutions démocratiques capables de rectifier ce que le libéralisme économique d'un Say ou d'un Charles Comte a de trop inflexible. L'économie ne produit spontanément aucun ordre ; c'est une matière neutre sur le plan politique. Tous ces maux économiques et sociaux seraient absents, note Pétetin, « si de véritables institutions électives permettaient à la capacité pauvre de prendre sa place dans les affaires publiques ». Cette ouverture permettrait l'accession au pouvoir politique de toutes les capacités industrielles et, « le laisser-faire ne se transformerait-il pas alors en une providence universelle de tous les intérêts ? »<sup>226</sup>. Dans le cas de l'introduction d'une machine, ou de toute autre innovation, la représentation politique de tous permettrait d'accompagner le changement économique : « Ainsi, quand une machine nouvelle entre dans l'industrie, elle apporte une réelle amélioration à la société prise en masse ; mais il tombe sous les sens que les parties de la société qui profitent de cette amélioration, doivent assurer l'existence des travailleurs

---

la demande n'est pas préalable ; dans ce cas, une transition longue et douloureuse s'annonce pour les travailleurs privés d'emploi par le développement des machines.

<sup>225</sup> Pétetin va aligner, en effet, graduellement la ligne du *Précurseur* sur celle de la nouvelle *Revue encyclopédique*, dirigée désormais par Hyppolite Carnot et Pierre Leroux.

<sup>226</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur. Des machines dans l'industrie », n° du 16 septembre 1832, p. 3.

qu'elle prive de ressources ». Un système républicain, où tous les intérêts seraient comptabilisés, favoriserait la mise en place d'un système de compensation tout autant que le contrôle du processus dans son entier évitant par là toute concentration excessive du pouvoir économique.

Le débat entre les deux hommes va encore rebondir deux mois durant dans les colonnes de *L'Echo de la fabrique*. Bouvery situe volontairement son intervention à un niveau pratique, local, concret, immédiat. Surtout il demeure sensible à la dimension politique des pratiques économiques, le travail et l'échange. Il devine que l'activité économique telle que l'enregistre au quotidien l'industrie de la Fabrique est virtuellement porteuse de conséquences politiques intéressantes : des tensions naissent et demandent règlements, les oppositions entre agents permettent la naissance de groupements nouveaux, le fonctionnement de l'ensemble nécessite l'élaboration et le maintien de valeurs et de règles discutées et partagées. Le changement peut donc survenir dans un tel environnement mais de l'intérêt bien entendu de chacun et d'abord de la capacité commune à prendre en charge la coopération économique. Pour éviter une nouvelle « révolution de la faim », il faut que tous, et notamment pour le présent les plus immatures, les possédants, comprennent quel est leur intérêt dans cette nouvelle configuration industrielle : Pétetin place tous ses espoirs dans un changement du système de gouvernement, les « institutions républicaines, alors que lui, Bouvery voudrait « changer les idées, parce que je crois que les choses sont plus fortes que les hommes, et que tous le problème à résoudre consiste à faire comprendre aux classes élevées de la société que cette amélioration est la *conditio sine qua non* de leur bien-être et

de leur repos futur »<sup>227</sup>. Il faut accepter concurrence et machines, relève Bouvery, mais il faut aussi que les classes riches saisissent l'urgence d'une nouvelle répartition des richesses, et qu'une partie de leur surplus soit redistribuée dans deux directions : la première permettant l'établissement de véritables « ateliers de travaux publics » employant ceux que l'innovation a écarté, un temps, de l'activité; la seconde permettant l'établissement d'un salaire correct : « Tout homme qui travaille a le droit d'exiger que son salaire suffise non seulement à ses besoins de première nécessité, mais encore à un peu de superflu pour qu'il l'emploie à volonté, soit dans les caisses d'épargne, soit si l'on veut à satisfaire quelques-uns de ces besoins factices, dont on lui fait un si grand crime, et qui pourtant sont inhérents à la civilisation actuelle et présentent l'avantage en lui procurant quelques jouissances, de favoriser la consommation et la circulation de l'argent »<sup>228</sup>. Cette nouvelle répartition, fruit de la connaissance et de l'action par les acteurs eux-mêmes des nouvelles règles et enjeux du monde industriel, doit alors, au final, être validé par l'Etat : « une institution pareille ne serait plus un tarif applicable à une seule profession, ce serait une loi de l'état, une loi d'humanité, une loi de conservation, une loi d'ordre et de sûreté publique ».

Dans sa réponse, Pétetin souligne qu'il y a finalement accord sur le but, le progrès permis par l'innovation économique, mais aussi sur le moyen, « créer cette puissance centrale et protectrice qui règle tous les progrès et adoucisse toutes les souffrances »<sup>229</sup>. Mais il estime que la doctrine républicaine permet plus précisément de comprendre à quelles conditions un tel

---

<sup>227</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Sur un article du Nouvelliste, et réponse à M. Anselme Pétetin », n°du 23 septembre 1832, p. 5.

<sup>228</sup> *Ibid.*, p. 6..

<sup>229</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Des machines dans l'industrie. En réponse à M. Bouvery », n°du 21 octobre 1832, p. 4.

agencement peut devenir possible. La première condition est de disposer d'un moyen de *lutter*, ce que permet justement la représentation. Il ne faut pas, comme semble le penser Bouvery, tabler sur l'intérêt et la compréhension des acteurs, notamment des possédants ; l'industrie ne change rien à l'affaire et le fonds de la question politique demeure le conflit entre dominants et dominés, conflit que ne peut résoudre qu'un changement politique brutal et radical : « Je crois à la nature des choses, écrit Pétetin ; je crois à la vitalité des principes ; je crois qu'un principe aristocratique ne se suicide pas plus qu'un principe démocratique ; je crois à la logique des intérêts ; je crois surtout à l'énergie des intérêts de caste ; je crois qu'il est niais de demander à une classe d'abdiquer ses avantages sociaux ; je crois qu'il faut l'y forcer, qu'il faut, par la discussion, gagner peu à peu du terrain sur elle et l'obliger à laisser le champ libre aux intérêts, aux principes nouveaux... il n'y a point d'affection, il n'y a que des antipathies de classe à classe ; il n'y a qu'une hostilité de fait et de raison, il n'y a que le combat, que la lutte, qu'un antagonisme qui est le fait lui-même, et sans lequel il n'y aurait plus de classes »<sup>230</sup>. Selon Pétetin, participation et représentation politiques, prévues par la doctrine républicaine, permettent, en second lieu, de *s'éduquer* par la discussion régulière, l'expérience des négociations et la connaissance simultanée de la diversité et de la solidarité des conditions « industrielles ». Elles permettent enfin de *contrôler* l'évolution du système industriel par la transformation progressive de ses principales institutions, la propriété au premier chef.

Le débat entre Bouvery et Pétetin se termine en assez mauvais termes. Bouvery accuse Pétetin d'être tombé sous le charme de théories fumeuses et estime ses propositions creuses : « Il est fort aisé de dire que le gouvernement, *s'il était bon*, devrait guérir avec sollicitude les maux particuliers enfantés par le progrès général ». Et il finit sur une

---

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 6

condamnation de la rhétorique de son adversaire : « ce que l'on nomme si fastueusement le progrès, n'est qu'une prime d'encouragement accordée à toutes les passions mauvaises de l'humanité, pour se produire et se développer librement »<sup>231</sup> ; affirmations qui conduisent alors Pétetin à dénoncer, sous ce fatalisme et ce pessimisme, le maintien et la résurgence d'une ligne conservatrice et rétrograde dans le mutuellisme. Curieusement, relève Pétetin, il semble que Bouvery, mutuelliste, chef d'atelier et prud'homme, ne croit véritablement ni en la possibilité du changement, ni en l'instruction et en la progressivité, ni finalement dans le principe électif et les avancées de la citoyenneté<sup>232</sup>.

Pourtant, le clivage n'était pas précisément là. Ce que les canuts et surtout leur organisation, le mutuellisme, commençaient à redouter dans le discours républicain, c'est l'extrême polarisation qu'il prévoyait des moyens de la réforme sociale. Ce républicanisme évoquait incessamment le suffrage de tous, mais en mobilisant constamment le thème de la centralisation politique ; n'évoquait-t-il pas une omnisciente et omnipotente « puissance centrale et protectrice » ? Sur le plan économique, ne suggérait-t-il pas, sous la rhétorique émancipatrice, le projet d'une concentration et d'une rationalisation industrielle croissantes ? Lorsque Pétetin tente, en une image, de dessiner le futur de l'industrie, il le fait dans des termes qui ne pouvaient que troubler les artisans des ateliers en soierie : « Supposons donc la mécanique poussée à son plus haut point de perfection dans toutes les subdivisions de toutes les industries ; supposons non des milliers de machines, mais une seule et complète machine qui résume toutes les autres, comme dans un mécanisme qui renferme une multitude de ressorts, tous les rouages se combinant pour produire un dernier et unique résultat ». Deux aspects du discours de Pétetin pouvaient donc heurter les acteurs de la Fabrique. En premier lieu, à travers les deux phénomènes de

---

<sup>231</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Un dernier mot à M. Anselme Pétetin sur la question des machines », n° du 4 novembre 1832, p. 6.

<sup>232</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n° du 18 novembre 1832, p. 5-6.

centralisation administrative et concentration industrielle, les canuts pouvaient voir poindre le risque d'une perte définitive de leur autonomie économique et politique ; où apparaissait, en effet, le quotidien, la vie même des tisseurs, dans cette immense « mécanique » qu'anticipent les vœux de Pétetin ? ; en second lieu, l'argumentation de Pétetin ne localisait la possibilité d'une émancipation que sur le terrain politique ; la réalité industrielle lui était, en quelque sorte, indifférente. Or, il y avait là une véritable cécité de la part du journaliste républicain que ne pouvaient pas ne pas repérer les chefs d'ateliers. Ils verront d'ailleurs leurs soupçons largement vérifiées lorsque quelques mois plus tard Pétetin, évoquant les problèmes de la Fabrique lyonnaise, et alors même qu'il avait loué peu avant « la démocratie turbulente des chefs d'atelier »<sup>233</sup>, se prononcera en faveur de la concentration : « Nous adoptons en effet l'idée des grandes manufactures formées par l'association des travailleurs, et simplement commandités par des capitalistes étrangers »<sup>234</sup>.

#### Anselme Pétetin et les « grandes manufactures »

Au cours de l'année 1833, Anselme Pétetin aligne peu à peu les arguments du *Précurseur* sur ceux de la nouvelle *Revue encyclopédique* que dirigent désormais les dissidents saint-simoniens, Hyppolite Carnot et Pierre Leroux. Reproduisant en janvier un article de Pierre-Mathieu Laurent sur la représentation politique des industriels (« Le tiers-état et les prolétaires », *Le Précurseur*, n° du 25 janvier 1833), Anselme Pétetin souligne en note que « la *Revue encyclopédique* est depuis un an, le travail de philosophie politique le plus complet et le plus avancé qui soit en Europe ». Il intervient à son tour pour défendre une représentation plus complète des différentes capacités industrielles, critiquant par exemple la frilosité du projet d'un Armand Carrel qui se prononçait dans le *National* pour une double Chambre, l'une élue, l'autre censitaire (« Représentation de la propriété : représentation de l'intelligence et du travail », *Le Précurseur*, n° des 2,3,4 février 1833). Il intervient alors aussi pour défendre la coalition des chefs d'atelier lyonnais estimant qu'ils constituent « des chefs d'entreprise bien plutôt que des manouvriers » (« Question lyonnaise », *Le Précurseur*, n° du 6 mars 1833). La résolution de cette « question lyonnaise » passe alors par diverses mesures (notamment une réforme de la fiscalité), mais s'interrogeant toujours sur les moyens d'assurer une « intime alliance des bourgeois et des ouvriers » qui, à Lyon, ne peut s'entendre que comme une « association des fabricants et des ouvriers », Pétetin se prononce finalement pour le système des « grandes manufactures ». Dès le 6 mars il note donc, parmi les mesures qu'un bon gouvernement, républicain, devrait prévoir, « l'établissement de

<sup>233</sup> Anselme Pétetin, « Lyon », *Le Précurseur*, n° du 12 mars 1833.

<sup>234</sup> Anselme Pétetin, « Fabrique de Lyon », *Le Précurseur*, n° du 6 juillet 1833.

grandes manufactures dans la ville si les octrois sont changé, hors de la ville si l'on persiste dans le système actuel d'impôts ». Il poursuit, « ces manufactures auront deux résultats : elles feront vivre les ouvriers beaucoup mieux et à meilleur marché ; en second lieu, elles permettront d'intéresser les chefs d'ateliers ou contremaîtres, et de couper ainsi dans sa racine l'hostilité des deux classes d'industriels qui maintenant se livrent une si déplorable guerre ; - enfin elles mettront fin à ces milliers de petites entreprises de fabrique, qui n'étant soutenues ni par le talent ni par des capitaux suffisants périssent pour la plupart misérablement après avoir nui autant que possible à toutes les entreprises établies et à l'industrie lyonnaise en général ». En juillet 1833, il revient longuement sur cette organisation de l'industrie, appuyée, insiste-t-il sur les enseignements de l'économie politique, mais où transparait surtout l'inspiration saint-simonienne. Posant, par hypothèse, que la production lyonnaise de la soie, se divise en quarante genres de fabrications, il présente un véritable plan d'organisation rationnelle de cette industrie :

« 1° que des capitaux soient apportés en commandite pour la fondation de quarante maisons d'importance différente mais d'organisation semblable.

2° que des fabricants actifs, des industriels véritables soient placés à la tête de chacune de ces maisons, comme gérants dirigeant une société où tous les employés seront associés ; qu'une seule administration surveille la fabrication et la vente ; et que les frais d'exploitation de toutes les maisons qui opèrent maintenant sur tel ou tel genre, soient réduits aux dépenses d'une seule maison.

3° que la nature de l'association pour les employés, chefs d'atelier et compagnons soit un salaire fixe d'abord, équivalent au strict nécessaire, et puis une part dans les bénéfices annuels, part accumulée en fonds de réserve, et en caisse de retraite.

4° que pour la nourriture et l'habillement des compagnons on prenne autant que possible des mesures d'uniformité afin de réduire pour la communauté des approvisionnements les dépenses faites par chacun. Il est certain que cent ménages nourris et entretenus de cette façon ne coûteront pas plus que ne dépensent aujourd'hui cent-cinquante familles d'ouvriers.

5° Enfin nous demandons que le gouvernement, s'il en est besoin dans une ville qui regorge de capitaux, se fasse commanditaire des premières maisons qu'on tentera de fonder, mais commanditaire simple, sans aucune intervention dans l'organisation et l'administration des sociétés » (« Industrie lyonnaise », *Le Précurseur*, n° du 13 juillet 1833).

Les arguments de Pétetin sur la primauté des problèmes politiques de gouvernement comme cause du malaise social vont un temps faire une percée dans *L'Echo de la fabrique* avant d'être rapidement, une nouvelle fois, balancés par des considérations plus économiques et sociales. Lors du banquet organisé à l'occasion du premier anniversaire du journal on célèbre là une « fête prolétaire », et Berger conclut de façon éloquent : « Un grand enseignement en ressort. Le peuple est digne de la liberté ; et, s'il la réclame avec force, il en use avec sagesse. Le peuple sait obéir aux hommes de son choix, et ceux-ci n'oublient pas qu'ils sont les égaux de ceux qui les ont élus. Point de morgue, une franche cordialité, le besoin de l'union, l'attente d'un meilleur avenir, une soif d'instruction, voilà les

sentiments qui animaient cette réunion d'ouvriers. Mais, il faut le dire, ceux qui croiraient qu'un bien-être matériel satisferait le vœu de la population, se tromperaient gravement. Les intérêts moraux sont mis par elle sur la même ligne ; et pour être vrais, nous devons ajouter que nous avons entendu réclamer avec autant d'énergie peut-être l'exercice des droits politiques inhérents à la qualité de citoyen »<sup>235</sup>

### **Canut ? Bombixier ? Pamphilarien ? Tissoirien ? Orientalin ? Arachnéen ?...**

L'offensive engagée par le journal contre les fractions réactionnaires de la société ne se limite pas au strict terrain économique et aux seules revendications utilitaires. La nouvelle société « en travail » modifie radicalement le paysage culturel dans son entier : mots, discours, pratiques, valeurs doivent donc évoluer ; l'ouvrier n'est plus un serf mais il n'est pas non plus une « MACHINE qui mène une autre machine » comme l'a qualifié trop légèrement *Le Papillon*, journal littéraire, journal des salons lyonnais, durement sermonné par *L'Echo de la fabrique*<sup>236</sup>. Les désignations et caractérisations du canut doivent donc désormais cadrer avec le nouveau rôle du travailleur, citoyen cardinal du monde de l'industrie. Significativement, leur journal fait par exemple campagne pour que les chefs d'ateliers et ouvriers bénéficient de véritables funérailles. Il rend compte de l'enterrement de Comini, nommé puis identifié - ouvrier et républicain -, signale et détaille le déroulement de la cérémonie, reproduit les hommages et souligne là « une direction nouvelle des idées, qui ne permet plus que le cercueil du PROLETAIRE honorable descende furtivement dans l'asile commun à tous les hommes »<sup>237</sup>. Quelques semaines plus tard,

---

<sup>235</sup> *L'Echo de la fabrique*, Supplément : Banquet industriel pour l'anniversaire de la fondation de l'Echo de la fabrique, n° du 28 octobre 1832, p. 4.

<sup>236</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Résultat de la réclamation du gérant de *l'Echo* à son confrère du *Papillon* », n° du 30 septembre 1832, p. 5.

<sup>237</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Obsèques du citoyen Comini », n° du 17 mars 1833, p. 2.

aux funérailles de Prunot, autre chef d'atelier, Charnier insistera encore : « pourquoi refuserions-nous à la cendre du prolétaire le tribut que l'orgueil apporte à celle de l'homme riche et puissant ? »<sup>238</sup>.

L'occupation de ce terrain « moral » par *L'Echo de la fabrique*, au tournant des années 1832-1833, se fait principalement dans deux directions : par la diffusion de chansons, poèmes, récits populaires et par une intense discussion autour du vocable « canut ».

\*\*\*

L'importance stratégique de l'essor d'une expression populaire originale au début de la Monarchie de Juillet a été soulignée, notamment par Edgar L. Newman<sup>239</sup>. A Lyon, au sein de *L'Echo de la fabrique*, un effort d'envergure est entrepris. Rapidement une référence s'impose, celle de Pierre-Jean Béranger, « acquis au parti républicain »<sup>240</sup> et à qui on demande de ne pas rester silencieux face à la corruption présente accélérée par les « libéraux bâtards » (n° du 2 septembre 1832) désormais vendus au régime de Juillet. Lorsque paraissent ses *Chansons nouvelles et dernières*<sup>241</sup>, le journal des canuts reproduit, sous le titre « Du peuple », des extraits de sa préface. Béranger prenant le contre-pied d'une opinion bourgeoise ne voyant dans le peuple qu'une « tourbe grossière » juge donc, au contraire, que « s'il reste de la poésie au monde, c'est [...] dans ses rangs qu'il faut l'aller chercher ». Toutefois, cette alliance du peuple et du poète nécessite un véritable travail réciproque ; le poète doit donc lui aussi travailler au même titre que l'artisan : évoquant cette poésie nouvelle, Béranger note : « Qu'on essaie donc d'en faire pour lui. Mais, pour y parvenir, il faut étudier ce

---

<sup>238</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Nécrologie », n° du 28 avril 1833, p. 2.

<sup>239</sup> Edgar Léon Newman, « L'Arme du siècle c'est la plume : The French Worker Poets of the July Monarchy and the Spirit of Revolution and Reform », *The Journal of Modern History*, 51 (4), 1979, p. 1201-1224.

<sup>240</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Chansons nouvelles et dernières de Béranger », n° du 17 février 1833, p. 6.

<sup>241</sup> P.-J. de Béranger, *Chansons nouvelles et dernières*, Paris, Perrotin, 1833.

peuple... . Que nos auteurs travaillent donc sérieusement pour cette foule si bien préparée à recevoir l'instruction dont elle a besoin. En sympathisant avec elle, ils achèveront de la rendre morale, et plus ils ajouteront à son intelligence, plus ils étendront le domaine du génie et de la gloire »<sup>242</sup>.

Chastaing impulse donc le mouvement dans *L'Echo de la fabrique*. Il veille d'abord à conférer à cette nouvelle expression populaire le plus d'extension possible : l'écrit est présent grâce aux poèmes et poésies, la musique s'impose par le biais des chansons, enfin, pour couvrir en partie le domaine du visuel, le rédacteur en chef va lui-même proposer une série de « tableaux ».

Concernant poèmes et chansons, Chastaing mobilise surtout la nouvelle génération de poètes républicains locaux bientôt réunis par Léon Boitel et Eugène Lamerlière dans le nouveau Caveau Lyonnais<sup>243</sup>. Le journal ouvre largement ses colonnes aux poésies et chansons patriotiques, notamment celles d'Amédée Roussillac et de Pierre Corréard. Parmi ces textes, certains vont demeurer et s'inscrire durablement dans la culture des ouvriers en soie de Lyon ; ainsi, *La Prolétarienne*, chanson de Corréard, présenté peu avant par Chastaing comme « un saint-simonien, fils d'un riche négociant de la ville », chanson que publie le numéro du journal du 30 septembre 1832 :

Pauvres nous sommes,  
O mes frères, et chaque soir,  
En Dieu seul mettant notre espoir  
Nous lui disons : Père des hommes,  
Peut-être que demain  
Nous n'aurons pas de pain.

---

<sup>242</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Du peuple », n° du 28 avril 1833, p. 5.

<sup>243</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Littérature. Résurrection du caveau lyonnais », n° du 9 juin 1833, p. 5-6. Léon Boitel (1806-1855) était, avec Jérôme Perret, l'un des plus importants imprimeur et éditeur lyonnais, lié à l'opinion républicaine. Partisan de la « décentralisation littéraire », liée à ce moment selon lui au projet de décentralisation politique, il allait coordonner en 1833 l'ouvrage *Lyon vu de Fourvières*, et il lancera en 1835 la *Revue du lyonnais*.

*Refrain :*

« Ah ! quand le prolétaire  
« Féconde, embellit, charme tout,  
« Pour prix de sa sueur et de son long dégoût  
« N'aurait-il donc que la misère ?

Gerbes dorées,  
Dont nous creusâmes les sillons ;  
Plaines, montagnes aux grands fronts  
Que nous avons tant labourées,  
Vos fruits, si beaux, si doux,  
Sont pour d'autres que nous

*Refrain*

Soie ondoyante,  
Laine ravie aux doux agneaux,  
Qui devenez par nos travaux  
Vêtemens, parure attrayante,  
Souvent nos et nos fils  
Nous n'avons pas d'habits

*Refrain*

Tours élevées,  
Maisons aux dehors opulens,  
Dont les intérieurs brillans,  
Semblent des demeures de fées,  
Ceux qui vous ont construits  
Qu'ils ont de froids réduits !

*Refrain*

Toi douce femme,  
Qui console par ton baiser ;  
Pauvre, si tu viens épouser  
Celui qui n'a rien que son âme,

Pour vous, pour vos enfans,  
Que de jours de tourmens

*Refrain*

Travail, souffrance,  
Semblent notre lot ici-bas.  
Il chante et en travaille pas,  
Cet heureux fils de l'opulence ;  
Qu'un peu de son bonheur  
Calme notre douleur

*Refrain*

Non, Dieu suprême,  
Nous te devons aussi le jour ;  
Déjà des hommes plein d'amour  
Viennent inspirés par toi même,  
Partager nos travaux,  
Nos peines et nos maux.

*Refrain :*

Courage, O prolétaire !  
Féconde, embellis, charme tout,  
Sèche enfin ta sueur, calme ton long dégoût,  
Bientôt pour toi plus de misère<sup>244</sup>

La chanson de Corréard, toute inspirée de l'enseignement saint-simonien, exprime plutôt les attentes de la première période du journal. Mais elle rend, au plus précis, les tensions qui caractérisent alors la condition des canuts, mais aussi le ferme espoir de leurs relâchements prochains. Le canut hérite des créations de la Nature pour en faire, à la suite d'un

---

<sup>244</sup> *L'Echo de la fabrique*, « La prolétarienne », n° du 30 septembre 1832, p. 5-6.

harassant mais subtil travail, de véritables merveilles pour les hommes. Tous les soirs, cet ouvrage le laisse pourtant dans une situation de dénuement proche de l'état de nature, ses richesses lui échappant inéluctablement. Mais le jour succède à la nuit et l'association des hommes, prochainement tous producteurs, conduira au changement.

Les pièces de littérature prolétaire publiées dans *L'Echo de la fabrique* n'expriment cependant pas toutes les espoirs paisibles de Corréard. Les « tableaux » que présentent Chastaing sont ainsi beaucoup plus réalistes et politiques ; partant de faits divers publiés en particulier dans la *Gazette des tribunaux*, il s'agit, en effet, de broser « les divers tableaux où sont esquissées les misères du prolétariat »<sup>245</sup>. Alors, Chastaing décrit le calvaire de – puisque là encore ils sont tous nommés : Demangeot qui s'est suicidé par misère, de Vichard et de Blois traînés l'un et l'autre en police correctionnelle pour mendicité alors que le premier est un ancien héros des campagnes de l'Empire et le second un vieux travailleur exemplaire, de Mitaine et de Durand, ouvriers, mis tous deux en prison sur simple prévention, d'Artaud, enfant de prolétaire devenu par misère vagabond et voleur ; « C'est sur les bancs des cours d'assises, de la police correctionnelle, dans les hôpitaux, et partout où l'humanité souffre qu'une page de cette histoire s'esquisse »<sup>246</sup>, écrit Chastaing. L'appel au changement devient ici plus volontaire et plus urgent et la mise sous les yeux des nantis – « heureux citoyens que la fortune et la puissance environnent » - prend un tour menaçant : « je veux troubler votre âme, y faire naître le remord et la crainte... . Je burinerai chaque page : que m'importe votre colère »<sup>247</sup>.

\*\*\*

pénétrez-vous bien qu'il  
faut un nom aux ouvriers en soie,

---

<sup>245</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Mitaine, ou le prolétaire oublié en prison », n° du 20 janvier 1833, p. 4.

<sup>246</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Misères prolétaires », n° du 17 février 1833, p. 5.

<sup>247</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Mitaine », art. cit., p. 4.

et que ce besoin est un résultat du mouvement progressif et universel<sup>248</sup>.

A la fin de l'été 1832 et dans les mois qui vont suivre, un débat passionné s'organise dans les pages de *L'Echo de la fabrique* : journalistes et chefs d'ateliers cherchent, de concert, un substitut au vocable « canut ». Deux arguments sont avancés pour justifier de cette recherche. En premier lieu, le terme « canut » est péjoratif, c'est une « épithète injurieuse »<sup>249</sup> accolée aux travailleurs de la Fabrique par leurs adversaires négociants. Le terme trahit donc sa fonction qui serait de désigner fidèlement une classe centrale du nouveau monde de l'industrie. Il faut donc se réapproprier le terrain et y camper résolument. En second lieu, un précédent dangereux existe désormais en matière de remplacement du terme « canut ». Depuis février 1832, les compagnons, simples ouvriers en soie, ont créé leur propre association et se baptisent désormais les *ferrandiniers*. Initiative volontaire, potentiellement dangereuse, pour le chef d'atelier : « on afficha hautement la prétention de substituer le mot de *ferrandinier* à celui de canut »<sup>250</sup>. Derrière la question des mots, il y a là, pour les chefs d'ateliers, un risque majeur d'affaiblissement de la solidarité des acteurs de la Fabrique et une fragilisation de leur propre situation ; si au lieu d'une classe générale des ouvriers en soie, il y en a deux, distinctes, la moins nombreuse numériquement pourrait n'être considérée que comme intermédiaire et plus ou moins parasite entre celle des négociants et celle des « authentiques » ouvriers.

C'est dans le numéro du 26 août 1832 que Berger annonce l'ouverture d'un concours<sup>251</sup>. Significativement, c'est donc par le biais d'une consultation ouverte, démocratique, que

---

<sup>248</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n° du 23 décembre 1832, p. 4 (signé J. H. Prolétaire).

<sup>249</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>250</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Concours ouvert sur l'adoption d'un terme générique, pour désigner la classe des ouvriers en soie d'une manière complète, simple et euphonique », n° du 28 octobre 1832, p. 3.

<sup>251</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Concours », n° du 26 août 1832, p. 1-2.

les ouvriers en soie vont débattre et se décider. Le terme de *ferrandinier* est trop spécial, ne couvrant pas l'ensemble des métiers de la soie, taisant surtout le rôle des chefs d'ateliers. Comme l'a déjà précisé un correspondant précédent, F. Meziat, dans une « époque de régénération », alors que l'action s'organise, on ne peut accepter de « dégénérer dans son langage »<sup>252</sup>. Il est donc indispensable, comme le note Berger, de s'entendre sur un « terme générique, à l'effet de désigner la classe générale des ouvriers en soie »<sup>253</sup>. Le concours se déroule jusqu'au 15 octobre. Quelques jours plus tard, Chastaing en présente le rapport. Là encore l'enjeu est mentionné, en lien étroit au projet d'amélioration physique et morale des travailleurs. Le rédacteur de *L'Echo de la fabrique* souligne qu'il serait anormal dans le nouvel état de société, alors que les autres classes de la société *possèdent* un terme générique - prêtres, artistes, hommes de lettres, militaires, hommes de loi - que les seuls ouvriers en soient privés. Cela justifie donc le concours : « On conçoit le désagrément de faire du néologisme, mais dans un ordre de chose nouveau, il faut des noms nouveaux »<sup>254</sup>. Le concours a été une réussite, et les propositions se sont multipliées. *L'Echo* peut donc en proposer le tableau complet.

<b>Dates</b>	<b>Concurrens</b>	<b>Mots proposés</b>
Août 26	1° Méziat	1. Textoricarien. 2. Textorycien. 3. Tissericien.
-	2° Charbon	4. Tisseur.
Août 27	3° Domaine jeune	5. Tissoie.
Août 28	4° Cellomb fils	6. Arachnéens.
Août 30	5° Bitry	7. Polymithe.
-	6° Remond fils	Tisseur. V. n°4 8. Armuratisseur.

<sup>252</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n° du 19 août 1832, p. 2.

<sup>253</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Concours », art. cit., p. 1.

<sup>254</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Concours ouvert... », art. cit., p. 3.

Sept. 3	7° Cornillon	9. Armatisseur. 10. Cotisseur.
-	8° Cheneval	11. Maître tisseur de soie.
Sept. 4	9° Renigu	12 Tissutier.
Sept. 5	10° Cl. B...t	Tissutier. V. n°12 13 Artisseur.
-	11° Vettard	14 Tissoyer.
-	12° Janin	15 Bombixier
Sept. 7	13° Charnier	16 Tisseur de soie.
Sept. 9	14° D. Morel	17. Tissoyen 18. Tissoierien.
Sept. 19	15° Collomb père	19. Pamphilarien.
Sept. 23	16° J... H...	20 Bombitisseur.
Sept. 25	17° Leborgne	21 Scricarier
Oct. 8	18° Topin	22 Maître fabricant d'étoffes de soie.
Oct. 10	19° Labory	23 Canut
Oct. 12	20 <i>un veloutier</i>	24 Soierinier. 25 Soierineur. 26 Soieriniste. Scricarier. V. n°21. 27 Sericarieur. 28 Sericareur. 29 Sericariste. 30 Sericariniste
.Oct. 15	21 Bofferding	- Tissutier. V. n°12
-	22 Thevenin	31 Textorien
-	23 Corréard	- Canut. V. n°23
-	24 Guillot	32 Sericiphante 33 Sericicophante 34 Seritextor 35 Seritexteur 36 Seritisseur 37 Bombitexteur 38 Bombycinaire 39 Bombytextorien

		- Bombitisseur. V. n°20. 40 Bombitissorien
-	25 Bouvery	41 Omnitisseur

(Numéro du 28 octobre 1832).

Mais il faut désormais arbitrer. Chastaing propose donc un premier tri en précisant les critères. Le mot sélectionné doit « 1° être simple ; 2° euphonique ; 3° complet : *simple* il doit n'être qu'un mot composé de peu de syllabes ; *euphonique*, il doit être agréable et facile à prononcer ; *complet*, il doit désigner suffisamment l'ouvrier en soie actuel qui tisse alternativement toute sorte de matières »<sup>255</sup>. Six propositions au final paraissent remplir les trois conditions : polymithe, pamphilarien, arachnéen, tisseur, tissutier, omnitisseur. Toutefois, Chastaing estime les trois premiers trop abscons, n'en retient donc au final que trois et avoue sa préférence pour le mot « tisseur ». Mais la sélection s'avère trop complexe pour prétendre être arbitrée exactement avec ces critères objectifs. Il faut discuter. Une commission est formée, comprenant Bofferding, J. Marrel, Falconnet et Berthelier, appelée à recevoir les principaux concurrents et débattre de leurs propositions. Dès lors, le concours est réouvert et les propositions affluent de nouveau, alors que chaque semaine la rubrique « au rédacteur » de *L'Echo de la fabrique* insère lettres et commentaires sur le concours. La qualité des échanges retient l'attention et constitue un indice du niveau de culture atteint par certains canuts. Ainsi une lettre du concurrent signant *Un veloutier* (on saura plus tard qu'il s'agit d'un dénommé Raoul) défendant ses options<sup>256</sup> :

---

Monsieur,

<sup>255</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Suite du rapport de M. Chastaing, sur le concours », n° du 4 novembre 1832, p. 3.

<sup>256</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n° du 4 novembre 1832, p. 4-5.

Désirant concourir pour la fixation d'un terme désignatif de la classe générale des ouvriers en soie, voici ce que j'ai l'honneur de proposer :

Puisque par le mot *soieries* l'on entend toutes les diverses sortes d'étoffes de soie, je pense que de ce terme générique doit naturellement dériver celui qui doit désigner en masse les divers ouvriers qui les fabriquent. Conséquemment, on devrait les nommer *soieriniers*, *soierineurs* ou *soierinistes*. On dirait *soieriniers* en général, comme on dit spécialement *satiniers*, *rubaniers*, *jacquardiers*, *veloutiers*, etc. *Soierineurs* pourrait se dire comme on dit *indienneurs*, *chineurs*, *tourneurs*, etc., et *soierinistes* comme on dit *tulistes*, *ébénistes*, *lampistes*, etc. Les deux premières terminaisons sont celles le plus généralement adoptées dans les mots appellatifs des ouvriers des divers états. Celle en *ier* me semble la plus euphonique ; celle en *iste*, la plus sonore et la plus noble.

Quant au *sericarius* des latins, on aurait tort d'en faire *séricariens*. En néologie on doit toujours prendre pour guide la méthode suivie dans les cas analogues à celui dont on s'occupe. Que voyons-nous dans la transformation de mots latins en français, dans le genre en question ? Que de *matériarius* on a fait *charpentier* : du *carbonarius*, *charbonnier* ; du *serarius*, *serrurier* ; de *vestiarius*, *tailleur* ; de *coriarius*, *corroyeur*, *tanneur*, etc. Il est donc certain qu'à cet égard, le génie de notre langue est de donner à la terminaison latine *arius* celles en *ier* et en *eur* comme équipollentes. – Nul ne s'est jamais avisé, je pense, en francisant les termes latins précités, de dire : *Matérarien*, *carbonarien*, *vestiarien*, *coriarien*, etc. Dans notre langue, cette terminaison en *ien* n'est presque jamais affectée aux noms d'individus employés à travaux purement manuels ; elle semble réservée principalement pour ceux qui s'appliquent aux intellectuels. Exemples : *Mathématiciens*, *physiciens*, *logiciens*, *métaphysiciens*, etc. ; ou pour les noms de peuples : *Égyptiens*, *Indiens*, *Lithuaniens* ; *Alsaciens*, etc., ou ceux de partisans d'opinions religieuses ou philosophiques : *Paiëns*, *Chrétiens*, *Ariens*, *Pharisiens*, etc., d'une part ; et de l'autre : *pythagoriciens*, *platoniciens*, *stoïciens*, *péripatéticiens*, *cartésiens*, etc., d'où je conclus que *séricariens* ne saurait être admis. Mais que si l'on tient à une dérivation immédiate du latin, il faut suivre la méthode employée par nos devanciers en néologie, méthode à laquelle je me suis conformé pour les dérivés que j'ai tirés du mot *soieries*, qui lui-même en est un de la racine latine, et par conséquent dire : *sericariers* ou *sericarieurs*, ou *sericareurs* ou *sericaristes*, ou *sericarinistes*, si l'on rejette *soieriniers*, *soierineurs* et *soierinistes*, mots qui me semblent, avec leur physionomie toute française, bien plus présentables à l'acceptation, et qui, surtout, laisseraient dans l'esprit, qui sans difficultés aucune pourraient les analyser, une idée bien plus juste que celui de *séricariens*.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Plusieurs autres débats sont serrés. Labory, un prud'homme chef d'atelier, critique l'initiative du concours estimant que d'autres tâches sont plus urgentes ; estimant surtout que le terme canut n'est pas si connoté ; « *appelons-nous CANUTS et soyons CITOYENS* »<sup>257</sup>. Mais les réponses fusent. Celle de Chastaing, par exemple, rappelant que le concours qui se déroule dans *L'Echo de la fabrique* n'est pas une initiative personnelle, une tocade, mais au contraire, ce que devrait savoir alors un prud'homme chef d'atelier, a été sollicité par de nombreux ouvriers de la Fabrique. Et puis, là encore, faisant à cet élu une leçon de politique pratique et locale, Chastaing ajoute, « dès l'instant qu'un grand nombre d'ouvriers, en prenant le nom de ferrandiniers, annonçaient par là l'intention de changer celui sous lequel ils sont habituellement connus, il nous convenait de régulariser cette pensée »<sup>258</sup>. Peu de temps après, d'autres concurrents paraissent s'imposer par leur culture forgée hors de la Fabrique. Méziat invoque des arguments « philosophiques », l'affirmation du « langage universel des peuples », pour prôner une enquête rigoureuse ne laissant pas de place au goût ou convenances. Le terme doit vérifier deux propriétés, « compréhension et extension » car il est essentiel de voir ici que « c'est bien à l'imperfection des langues qu'il faut attribuer en grande partie les paradoxes et les erreurs »<sup>259</sup>. Beaulieu, *professeur de français*, défend les droits de l'étymologie et de la statistique, propose une étude génétique du terme *cannu*, cherchant sa vraie racine, et au terme de sa régression propose le terme « oriental »<sup>260</sup>. Mais Raoul, *un veloutier*, les reprend l'un et l'autre, refusant leurs subtilités et leurs recherches d'une objectivité se situant au delà de la

---

<sup>257</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n° du 4 novembre 1832, p. 4.

<sup>258</sup> *Ibid.*, p. 4 (note du rédacteur).

<sup>259</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n° du 9 décembre 1832, p. 3.

<sup>260</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n° du 25 novembre et du 9 décembre 1832.

solidarité immédiate et présente des ouvriers en soie. Si le terme « canut », péjoratif, doit effectivement être remplacé (contrairement à ce que dit Labory), il faut pragmatiquement, dans le cadre de ce mouvement d'émancipation, s'entendre sur un terme simple mais porteur d'avenir<sup>261</sup>.

En janvier 1833 une autre réunion générale est prévue dans les bureaux de *L'Echo de la fabrique*. Une liste des nouvelles propositions reçues depuis le 15 octobre est dressée. La réunion incluant les membres de la commission et les divers concurrents a lieu mais le journal ne fait plus mention du concours avant une ultime note dans le numéro du 7 avril 1833. L'arbitrage s'est sans doute avéré impossible, et d'autres dimensions de la lutte pour l'émancipation vont accaparer le journal lors du premier trimestre 1833. Néanmoins, l'enjeu demeure présent et bien visible, comme le signalera la lutte ultérieure autour du terme « fabricant » ; « les querelles de mots sont loin d'être aussi oiseuses que certains le prétendent, dans un but qu'il est facile de dévoiler », écrira Chastaing<sup>262</sup>.

### **Libre défense et jurisprudence fixe**

Si le ton politique s'impose dans cette deuxième période du journal des canuts, les préoccupations économiques et sociales locales continuent à retenir pleinement l'attention et à faire, elles-mêmes, politique. La Fabrique s'organise en mobilisant ses vrais acteurs, chefs d'ateliers et ouvriers en soie, et en leur donnant voix à travers les prud'hommes. Ce mouvement perturbe et effraie les autres fractions de l'opinion lyonnaise qui rêvent d'une délocalisation de la Fabrique hors les murs de la cité. Entreprise potentiellement suicidaire et bien caractéristique de l'immaturité des principaux dirigeants économiques et politiques lyonnais, juge *L'Echo de la fabrique*,

---

<sup>261</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n°du 16 décembre 1832, p. 4.

<sup>262</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Nous empruntons au Précurseur... », n°du 10 mars 1833, p. 2, note 1.

tant ce mouvement affaiblissant la fabrication de la soie irait à l'encontre des intérêts de cette industrie, de la ville et du royaume<sup>263</sup>. Autre tentative de contrôle : lorsqu'en janvier 1833 on renouvelle en partie les prud'hommes, les électeurs chefs d'ateliers sont appelés aux urnes mais ont alors la surprise de se voir exiger par le préfet, pour voter, un serment de fidélité au Roi. Le commentaire, soulignant l'anachronisme de cette demande, est sans appel : « Si nous pouvions aborder le champ de la politique, que de choses nous aurions à dire sur cette prétention du pouvoir exécutif, demandant pour lui seul un serment de fidélité à une portion (quelque minime qu'elle soit) du peuple souverain auquel il doit son existence ; et si nous voulions être plaisans, nous trouverions une ample matière de ridicule à cette introduction de la royauté dans une salle d'élection de prud'hommes »<sup>264</sup>. D'ailleurs, indice du niveau atteint par les antagonismes, Berger se présente pour le vote, refuse de prêter serment, et oblige l'autorité à reculer.

La mission des prud'hommes se heurte similairement à la même morgue et mauvaise volonté des élites. Une longue liste de défauts de son actuelle organisation est dressée par Chastaing lors d'un premier bilan : l'infériorité numérique des prud'hommes chefs d'ateliers, le poids lors des votes des suffrages des prud'hommes hors Fabrique, prud'hommes de plus non soumis à l'élection, la dissémination physique des prud'hommes chefs d'ateliers dans la salle du conseil, l'adjonction illicite du vote de certains suppléants<sup>265</sup>... Ces défauts permettent volontairement de freiner les appels des canuts et d'handicaper la marche du conseil, favorisant et pérennisant ainsi les abus : par exemple, le défaut de comparution des négociants, habiles à s'esquiver et ainsi à faire durer les affaires en jugement, au détriment du chef d'atelier. Pourtant, des progrès doivent absolument s'enregistrer sur

---

<sup>263</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De l'exportation de la Fabrique d'étoffes de soie hors la ville de Lyon », numéros du 14 et 28 avril et du 12 mai 1833.

<sup>264</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Aux chefs d'atelier qui se rendent ce matin à l'élection des prud'hommes », n° du 13 janvier 1833, p. 1.

<sup>265</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Du conseil des prud'hommes », n° du 7 octobre 1832, p. 1-3.

deux terrains : celui de la libre-défense et celui de la jurisprudence fixe. Devant la paralysie des prud'hommes chef d'atelier, le journal des canuts, rappelant sa mission, prend le relais et fait la promotion active des deux mesures.

Le nouveau conseil des prud'hommes, présidé par Goujon, invoque durant l'été 1832 son statut de tribunal singulier car strictement professionnel, pour priver les canuts de certaines garanties habituelles en matière de jugement : ainsi, la liberté de défense. Les arguments officiels seront présentés par Gamot, un prud'homme négociant, dans les pages de *L'Echo de la fabrique* : l'intervention d'agréés et avoués lors des séances est désormais refusée pour le bien même des ouvriers : les agréés se feraient payer, auraient intérêt à faire traîner les causes, à les obscurcir, alors même, ajoute Gamot, que le système actuel de défense par le canut lui-même fonctionne plutôt bien avec une séance de conciliation précédant tout jugement<sup>266</sup>. Ces arguments sont rejetés par Chastaing, recevant ici le renfort de Charnier, alors prud'homme chef d'atelier<sup>267</sup> ; tous deux évoquent un nécessaire rééquilibrage des débats au sein des prud'hommes ; « Il serait odieux de vouloir commettre un ouvrier simple, note Chastaing, quelquefois illitéré, atteint bien souvent de cette maladie morale que j'appellerai crainte ou timidité, laquelle paralyse ses facultés, de le commettre, dis-je, sans appui, avec un homme du monde, un négociant ayant l'habitude de parler en public, élevé à regarder ses juges comme ses égaux, ayant en un mot toute l'assurance, quelquefois la hauteur, dirai-je la fatuité que donnent et l'instruction et la richesse »<sup>268</sup>. Chastaing critique les arguments de Gamot à deux niveaux : d'abord cette liberté est un droit que n'interdit pas, contrairement à ce que tente de faire croire Goujon, le décret du 11 juin 1809 ; ensuite,

---

<sup>266</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n°du 8 juillet 1832, p. 4-5.

<sup>267</sup> Charnier évoquera, « la nécessité qui, chaque jour, se fait sentir, que les ouvriers puissent être *libres* de se faire assister par un défenseur » (lettre au rédacteur, n°du 15 juillet 1832). Concernant l'intervention de Charnier voir aussi le n°du 23 juillet 1832.

<sup>268</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De la défense devant le conseil des prud'hommes », n°du 1<sup>er</sup> juillet 1832, p. 2.

dans les faits, les arguments de Gamot ne sont ni crédibles ni honnêtes tant la vulnérabilité du canut lors des audiences est évidente<sup>269</sup> ; il peut donc affirmer, « *Publicité, liberté, voilà le palladium de toute défense* »<sup>270</sup>. Rapidement la revendication soulevée dans *L'Echo de la fabrique* reçoit le renfort d'articles du *Précurseur* mais aussi du *Journal du commerce*. Pourtant, lorsqu'à la séance du conseil des prud'hommes du 26 juillet, Jean Tiphaine, un avoué, ancien commis greffier de la police municipale - mais surtout l'un des principaux lieutenants républicains de Marc Caussidière à Saint-Etienne - se présente pour défendre deux ouvriers imprimeurs, il est récusé puis mis à l'amende pour 10 f. par le président. Le journal des canuts s'insurge, rassemble une pétition signée par plus de 5000 chefs d'ateliers, engage deux avocats, Maîtres F. Charassin et P. Chanay, pour confirmer l'illégalité des décisions de Goujon<sup>271</sup>, raille dans les « coups de navette » les arguments de son allié, Gamot: « M. Gamot est le Montalivet des prud'hommes, il se f... de la loi »<sup>272</sup>. S'estimant vainqueur sur le terrain du droit et des principes<sup>273</sup>, le journal des canuts enregistre pourtant le refus de céder des autorités : « Nous nous sommes aperçus qu'il existait aussi des volontés IMMUABLES ailleurs que chez les potentats »<sup>274</sup>. Fin septembre, Tiphaine est publiquement condamné, par voie d'affichage et le journal se solidarise<sup>275</sup> ; on demande aux prud'hommes chefs d'ateliers d'expliquer et

---

<sup>269</sup> « Comment se fait-il, relève Chastaing, que ce soit M. Gamot, prud'homme fabricant, qui ait cette tendresse toute particulière pour les ouvriers, tandis que leurs organes naturels, les prud'hommes chefs d'ateliers réclament cette amélioration ? » (n° du 15 juillet 1832)

<sup>270</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Sur la défense devant le conseil des prud'hommes. Réponse à M. Gamot », n° du 15 juillet 1832, p. 3.

<sup>271</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Liberté de la défense devant le conseil des prud'hommes », n° du 12 août 1832, p. 5-6.

<sup>272</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Coups de navette », n° du 15 juillet 1832, p. 8.

<sup>273</sup> Le journal va publier également peu après une autre consultation dans le même sens, mais plus illustre, celle d'Odilon-Barrot, présent à Lyon en septembre (n° du 9 septembre 1832).

<sup>274</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Dernier mot sur la libre-défense », n° du 19 août 1832, p. 2-3.

<sup>275</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Sur l'affiche du jugement qui condamne le sieur Tiphaine à dix francs d'amende, pour avoir insulté le conseil des prud'hommes », n° du 30 septembre 1832, p. 2.

justifier leur signature sur l’affiche du jugement (ce que fera Charnier), on refait pleine lumière sur toute l’histoire et on accueille une lettre de Tiphaine dans les colonnes de *L’Echo de la fabrique* ; Surtout, enfin, à la demande de Carrier, un chef d’atelier, on lui ouvre une souscription dont les détails méritent d’être rapportés :

*Souscription des ouvriers, en faveur du sieur Tiphaine, discrétionnairement condamné par M. le président du conseil des prud’hommes, à une amende de 10 fr., et aux frais, pour avoir persisté dans son droit d’assister des ouvriers dans leur défense devant le conseil.*

M. Carrier, chef d’atelier	50 c.
MM. Berger, gérant de <i>l’Echo</i> , et Chastaing, rédacteur en chef	1 f. 50
MM. Matras, Bouvery, Legras, Blanc, Berthelier, Moine, Déléas et Gourd, chefs d’ateliers.	2 f. 50
Plusieurs chefs d’ateliers du quartier des Epies (par les mains de M. Bret).	4 f. 20
M. Goujon	25 c.
MM. Ribaud, Favier, Bonnet, Reverchon, Prunot.	65 c.
MM. les prud’hommes chef d’atelier, le montant intégral de l’amende.	10 f.
M. Seppe et Richard	20 c.
M. Perrin, négociant	25 c.
Un canut bousingot	25 c.
Un ichthiophage des bords du Rhône.	15 c.
Un SCELERAT de républicain	25 c.
	20 f. 30 c.

TOTAL	

(Numéro du 28 octobre 1832)

Le paiement de la totalité de l'amende par les prud'hommes chefs d'ateliers permet de souligner l'inconfort de leur situation. Dans un sens, ces chefs d'ateliers pouvaient être solidaires de cette cause qu'on pouvait assimiler à une tentative de consolidation de la défense des canuts devant le Conseil. Mais, en un autre sens, ces mêmes élus chefs d'ateliers pouvaient, à juste titre, craindre de voir là une occasion, pour l'opinion républicaine et jacobine, de s'accaparer leur voix et de travestir leur langage de réforme, compromis et négociations en termes d'antagonisme et de conflit. Toutefois, sur ce terrain de la libre-défense, la situation n'évoluera pas, et lorsque Maître Augier, lors d'une séance en décembre, tentera de se faire accepter comme défenseur de M. Naud, chef d'atelier, il sera à son tour récusé par le président des prud'hommes.

Une autre revendication s'impose dans le même temps. Lorsqu'au printemps 1832 avait été installé le nouveau conseil des prud'hommes, le représentant des chefs d'ateliers, Falconnet, exprimait son espoir de prochain établissement d'une « nouvelle jurisprudence » (n°du 15 avril 1832) réglementant les abus. Quelques mois plus tard cependant, un chef d'atelier, Renigu, déplorait dans *L'Echo de la fabrique* une situation où « rien n'est fixé d'une manière stable »<sup>276</sup>. La timidité des prud'hommes chefs d'ateliers est une nouvelle fois visée et le renfort du journalisme rendu nécessaire. L'enjeu est alors nettement défini par Chastaing : « la première nécessité [est] l'établissement d'une jurisprudence fixe pour décider, d'une manière uniforme toutes les questions qui se

---

<sup>276</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n°du 16 septembre 1832, p. 5 (signé Renigu, chef d'atelier).

présenteraient »<sup>277</sup>. L'usage, l'autorité législative et les arrêts des tribunaux doivent intervenir pour élaborer un véritable « *code des ouvriers en soie* »<sup>278</sup>. Les prud'hommes piétinent, alors *L'Echo de la fabrique* donne l'exemple : dès début octobre 1832, sa présentation du compte-rendu hebdomadaire du conseil des prud'hommes introduit une innovation majeure : chaque cas est relaté, mais « suivant les formes judiciaires, dont la principale consiste à faire précéder le jugement de la question de droit à résoudre »<sup>279</sup>. Le premier cas est exemplaire, Larouy, chef d'ateliers s'est plaint devant le conseil de l'attitude de son apprentie, Mlle Ponsard, qui s'est enfuie pour trouver finalement refuge chez un autre négociant et chef d'atelier Boirivent, ce dernier prétendant l'employer à des tâches communes autres que celles du strict travail de la soie pour lequel Larouy l'avait formée. Larouy peut-il prétendre à un dédommagement ? Le cas est désormais formulé de la façon suivante dans *L'Echo de la fabrique* :

Première question : Un maître dont l'élève est sorti de son atelier, sans avoir terminé son apprentissage, et dont les conventions portent une indemnité, payable dans le cas où elles ne seront pas remplies, peut-il, lorsqu'il a obtenu un jugement par défaut contre ce même apprenti, prendre en contravention le maître qui l'a reçu, soit qu'il l'occupe en qualité d'apprenti, soit comme ouvrier à gage, dans un état quelconque. --- R. « Oui. Le contrevenant ayant son recours contre le répondant<sup>280</sup>.

En janvier suivant, les affaires se sont suffisamment accumulées pour que l'on publie un véritable répertoire dans lequel sont rangés en quatre séries les cas présentés entre le 4 octobre et le 31 décembre 1832. La première série concerne les rapports entre les chefs d'ateliers et les négociants [« N°1. Le

---

<sup>277</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De la nécessité d'une jurisprudence au conseil des prud'hommes », n° du 25 novembre 1832, p. 2.

<sup>278</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>279</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Notices de jurisprudence du conseil des prud'hommes de Lyon », n° du 13 janvier 1833, p. 4-5.

<sup>280</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Conseil des prud'hommes », n° du 7 octobre 1832, p. 3.

déchet des matières laine, coton et bourre de soie, est-il de 45 grammes par kilogr. ? - Oui (*Muteras contre Montperlier et Dubois*, 11 octobre 1832. Voir *l'Echo*, n°51 »], la seconde leurs rapports avec les compagnons et ouvriers, la troisième avec les élèves et apprentis, la quatrième avec « diverses personnes ». Il s'agit donc véritablement, contre le freinage même des prud'hommes, d'élaborer ici un véritable « code des prud'hommes »<sup>281</sup>, réalisant et fixant les décisions hebdomadaires. Les « Notices de jurisprudence », impulsées par Chastaing, vont connaître trois livraisons jusqu'à son départ du journal :

	N°du 13 janvier 1833	N°du 26 janvier 1833	N°du 11 août 1833	Total
Série 1	7	25	11	43
Série 2	9	2	4	15
Série 3	4	5	18	27
Série 4	4	2	7	13
Total	24	34	40	98

Les deux revendications vont demeurer des exigences fortes et constantes des ouvriers en soie de Lyon. Les notices de jurisprudence resurgiront plus tard dans la *Tribune prolétaire*, résumé des « discours de la fabrique », équivalent des « Sirey » pour les « droits et devoirs des ouvriers » (*Tribune prolétaire*, n°du 19 juillet 1835). Fin 1833, au renouvellement partiel suivant des membres des prud'hommes, César Bernard, le successeur de Chastaing à la tête de *l'Echo de la fabrique*, écrira encore que pour les canuts les deux attendus de cette institution sont « Jurisprudence écrite et libre défense » (n°du 22 décembre 1833). Mais les prud'hommes demeurent un lieu de pouvoir et d'antagonisme toujours menacé par la volonté de contrôle des

---

<sup>281</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Notices de jurisprudence », art. cit., p. 4.

autorités, volonté de plus en plus forte à mesure que les tensions politiques des années 1833-1834 s'exacerbent : « Le conseil se compose de 25 titulaires, 6 suppléants et d'un nombre illimité d'agents de police » raillent les « coups de navette » du 17 février 1833. Mais, quelques mois plus tard, une nouvelle ordonnance royale, « ordonnance liberticide » va commenter *L'Echo de la fabrique*<sup>282</sup>, va modifier l'organisation des prud'hommes, affaiblissant encore la représentation ouvrière. Evoquant les difficultés de gestion hebdomadaire d'un conseil étendu à une trentaine de membres<sup>283</sup>, cette ordonnance fait passer de 17 à 9 le nombre des prud'hommes de l'industrie de la soie, maintenant en outre un rapport négatif pour les prud'hommes chefs d'ateliers. La mesure, inique et illégale est résumé en ces termes dans le journal : « L'ordonnance du 15 janvier 1832 était l'*Edit de Nantes* des ouvriers en soie de Lyon, et l'ordonnance du 21 juin 1833 en est la *révocation* »<sup>284</sup>. Cette censure graduelle des prud'hommes coïncide alors avec l'adoption d'autres formes plus directes d'action et d'expression par les canuts. Alors même que l'ordonnance de juin 1833 était publié, les chefs d'ateliers, s'appuyant sur leurs nouvelles coalitions, organisaient la première suspension organisée et concertée des métiers.

### « Liberté, égalité, association »

Lors du premier semestre 1833, l'attention se concentre brusquement sur la notion d'association. Ouvriers et

---

<sup>282</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De la nouvelle organisation du conseil des prud'hommes », n° du 14 juillet 1833, p. 1-3.

<sup>283</sup> Argument irrecevable pour les canuts ; la plupart du temps le fonctionnement des prud'hommes était chaque semaine entravé par les chicanes des négociants. Deux exemples :

la pratique de la non-parution du négociant aux séances où les cas les impliquant étaient traités ; ajournés, reportés, les cas traînaient au détriment du canut qui perdait alors un temps précieux ;

Les menaces de démission des prud'hommes négociants au lendemain même de leur élection.

<sup>284</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Notes du rédacteur », n° du 21 juillet 1833, p. 3.

républicains tâtonnent, et expérimentent par la pensée et par l'action ; les ouvriers en soie procèdent ici d'un vécu économique, d'une pratique forte de l'histoire du mutuellisme lyonnais. Ils invitent les républicains, trop strictement cantonnés au discours politique, à infléchir leur position pour accueillir pleinement les revendications sociales. Le problème est posé en termes très clairs dans un article de *L'Echo de la fabrique* du 6 janvier signé J...N<sup>285</sup>. Objectivement, explique l'auteur commençant ici par endosser la vulgate républicaine, « l'émancipation progressive » des travailleurs ne peut résulter d'un soulèvement des masses mais doit adopter la « voie gouvernementale » et connaître donc une solution politique. Il faut combattre pour un élargissement du cens préalable à l'établissement d'une véritable « représentation nationale » susceptible d'infléchir l'action du gouvernement dans un sens plus démocratique. Mais il est indispensable que les républicains évoluent et complètent leur perception de la notion d'émancipation pour rejoindre ici les attentes lucides des travailleurs et adhérer à ce temps de « régénération sociale » et de marche en avant de l'humanité. « Les faits politiques et moraux s'enchaînent », et s'il est vrai que l'obtention des droits politiques constituent, chronologiquement, une priorité, ils ne sont que secondaires au regard de l'amélioration du bien-être des masses. C'est la réforme sociale qui s'impose désormais à l'attention et doit faire politique : « les améliorations matérielles et les droits politiques sont entre-eux dans le rapport du but avec les moyens [...] : les droits politiques n'apparaissent qu'au second plan ». Les prolétaires désirent une liberté mais qui ne soit « couverte de haillons », comme on l'observe actuellement dans l'Angleterre industrielle. En clair, « nous demandons et des droits politiques et des institutions sociales, qui nous donnent à tous, avec la liberté, du travail et du pain »<sup>286</sup>. L'idée est affirmée de nouveau, en termes plus unilatéraux par Ulysse Trélat quelques mois plus tard : « Le peuple a moins besoin de

---

<sup>285</sup> Il pourrait s'agir ici d'un journaliste signant un peu plus tard Jullien, ancien élève de l'Ecole Normale, auteur par la suite d'une série de papiers jusqu'à l'été 1833.

<sup>286</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De l'émancipation des prolétaires », n° du 6 janvier 1833, p. 7.

droits à exercer que de bien-être »<sup>287</sup>. Le témoignage de ce « patriote » – le journal des canuts l’a auparavant présenté comme « membre de la société des *Amis du Peuple*, médecin et rédacteur en chef du *Patriote*, journal du Puy-de-Dômes »<sup>288</sup> – donne mesure de l’évolution rapide des mentalités républicaines. D’ailleurs, c’est le rédacteur de *l’Echo de la fabrique*, en note, qui se sent obligé de préciser que l’opinion de Trélat mérite d’être nuancée à la lumière des récents enseignements *politiques* des émeutes ouvrières d’Anzin<sup>289</sup>. A cette occasion, le journal des canuts reproduit un extrait du *Patriote* (le journal de Trélat) raillant ceux qui ne voient dans les troubles à Anzin ou au Creusot<sup>290</sup> qu’un simple tiraillement d’intérêts économiques : « Rien de politique ! Imbéciles ! et qu’y a-t-il de plus politique au monde que cette question de savoir enfin si la majorité du genre humain, c’est-à-dire la masse immense des gens de main-d’œuvre, est pour toujours condamnée à s’exténuer de travail et de misère pour enrichir une poignée d’égoïstes ? »<sup>291</sup>. Dans les six premiers mois de l’année 1833 on observe donc une convergence entre canuts et républicains. Les chefs d’ateliers font grossir leurs acquis économiques et sociaux par leurs coalitions, et dégagent alors de ces pratiques d’association leurs principales conséquences politiques. Les républicains, attentifs initialement aux seules

---

<sup>287</sup> *L’Echo de la fabrique*, « Des devoirs de la société envers ses membres », n° du 7 juillet 1833, p. 1.

<sup>288</sup> *L’Echo de la fabrique*, « De la franchise de la pensée », n° du 10 février 1833, p. 4, note 1.

<sup>289</sup> Créée en 1757, la Compagnie des mines d’Anzin était représentative en ce début de Monarchie de Juillet des liens nouveaux entre pouvoir économique et pouvoir politique ; la Compagnie, très riche, avait accueilli dans sa direction des hommes tels que Casimir Périer puis plus tard Adolphe Thiers. En mai 1833 les mineurs d’Anzin s’étaient soulevés contre les terribles conditions de travail et de salaire. Les principaux meneurs allaient être condamnés pour coalition.

<sup>290</sup> L’exploitation de la houille au Creusot datait de 1782 et de la création d’une Fonderie Royale. En 1826 une compagnie anglaise, « Manbly & Wilson » avait racheté les forges et tenté, notamment en plaçant à la tête de l’entreprise des hommes comme Jean-Baptiste Chaptal puis Henri Fournel, d’en améliorer le rendement. Néanmoins la société fit faillite en 1833 laissant sans emploi et sans ressource près de la moitié de la population. Les forges seront finalement rachetées et relancées en 1836 par les frères Eugène et Adolphe Schneider.

<sup>291</sup> *L’Echo de la fabrique*, « Au premier bruit... », n° du 14 juillet 1833, p. 5.

avancées de la citoyenneté politique, découvrent à l'occasion des différents événements de Lyon la nature profondément politique des activités économiques et la centralité des attentes sociales. Ces deux mouvements ont pour vecteur la notion d'association.

*L'Echo de la fabrique* des premiers mois de 1833 tient la chronique précise de l'essor des coalitions ouvrières et de leurs démêlés avec les autorités. On a suivi le procès des charpentiers parisiens, condamnés sur la base d'un article 415 du code pénal particulièrement sévère pour les ouvriers, étonnamment indulgent pour les maîtres<sup>292</sup>. Dès janvier, Chastaing annonce la création à Lyon, sous la raison Galien, Musch et Cie, d'une astucieuse *Société d'assurance mutuelle contre la privation de travail*, qui pour tourner l'obstacle de l'article 415, se présente non comme une coalition, mais comme une société d'assurance nouvelle inaugurant les « *assurances mutuelles de travail* »<sup>293</sup>. En février, c'est au tour des tullistes lyonnais d'être en procès pour coalition et immédiatement *L'Echo de la fabrique* ouvre une souscription. Plus significative encore est l'affaire des tailleurs de pierre, ouvriers donc entièrement étrangers aux solidarités traditionnelles de l'industrie textile lyonnaise. En avril, ils sont accusés de coalition, acquittés par le tribunal suite à la défense de Me Chanay, mais emprisonnés, à titre préventif, par le procureur du Roi, Me Chegaray. Là encore le journal des canuts s'insurge et stigmatise l'attitude du procureur, ouvre une souscription ; en bref les canuts *s'associent* par là à la coalition des tailleurs. Quelques semaines plus tard, les tailleurs de pierre remercient pour leur renfort les ouvriers en soie de la Fabrique : « De tant de faisceaux séparés ne formons qu'un seul faisceau ; les travailleurs ne peuvent améliorer leur sort que par une association toute fraternelle »<sup>294</sup>, remerciements auxquels

---

<sup>292</sup> L'article 415 prévoyait de punir les ouvriers accusés de coalition de un à trois mois d'emprisonnement, de deux à cinq ans pour les meneurs ; les négociants accusés de coalition ne courraient le risque que de un à six jours d'emprisonnement et du paiement d'une amende.

<sup>293</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Acte de société d'assurance mutuelle contre la privation de travail, en faveur des ouvriers imprimeurs, sous la raison sociale Galien, Musch et Cie », n° du 27 janvier 1833, pp. 2-3.

<sup>294</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Aux ouvriers en soie », n° du 21 avril 1833, p. 1.

fait finalement écho, au nom de tous les chefs d'atelier, une adresse de la commission de surveillance du journal des canuts : « Les travailleurs ne peuvent améliorer leur sort que par une association toute fraternelle »<sup>295</sup>. A Lyon, c'est la coalition des chefs d'ateliers et ouvriers en soie qui impulse tout le mouvement, innove et fait évoluer la situation. Le *Courrier de Lyon* s'inquiète face à cette organisation des canuts, souligne l'entorse faite à l'article 415, exige le renfort des autorités civiles, appelle les négociants à se grouper en cercles, finalement espère aussi que l'agitation imprudente des ouvriers, dans une ville où la garnison a désormais plus que doublée et où des forteresses viennent d'être hérissées pour surveiller et contenir les masses, va être l'occasion d'une « revanche de Novembre ». Naturellement, *L'Echo de la fabrique* s'en donne à cœur joie pour épinglez les gesticulations des « revancheurs » et les frayeurs du « Courrier-Goujon » ;

On signe en ce moment une pétition dans les bureaux du *Courrier* pour demander la suppression du mois de novembre<sup>296</sup>.

Le *Courrier de Lyon* aime les ouvriers comme le vigneron aime la treille qu'il fume au printemps, pour la pressurer en automne<sup>297</sup>.

Une riposte complète aux attaques des négociants et du *Courrier* est organisée dans le journal des canuts. C'est d'abord Chastaing qui répond à la question de l'article 415 pour souligner d'une part que, valable sans doute pour la manufacture concentrée, il ne peut s'appliquer à la situation des « chefs d'atelier, citoyens, domiciliés, exerçant librement leur industrie » ; les chefs d'ateliers, acteurs ici d'une transaction commerciale, cherchent simplement à s'organiser pour réguler le prix de leur seul bien propre, le travail, et la coalition n'est qu'un moyen d'égaliser l'échange entre le « marchand de

---

<sup>295</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Les ouvriers en soie de Lyon à leurs frères les tailleurs de pierre », n°du 12 mai 1833, p. 1.

<sup>296</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Coups de navette », n°du 3 février 1833, p. 8.

<sup>297</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Coups de navette », n°du 3 mars 1833, p. 8.

travail » et le « marchand de matière »<sup>298</sup>. Mais la cause des coalitions est désormais comprise et saisie par l'opinion républicaine. A Lyon, c'est Pétetin, dans un article du *Précurseur* reproduit dans *L'Echo de la fabrique*, qui propose une lecture renouvelée des événements. L'association des soyeux diffère radicalement du mouvement presque militaire, car noyauté par les Volontaires du Rhône, qui a conduit à Novembre 1831. Il s'agit ici de quelque chose de radicalement nouveau : « l'association des chefs d'atelier [...] est une classification établie pour surveiller l'exécution d'un contrat mutuel formé entre tous les associés »<sup>299</sup>, et les canuts s'entendent collectivement pour « refuser le travail à telle ou telle condition ». Le fait est original, ce qui est nié par le gouvernement qui, s'agrippant aux vieilles catégories, tente de lui opposer un article obsolète du Code pénal. Mais, estime Pétetin, « c'est la folie de tous les partis stationnaires et de tous les intérêts dominans d'immobiliser la loi, de la pétrifier pour ainsi dire, de la rendre inflexible à tous les mouvements sociaux ». Ce que manquent à apercevoir ces dominants, c'est que ces événements sont indices d'un bouleversement capital et que c'est dans le présent à Lyon que se pose « le premier axiome de la politique nouvelle » dont l'industrie devient l'objet central<sup>300</sup> et l'association le vecteur. En effet l'association permettant au travail « d'être reconnu et légitimé comme un droit et comme une force » laisse espérer une véritable « loi de salaires ». Toutefois comment une telle évolution pourrait-elle être accompagnée et entérinée par un pouvoir politique faisant d'hommes tels que Jars, Fulchiron et Dugas-Montbel<sup>301</sup> les représentants de Lyon à la Chambre ? Leurs réflexes réactionnaires face aux bouleversements présents sont bien analysés par Pétetin : lorsqu'un « malaise se manifeste parmi les

---

<sup>298</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Des coalitions ou l'article 415 du code pénal apprécié », n° du 24 février 1833, p. 2.

<sup>299</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Sur les associations d'ouvriers », n° du 3 mars 1833, p. 3.

<sup>300</sup> « c'est dans l'industrie aujourd'hui qu'un nouveau droit demande à prendre place » ajoute Pétetin.

<sup>301</sup> Souvent libéraux de la veille, Gabriel Jars, Jean-Claude Fulchiron et Jean-Baptiste Dugas-Montbel, représentaient la nouvelle frange de notables lyonnais parvenus à la Chambre des députés dès le début de la Monarchie de Juillet.

travailleurs, ceux des bourgeois qui n'ont pas l'âme trop dure parlent de faire l'aumône aux ouvriers, les autres demandent qu'on exécute la loi par le canon et la baïonnette »<sup>302</sup>. Face à cette résistance Pétetin peut conclure, en termes strictement républicains, « la réforme industrielle n'arrivera pas sans la réforme politique ». La presse nationale s'empare alors de la situation lyonnaise pour la généraliser et en tirer toutes les conséquences. Plusieurs grands articles sont reproduits dans *L'Echo de la fabrique* : on mentionne d'abord un organe modéré, *Le Messager des Chambres*. Ici le journaliste explique que les temps ont radicalement changé et que la misère ouvrière ne peut plus être vue comme un signe de la fatalité mais doit trouver solution. La situation lyonnaise, mettant le problème social en évidence, n'est donc pas anormale : « la question lyonnaise [...] c'est la question française [...]. L'antagonisme des diverses classes est plus visible à Lyon, parce qu'il est resserré de manière à faire saillie. Mais [...] il n'est là, au fond, que ce qu'il est dans la société en général »<sup>303</sup>. Cette situation, désormais régulière, doit être gérée politiquement par le gouvernement et les chapitres de l'impôt et des droits de douanes doivent être traités en priorité. Dans le même ton, mais plus offensifs, le journal des canuts reproduit également deux textes majeurs de l'opposition républicaine, l'un d'Armand Carrel dans *Le National*, l'autre de Cauchois Lemaire dans *Le bon sens*. « C'est la grande cause des prolétaires qui se plaide à Lyon », relève Carrel, une cause que dans une ère de travail et non de guerre, on compte résoudre « par la discussion [...] par l'association ». Quelle position a adopté ici le gouvernement ? Les salaires fluctuent sous l'effet de la concurrence, il faut donc pour restaurer et stabiliser le niveau de vie des ouvriers de la Fabrique, abaisser d'autant au moins le coût de la vie. Mais rien n'a malheureusement été proposé pour diminuer les droits de douanes sur la soie ou sur le prix des denrées, ou pour modifier un système d'imposition inique où l'octroi pèse sur les moins nantis et où l'impôt indirect est préféré à la mise en œuvre d'un

---

<sup>302</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Sur les associations ouvrières », art. cit., p. 4.

<sup>303</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Situation de Lyon », n° du 24 mars 1833, p. 1.

impôt direct proportionnel, ou même, progressif. Par ailleurs, le gouvernement n'est pas intervenu non plus pour réglementer les transactions entre canuts et négociants ; Dès lors, ces derniers, en position de force, ont pu à leur convenance faire du salaire la variable d'ajustement de leur compétition commerciale. Face à toutes ces carences, note Carrel, les ouvriers se sont resserrés et s'unissent en associations. L'association permet cette défense, mais elle constitue surtout « la base d'une bonne organisation du travail »<sup>304</sup>.

Dans les six premiers mois de 1833, la notion d'association est donc déclinée de différentes façons dans *L'Echo de la fabrique*. Jullien, Ancien élève de l'École Normale, en fait la présentation doctrinale à l'adresse des canuts ; c'est une leçon magistrale de républicanisme, teinté ici par le fédéralisme lyonnais, qu'il présente dans une longue série de textes. Il évoque la décomposition de la « vieille société catholique et féodale »<sup>305</sup> pour mieux appuyer la thèse d'une poussée inexorable à laquelle seuls quelques « révolutionnaires »<sup>306</sup> s'opposent : « l'humanité marche incessamment vers un avenir d'amélioration »<sup>307</sup>. L'association est alors ici comprise dans son sens le plus général : « L'humanité a besoin d'une politique d'association pour parvenir au but vers lequel tendent toutes les sociétés modernes, l'amélioration physique et morale du sort des peuples »<sup>308</sup>. C'est un nouvel art de gouverner, prenant appui sur « la commune, unité administrative, l'élection, unité législative », et visant la conciliation et l'harmonisation des intérêts des propriétaires, des travailleurs et des savants qui doit s'imposer. Jullien évoque la « mise en association [de] la richesse, la science et l'industrie, pour une nouvelle exploitation du globe,

---

<sup>304</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Dissertation du National sur la situation des ouvriers de Lyon et sur la question des associations », n°du 31 mars 1833, p. 1.

<sup>305</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Considérations sociales », n°du 3 février 1833, p. 7.

<sup>306</sup> Les révolutionnaires, a expliqué peu avant Trélat, sont ceux qui désormais s'opposent à cette marche progressive ; « les révolutions sont l'œuvre de ceux qui s'en disent les ennemis », *L'Echo de la fabrique*, « De la franchise de la pensée », n°du 10 février 1833, p. 4 .

<sup>307</sup> *L'Echo de la fabrique*, « L'humanité marche », n°du 10 février 1833, p. 4-5.

<sup>308</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De la nécessité d'une politique d'association industrielle », n°du 24 février 1833, p. 7.

promettant à chacun un bien être proportionné à la somme *de travail, de talent et d'argent* qu'il apportera dans la société »<sup>309</sup> et liste une longue série de mesures urgentes : modification de la fiscalité, essor de l'enseignement, abolition des droits de douanes prohibitifs, promotion des associations. Néanmoins, à ces professions de foi généralistes répondent toujours, dans *L'Echo de la fabrique*, des considérations plus pratiques et plus concrètes ; le gouvernement participe à la mise en association générale, c'est entendu, mais surtout l'association est un principe majeur d'organisation par les acteurs eux-mêmes. Chastaing rappellera plusieurs fois que ce règne harmonieux des capacités nécessite absolument des préalables en termes de conditions matérielles de vie pour les ouvriers et d'accès balisé à l'éducation et à l'instruction. Et les canuts et leur presse sanctionnent immédiatement toute baisse de tension dans le discours social des républicains. Ainsi, en juillet 1833, *L'Echo de la fabrique* mentionne son désaccord avec le *Précurseur* et son rédacteur en chef Pétetin. L'occasion est ici importante : on commente en effet la première coalition ouvrière ayant conduit, même à échelle réduite, à une suspension concertée des métiers et à une dénonciation des transactions passées. La coalition des chefs d'ateliers dénonce les accords établis dans lesquels des négociants, profitant de la vulnérabilité et du manque d'information des canuts, ont conclu des transactions en dessous du cours habituel des façons. Dans ces cas, la coalition propose de frapper de nullité ces transactions et de suspendre l'activité des métiers. Pour Pétetin, toutefois, se référant au code traditionnel, il y a là une dénonciation illégale d'une transaction préalablement conclue, et, en somme, « l'ouvrier viole un engagement »<sup>310</sup>. Mais la réponse du rédacteur de *L'Echo de la fabrique* est claire : d'abord, précise-t-il, les chefs d'ateliers lésés risquent de voir leurs compagnons les abandonner pour travailler dans les ateliers où le prix des façons aura été conclu au cours normal. Ensuite, il est clair que la transaction conclue à

---

<sup>309</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Encore aux aristocrates d'aujourd'hui », n°du 12 mai 1833, p. 6.

<sup>310</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au Précurseur, sur la dernière coalition des ouvriers en soie de Lyon », n°du 28 juillet 1833, p. 2.

un cours anormalement bas et dans lequel l'un des acteurs subit « le joug de la nécessité » ne vérifie pas les caractéristiques d'une transaction telle que la décrit le code civil. Ces transactions sont donc illicites et nulles. Le rédacteur va plus loin, pointant le décalage entre la législation actuelle et la réalité. « Il n'y a pas, il ne peut y avoir dans l'état actuel de convention valable entre les négociants et les ouvriers ». Pour qu'on puisse parler de convention il est indispensable au préalable d'enregistrer un ensemble de changements, les uns promus par le gouvernement républicain, les autres impulsés directement par les ouvriers coalisés de la Fabrique : « ce n'est que lorsqu'une coalition permanente des ouvriers équivaudra à la Bourse où les négociants se rassemblent ; ce n'est que lorsque par l'instruction et le salaire les prolétaires se seront élevés au même rang que les commerçants, que des engagements valables pourront être souscrits »<sup>311</sup>.

\*\*\*

La seconde période de *L'Echo de la fabrique* va s'achever avec la mise à l'écart de l'équipe Berger-Chastaing. Depuis l'été 1832, le journal s'est progressivement placé sous la bannière du républicanisme. Il y a sans doute gagné une « doctrine » et cela a indiscutablement permis un affermissement de la conscience politique des canuts. Néanmoins les chefs d'ateliers et ouvriers en soie ne pouvaient accepter une nouvelle digestion de leur condition par une autre fraction, par d'autres « chefs naturels », y compris des journalistes, lettrés, comme Chastaing ; et l'essor de leur conscience démocratique signifiait aussi une meilleure perception de leur autonomie et de leur liberté. Qu'un gouvernement républicain puisse être un bien, la plupart d'entre eux n'en doutaient pas. Mais ils venaient de voir les libéraux d'hier devenir les notables de Juillet et ils craignaient sans doute qu'au delà des effets rhétoriques, les motifs des républicains d'aujourd'hui se résument à un simple opportunisme. Les canuts, modérément sensibles aux effets de

---

<sup>311</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

la rhétorique jacobine, pouvaient, en outre, trouver insuffisants certains aspects du républicanisme : sa méconnaissance de l'économie politique et le caractère toujours secondaire (en matière de priorité mais aussi de chronologie) que prenaient les problèmes sociaux ; sa conception radicale des antagonismes qui annonçait, inéluctables, de nouveaux conflits violents comme seuls modes de résolution des situations de blocage ; l'accent exclusif qu'il portait à la question du gouvernement, ce dernier, une fois installé résolvant toutes les questions antérieures ; la faiblesse enfin que ce républicanisme accordait à leur autonomie, eux qui pourtant auteurs au quotidien, se voyaient déniés leur capacité à participer au moindre bricolage de leur avenir.

Enfin, une nouvelle fois, les chefs d'ateliers pouvaient trouver inquiétants les plans que les principaux républicains prévoyaient concernant l'avenir de la Fabrique, leur avenir en somme. On l'a dit, Anselme Pétetin, par exemple, en toute ingénuité industrialiste et en bon intellectuel républicain, prévoyait d'émanciper ces tisseurs en les enserrant rationnellement dans les rouages d'une immense machine. Mais ces canuts pouvaient aussi se remémorer les arguments d'un Eugène Baune, qui, au lendemain de Novembre 1831, s'inspirant des lumières d'un Jean-Baptiste Say ou d'un Alexandre Moreau de Jonnès, avait rappelé « l'ignorance profonde » de la classe ouvrière et la nécessité de l'éduquer, dénoncé l'intervention du préfet Dumolart dans une transaction devant obligatoirement, dicit Baune, respecter « *laisser faire et laisser passer* », listé les nombreux chantiers où devait être mieux organisée l'industrie de la soie, fini par un éloge de l'usine de La Sauvagère, en précisant, « il est urgent que les négociants lyonnais examinent si le mode actuel de fabrication, qui s'oppose dans beaucoup de cas à l'application bien entendue de la division du travail, n'est pas nuisible aux intérêts généraux du commerce d'étoffes de soie, et s'il ne vaudrait pas mieux qu'ils réunissent leurs capitaux et leurs lumières pour former un nombre suffisant de grands établissements où tous les procédés employés pour la

confection des soieries seraient confiés à des mains habiles exercées sans relâche à la même opération »<sup>312</sup>.

## « L'écho du Mutuellisme » [août 1833 – août 1835]

La troisième période de la presse ouvrière lyonnaise des débuts de la Monarchie de Juillet s'étend sur deux années à partir de l'automne 1833. Cette période est coupée par la violente insurrection d'avril 1834 et la très dure répression qui s'abat par la suite sur les meneurs lyonnais. Adolphe Sala peindra la situation en quelques traits : « Le télégraphe dit à Paris : *les travaux ont recommencé ; la ville est calme ;* le télégraphe dit aussi : les perquisitions et les arrestations continuent :

---

<sup>312</sup> Eugène Baune, *Essai sur les moyens de faire cesser la détresse de la fabrique*, ouv. cit., p. 59.

tableau fidèle tracé en peu de mots qui n'ont pas besoin de commentaires »<sup>313</sup>.

Cette période enregistre aussi le fractionnement de la presse ouvrière coupée en deux opinions rivales, la première placée sous la bannière du mutuellisme, la seconde plus éclectique. Mais c'est surtout alors le Mutuellisme qui va sortir vainqueur de cette confrontation. L'organisation du mouvement des chefs d'ateliers en soie connaît un brusque développement à partir de l'automne 1833 : les effectifs s'accroissent fortement pour avoisiner les deux mille cinq cent membres, l'organisation se systématisé, la direction du mouvement se rajeunit et se radicalise<sup>314</sup>. Après avril 1834, bien qu'étranglé par les autorités, le mutuellisme, plus souterrain, tentera de se recomposer et continuera son action. L'alliance passée avec les républicains, eux-mêmes en pleine évolution – à Lyon la Société des droits de l'homme s'implante en octobre 1833-, est maintenue, des liens nouveaux se tissent, les réseaux s'interpénètrent ; mais les chefs d'ateliers sont désormais plus soucieux de leur autonomie et plus conscients surtout de la spécificité de leurs revendications ; ils veulent de moins en moins être assimilés à des bousingots et sont réticents à être aux ordres des républicains. Lorsque ces derniers, par exemple, veulent précipiter l'insurrection en mars 1834, les mutuellistes sont les premiers à jouer un rôle modérateur. La doctrine qu'ils adoptent, c'est alors celle de Fourier. Fourier leur livre une doctrine qui offre en son centre, pour reprendre ici les termes de Jonathan Beecher, « l'idée d'une compatibilité fondamentale entre travail, bonheur et libre expression de soi »<sup>315</sup>. Effectivement ! Lorsqu'en juin 1833, le *Journal des intérêts moraux*

---

<sup>313</sup> Alphonse Sala, *Les ouvriers lyonnais en 1834, Esquisses historiques*, Paris, Hivert, 1834, p. 130.

<sup>314</sup> Nombreuses informations dans Girod de l'Ain, *Cour des Pairs. Affaire du moi d'avril 1834. Rapport fait à la Cour par M. Girod de l'Ain*, Paris, Imprimerie Royale, 1834, 4 volumes. Egalement, Octave Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la Monarchie de Juillet 1830-1834*, Paris, Cornély, 1908. Voir enfin ici, Robert J. Bezucha, *The Lyon uprising of 1834*, ouv., cité : du même, « The « Preindustrial » Worker Movement : The Canuts of Lyon », in R. J. Bezucha (ed.), *Modern European Social History*, Lexington and Toronto, D. C. Heath and Company, 1972 p. 93-123.

<sup>315</sup> Jonathan Beecher, *Fourier, le visionnaire et son monde*, Paris, Fayard, 1993, p. 310.

*et matériels* de Louis Babeuf reproduit un article d'Abel Transon, on souligne que la clé de l'association nouvelle à fabriquer entre les hommes doit exploiter « l'idée capitale de rendre le travail *attrayant*, de sorte que chacun y soit entraîné librement et par *passion* »<sup>316</sup>. Là où Républicains et saint-simoniens misent d'abord, et bizarrement, pour ce nouveau monde industriel, sur une religion ou sur de nouvelles et providentielles institutions politiques pour émanciper les travailleurs, les fouriéristes invitent à rechercher cette libération dans le travail, dans le travail varié. En outre, attentifs au jeu que présente tout mécanisme social, observateurs de tous les interstices par lesquels des possibles s'offrent, les fouriéristes proposent alors aux canuts une doctrine qui leur indique comment, à partir de leur activité économique de producteurs associés, ils peuvent s'émanciper sur le plan politique, reprendre le contrôle de leur salaire, et redevenir les auteurs de leur vie et de leur condition. Mais cette doctrine, retravaillée par des disciples lyonnais acteurs de la Fabrique, Jacques Rivière Cadet ou Michel-Marie Derrion va aussi plus précisément leur donner des armes pour défendre le système de la manufacture dispersée ou pour imaginer des moyens concrets de desserrer l'étau commercial. Ce sont donc les Mutuellistes qui vont proposer les principales avancées de cette période. Ce sont eux qui vont tourner leur attention vers le sort des femmes ; ce sont surtout qui vont faire avancer la réflexion et l'action sur l'association. L'association devient résolument ouvrière et elle montre sa force à l'occasion de la grève générale de février 1834 ; ce sont enfin qui vont frayer la voie des expérimentations avec le *Commerce Véridique et Social* de Michel-Marie Derrion, première véritable coopérative de consommation en France.

### Découverte du fouriérisme

---

<sup>316</sup> Abel Transon, « Art d'organiser socialement les travaux de culture, fabrique, commerce, éducation, science et beaux-arts », *Journal des intérêts moraux et matériels*, juin 1833, p. 268.

Dès le tournant 1832-1833 *L'Echo de la fabrique* avait enregistré l'éclipse du saint-simonisme dont on rejette alors les concessions au vieux système de valeurs, notamment sur le chapitre de la religion ; le défaut aura été ici, face à ce nouveau monde industriel, de chercher une « solution du passé et de l'avenir »<sup>317</sup>. Le journal fait alors mention des dissidents de l'Eglise : Philippe Buchez, on l'a vu, mais aussi Pierre Leroux dont on reproduit le grand article, paru dans *Le National*, sur la représentation politique des non propriétaires<sup>318</sup>. Mais c'est surtout la référence fouriériste qui s'impose définitivement à partir du milieu de l'année 1833.

C'est Chastaing qui parmi les premiers a attiré l'attention sur ce mouvement d'idées. Dès la seconde partie de l'année 1832, il rend compte de la sortie du prospectus du journal *Le Phalanstère*, relève la présence auprès de Fourier de collaborateurs comme Jules Lechevalier et Victor Considérant<sup>319</sup> et mentionne l'expérience de « colonie sociétaire » à Condé-sur-Vesgres<sup>320</sup>. Peu de temps après, le journal des canuts publie un article dans lequel F. Longraire fait l'éloge de Fourier<sup>321</sup>. Puis c'est Chastaing qui commet une série de trois articles intitulés « De M. Charles Fourier et du *Phalanstère* »<sup>322</sup>. Mais Chastaing demeure un républicain, partisans avant tout de la réforme politique. La diffusion du fouriérisme dans *L'Echo de la fabrique* vient alors plutôt de Rivière Cadet, un acteur de l'industrie de la soie, affilié aux sociétés républicaines, mais pas entièrement convaincu de la pertinence d'une révolution seulement politique. Il signe entre avril et septembre 1833 une série de neuf articles intitulés, « Un disciple de Charles Fourier à ses

---

<sup>317</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Sur M. Ch. Fourier et du *Phalanstère* », n° du 24 mars 1833, p. 6.

<sup>318</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De la représentation des non propriétaires », n° du 27 janvier 1833, p. 7.

<sup>319</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Sur l'association agricole et manufacturière proposée par M. Charles Fourier », n° du 26 août 1832, p. 4.

<sup>320</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Colonie sociétaire », n° du 16 décembre 1832, p. 6.

<sup>321</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Du malaise dans la société », n° du 27 février 1833, p. 4-5.

<sup>322</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De M. Charles Fourier et du *Phalanstère* », numéros du 17 et 24 mars et du 1<sup>er</sup> avril 1833.

concitoyens ».<sup>323</sup> Un peu plus tard plusieurs conférences d'Adrien Berbrugger sur le système de Fourier - réunies rapidement en brochure - feront encore sensation à Lyon<sup>324</sup>.

L'attrait pour le fouriérisme relève de divers motifs. Il est évident que les thèmes majeurs, abolition du prolétariat par l'association, développement du travail attrayant, constitution d'une collectivité harmonique, parlaient immédiatement aux canuts. Mais ce sont d'abord trois tons plus particuliers à la doctrine de Fourier qui captent ici l'attention. On insiste d'abord sur la *rupture* qu'assume cette doctrine ; « Non, cette vie de boue, de chocs sanglants et de misères toujours croissantes, n'est point un lot sans fin de la vie de l'humanité ! »<sup>325</sup>. Le pari de Fourier est de « rechercher les bases d'un ordre social nouveau », sans faire de concessions aux barrières anciennes, qu'elles concernent les instincts de l'homme ou la cruauté et la parcimonie de la nature. Point besoin alors de recourir à la religion, mais nécessité de mieux enquêter sur les nouvelles complicités entre science et industrie ; Fourier le premier, en effet, saisit l'équation à résoudre du nouveau monde industriel : un monde déjà riche de ressources - celle des passions humaines, au premier chef, passions qu'il s'agit non de brider, mais de canaliser et cultiver - mais qui paradoxalement, affronte, dans le présent, la désorganisation et le chaos. On relève ensuite que pour résoudre cette équation, Fourier a choisi de se situer sur le chapitre de *l'invention*. Chastaing note par exemple, que c'est très tôt, bien avant Owen et Saint-Simon, et dès 1808 avec sa *Théorie des quatre mouvements*, que Fourier aperçoit et circonscrit le problème ; que très rapidement pour l'affronter, il met en place des dispositifs de plus en plus audacieux, voire délirants. Ainsi en est-il de sa cosmologie, de ses délires numériques ou

---

<sup>323</sup> Sur Rivière Cadet, Thomas Bouchet, « Fouriérisme et républicanisme au début de la Monarchie de Juillet : la semi-conversion de Rivière Cadet », *Cahiers Charles Fourier*, n°6, 1995. Sur Fourier et le fouriérisme notamment autour de 1830, voir Jonathan Beecher, *Fourier. Le visionnaire et son monde*, ouv. cité.

<sup>324</sup> Adrien Berbrugger, *Conférences sur la théorie sociétaire de Charles Fourier, faites au Palais St-Pierre, salle de la Bourse, à Lyon, en septembre 1833*, Lyon, Babeuf, 1833.

<sup>325</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Un disciple de Charles Fourier à ses concitoyens », n° du 7 avril 1833, p. 7.

de son idée d'une traduction exacte du monde social dans les termes du monde physique ; « idée trop systématique pour être vraie », « allégories ingénieuses » ou même « poésie toute fantastique » mais qui, par leur caractère excessif, attestent de la volonté de frayer le passage, sans concession aucune au passé, à la nouveauté<sup>326</sup>. Enfin, le fouriérisme détonne par sa volonté d'expérimenter et de *renouveler* ses formules ; « Honneur à lui qui ne craint pas de recevoir le démenti de ses théories », note par exemple Chastaing<sup>327</sup>. Cela concerne bien sûr l'expérience en cours à Condé-sur-Vesgres où s'ébauche, à taille réduite, la « construction pacifique du nouveau monde »<sup>328</sup>. Mais *L'Echo de la fabrique* attire également l'attention sur l'établissement par Mazel et frère d'une curieuse *Association commerciale d'échange* se réclamant des idées de Fourier. Le lien est toutefois lâche, l'Association substituant au plaisir fouriériste l'intérêt économique bien entendu. L'objectif est de dévier la spéculation en répudiant l'argent, simple signe phénoménal de la richesse et, se faisant, de redonner « aux petits industriels, aux prolétaires » pénalisés par leur manque de capitaux, la possibilité d'engager des transactions. Les échanges se font alors sans monnaie, l'Association faisant simplement fonction de « teneur de livres »<sup>329</sup>. Mentionnant les divers utilisateurs, Chastaing précise, « tous sont successivement crédités et débités, et se libèrent réciproquement au moyen des mandats de paiement que la compagnie délivre aux uns sur les autres, sur le vu de leurs comptes respectifs ».

Doctrines neuves, rompant avec les systèmes précédents et tous les éclectismes, le fouriérisme apportait alors trois armes inédites aux canuts pour faire évoluer la situation de la Fabrique ;

---

<sup>326</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Sur M. Charles Fourier et du Phalanstère », n° du 1<sup>er</sup> avril 1833, p. 7.

<sup>327</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Colonie sociétaire », art. cit., p. 6.

<sup>328</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Un disciple de Charles Fourier à ses concitoyens », n° du 5 mai 1833, p. 7.

<sup>329</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Association commerciale d'échanges », n° du 17 mars 1833, p. 6.

- Elle venait d'abord suppléer aux faiblesses, silences et timidités des panacées précédentes, saint-simonienne ou républicaine : « Le temps est venu, note Rivière Cadet, de mettre un terme aux effrayants progrès de la misère du peuple »<sup>330</sup>. Or, ici, contrairement aux affirmations républicaines, la solution ne réside pas dans le politique, et on ne la trouvera pas dans « la collection des théories gouvernementales »<sup>331</sup>. Elle ne vient pas non plus du « développement plus étendu de notre système industriel et commercial ». Aux républicains, les fouriéristes semblent répondre que le pari est d'abord, essentiellement, à relever sur le terrain économique ; aux saint-simoniens, ils opposent l'idée que la vocation du monde actuel de l'industrie est d'être réformé en profondeur, dirigé, mais de façon non coercitive ; et donc par tous. Fermé à toutes les distinctions, aux hiérarchies des capacités et autres lumières, les fouriéristes imposent la présence de *tous* les travailleurs dans l'organisation du nouveau monde
- Cette orientation radicale procède elle-même d'une nouvelle vision du travail humain. Les fouriéristes proposent une évaluation positive, enthousiaste. La rupture est ici complète avec tous les discours traditionnels des philosophes et moralistes associant le travail avec le labeur, la nécessité et la souffrance, prônant modération et censure. Les canuts ne pouvaient qu'être sensibles à la thèse du travail attrayant qui situait leur activité dans le domaine des passions, valorisait la diversification et la qualification des travaux ; une thèse qui parlait de collectivité sans uniformité, d'obéissance sans domination, et qui toujours laissait place à l'individualité et ménageait à chaque producteur des plages d'autonomie : « Oui, toutes nos passions sont bonnes ! et toutes portent

---

<sup>330</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Un disciple de Charles Fourier à ses concitoyens », n° du 7 avril 1833, p. 7.

<sup>331</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Un disciple de Charles Fourier à ses concitoyens », n° du 21 avril 1833, p. 5.

avec elles leurs liens de sociabilité ; -mais elles veulent être librement développées, et doivent être assises sur le travail, - sur le TRAVAIL ATTRAYANT ». Et ils pouvaient parfaitement entendre un discours associant division et variété, expliquant que « distribué en subdivisions autant minimales que possible, - exercé en séances courtes et variées, le travail, en même temps qu'il affranchira l'homme de cette assiduité mortelle à sa santé et destructive de ses facultés physiques et morales, aura pour avantage précieux de développer tous les germes de vocations industrielles, et d'offrir à chaque individualité une sphère dans laquelle elle puisse se placer et se mouvoir à son gré ! »<sup>332</sup>.

- Le fouriérisme livrait enfin au canut quelques armes pour défendre le système de la Fabrique. En août 1833 face aux critiques relatives à la désorganisation de cette industrie dispersée où se développaient spontanément tant des formes négatives de concurrence que des monopoles, Rivière Cadet s'appuyant sur la notion fouriériste « d'industrie combinée » montrera que le régime de la manufacture concentrée n'est pas la seule alternative possible : pour « sauver la fabrique lyonnaise, il [faut] en rallier les éléments », il faut une « *association combinée* des travailleurs, chefs d'atelier et fabricans »<sup>333</sup>. Dans cette situation de crise, durant laquelle le chef d'atelier va être accusé de parasitisme, Rivière Cadet projette donc le modèle du phalanstère sur la situation de la Fabrique. Le modèle du phalanstère permet ici de penser le maintien d'un système productif produisant de la variété et de la qualité, valorisant les savoirs et savoirs-faire de l'artisan, protégeant son autonomie et ses passions, mais en l'insérant dans un cadre

---

<sup>332</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Un disciple de Charles Fourier à ses concitoyens », n° du 15 septembre 1833, p. 6.

<sup>333</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Un disciple de Charles Fourier à ses concitoyens », n° du 4 août 1833, p. 6-7.

institutionnel ordonné, « grandes exploitations », mais ni hiérarchiques, ni uniformisantes.

Les conférences que donnent Adrien Berbrugger sont alors une nouvelle fois l'occasion de résumer une doctrine paraissant la première donner quelques pistes au problème central du nouveau monde industriel : concilier l'émancipation et l'organisation. « Une réorganisation du travail serait la base de cette société nouvelle. - exercices en séances courtes et variées ; classification d'une industrie en subdivisions autant minimales que possible, afin que chacun, homme, femme ou enfant, puisse choisir dans chaque industrie la parcelle de son choix. - Emploi des passions et leur équilibre par le développement harmonique de toutes. - Fusion de toutes les classes par l'intervention de chacun dans l'œuvre de tous ; c'est-à-dire participation à une foule de travaux soit agricoles ou industriels, et partant, ralliement des intérêts individuels à l'intérêt collectif ; - puis comme conséquence infaillible de ce nouveau mode de travail, une répartition équitable en capital, travail et talent des bénéficiaires de la production »<sup>334</sup>.

## Géographie d'une division

Il y a *Echo* et *Echo*, tous ne rendent pas le même son<sup>335</sup>.

Dans le numéro du 18 août 1833, les lecteurs de *L'Echo de la fabrique* sont informés du changement de gérance et de direction du journal. L'équipe Berger-Chastaing laisse place à César Bernard, un chef d'atelier mutuelliste. Dans son premier éditorial, ce dernier insiste sur les nombreux éléments de

---

<sup>334</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Du système de colonisation agricole et industrielle, par M. Berbrugger », n° du 29 septembre 1833, p. 6.

<sup>335</sup> *L'Echo des travailleurs*, « Cancans », n° du 21 décembre 1833, p. 4.

continuité vis-à-vis de l'équipe précédente. Toutefois, il se démarque aussi sensiblement de la ligne adoptée jusqu'alors ; revendiquant d'abord et avant tout son statut, non de lettré, mais de travailleur, « vivant de la vie du prolétaire », soulignant ensuite l'urgence première de rallier et de solidariser tous les « industriels » de la Fabrique, chefs d'ateliers, ouvriers mais aussi négociants. Alors, annonce Bernard, *L'Echo de la fabrique*, repoussant « toute idée de violence » et rejetant les « discussions politiques » doit apprendre aux travailleurs à formuler pacifiquement mais fermement leurs droits dans le sens de leurs « intérêts industriels »<sup>336</sup>. Néanmoins la réorientation du journal ne se déroule pas sans heurts. Dès le numéro suivant la nouvelle rédaction est obligée de repousser les éloges encombrants du *Courrier de Lyon* qui félicite les canuts d'avoir écarté les trop turbulents et républicains Berger et Chastaing ; et ces derniers, dans une tribune de la *Glaneuse*, enfoncent le clou, dénoncent dans la nouvelle direction la main plus ou moins occulte du Mutuellisme et le reniement du projet d'émancipation complète de tous les travailleurs. Cette attaque constitue le prélude à deux années de fractionnements et d'affrontements au sein même de la presse canut.

*L'Echo de la fabrique. Journal industriel et littéraire de Lyon* entre donc dans l'orbite du mutuellisme<sup>337</sup>. Il demeure un hebdomadaire rédigé et géré par Bernard jusqu'à son retrait pour raison de santé ; il est alors, en février 1834, remplacé par Rivière Cadet comme rédacteur<sup>338</sup>, Nicolas Rey, un autre chef d'atelier mutuelliste devenant officiellement gérant... mais surtout prête-nom de François Matrod, un autre chef d'atelier, membre de la nouvelle Association mutuelliste. Le journal continue à être imprimé chez Jérôme Perret, jusqu'au décès de ce dernier en avril 1834. Les tous derniers numéros du journal, précédant la seconde insurrection, sont alors imprimés chez

---

<sup>336</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Aux lecteurs », n° du 18 août 1833, p. 1.

<sup>337</sup> A partir de l'automne 1833, chaque loge du mutuellisme devait avoir une action et quatre abonnements à *L'Echo de la fabrique*.

<sup>338</sup> L'information n'est pas présentée dans *L'Echo de la fabrique*. C'est *L'Echo des travailleurs*, mentionnant une fuite du *Conseiller de femmes*, qui rend l'information publique (*L'Echo des travailleurs*, n° du 22 février 1834).

Léon Boitel. A *L'Echo de la fabrique* vient peu après faire concurrence *L'Echo des travailleurs. Journal de la fabrique de Lyon et du progrès social*. Le prospectus, signé Chastaing, le gérant étant Sigaud, paraît le 5 octobre 1834, et le premier numéro du nouveau journal, imprimé lui aussi chez Perret, arrive un mois plus tard, le 2 novembre. Immédiatement il tente de reprendre en main la situation et innove sur le plan de la périodicité, se présentant comme un bi-hebdomadaire, ce qu'il demeurera jusqu'à son dernier numéro, le 22 mars 1834.

Quelques mois après l'insurrection de 1834, la presse ouvrière, un temps suspendue, reparaît. L'hebdomadaire *La Tribune prolétaire. Journal de l'industrie et du progrès social* est publié le 21 septembre 1834. Cette feuille est l'héritière directe de *L'Echo des travailleurs*. Elle est d'ailleurs rédigée encore par Chastaing, J. M. Legras étant désormais le gérant. Elle va paraître, principalement aux presses des successeurs Perret, jusqu'à la fin du mois de juillet 1835. *La Tribune* est concurrencée pendant toute cette période par *L'Indicateur. Journal industriel de Lyon* qui cessera lui aussi de paraître en juillet 1835. Ce dernier journal, dont le gérant sera A. Favier et qui sera imprimé chez L. Boitel, est le successeur de *L'Echo de la fabrique*, dans la version qu'en ont proposée les mutuellistes, depuis août 1833. Son rédacteur sera initialement et pour quelques mois Eugène Dufaitelle, un républicain, ancien ténor du *Précurseur*. Après son départ, il est plus difficile de définir la rédaction bien que les articles de Michel-Marie Derrion vont le plus souvent ouvrir le journal. Finalement tant *L'Indicateur* que *la Tribune* sont stoppés en juillet 1835.

Une dernière tentative, éphémère, est proposée par deux mensuels qui seront définitivement arrêtés en septembre par l'effet de la « loi infernale »<sup>339</sup> ; *L'Union des travailleurs*, une

---

<sup>339</sup> *L'Union des travailleurs*, n° d'août 1835. C'est un « canons » (rubrique successeur des « coups de navette ») : « La machine infernale était composée de 25 canons de fusil ; la loi contre la presse à 25 articles ; de là, lui est venu le nom de *loi Fieschi* ou *loi infernale* », p. 8. Il s'agit des lois de septembre 1835, votée après l'attentat contre le roi et revenant sur les principaux acquis de juillet 1830. Ces lois répressives censureraient notamment la presse et frappaient sévèrement tous les délits politiques.

nouvelle fois l'œuvre de Chastaing, qui connaîtra deux livraisons et *Le Nouvel écho de la fabrique*, initiative de J. Falconnet.

<b>Titre</b>	<b>Sous-titre</b>	<b>dates</b>	<b>Rédacteur</b>	<b>Gérant</b>	<b>Imprimeur</b>
<b>L'Echo de la fabrique</b>	<i>Journal industriel et littéraire de Lyon</i>	18/08/33 04/05/34	C. Bernard puis Rivière Cadet (fev. 1834)	C. Bernard Puis Rey [Matrod].	J. Perret puis L. Boitel (avr. 1834)
<b>L'Echo des travailleurs</b>	<i>Journal de la fabrique de Lyon et du progrès social</i>	02/11/33 22/03/34	M. Chastaing	A. Sigaud	J. Perret
<b>La Tribune prolétaire</b>	<i>Journal de l'industrie et du progrès social</i>	21/09/34 26/07/35	M. Chastaing	JM. Legras	T. Pitrat (sept. 1834) L. Boitel (oct.-nov 1834) Dlle Perret (dec. 1834 - juil. 1835).
<b>L'Indicateur</b>	<i>Journal industriel de Lyon</i>	21/09/34 27/06/35	E. Dufaitelle (quelques semaines).	A. Favier	L. Boitel
<b>L'Union des travailleurs</b>		08/ 1835 09/1835	Chastaing	JM. Legras	Dlle Perret
<b>Le Nouvel écho de la</b>	<i>Journal industriel</i>	08/1835	Falconnet	J.Falconnet	Dlle Perret

fabrique	de Lyon				
----------	---------	--	--	--	--

Dans le premier et dernier éditorial du *Nouvel écho de la fabrique*, au milieu de l'été 1835, le fondateur de la presse ouvrière lyonnaise, Falconnet, revient, pour le déplorer, sur l'état de division de cette presse depuis deux ans. Il souligne que la nouvelle tribune qu'il lance, et qui vient doubler *L'Union des travailleurs* de Chastaing, correspond à un besoin d'informations plurielles par la classe ouvrière et qu'il l'a ouverte sur la demande de ses confrères de l'atelier ; « Ainsi je me présente seul, homme du peuple plutôt qu'écrivain », note-t-il, mais pour immédiatement rappeler l'apport des autres fondateurs et animateurs de cette presse, Vidal et Chastaing. D'ailleurs Falconnet souligne qu'il veut travailler en bon commerce avec Chastaing et son journal, mettant fin ainsi à des « débats scandaleux » au sein de la presse ouvrière lyonnaise. Surtout, il relève le coût humain et social des polémiques antérieures : « Combien en effet a-t-on dépensé dans des discussions oiseuses et interminables de forces qu'il eut été plus convenable d'employer pour la défense des intérêts généraux »<sup>340</sup>. Dès l'automne 1833, c'est une véritable guerre qui est engagée au sein de la presse ouvrière. Dans la plupart des cas l'assaillant va être Chastaing<sup>341</sup> et l'enjeu concerner la responsabilité du mouvement social à Lyon depuis les lendemains de Juillet. A qui revient véritablement l'initiative de l'émancipation des travailleurs ? qui a été présent dans les combats ? qui se situe dans le sens du progrès et de l'histoire ?

Un premier terrain de bataille concerne donc l'histoire. Trois évènements ont indiscutablement conduit à des avancées sociales et politiques pour les travailleurs lyonnais depuis 1830 : l'affirmation d'une presse autonome, le progrès des associations, l'insurrection. Quelle a été dans chaque cas la part du Mutuellisme ? Les attaques que vont mener Chastaing et ses

---

<sup>340</sup> Le nouvel écho de la fabrique, « Un nouveau journal », n° d'août 1835, p. 1.

<sup>341</sup> Chastaing semble avoir été également en marge des courants républicains lyonnais dominants. *L'Echo des travailleurs* était l'organe de la Société républicaine des indépendants philanthropes, proche de la Société des droits de l'homme, et donc Chastaing était le président du comité exécutif.

collaborateurs auront pour enjeu de démontrer que cette part a été, au mieux, très faible. Qu'en est-il, par exemple, de la fondation de *L'Echo de la fabrique* ? Depuis l'automne 1833, il est l'organe du Mutuellisme, tout comme son successeur, *L'Indicateur*. Mais qu'en a-t-il été de l'origine ? « La société mutuelliste, explique-t-on dans la *Tribune prolétaire*, a été totalement étrangère à la fondation de *L'Echo de la fabrique*. Très peu de ses membres figurent dans le nombre des trente-sept qui ont concouru à cette fondation avec M. FALCONNET, à qui l'idée d'un journal spécialement consacré à la classe ouvrière est entièrement due. Or, M. Falconnet n'a jamais été mutuelliste » et, ajoute le journaliste (très probablement Chastaing), ni Vidal lors de la fondation, ni Berger lors de sa gérance en 1832-1833, n'étaient mutuellistes. Dès lors la prise de contrôle du journal par ce mouvement à l'automne 1833 apparaît clairement comme une spoliation. Mais le Mutuellisme actuel est-il même à l'origine du mouvement associatif des chefs d'ateliers lyonnais ? Charnier, qui a souvent signé ses textes *Le solitaire du ravin*, explique que non : « c'est à moi et à moi seul, qu'est dû le titre de premier fondateur de cette société industrielle »<sup>342</sup>. Une troisième accusation, plus sévère, est portée contre les Mutuellistes ; celle d'être des modérés voire des faibles, et même, plus durement, des compromis et des traîtres. Cela concerne en particulier leur rôle lors des journées insurrectionnelles ; « il n'y avait pas de société de Mutuellistes en Novembre 1831, explique un correspondant, ou, s'il y en avait une, elle était secrète, si secrète que personne ne l'a vu, et les ouvriers ont été vainqueurs »<sup>343</sup>. En janvier 1834, c'est Bernard qui est cruellement épinglé dans les *cancans* sur son rôle. *L'Echo des travailleurs* mentionne une liste d'ouvrages, fictifs, à lire et méditer au plus vite par les ouvriers. Parmi ces titres :

Un exemplaire de *l'histoire pittoresque de la révolte des ouvriers*, écrite par M. Bernard, pendant sa fuite au mois de Novembre 1831, avec cette épigraphe : « Mes camarades me cherchaient, j'étais à Montluel ». Cet

---

<sup>342</sup> *Tribune prolétaire*, « Nous avons reçu de M. Charnier... », n° du 19 avril 1835, p. 3.

<sup>343</sup> *L'Echo des travailleurs*, « Au rédacteur », n° du 23 novembre 1833, p. 2.

ouvrage est enrichi de plusieurs estampes supérieurement gravées, entr'autres une qui représente M. Bernard au moment où il fait évader le général Ordonneau<sup>344</sup>.

Par ailleurs, le journal de Chastaing explique que pour leur conduite lors de l'insurrection, et en particulier pour la protection puis l'évasion du général Ordonneau, Bernard et Martinon avaient demandé ensuite la Croix d'Honneur.

Si les attaques menées contre *L'Echo de la fabrique* puis contre son successeur, *L'Indicateur*, ont concerné en partie l'initiative et la responsabilité du mouvement social à Lyon, elles ont aussi porté sur les principes. Selon Chastaing et ses collaborateurs, le Mutuellisme et son nouvel organe se situent à rebours de l'histoire sur au moins deux plans. Sur le plan politique, d'abord ; dans le prospectus de *L'Echo des travailleurs*, Chastaing explique qu'un « journal sans doctrine serait une chose essentiellement mauvaise » et que dans son journal la doctrine sera « purement démocratique », la démocratie étant la seule chance de la réforme sociale. Il critique donc les « prêcheurs des intérêts matériels » dont la maxime serait simplement « tout pour le peuple, alors que celle de *L'Echo des travailleurs* sera « Tout par le peuple »<sup>345</sup>. Un autre grief est soulevé. *L'Echo de la fabrique* est devenu un simple « cahier de doléances », il n'est désormais, comme l'écrit un correspondant, que « L'Echo du Mutuellisme »<sup>346</sup>. Or le Mutuellisme constitue une société exclusive, un vestige des corporations. *L'Echo des travailleurs* prétend en revanche constituer « une tribune ouverte à tous les prolétaires, et non à telle ou telle classe, quelque nombreuse qu'elle fût, parce qu'à nos yeux, tous les prolétaires sont solidaires »<sup>347</sup>. Par ailleurs, proche par certains aspects des corporations, le Mutuellisme a également le tort de continuer à privilégier le principe du secret. Or, là encore, la distance est prise : « Nous l'avouons, notre sympathie n'est pas pour les associations secrètes. Celle du Mutuellisme est

---

<sup>344</sup> *L'Echo des travailleurs*, « Cancans », n° du 1<sup>er</sup> janvier 1834, p. 4.

<sup>345</sup> *L'Echo des travailleurs*, Prospectus.

<sup>346</sup> *L'Echo des travailleurs*, « Au rédacteur », n° du 23 novembre 1833, p. 2

<sup>347</sup> *L'Echo des travailleurs*, Prospectus.

malheureusement de ce nombre. De là notre dissidence. Le mystère sur lequel le Mutuellisme repose, lui a enlevé des partisans notables ; c'est à la *faiblesse* et au *mal* de s'envelopper des ombres du secret ; la *force* et le *bien* doivent se produire au grand jour »<sup>348</sup>. Mais le Mutuellisme, selon ses adversaires, est également rétrograde sur le plan économique. Dans *L'Indicateur* est présentée une défense des thèses de Sismondi sur les questions de la concurrence et des machines. Or, la devise de Sismondi, selon la rédaction de la *Tribune prolétaire*, c'est « corporation, monopole, privilège ». A cette devise doit être opposée celle de J.-B. Say, « laisser faire, laisser passer », plus en phase avec les temps de l'industrie et une ère de « fraternité universelle ». « On ne peut concevoir aucun progrès en dehors de la doctrine de J.-B. Say » et la concurrence, même s'il est nécessaire de la réguler, est un vecteur d'amélioration<sup>349</sup>. Par ailleurs, toujours selon leurs détracteurs, lorsque les Mutuellistes ne font pas confiance au passé c'est alors pour favoriser des projets irréalistes, utopiques, telles les propositions d'épicerie sociale de Michel Derrion, « élucubrations de l'esprit humain »<sup>350</sup>, véritable « fruits d'une hallucination morale »<sup>351</sup>.

Lors de cette longue controverse, la réponse des journaux désormais liés au Mutuellisme, *L'Echo de la fabrique* puis *L'Indicateur*, sera positionnée sur le terrain de l'expérience réelle du travail et de l'activité économique. « Il y a de par le monde trop de gens qui savent faire les *cancans*, et qui ne sauraient bien faire les coups de navette »<sup>352</sup>, va résumer justement l'un des coups de navette pour critiquer ces lettrés qui se permettront de les moquer, eux, journalistes ET ouvriers, de « *barraterie littéraire* ». Quelques réponses seront plus cinglantes. Ainsi, l'accusation de désertion et compromission de Martinon et

---

<sup>348</sup> *L'Echo des travailleurs*, « Défense des fabricants d'étoffes de soie, qui ne sont pas mutuellistes », n° du 20 novembre 1833, p. 1.

<sup>349</sup> *Tribune prolétaire*, « Du sort des ouvriers dans les manufactures », n° du 23 novembre 1834, p. 2.

<sup>350</sup> *Tribune prolétaire*, « L'Indicateur et la Tribune Prolétaire », n° du 15 février 1835, p. 1.

<sup>351</sup> *Tribune prolétaire*, « Au rédacteur », n° du 15 avril 1835, p. 3.

<sup>352</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Coups de navette », n° du 10 novembre 1833, p. 7.

Bernard lors des événements de Novembre 1831 donnera lieu à une demande de duel de leur part contre A. Sigaud le gérant de *L'Echo des travailleurs*, finalement traité de lâche et calomniateur<sup>353</sup>. Charnier, pour sa prétention au rôle d'authentique et seul fondateur du Mutuellisme se verra durement rabroué par un autre solitaire, *Le solitaire de la montagne*, en fait Davedere, un chef d'atelier : « cette usurpation du titre de fondateur du mutuellisme par M. Charnier, est un acte causé sans doute par le fâcheux effet d'une indisposition mentale »<sup>354</sup>. Charnier, explique Davedere, qui le traitera encore de « poltron hargneux », a bien présenté un projet en 1826, mais un projet au caractère peu sérieux et surtout franchement conservateur. Le premier essor de l'esprit et de la pratique associative à Lyon est à chercher ailleurs et un peu plus tard, en juin 1828 : « un homme d'un esprit juste et au cœur généreux, en jeta les premiers fondements, et ce fut là seulement le mutuellisme »<sup>355</sup> (il s'agit de Bouvery). Les Mutuellistes vont aussi rejeter l'affirmation de leur a-politisme. La proximité avec le républicanisme est souvent rappelée : « en un mot, les principes politiques du *Précurseur* et de la *Glaneuse* sont les nôtres »<sup>356</sup> affirme-t-on rapidement, alors que le tout premier numéro de *L'Echo de la fabrique* dirigé par Bernard annonce dans ses avis la publication du *Nouveau catéchisme républicain* d'Antide Martin et que renvois et mentions au *Populaire* de Cabet vont se multiplier. Ce qui est clair, en revanche, c'est que le républicanisme et l'accent qu'il continue à porter sur la solution politique des réformes sociales est de façon croissante balancé, dans les journaux tenus par les Mutuellistes, par le fouriérisme. Le fouriérisme, nous le verrons, permet d'avancer concrètement sur des sujets tels que l'association ou les formes nouvelles d'organisation économique. Le fouriérisme, sans atténuer complètement les revendications strictement politiques, permet aux journalistes

---

<sup>353</sup> *L'Echo de la fabrique*, « MM. Bernard, chef d'atelier... », n°du 5 janvier 1834, p. 3.

<sup>354</sup> *L'Indicateur*, « Au rédacteur », n°du 26 avril 1835, p. 3.

<sup>355</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>356</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Réponse au Précurseur et à la Glaneuse, et à MM. Berger et Chastaing », n°du 1<sup>er</sup> septembre 1833, p. 4.

canuts de replacer la question de leur émancipation à un niveau concret, solide, pratique ; « *L'Indicateur* ne se contente pas, comme certains journaux, de parler à tort et à travers sur des questions qui n'aboutissent à rien »<sup>357</sup>.

Au delà des questions de personnes, cependant *essentiels* ici<sup>358</sup>, les lignes d'opposition entre les deux séries de revues ouvrières lyonnaises sont, au final, complexes et non sans croisements : mutuellistes / non-mutuellistes, républicains / fouriéristes, républicains politiques / républicains sociaux, lettrés / manuels, alliés de la *Glaneuse* (jacobins)/ alliés du *Précurseur* (Girondins)... . Il est par ailleurs difficile de dire si cette concurrence entre journaux a affaibli ou stimulé l'expression ouvrière, même si, indiscutablement, de ce combat fratricide, nous allons le voir, le Mutuellisme sort vainqueur. Ce qui est en revanche évident c'est que la période 1833-1835, coupée par l'insurrection de mai 1834 et sa très dure répression par le gouvernement de Louis-Philippe, enregistre une censure croissante de cette presse. Les matières considérées jusqu'alors comme économiques et sociales sont désormais assimilés par les autorités à des questions politiques. Fin mars 1834, peu après la grande grève des métiers à tisser et quelques jours avant l'insurrection, *L'Echo de la fabrique* est en accusation pour traitement de « *matières* ou de *nouvelles politiques* », ce que ne lui permet pas son statut<sup>359</sup>. Après l'insurrection, le journal reparait le 27 avril suite à une interruption de trois semaines. Une lettre de l'administration de *L'Echo de la fabrique* au préfet demande que le journal « auquel le présent et l'avenir des travailleurs est intimement lié », puisse obtenir un cautionnement pour pouvoir traiter librement « des matières industrielles auxquelles se rattachent les questions de travail »<sup>360</sup>. Un an plus tard, en avril 1835, son successeur

---

<sup>357</sup> *L'Indicateur*, « On sait combien... », n° du 15 février 1835, p. 1.

<sup>358</sup> Voir ici les commentaires très justes d'Octave Festy, *Le mouvement ouvrier à Lyon au début de la Monarchie de Juillet*, ouv. cit., p. 297-298.

<sup>359</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Procès contre l'Echo de la fabrique », n° du 6 avril 1834, p. 1.

<sup>360</sup> *L'Echo de la fabrique*, Supplément, Administration de l'Echo de la fabrique, n° du 27 avril 1834.

*L'Indicateur*, de nouveau en procès depuis février, est condamné pour les mêmes accusations. Une souscription est ouverte dans le journal et ses rédacteurs ne comprennent pas que traitant strictement de la question de « l'amélioration industrielle » ils soient condamnés pour traitement de questions politiques. Dès lors, le journal prend acte de son interdiction d'écrire quoi que ce soit sur la « réforme industrielle ». Dans son numéro du 3 mai, il se contente donc d'une image pour ouvrir le journal :



Lith. H. Brunet et C<sup>ie</sup> à Lyon.

(*L'Indicateur*, n° du 3 mai 1835)

Le commentaire de l'image s'insère dans un dialogue, quelques pages plus loin, où quelqu'un demande de façon faussement ingénue la raison de la disparition des discussions de « réforme industrielle » dans *L'Indicateur*. La réponse est que désormais le journal est « baillonné » et que dès lors, « il ne fait que des annonces comme : REFORME INDUSTRIELLE, AMELIORATION SOCIALE, SCIENCES ECONOMIQUES »<sup>361</sup>.

<sup>361</sup> *L'Indicateur*, « Echo de la fabrique », n° du 3 mai 1835, p. 4.

## Des « prolétaires féminins » ?

La période des lendemains de Juillet enregistre les premières avancées d'une réflexion sur le sort des femmes dans une société qui se projette comme industrielle et démocratique<sup>362</sup>. Les républicains sont ici nettement en retrait et les principales critiques d'un Code de 1804 et d'une mentalité commune assujettissant les femmes aux hommes et les cantonnant à la sphère de la vie privée vont venir de deux autres sources : d'abord d'un premier journalisme féminin, ensuite des socialistes notamment saint-simoniens et fouriéristes. Ces avancées n'iront pas jusqu'à la revendication de la citoyenneté politique, mais de nombreuses demandes émergeront alors sur l'instruction, sur l'indépendance économique, ou encore sur l'assouplissement des règles civiles du mariage.

Quels échos trouvent-on de ce soucis d'émancipation dans la presse ouvrière et radicale lyonnaise. C'est, significativement, dans les pages du journal des mutuellistes, et non dans la presse républicaine ou dans *L'Echo des travailleurs*, qu'au tournant des années 1833-1834 on va rendre-compte de ces premiers pas dans le sens de l'émancipation de la femme. Cela est dû aussi, en partie, au rôle cardinal que tiennent les canuses dans la cadre de la Fabrique<sup>363</sup> Plus tard dans le siècle, Jules Simon repercutera le commentaire significatif d'une vieille canuse expliquant que « la soie est le domaine de la femme ». Cette fonction de la femme n'est d'ailleurs pas limitée au strict domaine de l'atelier familial, et le plus souvent la canuse, la femme du chef d'atelier, constitue le contact avec le négociant et son commis. De là de nouveaux abus, souvent dénoncés :

---

<sup>362</sup> Michèle Riot-Sarcey, "La place des femmes: un enjeu politique?", in Isabelle Poutrin (dir.), *Le XIXe siècle : Science, politique et tradition*, Paris, Berger-Levrault, 1995 ; George Duby et Michelle Perrot, *Histoire des femmes*, vol. 4, *Le XIXe siècle*, sous la direction de Geneviève Fraisse et Michèle Perrot, Paris, Plon, 1991.

<sup>363</sup> Voir ici, Laura S. Struminger, *Women and the Making of the Working Class: Lyon 1830-1870*, St. Alban, Verm., Eden Press Women's Publications, 1979.

« Quand la femme est jolie et que le patron ou ses commis sont jeunes, explique de façon euphémique Jules Simon, il peut assurément en résulter des abus au point de vue des mœurs »<sup>364</sup>. Jules Favre le formulera bien différemment, évoquant les « exploitations lubriques du plus fort »<sup>365</sup>. La question de la femme apparaît une première fois dans le journal de la Fabrique à travers plusieurs mentions du fléau que constitue cette prostitution des filles et femmes de canuts. Louis Couailhac y consacre un court feuilleton intitulé « Le canut »<sup>366</sup>. Puis c'est Chastaing qui en fait le thème de l'un de ses tableaux pour y noter, « le bonheur n'est pas pour la fille du prolétaire »<sup>367</sup>. Mais la question de l'émancipation féminine est élargie ensuite par Jullien qui l'associe au progrès général de la société industrielle : « il est dans la nature des choses que la condition des femmes agisse incessamment sur la civilisation, et que la civilisation à son tour réagisse sur elle »<sup>368</sup>, alors qu'un extrait de la *Revue Encyclopédique*, reproduit dans *L'Echo de la fabrique* du 14 juillet 1833, revient longuement sur la dépendance qu'organisent pour les femmes et les filles les articles sur le mariage et la famille dans le Code de 1804<sup>369</sup>.

Mais c'est surtout l'alliance qui se noue peu après entre le journal des canuts et *Le Conseiller des femmes* d'Eugénie Niboyet qui est notable. Femme d'un riche homme de loi lyonnais, Eugénie Niboyet était aussi une ancienne saint-simonienne. A l'automne 1833, sans doute inspirée par *La Femme libre*, journal radical consacré à l'émancipation de la femme créé et animé à Paris en 1832 par Jeanne Deroin et Suzanne Voilquin, elle lance

---

<sup>364</sup> Jules Simon, *L'Ouvrière*, Paris, L. Hachette, 1861, p. 37.

<sup>365</sup> Jules Favre, *De la coalition des chefs d'atelier de Lyon*, Lyon, Louis Babeuf, 1833, p. 34.

<sup>366</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Le canut. Histoire contemporaine », numéros du 14, 21 et 28 avril et du 5 mai 1833.

<sup>367</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Suzanne. Nouvelle historique », n° du 12 mai 1833, p. 5-6.

<sup>368</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De la condition sociale des femmes au 19<sup>e</sup> siècle », n° du 24 juin 1833, p. 7.

<sup>369</sup> Les textes de 1804 codifiaient l'infériorité juridique et politique de la femme mariée qui se voyait privée de tous droits politiques, ne pouvait témoigner ou ester en justice, et avait besoin de l'autorisation de son mari pour exercer une profession, son salaire étant d'ailleurs la propriété de son mari.

à son tour, à Lyon, *Le Conseiller des femmes*. *L'Echo de la fabrique* sera l'un des seuls journaux locaux à mentionner, pour le saluer, le prospectus du nouveau journal. Le rédacteur reconnaît un grand intérêt à la question de « l'émancipation de la femme », question étroitement liée à celle de la « régénération sociale » : « Il est bien, note le journaliste, qu'élevant une tribune d'où elle puisse faire entendre sa voix, LA FEMME prenne aussi sa place dans le champs où s'agitent une foule de graves questions auxquelles elle ne sauraient plus rester étrangères »<sup>370</sup>. Dans les mois qui suivent quatre extraits du *Conseiller*, signés Eugénie Niboyet, mais aussi Louise Maignaud et Jane Dubuisson, seront reproduits et souvent commentés par le journal des canuts. Trois aspects retiennent l'attention de ces derniers.

Un premier aspect concerne, la façon dont les femmes elles-mêmes prévoient leur inscription dans l'action politique. Reprenant ici le credo plus saint-simonien que fouriériste, on souligne que c'est en raison de leur qualité intrinsèque que les femmes peuvent participer et venir enrichir le projet d'émancipation. Le fait est exposé par exemple par Sophie Dudrezene dans un article consacré aux salles d'asiles pour les tout jeunes enfants des ouvrières. Alors que l'homme « semble espérer tout de l'intelligence, de la raison, et rien du cœur », la femme plus sensible, plus ouverte au sentiment, peut, par ses qualités naturelles, venir collaborer à la « science du gouvernement », « science *occulte* et difficile »<sup>371</sup>. Et, alors même que *L'Echo de la fabrique* vient de saluer un ouvrage consacré aux biographies des sages-femmes célèbres<sup>372</sup>, le même message ressort d'une lettre signée *Une Phalanstérienne*. Face à la misère que va venir encore accabler l'hiver, elle mentionne la voie de l'association harmonienne et fait référence aux enseignements en cours de Marc Berbrugger à Lyon. Mais dans l'urgence, elle propose aussi « quelque *association* charitable » procurant

---

<sup>370</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Le Conseiller des femmes », n° du 27 octobre 1833, p. 5.

<sup>371</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Salles d'asile ouvertes à l'enfance », n° du 11 août 1833, p. 4-5.

<sup>372</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Biographie des sages-femmes célèbres », n° du 22 septembre 1833, p. 7-8.

nourriture et chauffage aux plus démunis et précise la mission des femmes : « C'est aux femmes à répondre à cet appel, elles dont l'âme sensible et compatissante est si dévouée pour le bien, si ingénieuse à en trouver les moyens favorables ; ce serait par leur douce influence, plutôt que par des mesures de rigueur, que l'on y établirait un sentiment de moralité et de bonnes mœurs »<sup>373</sup>.

Un autre aspect majeur de l'activité du *Conseiller des femmes* est salué par le journal de la fabrique : leur volonté de promouvoir, par la réflexion et la pratique, leur propre instruction ; C'est là, en effet, alors que le mariage opprime, que se jouent les premiers actes de l'émancipation de la femme, « surtout, note un journaliste de *L'Echo de la fabrique*, à une époque où les femmes ne sont encore regardées que comme un meuble de salon ou de ménage, et réduite à la nullité la plus complète par l'éducation fautive et les préjugés ridicules sous le poids desquels nous nous plaignons encore, nous autres hommes, à les retenir opprimées »<sup>374</sup>. Le journal des canuts signale l'intérêt de deux projets de Niboyet : la création d'écoles municipales ouvertes aux garçons mais aussi aux filles et où seraient acquises des bases en écriture, en lecture et en arithmétique ; l'ouverture également à Lyon d'une *Athénée* spéciale, « tribune morale et intellectuelle ouverte à toutes les femmes »<sup>375</sup>. La question de l'instruction et de l'autonomie de leur propre jugement est encore soulevée par Louise Maignaud qui répond à une critique du journal républicain local *Le Réparateur* leur reprochant de ne pas faire assez mention de la religion notamment dans leur projet d'instruction des travailleuses : « pour devenir grande et forte, réplique Maignaud, il faut que la pensée soit libre ; et pour qu'elle conserve cette liberté, il ne faut rien lui imposer arbitrairement »<sup>376</sup>.

---

<sup>373</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Voici venir les jours d'hiver... », n° du 1<sup>er</sup> décembre 1833, p. 6-7.

<sup>374</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Du Conseiller des femmes », n° du 5 janvier 1834, p. 3.

<sup>375</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>376</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Lorsque jetant au milieu de notre industrielle cité... », n° du 2 février 1834, p. 6.

Un troisième aspect est salué par la presse des canuts : la volonté d'union que manifeste *Le Conseiller des femmes*, tournant ainsi le dos au thème de la « guerre civile » entre industriels et tentant de tisser une solidarité entre les classes. *L'Echo de la fabrique* va indiquer les efforts faits par ces « dames » pour éduquer, conseiller et venir en aide aux ouvrières de la fabrique, va reproduire leurs analyses de l'origine strictement économique du fléau que constitue la prostitution des femmes et filles de canuts : c'est un défaut d'indépendance, un déficit de revenu et d'instruction et non des tares intrinsèques qui sont à l'origine du phénomène. Après l'insurrection de mai 1834, les journalistes vont encore saluer leur action médiatrice ainsi que leur présence auprès des blessés aux lendemains des journées de combat, et alors même qu'une répression très dure s'est abattue sur les insurgés, évoquant « ces courageuses apôtres de DIEU et de L'HUMANITE » pour finalement écrire : « Honneur à vous ! Dames du Conseiller des femmes qui vous êtes jetées au sein de l'orage pour le conjurer »<sup>377</sup>.

Y-t-il cependant dans *L'Echo de la fabrique* une véritable prise de parole, non seulement des « dames », mais aussi des « prolétaires féminins » ? Et, y-a-t-il liens entre ces deux expressions ? La situation des canuses est particulière. Elles participent amplement aux différentes activités de la Fabrique et souvent leur travail ne se cantonne pas à l'atelier. Leur situation se trouve, par le fait, incluse en partie dans les discussions concernant la nouvelle séparation à prévoir dans les codes nouveaux du monde « industriel » entre le domaine du privé et celui du public. Par ailleurs, l'alphabétisation élevée du peuple canut les concerne en partie ; indication indirecte et partielle, lorsqu'au printemps 1835 *L'Indicateur* ouvre une souscription pour rembourser l'amende qui le frappe pour traitement de sujets « politiques », on relève quelques noms de femmes dans les listes. Dans *L'Echo de la fabrique* la voix des « prolétaires féminins » se fait entendre distinctement à très peu de reprises. Au lendemain de la grande grève de février 1834, le

---

<sup>377</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Les deux époques », n° du 4 mai 1834, p. 2.

journal publie pourtant une lettre signée *Une de vos abonnées*. L'auteur, très marquée par l'enseignement fouriériste, estime que se joue dans le présent la question capitale du « DROIT AU TRAVAIL, droit sacré du peuple », question « riche de paix, d'avenir et de moralité ». Cette cause nécessite « *Union et liberté* » et le sort de la femme en relève pleinement et même prioritairement : « La cause de la femme n'est-elle pas tout entière dans le progrès de l'humanité ? – C'est à nous *prolétaires* féminins, qu'appartient la large part des misères humaines, des droits faussés, méconnus ; à nous donc aussi l'espoir d'un meilleur avenir ». Mais leur état ne peut être amélioré dans la civilisation présente : « dans l'ordre subversif qui gouverne le monde, la femme doit souffrir ». Dès lors sa mission présente est de soutenir le combat en cours menés par les ouvriers pour imposer leurs associations : « Pour nous rendre nos droits, il faut d'abord conquérir les vôtres, sortir des voies étroites de nos sociétés morcelées, abandonner un misérable édifice qui s'écroule, et fonder par l'association l'œuvre d'harmonie sociale qui peut seule assurer à tous bonheur et dignité »<sup>378</sup>. Un mois plus tard, une dame, A. Morandt, qui se présente comme non prolétaire, vient pourtant se solidariser avec cette première correspondante, reprendre et renforcer ses arguments ; elle souligne d'ailleurs l'outrage commun au mœurs du temps « Une femme !! Des femmes écrire !!! Donner leur opinion sur des faits industriels et politiques ! ». Or, poursuit-elle c'est désormais dans le sens des événements, « Aujourd'hui, quelques femmes commencent à sentir leur valeur ; elle doivent le dire et le prouver. Une opinion de femme, c'est l'opinion d'*un individu* ; car cet individu est fait aussi à l'image de Dieu, et à lui aussi a été donné de régir le globe et d'en jouir ». Concernant les événements récents, la grève de février, elle avoue son désaccord initial, trouvant le moyen trop coûteux pour les ouvriers et aléatoire dans ses résultats, mais c'est aussi, pour mieux à son tour insister sur la nécessité de l'association des ouvriers : « Que les ouvriers se resserrent plus que jamais autour de leur association protectrice ! – Qu'elle soit une digue

---

<sup>378</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n° du 24 février 1834, p. 4.

victorieuse contre la concurrence envahissante ! ». Et donnant quelques exemples, elle propose l'établissement à Lyon d'un lieu ouvert, public, où seraient affichés « les prix convenus entre ouvriers, selon les raisons et les circonstances », mais également, « les noms des fabricants refusant ces prix, et pour lesquels il serait convenu de ne pas travailler »<sup>379</sup>.

Au total, la réception du premier féminisme par le journal des canuts signale quelques reliefs majeurs :

- Il est d'abord essentiel de noter que ce besoin d'émancipation n'est relayé à Lyon que par l'organe des Mutuellistes ; significativement, *l'Echo des travailleurs* de Chastaing, plus lié à l'opinion républicaine, n'en fera que peu mention. En janvier 1834 seulement il signalera la parution du *Conseiller des femmes* et le projet d'ouverture de *l'Athénée*. Mais le ton est ici assez différent, Chastaing souhaitant bonne chance à une entreprise mais ajoutant, sceptique : « il faut que cette dame ne se laisse pas rebuter par les obstacles nombreux qu'elle rencontrera et dont elle ne se doute peut être pas, jugeant la société avec candeur et amour »<sup>380</sup>.
- On doit ensuite relever que dans cette première période de gestation des idées sur l'émancipation de la femme, la feuille des canuts partage ses arguments. Certains empruntent au registre traditionnel, soulignant leurs qualités naturelles, prévoyant leur rôle politique sur le mode du simple renfort des actions des hommes. Surtout affleure souvent l'idée que la femme demeure une propriété de l'homme, plus spécifiquement la seule propriété de l'homme qui travaille. Ainsi la réaction sur la plaie, à vif, que constitue la prostitution de leurs

---

<sup>379</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Vous avez inséré... », n° du 9 mars 1834, p. 5.

<sup>380</sup> *L'Echo des travailleurs*, « Athénée des femmes », n° du 1<sup>er</sup> janvier 1834, p. 3.

femmes et filles. Ici, le journal explique que dans ce cas, la classe des négociants « porte atteinte au seul bien dont elle ne puisse s'arroger le monopole »<sup>381</sup>. Mais d'un autre côté les articles de *L'Echo de la fabrique* insistent aussi de façon croissante sur l'instruction comme moyen capital d'émanciper les femmes et comme préalable indispensable à leur majorité politique.

- Cette écoute du premier féminisme par le journal des canuts paraît enfin s'expliquer en grande partie par le rôle central des femmes dans l'économie de la Fabrique. Les canuses participent aux différentes transactions et depuis longtemps, depuis la Révolution au moins, leur sort demeure intégré aux tâtonnements relatifs à un véritable code de la Fabrique : ainsi, dès 1790 et 1791, les femmes salariées d'atelier, soumises au statut de domestiques d'atelier, « à gages », avaient été promues au statut de « compagnonnes » ou « femmes fabricantes » à compte d'autrui, libres dès lors de monter sur les métiers, de marchander l'ouvrage, de quitter leur employeur pour un salaire supérieur, de bénéficier du minimum du tarif des façons et enfin de devenir chef d'atelier<sup>382</sup>. La lecture des « Notices de jurisprudence » publiées en 1833 signale de nombreux cas dans les 4 catégories impliquant des femmes. Et ici, elles sont strictement les égales des hommes : « Une apprentie peut-elle, après huit mois qu'elle a été nourrie chez son maître, sur la moralité duquel

---

<sup>381</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Le canut. Histoire contemporaine », n° du 28 avril 1833, p. 139. Mais notons qu'il s'agit ici d'un texte de Louis Couailhac.

<sup>382</sup> Voir ici les indications d'Alain Cottureau, « Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré puis évincé par le droit du travail (France, 19<sup>e</sup> siècle) », *Annales Histoire Sciences Sociales*, 2002 (6), p. 1546.

les renseignements sont satisfaisants, demander à sortir sans payer d'indemnité, sous le prétexte qu'il n'y a que des garçons dans l'atelier ? - R. Non. (*Crozier contre demoiselle...*, 27 juin 1833) ». D'autres indices signalent l'importance des femmes dans cette économie de la soie. Ainsi, les listes de souscription: lorsqu'en 1835 s'ouvrent les souscriptions pour l'épicerie coopérative de Michel-Marie Derrion on relève un grand nombre de noms de femmes. Sur les quelques trois cent souscripteurs mentionnés dans les 8 listes publiées dans *L'Indicateur* au premier trimestre 1835, près d'une cinquantaine de noms de femmes apparaissent.

### **Association ouvrière et grève générale**

La période qui suivit Juillet 1830 fut fertile en soulèvements, révoltes et grèves. Là encore, c'est dans l'atelier ou dans la boutique, bien plus que dans les premières fabriques concentrées que les premières actions concertées et organisées virent le jour<sup>383</sup>. 1833 représenta un premier pic, et entre septembre et décembre une cinquantaine de grèves furent organisées par différents métiers urbains<sup>384</sup>. A Lyon, c'est dès l'été que tout se précise. Les mutuellistes adoptent un ton plus exigeant et commencent, en juillet, par organiser une grève ciblée contre les mauvaises maisons de négoce, tentant de faire plier les marchands récalcitrants. A la suite de ce mouvement,

---

<sup>383</sup> Peter J. Stearns, "Patterns of Industrial Strike Activity in France During the July Monarchy", *American Historical Review*, vol. 70 (2), 1965, p. 371-394.

<sup>384</sup> Jean-Pierre Aguet, *Les grèves sous la Monarchie de Juillet (1830-1847) : contribution à l'étude du mouvement ouvrier français*, Genève, 1954.

quatorze meneurs sont arrêtés, leur défense étant assurée victorieusement un peu plus tard par Jules Favre qui, significativement, a appuyé sa défense des chefs d'atelier sur le fait qu'ils ne peuvent être assimilés à des ouvriers de manufacture<sup>385</sup>. En décembre, alors que viennent de paraître à Paris sous l'égide de la Société des droits de l'Homme les brochures importantes de Efrahem et de Grignon<sup>386</sup>, le mutuellisme fait sa mue, et une génération plus revendicative prend le relais de l'ancien conseil des présidents de centrale ; un Comité exécutif de l'association mutuelliste voit le jour, présidé par Henri Berthelien. En février, César Bernard, malade, laisse sa place à Nicolas Rey à la tête de *L'Echo de la fabrique*. Mais les véritables maîtres d'œuvre sont alors Jacques Rivière Cadet et François Matrod. Ce dernier chef d'atelier n'a pu prendre la gérance du journal car il est né en Savoie. Mais c'est lui, et non Rey simple prête-nom, qui oriente le journal. Or Matrod cumule cette fonction clandestine à celles, officielles, de membre du comité exécutif de la nouvelle Association mutuelliste et de président du comité de surveillance de *L'Echo de la fabrique*. La période enregistre simultanément un renforcement de la réflexion – la notion d'association de travailleurs se précise – et de l'action, celle-ci culminant avec la grande grève de février 1834.

La période qui s'ouvre à l'automne 1833 et court jusqu'aux premiers jours de l'insurrection marque donc un passage du Mutuellisme lyonnais à une nouvelle maturité

---

<sup>385</sup> « L'ouvrier lyonnais, remarque Jules Favre, jouit d'une indépendance morale dont aucune autre ville manufacturière ne saurait donner une idée », Jules Favre, *De la coalition des chefs d'atelier de Lyon*, Lyon, Louis Babeuf, 1833, p. 10.

<sup>386</sup> Efrahem, *De l'association des ouvriers de tous les corps d'état* ; Grignon, *Réflexions d'un ouvrier tailleur sur la misère des ouvriers en général, la durée des journées de travail, le taux des salaires, les rapports actuellement établis entre les ouvriers et les maîtres d'atelier, la nécessité des associations d'ouvriers comme moyen d'améliorer leur condition*. La Société des droits de l'homme à Paris était alors devenue une association presque autant ouvrière que républicaine, constituante majeure de ce qu'Alain Faure a baptisé « la république ouvrière de 1833 » (Alain Faure, « Mouvements populaires et mouvements ouvriers à Paris », *Le mouvement social*, juillet-septembre 1974, p. 85). La situation à Lyon était plus accentuée encore.

politique. On les accuse de frilosité, on cherche à censurer les prud'hommes, mais les chefs d'ateliers coalisés répondent que s'ils sont « modérés » c'est surtout parce qu'ils sont et se sentent légitimement « forts ». Lorsqu'un chef d'atelier stéphanois, Philippe Hedde, envoie une Adresse au Roi pour lui signaler la terrible condition de misère des ouvriers passementiers de la fabrique de ruban, les journalistes canuts se solidarisent, mais reprochent à l'auteur la forme de son adresse : « nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre étonnement de la forme *humble* et *servile* que M. Hedde a cru devoir y adopter »<sup>387</sup>. D'ailleurs le mouvement Mutuelliste lyonnais, bien qu'informé et sensible à certaines doctrines, est désormais adulte et autonome. Et, là encore, les chefs d'ateliers le disent : « Vous qui pensez que les ouvriers sont sous l'influence de quelques meneurs, rendez vous dans leurs ateliers, et vous verrez que leurs meneurs ce sont les besoins »<sup>388</sup>. Et ils prennent conscience du fait que dans le jeu actuel des attentes et revendications - des différents « besoins » -, leur atout réside dans leur fonction de producteur. C'est du sein de leur industrie, comme conséquence de leur activité de producteur, que doit jaillir une grande partie de la solution à leur problème politique ; « L'industrie n'a pas moins fait pour la liberté humaine que le progrès des lumières », trouve-t-on écrit dans *L'Echo de la fabrique* du 15 septembre 1833. Et cette solution sera décidément, pour eux, l'association et, plus précisément encore, l'association de travailleurs.

Leur réflexion sur l'association procède en premier lieu d'un diagnostic nouveau sur le monde industriel en train de naître ; un diagnostic très influencé désormais par le fouriérisme. Ils continuent à considérer ce monde comme une formidable opportunité, mais ils ajoutent qu'elle demeurera à l'état de simple promesse si un certain nombre de problèmes *originaux* ne sont pas correctement perçus et résolus par les principaux acteurs, les producteurs. Le monde industriel tourne

---

<sup>387</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De l'Adresse au Roi par les chefs d'atelier de Saint-Etienne », n° du 15 décembre 1833, p. 3.

<sup>388</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Encore un mot sur la crise passée », n° du 2 mars 1834, p. 4.

le dos à la guerre et inaugurant une ère de croissance et de changements ininterrompus, laisse espérer un environnement sans rareté, ou, du moins, de moindre rareté. Mais cette croissance, laissée à elle-même est chaotique, elle est, pour reprendre le terme utilisé alors, « anarchique ». Le terme porte l'ambivalence essentielle du nouveau monde industriel : lorsqu'on évoque « l'anarchie dans laquelle toutes les forces sociales, s'agitent, se menacent et s'entrechoquent »<sup>389</sup>, on désigne simultanément un foisonnement et un désordre. Et cette anarchie touche en premier, significativement, ce qui contribue à enfanter ce nouveau monde, le travail. Partout les canuts évoquent le paradoxe d'un monde où leur admirable travail sur la soie produit continûment des merveilles et des richesses et les laisse pourtant dans la misère. Une chanson intitulée « Le canut », écrite par un chef d'atelier, Ratelade, et reproduite dans *L'Echo de la fabrique*, exprime tout cela en quelques mots : « J'embellis tout, et pourtant on m'oublie »<sup>390</sup>. La solution à ce problème inédit est apportée par une réflexion sur la concurrence. On critique dans les pages de *L'Echo de la fabrique* la « liberté illimitée du commerce » puisque cette liberté conduit à la constitution d'une nouvelle « féodalité », désormais « industrielle et commerciale »<sup>391</sup>. Mais la solution ne peut venir d'un retour en arrière, d'une restauration des barrières et autres frontières et d'une abolition de la concurrence. Les pages du journal des canuts résonnent, au tournant des années 1833-1834, des récriminations contre les monopoles et autres corporations. Ce sont les tonneliers et, surtout, les boulangers qui sont critiqués. Ces derniers, concurrencés par les fariniers qui proposent aux travailleurs un pain meilleur et moins cher, ont revendiqué et viennent d'être confortés dans leur monopole par un décret d'Adolphe Thiers<sup>392</sup>. Or, note *L'Echo de la fabrique*, c'est un système fermé et fixe qui se remet en place ici, un système résolument producteur de rareté, de rang et d'exclusion. La corporation des boulangers, est dès lors « lésive

---

<sup>389</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Coalitions », n° du 17 novembre 1833, p. 2.

<sup>390</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Littérature. Le canut », n° du 20 octobre 1833, p. 6.

<sup>391</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Du droit de coalition », n° du 24 novembre 1833, p. 2.

<sup>392</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Des boulangers », n° du 24 novembre 1833, p. 4.

des intérêts de notre population laborieuse »<sup>393</sup>. Ce qui est critiqué donc ce n'est pas la concurrence ou la liberté en elles-mêmes, mais plutôt « leurs limites actuelles »<sup>394</sup>. Ce qui, par retour, est recherché, c'est alors un moyen de réguler cette concurrence pour la canaliser et en contrôler les effets notamment sur les travailleurs. Ces moyens peuvent-ils venir du gouvernement actuel ? Le royaume bénéficie d'une forte administration, mais rien ne concerne l'administration du travail, son organisation et sa protection. D'ailleurs, juge *L'Echo de la fabrique*, rien d'étonnant à cela si on observe cette « économie politique [...] pour les riches » que prône par exemple le baron Charles Dupin qui se prétend « le professeur des ouvriers »<sup>395</sup>. Deux traits saillants la caractérise. En premier lieu, l'analyse du monde *naturel* de l'échange commercial a pour conséquence de faire du salaire la variable d'ajustement désignée des différentes fluctuations accompagnant l'accroissement de la richesse. Or, les canuts repoussent cette « économie sociale [...] qui fait du bas prix des salaires la base première de la richesse commerciale »<sup>396</sup>. Le corollaire politique de cette analyse économique est de dénier toute personnalité civile et politique aux ouvriers, et même, toute humanité. De nombreuses remarques soulignent l'assimilation induite par l'analyse économique d'un Dupin entre l'ouvrier et la chose, voire la bête : cette économie, explique-t-on, a manifestement pour but « de ravalier le peuple à cette condition de la bête de somme qu'on tue à la peine et qu'on jette après sur le fumier »<sup>397</sup>. Et lorsque Dupin analyse la dynamique du travail industriel et constate froidement les substitutions brutales de facteurs qui la scande, il est interpellé par les ouvriers : « A votre langage il semblerait, Monsieur, qu'un *peluchier*, un *canut* et une *navette* soient trois instruments d'une égale valeur »<sup>398</sup>.

---

<sup>393</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Des boulangers et des fariniers », n° du 5 janvier 1834, p. 2.

<sup>394</sup> *L'Echo de la fabrique*, « A M. Charles Dupin, député, professeur des ouvriers, et membre de l'Académie des sciences, les mutuelliste lyonnais », n° du 9 mars 1834, p. 1.

<sup>395</sup> *Ibid.*, p. 1-4.

<sup>396</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Du droit de coalition », n° du 24 février 1834, p. 2.

<sup>397</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Du droit de coalition », n° du 8 décembre 1833, p. 1.

<sup>398</sup> *L'Echo de la fabrique*, « A M. Charles Dupin... », art. cit., p. 2.

La faiblesse de l'analyse économique d'un Dupin permet de rendre compte de la faillite générale du gouvernement qui, prisonnier d'idées dépassées, est désormais incapable de saisir la nature inédite du problème et le sens des événements récents. Les journalistes de *L'Echo de la fabrique* jugent ainsi significatives les réactions toutes erronées du maire de Lyon, Prunelle. L'action des Mutuellistes, lui apprennent-ils, n'est ni assimilable à une recombinaison des corporations, ni impulsée centralement par la Société des Droits de l'Homme, ni inspirée de l'économie saint-simonienne, ni enfin noyautée par les anciens carbonaro de la légion des Volontaires du Rhône. Sur ce dernier point, le journaliste canut souligne d'ailleurs le ridicule qui consiste à « représenter les Mutuellistes, qui sont tous chefs d'atelier, et en grande partie pères de famille, comme des soldats de la propagande révolutionnaire »<sup>399</sup>. Face à cette impéritie du pouvoir orléaniste, *L'Echo de la fabrique* peut donc avouer, « nous sommes loin de partager vos terreurs *fausses* ou *vraies* sur le gouvernement républicain ». De nombreuses occasions sont propices pour rappeler les alliances entre chefs d'ateliers et républicains. Ainsi, un exemple parmi d'autres, en janvier 1834, au moment où les crieurs publics de journaux et pamphlets républicains sont menacés d'interdiction par les autorités, passent outre et connaissent une grande réussite, le journal des canuts se félicite de cette « journée de triomphe pour les républicains »<sup>400</sup>. Pourtant l'économie politique des canuts sait désormais marquer ses distances avec celle, jugée souvent trop timide, proposée par les principaux républicains et autres économistes réformistes. Ces distances sont par exemple précisées dans un article où le journaliste (très probablement ici Rivière Cadet) critique un article d'Adolphe Blanqui, proche de J.-B. Say, libéral mais aussi attentif au social, paru dans le *Journal du commerce*. L'amorce du papier conduit d'abord le journaliste à mentionner les titres de Blanqui à parler d'économie politique, mais surtout à lui opposer l'autorité

---

<sup>399</sup> *L'Echo de la fabrique*, « M. Prunelle et la loi contre les associations », n° du 30 mars 1834, p. 3.

<sup>400</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Propagande », n° du 26 janvier 1834, p. 4-5.

supérieure d'un homme dont les travaux sont passés entièrement sous silence, Charles Fourier, qualifié ici de « seul économiste qui ait, en dénonçant le mal, proposé un remède et trouvé pour la solution du problème industriel une base en harmonie avec l'homme, ses facultés et ses besoins »<sup>401</sup>. Blanqui estime que les ouvriers ont tort de vouloir entrer en partage du profit avec l'entrepreneur qui organise la production et assume le risque de son capital. *L'Echo de la fabrique* propose une double réponse : d'abord avant de craindre de voir les profits être dévorés par les salaires il convient de remarquer que, dans le présent, la situation est exactement inverse. Ensuite, précise le journal des chefs d'ateliers, Blanqui commet la même erreur que Garnier-Pagès (un député républicain donc) en réduisant les attentes ouvrières à une triviale question de salaire. Les ouvriers s'agitent et s'organisent d'abord parce qu'ils se trouvent confrontés à une anarchie présente dont ils sont les grands perdants et les oubliés. Ensuite et surtout, leur activisme n'est pas réductible à un simple mouvement de la faim, mais s'appuie au contraire sur une conscience politique naissante qui les engage à vouloir maîtriser cet environnement social : « le peuple a conscience de sa valeur. – Il comprend enfin que le travail ne doit plus être considéré comme un état de servitude, de domesticité, gagé et payé par des maîtres. – Il voit partout des hommes devant concourir à l'action sociale selon leurs facultés, et il entend que chacun retire, selon son apport à cette action, une part équitable des bénéfices de la production ». De même Blanqui estime que les ouvriers sont des niveleurs voulant attaquer le droit de propriété, saper ainsi les bases saines de la société. Mais là encore l'erreur consiste à maintenir des anciennes habitudes de pensée. Les sociétés industrielles doivent effectivement reposer sur des lois mais ces dernières doivent relever de choix nouveaux et adoptés collectivement. Or, dans le présent, ces choix politiques ne peuvent que concerner en priorité le travail et le niveau d'inégalité : « L'absence de toute garantie d'*existence*, et par conséquent de *travail*, pour 23 millions d'hommes sur 32, explique le

---

<sup>401</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Des coalitions », n° du 16 février 1834, p. 1.

journaliste de *L'Echo de la fabrique*, n'est-elle pas la violation d'un droit tout aussi sacré que celui de la propriété, que nous sommes loin, du reste, de vouloir attaquer ? – Nous soutenons à notre tour, qu'un régime tel que celui actuel ne saurait rien produire d'heureux pour la prospérité de l'industrie et du commerce, car la paix et la sécurité publique sont les premiers éléments de prospérité, et il ne saurait y avoir paix durable dans une société où d'un côté se trouvent richesses et superflu pour quelques-uns ; de l'autre misère et privation pour la masse ». Face aux maux actuels, précarité et inégalité, Blanqui propose quelques palliatifs alors que c'est une vaste réforme qui doit être engagée avec les principaux acteurs pour assurer simplement « le droit qu'a le peuple de *travailler* et de *vivre* »<sup>402</sup>.

Dans cet état d'anarchie qui met en échec les modes traditionnels de gouvernement, la solution passe donc par l'association, et surtout *l'association des travailleurs*. Désormais l'association dépasse donc le cadre strict du métier ; c'est d'abord ici un *fait* que l'on constate : « l'esprit d'association étend partout ses ramifications », note-t-on dans *L'Echo de la fabrique* du 10 novembre 1833 et quelques jours plus tard on précise même que « toute la classe des travailleurs s'ébranle et marche à la conquête d'un monde nouveau »<sup>403</sup>. En novembre un grand banquet réunit à Givors les Mutuellistes de Lyon et de Saint-Etienne et l'on célèbre l'association à venir des « travailleurs de toutes les professions », seule garante pour le présent du « droit au travail » et d'un « salaire équitable » et, pour l'avenir, d'une « civilisation nouvelle » assurant une équitable répartition du « bien-être selon le travail et le mérite de chacun »<sup>404</sup>. Quelques semaines plus tard, on reproduit l'appel des *Frères de la concorde*, la nouvelle association pérenne des cordonniers lyonnais qui présente « son œuvre toute sociale, toute démocratique » et demande à se ranger sous la bannière commune que tiennent les Mutuellistes lyonnais et où

---

<sup>402</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>403</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Associations », n°du 10 novembre 1833, p. 2 ; « Coalitions », n°du 17 novembre 1833, p. 1-2.

<sup>404</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Banquet des mutuellistes », n°du 17 novembre 1833, p. 2-3.

se sont déjà placés les Unistes et les Mutuellistes stéphanois : « Nous venons [...] signer à notre tour au grand traité qui doit lier fraternellement les travailleurs de toutes les classes »<sup>405</sup>. Et puis l'on signale aussi peu après le caractère international du mouvement : en Angleterre, fomentée par les ouvriers coalisés, on annonce une grande grève des ouvriers qui réclament une limitation des heures de travail : « On a souvent vu des suspensions partielles du travail, note-t-on dans *L'Echo de la fabrique*, mais on n'a jamais vu une suspension générale »<sup>406</sup>.

L'importante littérature que consacre le journal des chefs d'ateliers entre l'automne 1833 et le printemps 1834, aux associations ouvrières insiste alors sur deux points principaux.

En premier lieu, on souligne que ce type d'association constitue le lieu privilégié où va se forger dans le nouveau monde industriel une opinion démocratique et certaines vertus morales et politiques. On stigmatise d'abord les tares des autres catégories sociales : l'égoïsme et l'individualisme des négociants, leur comportement prédateur aussi, dont les canutes sont les premières victimes ; la veulerie et les habitudes de Cour que reproduisent désormais les principaux politiques ; les vieux réflexes belliqueux des catégories de travailleurs fonctionnant encore sur le modèle dépassé des corporations. Dans le premier numéro de janvier 1834, on attire ainsi l'attention sur les véritables attentats et les violentes représailles commises par les tonneliers de Lyon contre les crocheteurs qui ont tenté de participer au débarquement et à la décharge des bateaux et on souligne que cette réaction n'a pour but que de permettre une « vie de paresse et de cabaret » à quelques tonneliers. Quelques pages plus loin on oppose à ces mœurs les efforts généreux des Concordistes qui tentant de dépasser les premiers objectifs de la société du Parfait-Accord, ne veulent plus désormais asseoir leur association sur le seul intérêt ponctuel, mais aussi sur la fraternité durable. L'association des travailleurs tisse entre l'économique et le politique des liens

---

<sup>405</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au gérant de l'Echo de la fabrique », n° du 5 janvier 1834, p. 4-5.

<sup>406</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Nouvelles diverses. Projet de suspension générale du travail en Angleterre », n° du 2 février 1834, p. 8.

originaux. Le fait est expliqué dans le détail dans un article du 10 novembre 1833. On observe, face à l'oppression, la poussée rapide des « sages associations » qui progressent « sans menace et sans conflit ». Cette poussée est d'abord celle d'un « esprit » privilégiant la solidarité à l'intérêt individuel. Les premiers associés sont des hommes prêts à faire des « sacrifices personnels pour le bonheur commun » et chaque nouveau membre doit exhiber les mêmes qualités : « Ces associations sont donc une excitation à la vertu, puisque pour y obtenir droit d'entrée il faut être vertueux... . Qu'on veuille examiner les associations politiques ou industrielles qui couvrent comme un réseau notre cité tout entière, on reconnaîtra que dans ces associations sont les plus hommes de bien, les plus amis de l'humanité ». Mais l'association permet aussi la consolidation et le développement de ces premières qualités. Le journaliste de *L'Echo de la fabrique* insiste ici surtout sur les discussions contradictoires et échanges d'arguments qui conduisent à l'établissement d'opinions communes : « Les associations sont un moyen de répandre les lumières. Entre les hommes réunis il s'établit un échange d'idées, une communication de réflexions souvent contradictoires. Cette opposition d'idées, ce frottement d'opinions divergentes, ont pour résultat ordinaire et presque immédiat la vérité ». Néanmoins le fondement initial de cette solidarité demeure l'activité économique, le travail. C'est effectivement ici d'une association de travailleurs dont il est question : « les premières conditions pour appartenir à leur association, sont une probité incontestée et l'amour du travail, de l'ordre et de l'économie... Ces associations sont essentiellement morales, et [...] ont pour résultat immédiat de corriger les mœurs avant même d'obtenir l'amélioration matérielle qui est leur but ». C'est en ce sens, conclut le journaliste, que ces « associations mènent à l'égalité et à la liberté »<sup>407</sup>.

Mais l'association est aussi et surtout un instrument de luttes, défensives et offensives, pour les travailleurs de la fabrique. Les deux revendications centrales des canuts portent

---

<sup>407</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Associations », n° du 10 novembre 1833, p. 2-3.

sur « le droit au travail » et sur l'obtention d'une « part équitable de la richesse sociale »<sup>408</sup>. Cette part équitable nécessite d'abord une défense des salaires. Or l'association constitue ici une arme permettant de valoriser dans la transaction commerciale cette marchandise particulière qu'est le travail. Les Mutuellistes, écrit-on dans *L'Echo de la fabrique*, « ont découvert, par le fait de l'association, le moyen : 1° d'être mieux informés du cours de la valeur du travail ; 2° d'éviter de se faire concurrence pour l'offrir ; 3° de se procurer réciproquement des avances dans les moments critiques »<sup>409</sup>. Mais, bien qu'importants, ces acquis économiques ne sont qu'un aspect des résultats que permet d'obtenir l'association. A la veille de la grande grève de février, le journal souligne que l'association doit permettre de faire cesser « l'exploitation de l'homme par l'homme ». Constituée sur une base économique, l'association des producteurs permet en fait de faire cesser une double exploitation, économique mais aussi politique. Les ouvriers coalisés doivent désormais être assez forts pour faire passer dans les lois leurs revendications : pour imposer un droit au travail. Evoquant la nouvelle situation marquée par l'essor de l'association, le journaliste de la feuille de la fabrique note : « On la voit traiter d'égal à égal avec les capitalistes, forcer enfin le législateur à écrire dans ses codes une égalité réelle, à conférer aux travailleurs les droits politiques si injustement et si absurdement réservés jusque là aux seuls oisifs, et arriver ainsi au gouvernement du peuple par le peuple ». Le journaliste poursuit en signalant que le nouvel ordre politique, en accord avec le nouveau monde industriel, s'élabore actuellement non pas au sein du gouvernement et des traditionnelles familles politiques, mais au sein de ces associations économiques : « cinq mille chefs d'atelier sont unis en dépit des perquisitions inquisitoriales de la police et des poursuites du parquet ; leur nombre grandit chaque jour ; ils ont leurs lois fidèlement observées, leurs chefs strictement obéis : toutes leurs mesures sont appuyées sur l'équité et prises dans l'intérêt général ; tout

---

<sup>408</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Du droit de coalition », n° du 29 décembre 1833, p. 2-4.

<sup>409</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Sur le but des associations », n° du 22 décembre 1833, p. 2.

enfin marche avec une admirable harmonie. Dans les réunions hebdomadaires, réunions éminemment utiles, on parle des affaires de tous, des affaires de chacun ; on expose ses espérances, ses idées d'avenir ; on discute les moyens les plus propres, les plus prompts à amener l'amélioration du sort commun ; on s'instruit, on apprend à se connaître, on se moralise, et on avance ainsi à grand pas vers l'émancipation de tous les travailleurs »<sup>410</sup>.

Dans ce contexte, le grève générale, suspension totale des métiers, décidée et exécutée à partir du 14 février 1834, apparaît comme une réalisation éclatante du Mutuellisme. Cette grève manifeste d'abord le degré de solidarité des ouvriers lyonnais puisque c'est initialement pour venir en aide à quelques centaines de peluchiers frappés par la baisse des salaires alors même qu'ils travaillent dans l'une des rares industries épargnée par une conjoncture économique difficile, que tous les métiers à tisser de Lyon, après délibération et vote, sont mis en suspend<sup>411</sup>. Elle manifeste également le degré de cohésion et d'union des ouvriers, sous la tutelle du Mutuellisme. Des informations et chiffres concernant les tarifs sont établis et produits en vue des négociations, une collecte et l'établissement d'une véritable caisse pour la grève sont organisés, une surveillance attentive des troupes est mise en place pour éviter les provocations des agents de la police. Cette grève atteste enfin de l'ascendant pris par le Mutuellisme sur la classe ouvrière et sur le mouvement social et politique lyonnais. En effet, cette réussite contraste avec les atermoiements et le ralliement tardif des ouvriers non-mutuellistes et dont *L'Echo des travailleurs* de Chastaing tente d'exprimer l'opinion. De même, la décision de faire grève signale l'autonomie du mouvement mutuelliste vis-à-vis des principaux courants républicains lyonnais qui, dans les pages la *Glaneuse* ou du

---

<sup>410</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De la nécessité pour tous les travailleurs de se rallier aux associations », n° du 9 février 1834, p. 1-2.

<sup>411</sup> *L'Echo de la fabrique* note ici que les conditions « déterminèrent les Mutuellistes à frapper les métiers d'un interdit général, et ce fut dans la journée du 14 que cette décision fut unanimement exécutée », *L'Echo de la fabrique*, « Lyon et les mutuellistes », n° du 23 février 1834, p. 1.

Précurseur vont manifester leur scepticisme vis-à-vis de cette manifestation.

#### La grève de février 1834 : le témoignage d'un lyonnais

Joseph Bergier(1800-1878) était un bourgeois lyonnais, proche des cercles républicains (il était le cousin de César Bertholon), impliqué dans l'organisation de l'enseignement mutuel à Lyon. Il rédige à partir d'avril 1833 un journal quotidien dans lequel apparaissent de nombreux commentaires sur l'évolution du mouvement social lyonnais. Le 30 novembre 1833 il note, par exemple, « *Depuis quelques temps différents corps d'état, se réunissent, s'entendent, et refusent de travailler à moins d'une augmentation. On parle beaucoup de ça. Ils sont du reste très tranquilles, très calmes, et ont raison, à mon avis, de vouloir améliorer leur existence puisque le moyen qu'ils emploient pour cela sont légaux, et n'ont rien qui tiennent à l'emploi de la force. On cite parmi les corps d'état ainsi coalisés : les charrons, les tireurs d'or, les cordonniers, les tailleurs et quelques autres* ». En février 1834, il commente au jour le jour la grande grève de la Fabrique.

Source : Journal de Joseph Bergier, années 1834, Musée Gadagne, Lyon.

Vendredi 14 février 1834.

Tous les métiers étaient couverts et les ouvriers réunis à la Croix-Rousse ; ils n'ont fait aucun bruit on se serait même aperçu de rien si quelques personnes plus peureuses n'avaient pas jeté l'épouvante.

Le temps s'était bien refroidi il a fait un temps sombre tous le jour.

#### Samedi 15 février 1834

Les métiers sont toujours couverts et l'on commence à concevoir de vives inquiétudes. Les fabricants ont tous déménagé leurs étoffes et sont presque tous partis avec leurs familles pour la campagne. Ils feraient bien mieux de maintenir les prix sans diminution car les ouvriers ne demandent aucune augmentation : ils veulent seulement s'opposer à de nouvelles diminutions. On rapproche des troupes de Lyon, les rues commencent à se remplir de monde.

Il fait beau temps mais frais, sans pouvoir dire pourtant qu'il fait froid.

#### Dimanche 16 février 1834

Je me suis levé tard, il neigeait, ce qui m'a empêché d'aller faire visite aux dames Reynaud. Cependant à midi la neige a cessé, je suis sorti un instant, et malgré la position déplorable dans laquelle se trouve Lyon, menacée d'une révolution, il y avait beaucoup de masques soit à St-Fond, soit dans la ville. Joie, folie, gaîté dans la rue. Dans les maisons, crainte, douleur, inquiétude ; cette nuit on a achevé un bon nombre de déménagements ; on assure que plus de 10000 ménages sont partis pour la campagne et les environs. On a dîné chez mon cousin Bergier, il lui manquait quatre convives partis à la campagne.

Le temps a été couvert, noir, mais néanmoins on pouvait promener, il faisait peu froid et il y a beaucoup de monde dehors.

#### Lundi 17 février

J'ai travaillé à préparer mes notes de départ jusqu'à midi. Je suis sorti pour savoir quelques nouvelles de la révolution qui nous menace. Les ouvriers donnent l'exemple du calme, ils ont proposé des voies de conciliation qui ont été repoussées, on veut les forcer au combat qu'ils ne veulent pas accepter. Aucun métier ne travaille, des canons sont braqués à la Croix-Rousse, les militaires consignés dans les casernes ; les rues sont pleines de monde. Beaucoup de groupes circulent sur la place des Terreaux. Les postes sont doublés, l'effervescence semble augmenter. Enfin, à la nuit, la foule augmente aux Terreaux, la foule fait des ronds.

Des dragons arrivent, on crie au Rhône, on fait évacuer le centre de la place, et l'on y place un bataillon de ligne. Des sommations sont faites, on obéit, on se retire et la foule se dissipe lentement. Il a fait beau et un peu froid.

#### **Mardi 18 février**

Nous sommes toujours de même. Les ouvriers ne travaillent pas mais ne font point de bruit. Ils sont tous consignés chez eux. La place des Terreaux est pleine de militaires et de curieux quelques gamins se sont promenés en bande de 20 ou 30 en chantant la Marseillaise et c'est tout.

Il fait très beau et peu froid.

#### **Mercredi 19 février**

Les ouvriers ne font toujours rien. Il y a eu une affiche pour défendre les rassemblements qui n'ont pas été plus forts ni plus turbulents que les jours précédents. Les fabricants déménagent toujours et ont grand peur.

Il se fait beaucoup de comptes tous effrayants.

Le temps est toujours beau.

On avait posé une affiche qui conseillait les ouvriers qui voulaient travailler de reprendre leur ouvrage leur promettant un piquet d'infanterie à la porte de leur atelier pour les protéger.

#### **Jeudi 20 février**

Malgré qu'on avait promis la veille grande rumeur pour aujourd'hui il n'y a pas eu le moindre bruit. Quelques ouvriers ont voulu essayer de travailler et user du piquet qui leur avait été donné mais bientôt la foule s'est portée sur le point où l'on travaillait et le piquet a décampé au moment où le canut a cessé de travailler.

[...]

#### **Vendredi 21 février**

Les ouvriers se reposent toujours. Ils se sont présentés en députation chez les fabricants afin de prendre avec eux des arrangements quelques uns y ont consenti et l'on espère que lundi tous reprendront leur ouvrage. Tout a été tranquille aujourd'hui il n'y a presque eu personne sur la place des Terreaux le temps a été beau le matin et le soir il pleuvait un peu.

Dans son *Histoire de dix ans*, Louis Blanc, prenant pourtant acte de l'échec final de cette grève - les autorités et les négociants durcirent le conflit, les tarifs ne furent pas revus et face à l'épuisement du mouvement, les travaux reprurent quelques jours plus tard - ne peut s'empêcher de signaler la leçon magistrale et neuve donnée alors par les canuts : « Considérée dans son principe moral, elle avait quelque chose de singulièrement élevé. Quoi de plus touchant que de voir cinquante mille ouvriers suspendre tout-à-coup les travaux qui les faisaient vivre et se résigner aux privations les plus dures, pour garantir de toute atteinte douze cents de leurs frères les

plus malheureux ! ... . Par rapport à la classe ouvrière, c'était la théorie de l'association appliquée sur une grande échelle et au prix de sacrifices qui en rendaient l'effet plus imposant. Par rapport à la bourgeoisie, c'était une démonstration terrible, mais péremptoire, des vices d'un régime industriel qui, fondé sur un antagonisme de tous les instants, ne vit que par le perpétuel triomphe du fort sur le faible, et entretient une hostilité flagrante entre ces deux éléments de la production : le capital et le travail »<sup>412</sup>. Cette grève avait, en effet, une signification qui dépassait ses résultats immédiats. Là encore, les commentaires développées dans la presse ouvrière permettent de signaler que la grève, événement majeur, s'inscrivait dans une évolution plus vaste.

Grève générale et associations tournées vers les conflits sont en effet le plus souvent décrites dans *L'Echo de la fabrique* comme des manifestations d'une période de « transition ». On insiste en effet sur l'idée que ces conflits industriels souvent violents résultent de la présence encore importante des oisifs dans la société actuelle. Lorsque la croissance graduelle des associations aura éliminé les oisifs une autre société, sans antagonismes sinon sans conflits, se mettra en place : « Du sein des associations doit éclore une organisation prochaine ; ces associations, à cette heure, dispersées sur le sol, sont les germes qui bientôt grandiront ; ce sont des matériaux épars que le présent apprête et amasse, que la main de l'avenir trouvera là, qu'elle ajustera et alignera pour fonder une administration générale du travail »<sup>413</sup>. L'idée est reprise une nouvelle fois, précisée, par le même journaliste (là encore très certainement Rivière Cadet) quelques semaines plus tard : les grèves, telles que celle, générale, que vient de vivre la cité de Lyon, n'ont rien de commun avec les vieilles révoltes de la faim : ici, on assiste plutôt au « prélude de la réforme qui, dans l'intérêt de tous, riches et pauvres, doit s'opérer bientôt dans notre organisation industrielle et commerciale, puis commencer l'heureuse et

---

<sup>412</sup> Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, ouv., cité, vol. V, p. 249.

<sup>413</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Encore des coalitions. Ce qu'elles annoncent ; ce qu'elles produiront », n° du 1<sup>er</sup> décembre 1833, p. 1-2.

pacifique transformation de notre vieux monde en un monde plus conforme au vœu de l'humanité et aux saintes lois de la nature ». La nouvelle logique est donc indiscutable et inclusive, et cette « régénération sociale » doit finalement associer, harmonieusement, « travail, capital et talent »<sup>414</sup>.

Toutefois dans le contexte des premiers mois de l'année 1834 les autorités ne pouvaient entendre ce message. Délégué par le pouvoir, Charles Dupin tente une dernière fois d'effrayer les chefs d'ateliers. Sa brochure leur apprend que, actuellement puissants en tant que groupe d'intérêt, ils commettent toutefois une énorme erreur de calcul politique; que de commun, leur demande en effet Dupin, entre eux et le « pauvre ouvrier canut, ne sachant ni lire ni écrire, n'ayant jamais fait usage de ses facultés intellectuelles que pour pousser avec égalité sa navette de gauche à droite et de droite à gauche »<sup>415</sup>. Les chefs d'ateliers on voulu imposer leurs vues aux négociants, mais pour cela, leur explique Dupin, ils ont noué, au sein des « associations secrètes et des coalitions clandestines », deux alliances funestes : avec ces ouvriers, incultes, irresponsables, versatiles, mais surtout avec les républicains. Or, quel est l'intérêt des républicains ? D'abord créer puis entretenir un désordre susceptible de conduire au chaos ; ensuite équarrir et niveler. Dans ce processus, souligne Dupin, quel peut être l'avenir des chefs d'ateliers ? En premier lieu, le *professeur des ouvriers*<sup>416</sup>, leur apprend que la république s'emploiera immédiatement à faire disparaître l'industrie dont ils vivent : « Quand vous aurez, sans le vouloir, prêté vos robustes mains à l'inexorable république, elle sacrifiera votre bien-être, votre gagne-pain à l'inflexibilité de ses principes »<sup>417</sup>. Ensuite et surtout, Dupin, leur suggère que, véritable bourgeoisie de la fabrique, et alors que les aristocrates de la fabrique, les négociants, auront été éliminés, ils risquent d'être les prochaines victimes de la

---

<sup>414</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Du droit de coalition », n° du 24 février 1834, p. 3.

<sup>415</sup> Charles Dupin, *Aux chefs d'ateliers composant l'association des mutuellistes lyonnais*, Lyon, J. M. Boursy, 1834, p. 2.

<sup>416</sup> La brochure est, en effet signé Charles Dupin, *député, professeur des ouvriers, membre de l'académie des sciences*.

<sup>417</sup> *Ibid.*, p. 6-7.

république tant ils risquent alors d'apparaître comme « *l'infâme juste-milieu de la fabrication* ». C'est donc un dernier avertissement, un appel pour qu'ils reconnaissent enfin leurs vrais alliés, leur monde et leurs intérêts que leur présente Dupin : « Eh bien ! juste-milieu lyonnais, vous périrez sous la logique de la spoliation si vous ne respectez pas les droits, la propriété, l'industrie de la classe des fabricants capitalistes contre lesquels vous vous coalisez ». Le style paranoïde du bon baron reflète alors précisément l'état d'esprit du gouvernement de Juillet. La session parlementaire du printemps 1834, privilégie la thèse de la conspiration politique noyauté par les républicains et dont Lyon constituerait l'un des deux centres. Le 25 février un projet de loi porté par Félix Barthe prévoit une sévère limitation du droit d'association<sup>418</sup>.

Dans le contexte lyonnais la lente élaboration de cette loi – qui passera en mars et avril suivants devant les deux Chambres avant d'être signée par le Roi le 10 avril – est perçue comme l'ultime agression de la frange la plus réactionnaire et dégénérée de la société. N'insiste-t-on pas dans *L'Echo de la fabrique* sur le fait que cette loi, qui prétend frapper d'interdit les associations, est initiée par un ancien carbonaro prostitué au nouveau pouvoir ? N'insiste-t-on pas aussi sur les nombreuses provocations du *Courrier de Lyon* qui attend la « revanche de Novembre », et exige la mitraille pour les ouvriers. Une feuille d'ailleurs qu'une dernière fois l'organe des canuts va stigmatiser, dénonçant « la sauvage imbécillité du journal aux 150 patrons »<sup>419</sup>. La loi est finalement adoptée par les Chambres et publiée dans *L'Echo de la fabrique* du 6 avril 1834, alors que le journal est désormais en procès et que six des principaux

---

<sup>418</sup> La loi Barthe prévoyait quatre grandes limitations : les associations de moins de vingt membres nécessitaient désormais une autorisation ; les simples membres et non plus simplement les dirigeants d'associations non autorisées pouvaient désormais être emprisonnés, pénalisés et mis sous surveillance ; les propriétaires de locaux accueillant ces associations pouvaient être poursuivis ; enfin les infractions à cette loi étaient désormais considérées désormais comme attentant à la sûreté nationale, et les accusés étaient traînés non plus devant un jury mais devant la Cour des Pairs.

<sup>419</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De nos très hauts... », art. cit., n° du 2 mars 1834, p. 3.

Mutuellistes sont cités devant le tribunal de police correctionnelle de Lyon pour délit de coalition. Les associations ouvrières, pourtant « purement industrielles et philanthropiques » sont donc interdites. La loi risque d'avoir comme effets pervers de renforcer ces associations en les obligeant à être plus secrètes, plus compactes, plus vindicatives : « ces associations, si on les y force, laisseront leur mission de paix et d'organisation pour une mission de guerre et de renversement », une action par laquelle « tous les travailleurs de France se donneront la main »<sup>420</sup>. Dans les premiers jours d'avril, mutuellistes et républicains s'unissent dans un « Comité d'ensemble », les canuts organisent une vaste démonstration de solidarité à l'occasion du décès d'un chef d'atelier, manifestent à l'occasion de l'ouverture du procès des leaders de la grève de février. Le 9 avril commence la seconde insurrection de Lyon qui se terminera cinq jours plus tard par la capitulation des dernières poches de résistance sur la colline de la Croix-Rousse.

### Une « vente sociale d'épicerie »

Au lendemain de la « semaine sanglante » (l'expression est d'Adolphe Sala) les choses se rétablissent lentement à Lyon. Le mutuellisme est officiellement interdit mais les autorités le soupçonne de se recomposer. Le 28 septembre la police fait une descente dans les locaux de *L'Indicateur*, arrête neuf chefs d'ateliers et le gérant du journal, fouille les locaux du journal « dans l'espérance de trouver quelques papiers qui indiquassent la reconstitution du *Mutuellisme* »<sup>421</sup>. Les autorités craignent également que le mouvement des chefs d'ateliers réapparaisse sous des formes inédites. Il est exact que, sous le nouveau régime de contrainte et de surveillance mise en place après la seconde insurrection, les modalités d'action des canuts

---

<sup>420</sup> *L'Echo de la fabrique*, « De la loi sur les associations », n° du 16 mars 1833, p. 3.

<sup>421</sup> *L'Indicateur*, « Dimanche matin... », n° du 9 octobre 1834, p. 1.

se transforment encore, exploitant une nouvelle fois les moindres possibilités : Projetée dès la fin 1833, les plans d'une *Société commerciale*, véritable coopérative de production, sont présentés dans une brochure commise par trois chefs d'ateliers<sup>422</sup> ; toutefois le projet d'une coopération des producteurs se heurtait semble-t-il à deux obstacles majeurs repérés auparavant : en premier lieu des difficultés évidentes d'organisation et de réalisation. Dès novembre 1832, un projet de maison centrale de fabrique d'étoffes de soie avait été proposé par Berger<sup>423</sup> ; premier modèle d'une coopérative de production l'idée est rapidement abandonnée devant « la difficulté d'une entreprise aussi gigantesque »<sup>424</sup> ; en second lieu le projet de coopérative de production pouvait facilement servir de masque au projet récurrent des autorités et de certains négociants de briser le système de la manufacture dispersée et de rassembler les canuts dans de vastes ateliers<sup>425</sup>. La solution à ce problème d'organisation devait donc plutôt se situer du côté d'une association de consommateurs. Le projet le plus prometteur et le plus durable sera donc l'épicerie sociale de Michel-Marie Derrion. Nous suivrons la genèse de ce projet dans les pages de *l'Indicateur* au tournant des années 1834-1835.

#### Sismondi et l'insurrection lyonnaise de 1834

<sup>422</sup> Jean-Baptiste Bonnard, François Charpines, Pierre Lacombe, *Société commerciale créée par les chefs d'ateliers et ouvriers de la ville de Lyon et ses faubourgs*, Lyon, imprimerie Léon Boitel, octobre 1834.

<sup>423</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Maison centrale d'indication pour la fabrique d'étoffes de soie », n° du 2 décembre 1832, p. 4.

<sup>424</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Au rédacteur », n° du 24 février 1833, p. 4.

<sup>425</sup> En août 1833, un article du *Journal du commerce* explique que « les chefs d'ateliers sont la plaie de la fabrique lyonnaise » et qu'une alliance entre négociants et ouvriers dans le cadre d'un système industriel privilégiant les grands établissements devrait permettre « de détruire ce vers rongeur qui dévore la fabrique » (EF, n° du 11 août 1833). Presque simultanément, Gasparin tente de publier anonymement dans *l'Echo de la fabrique* un article vantant les grandes manufactures dans lesquelles seraient réunis, sous l'autorité du gouvernement, les ouvriers de la soie (voir ici R. Bezucha, *The Lyon Uprising of 1834*, ouv. cit., p. 119-120).

L'insurrection d'avril 1834 eut un très fort retentissement en France et en Europe. Simonde de Sismondi réagit violemment à l'événement ; « Nous avons reçu ce soir des nouvelles de Lyon du 12, et l'on s'y bat toujours, quoique le gouvernement annonce des succès contre les insurgés. C'est horrible ; et l'acharnement de la société ici contre les insurgés, son désir d'un massacre qui la délivre de la peur est plus horrible encore [...]. J'ai dit qu'on y voyait de la politique ou de l'esprit de parti, qu'il n'y en avait point, que c'était la férocité de la civilisation, non le gouvernement que j'accusais, et à présent que je suis calme je confirme toutes mes paroles et trouve toujours les massacres de gens inoffensifs, par les modérés et les amis de l'ordre, la chose la plus atroce de ces 45 années de révolution », [*Fragments de son journal et correspondance*, Genève et Paris, J. Cherbuliez, 1857, p. 94-95]. Les combats à Lyon traduisent en effet le malaise industriel et la fausse direction donnée à l'activité économique par le nouvel esprit du commerce : « La catastrophe de Lyon a montré de nouveau quels malheurs, quels dangers étaient attachés à l'ordre actuel, et cependant personne ne veut voir la question où elle est réellement. Enivrée d'une odieuse victoire, les hommes du pouvoir croient avoir prouvé à coup de canon aux malheureux ouvriers que leurs salaires sont assez élevés. Ils réfutent comme des exagérations tout ce qu'on dit de leur souffrance actuelle ; qu'importe si par la nature des choses, à supposer qu'ils ne soient pas arrivés à ce point hideux de dénuement, ils y marchent et ils arriveront dans un temps nécessairement limité. La concurrence, pour faire toujours plus et toujours à meilleur marché, ne s'arrête point : des économistes ne répugnent pas de dire que la base de toute prospérité commerciale, c'est le bon marché de la main-d'œuvre, tandis que c'est le symptôme et la cause de la plus grande des calamités nationales » [*Epistolario*, Firenze, La Nuova Italia, 1936, vol. I, 229-230]. Sismondi débuta peu-après la rédaction de son grand article sur les manufactures où il tentait de présenter une « économie humaine et applicable » plus attentive à la distribution des richesses qu'à leur accumulation. Comme Fourier, Sismondi interrogeait la rhétorique libérale du progrès et dénonçait la chrématistique de ses collègues économistes plus préoccupés du sort des choses que du bonheur des hommes. L'essor non contrôlé du commerce se traduisait par deux phénomènes funestes pour les travailleurs, « *to over-trade, to undersell* ». Le débat sur les manufactures, où il intervenait à contre-courant de l'opinion dominante, était au cœur de ses arguments. L'essor du machinisme est associé, à tort selon lui, à l'affirmation des grandes manufactures. Ces manufactures permettent de dominer la nature mais signifient aussi la mort des artisans : « Par la puissance des grands capitaux on a attaqué toutes les industries indépendantes, et l'on a contraint l'homme qui était auparavant maître dans un métier à descendre au rang de journalier, de prolétaire ». Le prolétaire est dominé en tant que salarié, l'entrepreneur pouvant ponctionner, à loisir, sur la valeur de son travail ; le prolétaire est surtout dans une position matérielle et morale effroyable, comme le suggère les premières enquêtes qu'à pu consulter Sismondi sur le sort des ouvriers anglais dans les manufactures de coton. Evoquant la condition de cet ouvrier de manufacture, il la juge plus dure et surtout plus avilissante que celle du laboureur : « Il travaillera aussi incessamment, aussi rudement ; il se soumettra à une monotonie d'occupations plus abrutissante pour l'entendement, à une condition plus précaire quand aux récompenses ; il vivra dans une atmosphère étouffante, méphytique, empoisonnée, qui détruira ses poumons ; il se résignera pendant des heures à être debout, ou couché, ou assis, dans une attitude qui gonflera ses os et le rendra rachitique ; il servira une machine dont la puissance aveugle et gigantesque lui fera courir le risque, à la moindre négligence, d'être broyé entre des rouages. Toutes ses souffrances, il ne les acceptera pas seulement pour lui-même, il les partagera avec sa femme et ses enfants ; il exposera ceux-ci en même temps à une contagion morale plus dangereuse encore. Il se dégradera lui-même en étouffant ainsi les sentiments de la nature, en vendant en esclavage les êtres qui lui sont les plus chers, et dont il est le seul protecteur. Ainsi le pain qu'il achètera, il le paiera au prix de sa fatigue, de sa santé, de son intelligence, de ses affections et de sa moralité » [*Etudes sur l'économie politique*, Paris, Treutel et Würtz, 1838, tome 2, p. 290-291]. Cette fausse direction de l'industrie qui touche tous les secteurs doit être combattue en contrôlant la concentration en cours des capitaux et des

techniques dans les métiers anciens et en assurant un minimum de garanties aux ouvriers ; c'est là l'objet de l'économie politique : « la vraie économie politique, le règlement de la cité et de la maison, doit enseigner à diriger le travail humain de telle sorte que tous aient part aux jouissances qu'il [le travail] doit procurer, que tous soient nourris, logés, vêtus de manière à profiter des bienfaits que la Créateur a préparés pour l'homme ; que tous aient assez de loisir pour conserver la santé de l'âme aussi bien que celle du corps ; que tous soient appelés à prendre aussi quelque part au festin de l'intelligence » [*ibid.*, tome 1, p. vj].

A l'automne 1834, le débat sur les machines semble resurgir, et c'est Chastaing, dans la *Tribune prolétaire* qui remet le sujet au cœur des débats. Le développement de la concurrence, la généralisation des machines sont décrits comme de véritables fléaux. Or, Chastaing estime que c'est à tort et qu'il s'agit de phénomènes centraux du monde industriel moderne que caractérise le progrès. L'enjeu du présent est simplement d'en organiser l'accompagnement politique. L'erreur ici est de chercher inspiration chez Sismondi qui vient d'ailleurs de publier dans la *Revue mensuelle d'économie politique* un article retentissant sur « le sort des ouvriers dans les manufactures »<sup>426</sup>, un article que va reproduire la *Tribune prolétaire*. Sismondi représente, dans le présent, l'une des deux écoles en économie politique, « science qui, on peut le dire sans exagération, embrasse la société toute entière, du sommet aux fondements ». L'économie sismondienne, selon Chastaing, tient pour devise « *corporation, monopole, privilège* », pour maxime « *chacun chez soi, chacun son droit* » et fait de la stricte défense des « *intérêts matériels* » le parangon de toute revendication. A cette économie politique rétrograde, s'oppose le message de J.-B. Say. Sa devise fut « *laissez faire, laissez passer* » et il tint pour maxime « *fraternité universelle* », faisant de la défense des « *intérêts moraux* », c'est-à-dire d'une véritable « dignité de l'homme » une priorité<sup>427</sup>. De l'œuvre de Say ressort un enseignement central concernant le rôle des machines : « nous savons qu'introduites dans une industrie quelconque elles ont toujours pour effet brutal et immédiat de mettre à la réforme les bras dont elles prennent la place ; mais cet inconvénient qu'on

---

<sup>426</sup> Sur l'économie de Sismondi, voir par exemple, Jean-Jacques Gislain, « Sismondi and the Evolution of Economic Institutions », in G. Faccarello (ed.), *Studies in the History of French Political Economy*, Routledge, 1998.

<sup>427</sup> *Tribune prolétaire*, « Du sort des ouvriers dans les manufactures », art. cit., p. 1.

ne saurait assez déplorer pour les malheureux qu'il peut réduire au désespoir ou plonger dans la misère, et que la société tout entière selon le but de son institution, doit adoucir à l'égard des victimes, cet inconvénient est toujours compensé par des avantages immenses »<sup>428</sup>. Un peu plus tard la *Tribune prolétaire* apportera quelques précisions sur ces mesures sociales d'accompagnement du progrès économique. Evoquant les innovations introduites par l'usage de la vapeur dans les transports, le journaliste montre les gains réalisés par les consommateurs et l'augmentation des qualifications dans l'industrie réalisées par ces nouveaux usages. Concernant, enfin, la question de la gestion sociale de la transition, il poursuit ; « le gouvernement peut avoir à jouer un rôle de prévoyance dans le mouvement industriel ; ce serait le cas d'examiner si, au milieu des déplacements continuels qui résultent de cette lutte ouverte entre les hommes et les machines, le développement des travaux publics et la création de grands ateliers ne pourraient pas donner asile à ceux qui se trouvent subitement privés de leurs moyens d'existence, et faciliter ainsi les transitions d'un état à un autre »<sup>429</sup>.

Naturellement, Chastaing s'oppose ici, comme souvent depuis qu'il a été écarté de la direction de *L'Echo de la fabrique* un an plus tôt, à ses concurrents mutuellistes qui s'expriment désormais dans *L'Indicateur*. Et, de fait, son article est conçu comme une réponse à Eugène Dufaitelle qui dirige alors ce journal depuis sa création, fin septembre 1834. Face à l'interdit porté depuis la seconde insurrection contre le mutuellisme, on a voulu créer deux palliatifs : un journal, et un bureau (qui sera ouvert en février 1835), tous deux tournés vers la même œuvre : « Si nous avons donné ce nom à ce journal : L'Indicateur ; c'est que nous avons voulu, par lui, reproduire le service d'indication qui existait dans l'association, ce que chaque indicateur faisait pour une centrale ; ce que les indicateurs de chaque centrale faisaient pour toutes les loges ; le journal le fera

---

<sup>428</sup> *Tribune prolétaire*, « La concurrence et les machines », n° du 9 novembre 1834, p. 1.

<sup>429</sup> *Tribune prolétaire*, « Les machines à vapeur », n° du 12 juillet 1835, p. 2.

pour tous les chefs d'ateliers, ou mieux encore, il le fera pour toutes les autres classes de travailleurs ; c'est donc essentiellement un journal d'intérêt matériels et moraux que nous établissons »<sup>430</sup>. Par certains côtés, l'enjeu de l'indication peut apparaître comme un recul par rapport aux espoirs que portait l'association. Mais il faut nuancer et, le débat engagé sur les machines permet de mesurer l'évolution des revendications. En 1832, lorsque le républicain Pétetin critiquait le mutuelliste Bouvery sur la question des machines, c'était pour mettre en lumière, en quelque sorte, le passéisme de son discours, qui, aveugle au principe de la lutte entre classes, repoussait la seule voie possible d'avenir et d'émancipation, la conquête du gouvernement par le suffrage étendu. En 1834, la critique que Chastaing adresse aux mutuellistes reconvertis dans l'indication va être opposée : selon lui, ces derniers sont trop radicaux et vont beaucoup trop loin dans leur projection. Voulant, à l'inverse, définir l'attitude raisonnable de la *Tribune prolétaire*, Chastaing écrira d'ailleurs : « Plus modestes que nos antagonistes, nous ne voulons pas quitter le monde positif, quelque mauvais qu'il soit, pour entrer dans un monde idéal ou dans ses visions, fruits d'une hallucination morale, à défaut d'opium, tout se range au gré du croyant »<sup>431</sup>. Ce que Chastaing considère ici comme utopique est un discours et une pratique qui prenant acte des problèmes de misère, pauvreté, chômage, délaissent le combat politique classique, pour situer la réforme au niveau de l'organisation économique : le monde industriel, tel qu'il existe, doit être réformé en profondeur.

Dès les tout premiers numéros de *L'Indicateur*, le ton se renouvelle. Dans ses chroniques, Dufaitelle insiste sur trois points :

- Il mène d'abord une critique frontale du monde économique actuel que régissent concurrence et argent. La critique porte centralement sur le thème de la spéculation et de l'agiotage : « quand on songe à tous les tiraillements, note Dufaitelle, à toutes les

---

<sup>430</sup> *L'Indicateur*, « Nous avons annoncé... », n° du 28 septembre 1834, p. 1.

<sup>431</sup> *Tribune prolétaire*, « Sur la brochure de M. Derrion », n° du 19 avril 1835, p. 1.

secousses qui viennent ébranler la société, par le seul fait de la volonté et des caprices de quelques agioteurs qui, à leur gré, disposent de la prospérité ou de la détresse des affaires, qui font d'une mauvaise saison ou des accidents graves, des sujets de spéculations, par lesquelles ils deviennent plusieurs fois millionnaires, et plongent dans un complet dénuement la généralité des familles, on se demande comment de semblables faits, qui sont des crimes de lèse-humanité, peuvent se commettre sans que les lois ne puisse ni les atteindre, ni les punir. Les personnes sensées et de bonne foi comprennent facilement que, bien que les grands spéculateurs n'aient des rapports qu'avec d'autres riches spéculateurs, les résultats sont toujours le maintien ou l'accroissement de la misère des masses ; car le plus souvent c'est sur les objets de première nécessité que se fixe leur ambition »<sup>432</sup>. Cette critique n'est toutefois plus morale, et il n'est plus question, comme aux lendemains de novembre 1831, de stigmatiser quelques égoïstes aveugles à la logique de concorde du nouveau monde industriel ; désormais on insiste sur le fait que les négociants en tous genres sont eux-même agis par ce système nouveau peut-être originellement vertueux mais sur lequel on a perdu tout contrôle.

- Dès lors, contre l'enseignement économique classique, il faut réhabiliter, face aux rhétoriques du laisser-faire inconditionnel, l'idée du contrôle ; « Aujourd'hui, toute la France, et particulièrement la patrie de M. Say, la ville de Lyon, attaque le système de libre concurrence, et fait retour aux idées françaises d'organisation et de direction »<sup>433</sup>. C'est donc d'une avancée du gouvernement économique qu'il est question : le principe de concurrence n'est pas écarté mais on estime qu'il faut distinguer entre une bonne

---

<sup>432</sup> *L'Indicateur*, « Chaque fois qu'un ouvrier... », n° du 12 octobre 1834, p. 1-2.

<sup>433</sup> *L'Indicateur*, « Constitution actuelle de l'industrie », n° du 9 novembre 1834, p. 1.

concurrence, centrée sur les capacités, et synonyme alors d'innovation et de croissance, et une mauvaise concurrence venant de l'accumulation de l'argent entre quelques mains et synonyme de gaspillage et de crise. Le rôle du gouvernement économique est alors de favoriser, grâce à une « réforme industrielle et commerciale » d'envergure, cette bonne concurrence

- Toutefois, cette vaste réforme ne peut demeurer un horizon à long terme, et dès à présent, juge Dufaitelle, des améliorations sont possibles et nécessaires ; « nous allons entrer sérieusement dans la carrière des améliorations et des réformes commerciales », annonce-t-il<sup>434</sup>. Pour cela il note qu'il est indispensable d'améliorer le « système d'indication » ; mais il annonce surtout le « projet d'organisation commerciale et industrielle » qu'a commencé à proposer Michel-Marie Derrion ; « il serait très facile aux chefs d'atelier de s'entendre pour former un premier fonds commun, d'investir de leur confiance un homme probe et connu, et de le charger d'acheter en gros tous les objets de consommation d'une première nécessité ; que chacun se partagerait selon la mise de fonds qu'il aurait fourni »<sup>435</sup>.

Derrion, d'abord saint-simonien, puis rallié au fouriérisme, était un négociant<sup>436</sup>. Il publiera au lendemain de la seconde insurrection un petit opuscule, *Constitution de l'industrie et organisation pacifique du commerce et du travail ou tentative d'un fabricant de Lyon pour terminer d'une manière définitive la tourmente sociale*. Mais ses arguments sont repris et

---

<sup>434</sup> *L'Indicateur*, « Nous qui avons pour tâche... », n° du 26 octobre 1834, p. 2.

<sup>435</sup> *L'Indicateur*, « Chaque fois qu'un ouvrier... », art. cit., p. 2.

<sup>436</sup> Sur Derrion, voir, J. Gaumont, *Le Commerce Véridique et Social (1835-1838) et son fondateur Michel Derrion (1803-1850)*, Amiens, Imprimerie Nouvelle, 1935 ; D. Bayon, *Le Commerce Véridique et Social de Michel-Marie Derrion, Lyon, 1835-1838*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2002. Enfin, André Gueslin, *L'Invention de l'économie sociale*, Paris, Economica, 2<sup>e</sup> édition, 1998, p. 59-61.

développés dans *L'Indicateur* quelques mois plus tard dans une série d'articles intitulés « Améliorations industrielles ».

Selon Derrion, les efforts présents ont tendu à compenser et soigner les maux nés d'un système économique consacrant le laisser-faire et le comportement intéressé. On a voulu améliorer la publicité apportée à ce processus et on a tenté d'accompagner politiquement son développement. Ces efforts, utiles, demeurent néanmoins limités si l'on n'aperçoit pas qu'il sont la manifestation d'une exigence plus générale de *réforme* ; il ne convient pas ici d'accompagner un processus naturel mais, plus ambitieusement, de se l'approprier collectivement, et d'en cultiver par une série de choix, de sélections et d'arbitrages les promesses ; dans les termes de Derrion, il faut « conquérir pacifiquement le commerce et l'industrie au profit du travailleur de tout rang »<sup>437</sup>. C'est dans cette possibilité et cette exigence de réforme que le monde industriel est nouveau ; il engage à protéger et cultiver la « concurrence d'émulation, qui excite au travail et au perfectionnement des produits industriels » tout en éradiquant la concurrence « malfaisante et oppressive »<sup>438</sup>. On ne peut, en effet, invoquer contre cette possibilité de réforme, une quelconque loi de nature. Car ici les termes du débat sont renversés et c'est plutôt les dilemmes à naître de situations de partage et d'abondance plutôt que des strictes questions de rareté qu'il est nécessaire de résoudre : « la surface de la terre, écrit Derrion, aussi bien que ses entrailles, ne demandent que quelques efforts pour prodiguer aux hommes les trésors les plus rares, les richesses les plus variées » et les crises actuelles qui secouent le monde industriel ont donc pour origine des problèmes d'organisation sociale.

Il est donc indispensable de localiser, dans le « mécanisme social » actuel le point où les effets positifs s'inversent. Le système présent met en contact trois classes, « trois pivots sur lesquels s'opère tout le mouvement social ». Les producteurs, ouvriers en tous genres, mais aussi entrepreneurs ; les intermédiaires, « marchands, négociants,

---

<sup>437</sup> *L'Indicateur*, « Amélioration industrielle », n° du 20 décembre 1834, p. 2.

<sup>438</sup> *L'Indicateur*, « Amélioration industrielle », n° du 28 décembre 1834, p. 1.

trafiquants de toute espèce » qui, dans le présent, régissent la distribution des richesses ; les consommateurs. Or, la caractéristique centrale de ce système est de mettre continûment en opposition les trois classes par l'intermédiaire de la « libre-concurrence » : « c'est une mêlée où règne le désordre, la confusion, l'anarchie, dans laquelle on fait arme de tout, jusqu'à la fraude, jusqu'à la banqueroute, tout sert à s'enrichir où se ruiner mutuellement »<sup>439</sup>. C'est ainsi une logique guerrière qui a su se réinstaller au cœur du nouveau monde industriel pour le corrompre. Les négociants sont les grands vainqueurs de cette lutte dans laquelle ils peuvent, à loisir, exploiter les producteurs et tromper les consommateurs. Toutefois, là encore, Derrion insiste sur le fait qu'il ne s'agit plus d'une question individuelle, tant les négociants sont dans l'obligation, dans le cadre de cette lutte, de se comporter en prédateurs. Le mal présent vient donc du négoce plus que des négociants. Dans sa « forme actuelle », le commerce pousse au mensonge, à l'arbitrage en faveur de l'intérêt strictement individuel, au bellicisme ; il est surtout fauteur du désordre présent ; évoquant les spéculations en cours, Derrion souligne, « nous accusons ces opérations de produire capricieusement des variations considérables dans le prix des matières premières, des denrées de première nécessité, ou autres produits en causant une rareté factice, une rapide augmentation, ou une baisse imprévue, toutes choses qui amènent des crises, des perturbations déplorables dans l'industrie ; qui déplacent des capitaux, mettent le désordre dans la production, et en définitive ôtent souvent les moyens d'existence à un grand nombre de travailleurs, qui ne peuvent vivre lorsque les matériaux du travail leur sont refusés »<sup>440</sup>.

L'enjeu de la réforme peut alors être plus précisément approchée : il faut donner, écrit Derrion, « au commerce une forme nouvelle destinée à le régénérer, et qui puisse produire une amélioration réelle, positive, évidente dans le sort de tous, et plus particulièrement dans celui des consommateurs

---

<sup>439</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>440</sup> *L'Indicateur*, « Amélioration industrielle », n° du 4 janvier 1834, p. 2.

laborieux, des travailleurs »<sup>441</sup>. Cette réforme du commerce ne peut être impulsée par les producteurs trop directement placés sous le joug des commerçants et incapables dès lors, pour le présent, de créer de « vastes établissements », ou leurs propres « maisons centrales ». C'est alors en tant que consommateurs qu'ils peuvent, dominant ici les négociants, reprendre le contrôle de leur sort : « le commerce, sous la dépendance duquel vous vous êtes trouvés comme travailleurs, et dont vous avez subi la loi, quelque dure qu'elle fut, se trouve à son tour soumis à votre volonté et dépendant de votre autorité suprême. Oui, travailleurs, en votre qualité de consommateurs, vous avez le droit et le pouvoir de donner au commerce telle forme qui vous conviendra ; comme acheteurs, comme consommateurs, vous êtes tout ce qu'il y a au monde de plus libre, de plus indépendant. A vous donc de dicter la loi et de la faire respecter »<sup>442</sup>. Quelles exigences doivent être exprimées par les consommateurs ? Pour Derrion la seule exigence, capitale, et dont tout découle est celle de la « vérité, c'est à dire la publicité » dans les opérations du commerce. Il faut donc, en quelque sorte, que le commerce soit un voile transparent entre la production et la consommation permettant ainsi une comptabilité sociale efficace et équitable. Cette transparence, qui s'oppose à l'opacité volontaire présente, aurait en effet plusieurs avantages : elle permettrait de mieux relier production et consommation évitant ainsi crises et gaspillages. Les besoins seraient exactement appréhendés et Derrion évoque même la possibilité de soumettre cette liaison entre production et consommation « aux calculs de la statistique » pour, à plus long terme, prévoir une « organisation unitaire de l'industrie »<sup>443</sup> ; elle permettrait également de poser sur des bases équitables la distribution des richesses. Les salaires des producteurs seraient précisément évalués ; et en tant que consommateur, l'individu pourrait « exiger d'entrer lui aussi en participation du bénéfice commercial » ; cette transparence

---

<sup>441</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>442</sup> *L'Indicateur*, « Amélioration industrielle », n° du 11 janvier 1835, p. 2.

<sup>443</sup> *L'Indicateur*, « Amélioration industrielle », n° du 18 janvier 1835, p. 1.

permettrait enfin de régulariser les innovations et ainsi de mieux encadrer le progrès social : « alors une aisance, [...] souligne Derrion, une richesse générale existera réellement pour tous. Car alors on pourra songer à multiplier ces machines ingénieuses qui décuplent les forces de l'homme ; leur action étant sociale et leurs produits équitablement répartis, elles n'auront plus les inconvénients funestes d'aujourd'hui »<sup>444</sup>.

Cette réforme doit être dès à présent risquée et il faut attaquer cette « résistance inerte », il faut, comme l'explique Derrion, vouloir « d'une manière *active* »<sup>445</sup>. S'il faut donc travailler cette matière industrielle c'est logiquement sur le négoce que doit porter l'effort principal. C'est là « qu'il faut commencer la guerre pacifique de notre émancipation industrielle » et pour la mener, Derrion propose la création d'une « vente sociale d'épicerie » et appelle à une souscription pour la constitution d'un premier fonds social. Dès février 1835, une souscription est ouverte et va rassembler rapidement près de 1000 fr. de capital. Pendant ce temps Derrion explicite les principes de gestion rigoureuse devant présider à la constitution de cette épicerie sociale. Trois aspects retiennent son attention :

- il détaille d'abord scrupuleusement les étapes que doit respecter le projet. Il ne s'agit pas ici d'une fantaisie comme tentent de le faire croire les rédacteurs de la *Tribune prolétaire*, Chastaing surtout qui a moqué cette « boutique d'épicerie », y voyant une « idée empruntée et rabougrie du système de Fourier »<sup>446</sup>. Derrion signale qu'il faudra d'abord louer un magasin bien situé, réunir ensuite des capitaux et former sérieusement le personnel ; il faudra encore « préparer un système de comptabilité, clair, peu compliqué, qui garantisse une publicité véritable pour tous les intéressés, mettre enfin en place, après consultation, un « conseil de surveillance »<sup>447</sup> ;

---

<sup>444</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>445</sup> *L'Indicateur*, « Amélioration industrielle », n° du 25 janvier 1835, p. 2.

<sup>446</sup> *Tribune prolétaire*, « L'Indicateur et la Tribune Prolétaire », art. cit., p. 1.

<sup>447</sup> *L'Indicateur*, « On doit concevoir combien... », n° du 22 février 1835, p. 2.

- il insiste également sur la nécessaire direction commerciale de l'ensemble. Le gérant, qui va placer et diriger l'institution au cœur du mouvement commercial, doit exhiber de nombreuses qualités. Il doit connaître dans le détail les rouages du commerce, doit posséder de réelles capacités administratives, doit être investi financièrement dans l'affaire et être connu pour sa probité. Comment toutefois dans ce nouveau type d'affaire, sociale, désigner cette personne ? Une élection est trop compliquée à organiser et Derrion propose de sonder les souscripteurs ;
- Derrion insiste enfin sur les mécanismes de participation et de distribution au sein de l'épicerie. Les bénéfices seront partagés en quatre quarts égaux, entre consommateurs (au prorata de leurs achats), souscripteurs, employés, un dernier quart concernant l'amortissement et l'investissement. En mai *L'Indicateur* signale, alors que va s'ouvrir le premier « magasin de comestibles et d'articles de ménages » à la Croix-Rousse, et que Derrion a été nommé gérant, que les souscripteurs bénéficient de 5% d'intérêts ayant en outre la possibilité d'entrer en participation dans l'affaire et de recevoir ainsi 6% d'intérêt en plus et qu'effectivement, les produits étant « vendus *en participation avec l'acheteur* », un quart du bénéfice revient au consommateur, au prorata de ses achats<sup>448</sup>.

Derrion était donc un fouriériste pratique, dissident - un fouriériste « libéré » écrira Jean Gaumont<sup>449</sup> - qui estimait que « l'œuvre sociétaire » devait être tentée, même à échelle réduite, même en temps de transition ; par ailleurs, il trouvera le levier non dans la production harmonienne, mais dans la consommation entre associés. L'influence de Fourier est pourtant nette dans le sens où Derrion veut rétablir la vérité au

---

<sup>448</sup> *L'Indicateur*, « Avis essentiel », n° du 31 mai 1835, p. 1.

<sup>449</sup> Jean Gaumont, *Le Commerce véridique et social et son fondateur Michel Derrion*, ouv. cit., p. 42.

cœur du commerce et pour que le bénéfice du social, du plus grand nombre. Son « Commerce Véridique et Social » durera trois ans, jusqu'à 1837, ouvrant au final sept magasins sur Lyon avant d'être finalement brisé par la dure crise économique de la fin des années 1830. La réalisation ne doit pas être sous-estimée. C'est Charles Gide, le « pape » de l'idée de coopération qui plus tard, autour de 1900, a souligné la nouveauté et l'importance de ce projet : « La première société de consommation qui ait été créée en France – et une des plus anciennes dans le monde – en 1835, à Lyon, portait cette enseigne significative : « Au commerce véridique »<sup>450</sup>.

---

<sup>450</sup> Charles Gide, *Principes d'économie politique*, Paris, Sirey, 1906, p. 648.

## Conclusion

L'attentat contre le roi, commis par Fieschi le 28 juillet 1835 eu pour conséquences d'alourdir encore les peines qui allaient être prononcées contre les accusés d'avril 1834, traînés cette fois devant la Chambre des Pairs, et surtout d'accélérer les lois répressives. Les « Lois de septembre » portèrent sur le jury, sur les jugements des actes de rébellion et enfin sur la presse, définitivement bâillonnée : « L'horrible attentat du 28 juillet a été pour le ministère l'occasion d'un attentat non moins grave contre la liberté de la presse »<sup>451</sup>. A Lyon, les principaux meneurs républicains de la Société des droits de l'homme, Baune, Martin, Hugon, Albert, allaient être déportés et le mutuellisme était sous haute surveillance. Les deux surgeons tardifs de la presse canute, *L'Union des travailleurs* et *Le nouvel écho de la fabrique* ne dépassèrent pas l'été 1835. Comme l'explique alors Fernand Rude, « il faudra attendre 1840 pour que renaisse clandestinement le mutuellisme et ouvertement la presse ouvrière »<sup>452</sup>.

Durant cinq ans, exploitant les libertés de la Charte de Juillet 1830, cette presse aura tenté de protéger l'autonomie des canuts, de soustraire chefs d'ateliers et compagnons aux formes anciennes et nouvelles de dépendance et de domination. La

---

<sup>451</sup> *Le nouvel écho de la fabrique*, « projet de loi contre la presse », n° d'août 1835, p. 1.

<sup>452</sup> Fernand Rude, *Les révoltes des canuts 1831-1834*, ouv. cit., p. 187.

menace principale, dans cette période, demeure le risque de liquidation de la Fabrique. L'offensive vient d'abord du discours savant et de ses arguments impératifs sur machinisme, spécialisation et concentration. Les arguments des économistes sont immédiatement sollicités par les nouvelles élites économiques ; « Les capitalistes sont aux aguets pour découvrir les moyens de concentrer de la même manière toutes les industries, de supprimer partout les métiers, pour faire place à des ateliers », va noter très justement Sismondi, critique à la fois de la chrématistique irresponsable de ses collègues éclairés et de sa traduction immédiate par les nouveaux ténors du monde commercial<sup>453</sup>. Or, les économistes ont livré ici une arme essentielle au pouvoir de Juillet. Après Novembre 1831, dans les cercles orléanistes, la thèse du complot avait dominé, une opposition politique (carliste, bonapartiste, républicaine) ayant exploité un terrain économique neutre et assez inerte (la Fabrique). Après la seconde insurrection, on souligne en revanche que la Fabrique et ses sulfureuses pratiques « industrielles », constitue un lieu stratégique d'opposition à l'ordre politique nouveau : le mutuellisme, abrité par le système de la manufacture dispersée, entre en tant qu'ingrédient essentiel dans la formule républicaine. Si les ouvriers seront relativement épargnés par le pouvoir lors des procès de 1834-1835, il n'en est pas de même pour le mutuellisme et pour la Fabrique. Commentant les insurrections de Lyon, François Guizot va expliquer qu'il est économiquement naturel mais aussi politiquement indispensable de rassembler les canuts dans des « manufactures considérables » : « Dans les grandes manufactures, poursuit-il, le chef d'atelier disparaîtra, les frais généraux de fabrication seront diminués par la suppression de ce rouage inutile »<sup>454</sup>. Face à ce discours les canuts n'auront cesse d'affirmer que la préservation de ce système, économiquement rentable, et l'exploitation raisonnable de ses propriétés politiques prometteuses sont les conditions du

---

<sup>453</sup> Sismondi de Sismondi, *Etudes sur l'économie politique*, Paris, Treutel et Würtz, vol.1, 1837, p. 41.

<sup>454</sup> François Guizot, *Mémoires*, tome VI. 1832-1836, Paris Paleo, 2004, p. 212.

maintien de leurs libertés. Leur capacité à identifier l'extension de leurs libertés et leur pugnacité à travailler à cet extension constitueront alors les objectifs premiers de leurs efforts. Quelles libertés ? Déjà celle d'avoir le choix, même celui de mourir en combattant s'il s'avérait vraiment impossible de vivre en travaillant. Au minimum, demeure ainsi la liberté d'éviter le pire, mourir en travaillant ; alors que vivre en combattant était peut-être un idéal valable, mais au temps des barbares, aristocrates compris. Leur cri de ralliement dans l'insurrection résume ici une appréhension complexe de la liberté. Que signifie exactement vivre en travaillant dans un monde où l'arbitraire politique paraît amené à reculer alors que l'industrie s'impose ; comment articuler ces deux aspects qu'on devine complémentaires ? Les canuts tentent de le définir, plus que de le découvrir, à l'occasion de toutes leurs interrogations, controverses, discussions qu'elles concernent les méthodes d'enseignements, les impôts, les abus, les arrestations préventives, les coalitions, les eaux publiques, ou encore, les théâtres, les caisses de prêt, les brevets ou les délibérations aux prud'hommes... : Il faut avoir du pain et même un peu plus, c'est évident ; les controverses autour des budgets des canuts sont ici essentielles. Mais tout autant les réflexions relatives à l'accès au savoir, à la culture. Cependant cet accès à différentes formes de richesses ne peut demeurer virtuel et il est nécessaire que les canuts et leurs familles puissent effectivement en bénéficier. Pour cela des assurances solides en matière d'éducation et de santé doivent être obtenues. Il faut encore ne pas risquer d'être arbitrairement opprimé, écarté, incarcéré, bâillonné, déporté ; et il faut aussi ne pas être constamment humilié et, au contraire, disposer d'une vraie reconnaissance ; il faut surtout veiller à ne pas voir resurgir, notamment à travers des niveaux d'inégalités insupportables, des formes nouvelles, « industrielles », de domination que subissent en priorité les plus démunis, vieillards, femmes et enfants, malades. C'est ici, plus spécialement, ce que les canuts entendent d'ailleurs par *liberté économique*. La liberté en économie n'est pas la possibilité, providentielle, de ne pas avoir à choisir et à construire, collectivement, valeurs et règles, mais, au contraire,

l'opportunité de pouvoir tenter cette chance. N'expliquent-ils pas constamment, par exemple, qu'on peut séparer, et donc choisir selon nos propres critères entre une « bonne concurrence » et une « mauvaise concurrence » ? Pour protéger cette possibilité de choix, la cultiver même, il faut veiller à maintenir et améliorer les conditions d'un arbitrage commun, discuté, négocié, qu'il concerne les règles dans l'atelier, les transactions avec les marchands, l'accès au marché et à l'information, les orientations en matière d'apprentissage et d'éducation, les choix technologiques ou organisationnels... Et, simultanément, les canuts, étaient déjà conscients des ravages observés sur les ouvriers impuissants et désarmés des *Satanic Mills* ; dès janvier 1832, des extraits du journal *Le Français* avaient été reproduits dans *l'Echo de la fabrique*, extraits dénonçant les « excès de travail » exigés par les « manufacturiers anglais » pour « rendre les manufactures profitables » ; l'état physique et moral dégradé, l'avitilissement des « ouvriers dans les fabriques de coton » étaient attestés encore par le sort affreux réservé à l'enfant, « attaché dès l'âge de cinq ans à l'esclavage d'une machine »<sup>455</sup>. Par contraste, les canuts estimaient que le système de la Fabrique, pleinement développé, constituait sans doute un moyen précieux de maintenir, même partiellement, un choix et un contrôle collectif sur leur existence.

Jules Michelet : ouvriers des ateliers et ouvriers de manufactures

Jules Michelet publie *Le peuple* en 1846. Mais son enquête débute en avril 1839 à Lyon ; « Lyon présente le vieux système de fabrication par famille, dans son plus grand développement », écrit-il dans son journal. Il ne dissimule pas les conditions très dures de l'artisanat ouvrier, souligne les servitudes internes au régime de l'atelier, mais son passage ultérieur à Saint-Etienne où il visite la manufacture d'armes le conduit à soupçonner là une condition bien plus terrible encore ; l'ouvrier des manufactures n'est pas *pauvre*, il est *misérable*, une distinction que Michelet reprend d'Eugène Buret qui avait écrit quelques années plus tôt, « la misère, c'est la *pauvreté* moralement sentie » [E. Buret, *De la misère des classes ouvrières en Angleterre*, 1840]. En 1846 Michelet souligne le développement des travaux déqualifiés dans les manufactures où l'ouvrier n'est plus alors que l'annexe de la machine. La machine a permis de baisser les prix et d'élargir la consommation, mais à un coût élevé : celui « d'avoir, au milieu d'un peuple d'hommes, un misérable petit peuple d'hommes-machines qui vivent à moitié, qui produisent des choses merveilleuses, et qui ne se

<sup>455</sup> *L'Echo de la fabrique*, « Nouvelles diverses », n° du 22 janvier 1832, p. 7.

reproduisent par eux-mêmes, qui n'engendrent que pour la mort, et ne se perpétuent qu'en absorbant sans cesse d'autres populations qui se perdent là pour toujours » [ *Le peuple* (1846), Paris, Flammarion, 1974, p. 98]. Il montre que dans la manufacture, l'ouvrier, isolé, est graduellement absorbé par les rythmes invariables de la machine. Ce milieu est un milieu de mort dans la mesure où il n'intègre ni la variété, ni la surprise, ni l'irrégularité, ni l'incertitude propre à la vie ; c'est un milieu sans aucun jeu où tout ce qui compose « l'équilibre vital [de l'homme], le bruit, les cris, le mouvement » est absent. Ce monde manufacturier où la machine est actrice est radicalement différent du travail de l'ancien tisserand qui « pouvait rêver », pouvait transmettre la vie à ses instruments et qui était l'auteur de « produits variés sans cesse qui portent l'empreinte de la personnalité humaine, qui pour aller à l'homme, et changer, comme il change, partent de l'homme immédiatement ». Contrastant les deux situations Michelet écrit : « La machine ne comporte aucune rêverie, nulle distraction. Vous voudriez un moment ralentir le mouvement, sauf à le presser plus tard, vous ne le pourriez pas. L'infatigable chariot aux cents broches est à peine repoussé, qu'il revient à vous. Le tisserand à la main, tisse vite ou lentement selon qu'il respire lentement ou vite ; il agit comme il vit ; le métier se conforme à l'homme. Là, au contraire, il faut bien que l'homme se conforme au métier, que l'être de sang et de chair où la vie varie selon les heures, subisse l'invariabilité de cet être d'acier » [*ibid.*, p. 99]. Pour Michelet, l'histoire récente est alors celle de la résistance farouche des artisans à l'enrôlement dans les manufactures où domine pour l'ouvrier « le sentiment de l'impuissance ». Car c'est, au final, une situation de *dépendance* totale qui attend l'ouvrier des manufactures : « cet homme, si faible devant la machine et qui la suit dans tout ses mouvements, il dépend du maître de la manufacture, et dépend plus encore de mille causes inconnues qui d'un moment à l'autre peuvent faire manquer l'ouvrage et lui ôter son pain » [*ibid.*, p. 101]. Là encore, à la dépendance de l'ouvrier de manufacture s'oppose l'autonomie de l'artisan. Si le premier est désormais inerte, le second adopte le mouvement, la variation et l'adaptation comme normes. De l'artisan, « on exige davantage de ses mains et de son esprit. Sa vie ne sera pas l'accessoire d'un mouvement sans vie, il agira lui-même, il sera vraiment ouvrier » [*ibid.*, p. 105]. L'histoire récente signale le relâchement des dépendances propres au régime des ateliers, notamment des très durs codes des corporations ; c'est une situation d'autonomie de l'artisan qui est en conquête ; désormais, comme le souligne Michelet, « il est devenu homme », maître et responsable de sa vie, comme le signale notamment sa volonté de construire un foyer - « chaque jour il crée encore, et refait les siens » - ou encore son souci de perfectionner sa « culture *volontaire* ».

La réflexion proposée dans *L'Echo de la fabrique* lie ainsi constamment le politique et l'économique ; l'essor des nouvelles sociétés commerciales et industrielles qui succédaient aux anciennes sociétés guerrières, hiérarchiques, belliqueuses, avec le projet d'une régulation politique allant dans le sens de la démocratie et permettant d'espérer une République s'étendant aux limites d'un vaste Etat moderne, ou du moins ici, à celles d'une grande cité industrielle. Cette orientation dessinait donc les contours d'une économie politique assez différente de celle que commençait à imposer alors le discours

savant qui s'engageait dans la voie de la spécialisation, prenant notamment soin de distinguer l'économique du politique et du moral<sup>456</sup> ; Adolphe Blanqui traduit cette évolution dès 1837 en faisant l'éloge de la méthodologie de son ancien mentor, une « méthode simple, sévère et savante pour étudier l'économie politique » : « Jean-Baptiste Say la rendait indépendante en l'isolant, et il prouvait que son étude convenait aux monarchies aussi bien qu'aux républiques. Partout on avait besoin de connaître ses lois, parce que, sous toutes les formes de gouvernement, la production des richesses était la source la plus féconde de la prospérité des Etats »<sup>457</sup>. Là, tout lien entre progrès économique et progrès politique était rompu, ce qui n'était donc pas le cas pour l'économie politique de la Fabrique.

Cette orientation est loin d'être inactuelle, même si, naturellement, des précautions s'imposent. Ce n'est, toutefois pas tordre la réalité que de considérer que les canuts, leur presse et leur association impulsent alors une *expérience* originale de démocratie. Elle se caractérise immédiatement, dans cette population d'artisans familiarisés dans leur activité quotidienne par le souci du travail bien fait et par la volonté de perfectionner incessamment et de façon incrémentale leurs outils et procédés, par un recul critique vis-à-vis des différentes expertises extérieures. Si ces dernières peuvent instruire, elles ne peuvent être imposées et rien ne laisse vraiment penser que le nouvel environnement industriel puisse dicter une quelconque évolution économique, sociale ou politique. Bien au contraire, et le premier acquis de cette expérience lyonnaise des années 1831-1834 est de considérer que toutes ces situations peuvent être négociées, même à la marge ; et qu'il s'agit d'une tâche continue, impliquant tous les acteurs. Pour cela quelques options étaient indispensables. D'abord, ce public de la Fabrique, à travers certains de ses représentants, d'Antoine Vidal à Joachim Falconnet ou Jacques Rivière Cadet, a fondamentalement cru en ses possibilités de réfléchir et d'agir :

---

<sup>456</sup> Gareth Steedman Jones, *An End to Poverty ?*, New York: Columbia University Press, 2004.

<sup>457</sup> Adolphe Blanqui, *Histoire de l'économie politique en Europe depuis les Anciens jusqu'à nos jours*, [1837], Paris, Guillaumin, 4<sup>e</sup> édition, volume 2, p. 181-182.

peu importait que l'individu soit chef d'atelier, compagnon, négociant, apprenti ou même canuse. Ensuite, on a compris que cette action, cette participation intelligente, ne reposait pas sur des propriétés psychologiques, mais dépendait de certaines garanties sociales pour tous, garanties en matière d'éducation, de santé, de sécurité, de communication, de réunion, de publicité. Enfin, à travers l'évolution rapide du mutuellisme entre 1827 et 1834, à travers l'affirmation d'une presse ouverte et interactive, on a valorisé le pluralisme et la diversité, multiplié les expériences de coopération où se sont exprimés, reconnus et souvent conciliés les différents ; ces transactions ont alors permis à ce public d'orchestrer en partie le changement. L'expérience lyonnaise des années 1831-1834 constitue donc une illustration de l'idée formulée plus tard par John Dewey suivant laquelle « la démocratie est une manière de vivre », que cette formule est loin d'être commode et qu'elle nécessite une constante « inventivité politique » qui invite à n'écarter et à se priver d'aucune ressources humaines<sup>458</sup>. C'est également une idée, que, dans la continuité du pragmatisme, capitalise certains secteurs – pas majoritaires il est vrai – des recherches économiques contemporaines, notamment dans le domaine du développement. Des recherches qui renouent avec les intuitions des pionniers de ce domaine, des recherches aussi plus ponctuelles, plus pragmatiques et attentives aux détails et à la variété des environnements institutionnels. Des recherches attentives tout autant à la dimension stratégique du développement et au rôle qu'y jouent les différents acteurs. Des recherches enfin qui soulignent que les libertés, civile, politique, économique, sont un élément *constitutif* du développement tout autant qu'un gage d'efficacité<sup>459</sup>.

---

<sup>458</sup> John Dewey, « La démocratie créatrice. La tâche qui nous attend » (1939), traduction dans *Horizons philosophiques*, vol. 5 (2), 1997. Sur ce texte : James T. Kloppenberg, « Pragmatism : An Old Name for Some New Ways of Thinking ? », *The Journal of American History*, vol. 83 (1), juin 1996, p. 100-138; Richard J. Bernstein, « Dewey et la démocratie : La tâche qui nous attend » », dans, John Rachman et Cornell West, *La Pensée Américaine Contemporaine*, Paris, PUF, 1991, pp. 119-132, p. 122.

<sup>459</sup> Gérald M. Meier et Joseph Stiglitz (dir.), *Aux frontières de l'économie du développement*, Banque Mondiale/Éditions ESKA, 2002. Voir également, Elsa

---

Assildon, *Les théories du développement*, Paris, La Découverte, 2002. Amartya Sen note ainsi que le développement est un « processus d'extension des libertés réelles dont jouissent les individus », *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 13.